LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.

DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXX - No 80 | Neige, pluie verglaçante. Maximum 0. | Montréal, jeudi 5 avril 1979 | Férie | 25 CENTS

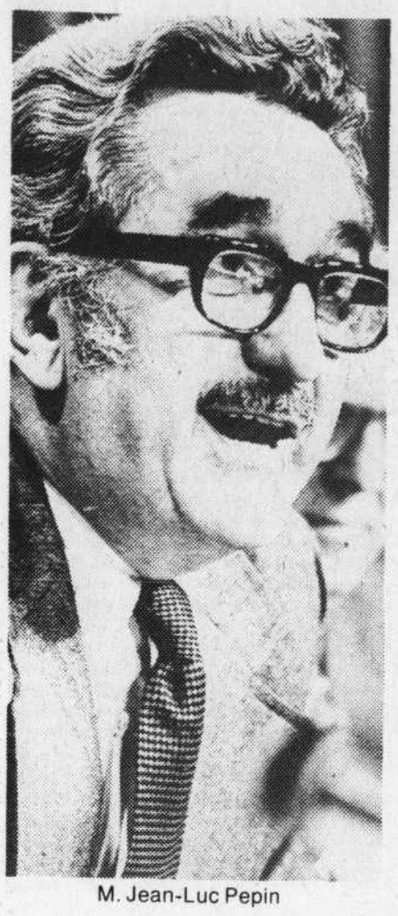

M. Jean-Luc Pepin

Jean-Luc Pepin se présente dans Ottawa-Carleton

par Michel Vastel

OTTAWA — Jean-Luc Pepin annoncera officiellement demain matin qu'il se présente dans Ottawa-Carleton, un comté enlevé haut la main en 1976 par la candidate conservatrice, Mme Jean Pigott.

« Un impossible défi », jugent la plupart des observateurs... « Mais auquel je me suis préparé depuis bien longtemps », confiait hier soir au DEVOIR un Jean-Luc Pepin en grande forme et manifestement enthousiaste de ce retour sur la scène politique.

Jean-Luc Pepin a près de 16,000 voix à reprendre à Mme Jean Pigott. Celle-ci, à la surprise générale, obtenait plus de 34,000 votes à l'élection partielle de 1976, contre moins de 19,000 au candidat libéral Henry Rocque. Toutefois, le comté avait toujours été libéral depuis sa création et, en 1974, John Turner le conservait avec une confortable majorité de plus de 7,000 voix.

Le retour en politique de Jean-Luc Pepin était attendu, surtout depuis la fin de son mandat à la Commission de l'unité canadienne, le 31 mars dernier. On lui donnait tour à tour deux comtés sûrs de l'Outaouais québécois, Gatineau et Hull. Du côté québécois de la frontière, le moins qu'on puisse dire, est que l'exécutif des deux associations ne voyait pas d'un bon oeil la perspective d'un tel parachutage. Les plus durs allaient jusqu'à prétendre que « si Pepin veut un siège, qu'il se présente là où on n'a pas de député »!

Avec son large sourire habituel, M. Jean-Luc Pepin prétend qu'il « aime les gros défis »! Il se confirme en tout cas que sa candidature dans Ottawa-Carleton était envisagée de longue date.

Par le candidat lui-même, qui s'est fait construire une maison sur les hauteurs cossues de Rothwell Drive, il y a 19 ans. M. Pepin réside en fait à Ottawa depuis plus de trente ans: il a étudié à l'Université d'Ottawa et il y fut directeur du Département de Sciences politiques. C'est l'un des atouts sur lesquels l'organisation libérale veut tabler. D'autant plus qu'en 1976, le candidat libéral n'était même pas du comté!

La candidature a également été préparée de longue date par l'organisation libérale. Un récent sondage de la maison Goldfarb aurait ainsi révélé aux stratèges libéraux que, dans ce comté, la popularité de Trudeau dépasse nettement celle de Clark, 40% contre 26%. De plus, parmi une brochette de candidats prestigieux qui lorgnaient sur cet ancien bastion libéral — où on retrouvent incidemment Keith Spicer et David Fullerton! — c'est Jean-Luc Pepin qui ressortait le plus identifié au Parti libéral. Sa popularité valait presque celle d'un Douglas Fullerton qui a pourtant présidé, pendant plusieurs années, la Commission de la capitale nationale et ainsi apporté beaucoup d'avantages à la région.

Dernier élément important dans ce comté: le vote francophone et celui des fonctionnaires. Il y a 22% de Franco-Ontariens dans Carleton, qui auraient laissé tomber les libéraux en 1976. De plus, cette année-là, c'était l'année noire de Trudeau dont le programme de bilinguisation de la fonction publique heurtait de front la vieille garde des mandarins fédéraux. Ces deux facteurs ne joueraient plus autant en 1979, prétend-on dans l'organisation libérale.

Mme Jean Pigott, sentant peut-être venir le vent, n'a pas perdu son temps pour sa part. Dès le lendemain du déclenchement de la campagne, elle commençait le porte à porte dans un quartier qu'elle connaît bien.

L'éventualité d'un retour de Jean-Luc Pepin dans le caucus libéral provoque des réactions partagées. On raconte que le rapport de la Commission de l'unité canadienne n'a pas plu à quelques sages du Sénat, comme Eugene Forsey, Maurice Lamontagne ou Jean Marchand, qui auraient tout simplement « tiré la traite » à Jean-Luc Pepin. Par contre, le premier ministre n'oublie pas qu'en « vendant » littéralement le programme anti-inflation aux Canadiens en 1976, Pepin lui a tout simplement évité de perdre la face.

En risquant le tout pour le tout, Jean-Luc Pepin a d'ailleurs plus à gagner qu'à perdre. Une victoire dans Hull ou Gatineau eût été sans mérite. En revanche, une victoire en Ontario renforcera sa position face à ceux qui ne se cachent pas pour se féliciter à l'avance de sa défaite dans Carleton. De plus, il est probable que M. Trudeau, dans l'hypothèse d'une victoire, n'aura pas abondance de candidats ministrables en Ontario, encore moins dans la région de la Capitale nationale.

Un retour au Cabinet de Jean-Luc Pepin pourrait même modifier la nature des relations fédérales-provinciales. Alors qu'il remettait le dernier volume du rapport de la Commission de l'unité cana-

Voir page 6: Jean-Luc Pepin

AU SOMMAIRE

■ Cullen estimait que la GRC enfreignait la loi — page 3

■ Le décevant discours de M. Clark: un éditorial de Michel Roy

■ L'exécution d'Ali Bhutto: un commentaire de Gilbert Grand — page 4

■ Le Québec refuse encore une fois de participer aux Fêtes du Canada — page 7

■ Une ligne téléphonique entre Jérusalem et Le Caire — page 9

■ Comment votent les Québécois — page 10

En présentant un projet de loi sur l'adoption

Lazure veut réprimer le «commerce d'enfants»

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'adoption internationale d'enfants qui n'a jamais été réglementée par les lois québécoises le sera dorénavant, le ministre des Affaires sociales ayant déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi qui encadrera le processus d'adoption d'enfants étrangers.

De l'avis du ministre, M. Denis Lazure, le projet de loi numéro 13 amendant l'actuelle loi de l'adoption devrait être apte à mettre un terme au « commerce d'enfants venant de l'étranger » maintes fois dénoncé.

L'actuelle loi de l'adoption avait été adoptée en 1969, et à l'usage plusieurs lacunes devaient apparaître, a expliqué M. Lazure au cours d'une conférence de presse. Un certain nombre de ces lacunes seront corrigées lors de la refonte du Code civil, au chapitre de la famille, dont le ministre de la Justice a déjà commencé l'étude. D'autres modifications s'avéraient toutefois nécessaires à plus court terme, d'où la présentation du projet de loi.

Le principal du projet de loi 13 traite de l'adoption internationale qui n'étant nullement encadrée juridiquement posait des problèmes de toutes sortes, mais il propose aussi de nouvelles mesures pour favoriser l'adoption d'enfants québécois dont le ministère des Affaires sociales a la charge.

La principale mesure proposée par le projet de loi vise à favoriser l'adoption d'enfants souffrant de handicaps physiques ou mentaux en mettant à la disposition des parents adoptifs une aide financière.

Le ministère des Affaires sociales a la charge de quelque 25,000 enfants au Québec qui sont placés en foyers nourriciers ou encore en institutions d'accueil. Actuellement 8,000 de ces enfants pourraient être adoptés mais qui ne le sont pas en raison de leur âge ou de handicaps.

Voir page 6: Commerce

Le premier ministre Trudeau, pour une deuxième journée consécutive, a eu à a ffronter hier les huées d'un groupe de contestataires venus assister à son assemblée électorale. Après La Pocatière la veille, c'est à Bathurst (N.-B.) hie r, dans le cadre de sa tournée des provinces atlantiques, qu'il dut élever quelque peu le ton de sa voix.
(Photolaser CP)

Niding invoque à son tour le secret professionnel

par Françoy Roberge

La Ville de Montréal, par l'entremise de son procureur, Me Neuville Lacroix, a imposé hier le silence à l'ex-président de son comité exécutif, M. Gérard Niding, lors des audiences publiques de la Commission d'enquête sur les coûts de la XXIème olympiade.

Elle a pour ce faire invoqué le secret professionnel qui a ainsi fait tache d'huile, empêchant un nouveau témoin de commenter la transaction par laquelle, en 1975, la ville avait versé à la firme Régis-Trudeau et associés une somme de $1,4 million pour des travaux incomplets ou incorrects.

L'administration municipale renonçait du même coup à tout recours contre RTA et se privait ainsi de revenus possibles qu'elle aurait pu exiger de RTA contre les frais de $4 millions encourus au stationnement Pie IX.

RTA avait conçu les plans de génie du stationnement comme ceux d'un immeuble chauffé alors qu'en fait il n'était pas question de chauffer l'immeuble.

D'où fissures et danger d'écroulement du mur réparé par la suite au coût de $4 millions.

Dans le cas des plans du Stade olympique, RTA s'était vu enlever le mandat de production des plans de structure en juin 1974. L'architecte, M. Roger Taillibert, se plaignait amèrement du travail de la firme, tout comme l'ingénieur en charge à la Ville de Montréal, M. Claude Phaneuf.

Les plans étaient complétés à 32%, selon un expert du mandataire coordonnateur, Lalonde, Valois, Lamarre, et à 73%, selon RTA.

Au total RTA obtint donc $1.4 million pour ces deux contrats entachés de vices (M. Trudeau croyait faire un cadeau de plus de $10 millions aux contribuables) et une « paix » légale de $4 millions au moins.

C'est par l'article no 7 de la transaction que la ville renonçait à tous ses recours. Or, dans le projet de transaction préparé à l'intention de l'administration municipale par le procureur de LVLV, Me Ginette Pérusse, en 1975, il n'était pas question de renonciation aux poursuites.

Cet article fort avantageux pour M. Trudeau fut ajouté à la suggestion de Me Michel Côté, ex-chef du contentieux de la ville. Pourquoi? C'est ce que cherche toujours à savoir la commission.

Me Côté lui-même s'est retranché derrière le secret professionnel pour n'en rien dire. M. Bernard Lamarre a été interrompu par les procureurs de la ville au moment où il allait commenter la chose.

Voir page 6: Secret

L'exécution de Bhutto soulève une vive émotion dans le monde

NEW DELHI (d'après AFP, Reuter et AP) — L'exécution, hier à l'aube, de l'ancien premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, a provoqué un choc immense dans le monde et des émeutes au Pakistan et dans la Cachemire indien.

Ainsi, trois personnes au moins ont trouvé la mort à Srinagar (Cachemire indien) hier, au cours d'une manifestation violente de protestation contre l'exécution de M. Bhutto, alors que la foule tentait de s'attaquer au Q.G. des Nations unies.

Les policiers indiens, qui protégeaient le quartier général des observateurs militaires de l'ONU, ont ouvert le feu sur les manifestants qui avaient brisé leur cordon de sécurité pour tenter de mettre le feu aux bâtiments.

De source officieuse, le bilan serait de cinq manifestants tués. Les autorités ont déclaré ne pas pouvoir pour l'instant confirmer le nombre des victimes, selon l'agence indienne PTI.

À Rawalpindi, capitale du Pakistan, environ 800 personnes ont manifesté contre l'exécution de M. Bhutto durant trente minutes avant d'être dispersées par la police. Parmi les manifestants on remarquait des femmes en pleurs ainsi que plusieurs anciens ministres politiquement proches de M. Bhutto. Des incidents semblables ont éclaté à Lakarna et Lahore.

Jusqu'à mardi, veille de l'exécution de l'ancien premier ministre pakistanais, de très nombreux chefs de gouvernement étaient encore intervenus pour demander sa grâce au président pakistanais Zia-ul Haq. L'URSS, l'Etat des émirats arabes unis, la Suède, et semble-t-il la Chine, notamment, avaient envoyé des télégrammes de dernière minute au président pakistanais. La quasi-totalité des pays du monde, de l'est comme de l'ouest, était d'autre part intervenue à plusieurs reprises au cours des derniers mois en faveur de M. Bhutto.

C'est en Inde, pays voisin du Pakistan que la pendaison de l'ex-premier ministre a été le plus douloureusement ressentie. La radio indienne a interrompu hier matin ses émissions pour en donner la nouvelle. Les éditorialistes indiens ont critiqué la « prudence » du gouvernement indien, un des rares à ne pas avoir demandé la grâce de Bhutto.

Une des premières réactions notables à la disparition de Bhutto a été celle de son ancien homologue d'Inde, Mme Indira Ghandi, qui s'en est déclarée « choquée ». Mme Ghandi, qui avait scellé la réconciliation avec Bhutto après la guerre indo-pakistanaise, a ajouté que « le président du Pakistan avait agi au mépris de l'opinion mondiale ». Celle-ci a immédiatement exprimé sa consternation de Paris à Canberra en passant par Paris et Djakarta. À Moscou, où le président Leonid Brejnev avait lancé un appel à la clémence, la mort de Bhutto a été annoncée toutefois sans commentaire par l'agence Tass.

À Paris, où le président Valéry Giscard d'Estaing est intervenu jusqu'au dernier moment en faveur du salut de supplicité,

Voir page 6: Exécution

Bâtiment: Johnson reconnaît avoir agi maladroitement

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Qu'il y ait ou non entente avec le gouvernement de l'Ontario, il semble que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, se soit bêtement mis les pieds dans le plat en publiant prématurément mardi un communiqué faisant état d'un accord de principe au sujet de la mobilité des travailleurs de la construction entre les deux provinces.

Longuement interrogé hier à ce sujet à l'Assemblée nationale, le ministre qui n'a pourtant pas l'habitude de commettre pareil impair, a en effet reconnu indirectement avoir fait preuve d'un peu trop de diligence en faisant état d'un accord que son collègue ontarien n'avait pas encore eu le temps de présenter à ses collègues de Queens Park.

« Je comprends, a dit M. Johnson, que c'est ennuyeux pour un ministre d'arriver au Conseil des ministres en même temps qu'il y a un communiqué de presse qui est émis. »

Pour l'essentiel, l'affaire se présente de la façon suivante: le 23 mars lors d'une réunion tenue à Montréal, MM. Johnson et Elgie, en présence de leurs sous-ministres respectifs, conviennent d'un règlement de cette question de la mobilité des travailleurs de la construction entre Québec et l'Ontario.

Ce règlement est fondé sur trois points:

■ le Québec constate que le gouvernement de l'Ontario a laissé « mourir » au feuilleton le projet de loi 136 limitant l'accès des travailleurs québécois au marché ontarien;

■ le Québec accepte que les travail-

Voir page 6: Bâtiment

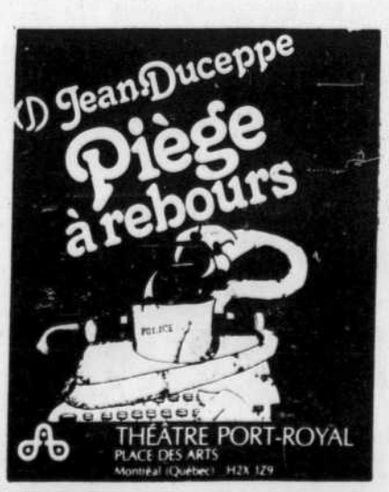

Voir page 2

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

Gallup place Trudeau et Clark nez à nez

Les libéraux et les conservateurs sont nez à nez dans la course à la popularité 25 jours avant le déclenchement des élections fédérales. C'est ce qu'indiquent les résultats du plus récent sondage Gallup rendus publics hier.

Libéraux et conservateurs obtiennent chacun 41% de la faveur électorale, une hausse de 2% pour le parti libéral en regard du précédent sondage, et une hausse de trois pour cent de la popularité des conservateurs par rapport à la même période.

La popularité des néo-démocrates est tombée de 19% à 15% de février à mars, et les résultats du sondage indiquent enfin que la proportion des électeurs ayant décidé d'appuyer un autre parti était passée de 4% à 3%.

La proportion des indécis est passée à 35% par rapport à 33% pour le sondage de février et à 29% en janvier. C'est au Québec qu'on retrouve le plus grand nombre d'indécis, avec 42%. C'est au Québec aussi que les libéraux recrutent la plus grande proportion d'appui (38%). Le même chiffre de 38% traduit l'appui des conservateurs dans les provinces de l'Ouest.

On ne compte que 29% d'indécis en Ontario, où la popularité des conservateurs est grande, mais pas suffisante pour indiquer une majorité.

Le Parti libéral a fait savoir hier que ces résultats étaient encourageants dans la mesure où ils indiquaient que le parti avait fait des progrès sur l'automne dernier.

Un des attachés de M. Trudeau, M. Jim Coutts, a rappelé qu'aux élections partielles d'octobre, les libéraux n'avaient gagné que deux sièges sur les 15 qui étaient alors en jeu. Le vent a tourné depuis, comme en témoignent les résultats du sondage, a-t-il fait remarquer hier.

Nous savions au départ que la lutte serait âpre, affirme-t-il. Le fait que la popularité du NPD ait baissé de quatre points, passant de 19% à 15% nous aidera dans certaines circonscriptions, et aidera aux conservateurs dans d'autres, poursuit M. Coutts.

Aux élections de 1974, le décompte des voix avait donné 43% aux libéraux, 35% aux conservateurs et 16% au NPD, le reste, six pour cent, aux autres partis.

Quelques mois avant ces élections, en mars, le Gallup donnait 39% aux libéraux, 34% aux conservateurs, 18% au NPD et neuf pour cent aux autres partis.

Informé des résultats de cette enquête, le chef conservateur, M. Joe Clark, a fait savoir qu'il ne commentrait aucun sondage avant les élections « qui représentent le seul sondage qui compte vraiment ». M. Clark a toujours refusé de commenter les sondages Gallup.

À Regina, M. Ed Broadbent, le leader du NPD, trouve que ce sondage est démodé. Des sondages effectués pour le compte du NPD indiquent que la popularité de ce parti est à la hausse tandis que le sondage Gallup la donne à la baisse.

Les indécis, estime M. Broadbent, se rallieront au NPD d'ici les élections. Le sondage fait état de 35% d'indécis.

la campagne des chefs

HIER

Le premier ministre, **M. Trudeau,** s'est fait huer hier encore à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, cette fois par un petit groupe d'Acadiens qui réclamaient la télévision en français et se plaignaient des coupures apportées au programme d'assurance-chômage. Il se trouvait dans la circonscription de Gloucester, en majorité francophone, pour appuyer le candidat libéral, M. Herb Breau. Certains libéraux estiment que la politique du gouvernement de M. Trudeau en matière d'assurance-chômage pourrait coûter son siège à M. Breau. M. Trudeau n'a pas hésité hier à dire aux mécontents qui étaient venus l'entendre qu'ils étaient libres de voter pour le parti conservateur s'ils le souhaitaient.

M. Clark, lui, était en territoire plus familier, et moins hostile. Il s'est rendu en pèlerinage dans sa ville natale de High River, en Alberta, après avoir visité les installations d'extraction de pétrole de Syncrude. À High River, la fanfare de l'école secondaire qu'il a fréquentée avait astiqué ses cuivres en son honneur. Le maire de la ville, Mme Lucille Dougherty, a déclaré qu'elle était mise en confiance en pensant que le prochain premier ministre du Canada avait arpenté les mêmes rues qu'elle, connu les mêmes professeurs. M. Clark a parlé en français aux élèves du high school, leur soulignant qu'il était important pour l'avenir du pays de pouvoir communiquer avec les Québécois.

M. Broadbent, enfin, a prédit que M. Clark, s'il était élu premier ministre, s'empresserait d'instituer une taxe spéciale qui toucherait les personnes qui se prévaudront des services de l'assurance-maladie. « S'il devient premier ministre, il taxera les malades », a-t-il proclamé, en citant un dépliant publié par l'organisation de M. Clark lors de la course au leadership, en 1976. M. Broadbent, s'il prédit que M. Clark réduira encore plus l'accessibilité aux services médicaux, tient le premier ministre, M. Trudeau, responsable de la détérioration des services de santé au Canada.

AUJOURD'HUI

Les trois chefs se retrouvent aujourd'hui dans l'Ouest du Canada, MM. Broadbent et Trudeau devant même se croiser à Winnipeg.

M. Trudeau met fin à sa tournée du Nouveau-Brunswick en accordant une conférence de presse aux journalistes, puis par un discours qu'il prononcera dans cette ville à 12 h 15.

Il s'embarque dans l'après-midi pour Winnipeg où il doit participer en soirée à une assemblée en faveur du candidat libéral, M. Lloyd Axworthy.

Les détails de l'itinéraire de **M. Joe Clark** sont encore flous, mais il doit quitter Kamloops, en Colombie-Britannique, pour se rendre dans l'après-midi à Saskatoon, en Saskatchewan.

M. Broadbent, le leader néo-démocrate, doit également se rendre à Winnipeg dans la matinée. Il y visitera une coopérative, enregistrera des entrevues à la télévision, rencontrera des militants et partisans avant de quitter le Manitoba en soirée pour Toronto.

Les créditistes, pour leur part, n'ont pas encore fait connaître leurs plans de campagne. Les itinéraires de M. Roy et des autres, qui devaient être connus hier, ne sont pas encore prêts. Ils ne le seront qu'aujourd'hui.

Le chef du NPD, M. Ed Broadbent, se retrouvait dans l'Ouest, hier, pour évoquer quelques thèmes favoris de sa campagne: l'énergie, l'assurance-maladie, et les droits des femmes. Il sera demain à Toronto. (Photolaser CP)

Une poignée de manifestants chahutent Trudeau à Bathurst

BATHURST, N.-B. (PC) — Deux noyaux de protestataires acadiens ont perturbé un assemblée politique qu'a tenue en plein air le premier ministre, M. Trudeau, hier à Bathurst, au Nouveau-Brunswick.

Les manifestants, une trentaine au milieu d'une foule de quelque 500 personnes, on bruyamment hué le premier ministre, protestant d'une part contre l'absence d'un système complet de télécommunications pour les francophones du nord-est de la province et d'autre part contre les coupures récentes à l'assurance-chômage.

Sans hésiter, le chef libéral a engagé le débat avec les manifestants, interpellant entre autres l'un d'entre eux qu'il a qualifié d'« énergumène ».

Aux uns qui scandaient que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) « cause l'assimilation des Acadiens », M. Trudeau a répliqué qu'il n'y a plus lieu de s'alarmer, la télévision étant en voie d'instauration.

« Je ne suis pas certain que la télévision française vous préserve de l'assimilation, a-t-il ajouté. Mais ce qu'il vous faut, c'est plutôt un gouvernement fédéral qui assure la protection constitutionnelle de vos droits. »

Aux autres, il a conseillé de chercher de l'emploi, par exemple, a-t-il dit, dans la construction du nouvel immeuble fédéral de Bathurst qui doit notamment abriter les bureaux de la Commission d'assurance-chômage.

Il a expliqué que le resserrement des conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage a été décidé pour éviter que « des gens abusent du système ».

« Les économies ainsi réalisées nous ont permis d'engager de nouveaux crédits pour la création d'emplois et la hausse des allocations familiales », a ajouté M. Trudeau.

« Si vous n'appuyez pas le gouvernement fédéral, ce sont les pauvres qui vont payer », a-t-il lancé en tentant de couvrir le chahut qui continuait de plus belle.

« Vous pouvez voter conservateur si vous le voulez, ça ne nous gêne pas. Mais eux, ils vont la couper encore plus, l'assurance-chômage », a-t-il affirmé.

Il s'en est par ailleurs pris au gouvernement provincial du premier ministre M. Richard Hatfield, à qui il a reproché d'avoir récemment haussé les taux de l'assurance-hospitalisation.

« C'est à Fredericton où vous devriez aller gueuler, si vous voulez que ça continue, l'assurance-santé », a dit M. Trudeau.

Le chef libéral était notamment accompagné à Bathurst du député de Gloucerster, M. Herb Breau et du ministre des Pêches, M. Roméo LeBlanc, dans le cadre de sa tournée électorale dans les Maritimes, qui l'a ammené à l'île du Cap-Breton et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Joe Clark chez lui

Apprenez le français pour comprendre le pays

par Donald Charette

HIGH RIVER, Alberta (PC) — De passage dans son village natal de High River, où il a reçu un accueil triomphal, le chef conservateur, M. Joe Clark, a souligné qu'il est essentiel, afin de comprendre ce pays, d'apprendre la langue française.

M. Clark a affirmé devant des étudiants, à l'école secondaire de la localité où s'étaient rendus également plusieurs centaines d'électeurs de la circonscription, qu'avant d'apprendre le français, il se sentait un étranger, lorsqu'il allait au Québec.

Le leader conservateur a prononcé une partie de son allocution en français, même si la majorité de son auditoire anglophone était unilingue.

Il a souligné que le bilinguisme est nécessaire, non seulement pour maintenir l'unité du pays, mais afin que les Albertains et les Québécois puissent se comprendre.

M. Clark a été accueilli comme un héros dans cette ville de 4,000 habitants située à 50 milles au nord de Calgary.

À l'école secondaire, il a été accueilli par une fanfare et l'on remarquait une banderole proclamant tout simplement: « Welcome home Joe ».

Le maire de High River, Mme Lucille Dougherty, a déclaré que « Joe est un espoir et une inspiration pour la ville ».

Le chef tory a répondu aux questions des étudiants qui lui ont réservé un accueil enthousiaste. Certains lui ont dit qu'ils se rappelleraient de cette visite du « premier ministre », six semaines avant les élections.

Par la suite, M. Clark, accompagnée de sa femme, Maureen McTeer, a rendu visite à ses parents, Charles et Grace Clark, qui ont reçu les journalistes chez eux.

Devant les étudiants de son ancien High School, M. Clark a souligné que les gens de l'Ouest « caressent de grands rêves ».

Il a insisté devant les jeunes étudiants sur les possibilités qui leur sont offertes au Canada. « Il n'y a pas de limite à ce que vous pouvez entreprendre », leur a-t-il dit.

Le chef de l'opposition aux Communes a amorcé sa tournée albertaine à Fort MacMurray, la ville champignon où Syncrude retire du pétrole des sables bitumineux.

Après la visite de cet immense chantier, M. Clark a rappelé que son parti croyait que le Canada pouvait devenir autosuffisant dans le domaine énergétique.

Il a promis d'accorder des incitations fiscales aux entreprises pour les encourager à investir.

Clark veut taxer les malades, dit Broadbent

RÉGINA (PC) — Joe Clark menace de taxer les malades. C'est l'avertissement qu'a servi hier dans la capitale de la Saskatchewan, berceau de l'assurance-maladie au Canada, le leader néo-démocrate Ed Broadbent, en s'appuyant sur un dépliant diffusé par le chef du Parti conservateur tandis qu'il briguait, en 1976, la direction du parti.

Selon M. Broadbent, le système que propose M. Clark pour freiner le recours abusif aux services de santé, entraînerait une hausse de $60 des impôts d'un contribuable gagnant $10,000, dès que ce dernier bénéficierait de soins médicaux dépassant $500.

Plus précisément, l'excédent des soins serait assimilé à un revenu imposable, et M. Broadbent affirme même que cet impôt de « dissuasion » pourrait atteindre jusqu'a $300 annuellement.

Au contraire, dit-il, le Nouveau Parti démocratique s'engage à « revaloriser » un système d'assurance-maladie dont on constate qu'il s'est dangereusement détérioré dans la plupart des provinces canadiennes depuis dix ans.

Il en impute d'ailleurs la responsabilité au gouvernement Trudeau, qui en 1977 a cessé de financer les programmes provinciaux à 50%, optant alors pour une formule de financement forfaitaire, inçitant ainsi les gouvernements provinciaux à combler la hausse des coûts par des taxes ou des primes qui trahissent, dit-il, le principe fondamental de l'accessibilité. M. Broadbent promet, quant à lui, de revenir à la formule de financement originale.

« Il faut garantir les services, et s'assurer aussi que les provinces respecteront leurs obligations », dit-il. Il soutient que l'entente de 1977 n'accorde pas au gouvernement fédéral l'autorisation de contrôler ni la qualité ni le coût des programmes administrés par les provinces.

L'assurance-maladie est l'un des thèmes les plus souvent évoqués par M. Broadbent au cours de la campagne.

La veille, s'adressant à un auditoire de Edmonton, la capitale canadienne du pétrole, le leader néo-démocrate a sollicité plus directement les suffrages féminins en proposant un ensemble de mesures destinées à assurer l'égalité des chances sur le marché du travail. Il obligerait les entreprises au service de l'État à établir un contingentement d'embauche féminine. Formation professionnelle, subventions aux garderies, assistance aux travailleuses à temps partiel sont quelques-unes des initiatives qu'il préconise. Les femmes à domicile auraient également droit de contribuer au régime de rentes de l'État, sur une base volontaire.

M. Broadbent s'adressait alors à un auditoire étudiant, et il a évoqué les tractations qui pourraient avoir lieu si un gouvernement minoritaire était élu le 22 mai.

« En ma qualité de chef de parti, il ne s'agit pas de savoir comment je négocierais avec Joe Clark ou Pierre Trudeau, » a-t-il dit. « Renversons la question: qu'allez-vous faire avec Broadbent. Allez-vous vous asseoir et discuter? » Les étudiants semblent avoir apprécié la réponse, qui fut vivement applaudie.

D'autre part, on croit savoir dans l'entourage du NPD que dans cette éventualité, les néo-démocrates soutiendraient un gouvernement libéral minoritaire si M. Trudeau démissionnait. Si les conservateurs formaient un gouvernement minoritaire, M. Broadbent exigerait d'eux qu'ils « renforcent » Petro-Canada, une société d'État que M. Clark promet, au contraire, de confier à l'entreprise privée.

Rectificatif

Par distraction nous avons laissé échapper une inexactitude dans un article paru en page 2 du DEVOIR d'hier au sujet du candidat conservateur du comté de Chambly. Celui-ci est bien M. Jean-Guy Savage, et non le politicologue Claude Gervais, lequel porte les couleurs du Parti conservateur dans le comté de Richelieu.

Au sujet du même article, par ailleurs, le candidat libéral dans Laprairie, M. Pierre Deniger proteste qu'on ait parlé de lui comme d'un homme « parachuté d'Ottawa ». Sa famille est du comté, il est né à Longueuil, a fait ses études à Saint-Jean et il habite maintenant Brossard.

R.M.

cadeaux de communions

Livres
Histoire de Jésus 12.45
L'Évangile en papier 10.95
Bible en images 24.30
Un Saint à Votre nom 11.15

Icônes
Bois ou bronze 6.00 à 36.00

Crucifix
conventionnels ou modernes signés Fernand Py, Dominique Piedchaud, etc.

Disques
Évangile en papier 7.98
Quand souffle l'Esprit 7.50

Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame, 845-3194

À votre service.

Ce ne sont là que trois mots ...mais ajoutés aux Services immobiliers du Trust Royal, ils revêtent une grande importance à l'achat ou à la vente d'une propriété.

Si vous désirez acheter une maison, vous serez enchanté du vaste choix que nous vous offrons. De plus, nous sommes en mesure de vous fournir, sur demande, une formule de financement expressément conçue en fonction de vos besoins.

Les trois mots en question sont également importants si vous vendez votre maison. Les contacts que nous suscitons entre vendeur et acheteur ont été couronnés de succès, au cours des années. Et si nos conseils peuvent vous être utiles, téléphonez-nous.

Ainsi, que ce soit pour la vente ou l'achat d'une propriété, faites-nous part de vos projets. C'est à ce moment que notre façon d'être "à votre service" se traduira par une relation professionnelle qui ne peut qu'engendrer un climat de confiance ...et des résultats probants.

IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

L'ancien solliciteur général Warren Allmand, qui témoignait hier devant la commission McDonald, examine ci-dessus des documents en compagnie de Me Eleanore Cronk, procureur de la commission. À l'arrière-plan, Me Raymond Barskett, avocat de M. Allmand. (Photolaser CP)

Cullen estimait que la GRC enfreignait la loi

OTTAWA (PC) — L'ancien ministre du Revenu, M. Bud Cullen, croyait que l'entente secrète visant une collaboration accrue entre son ministère et la GRC, comportait « une violation technique de la loi ».

C'est l'une des raisons, selon des documents rendus publics hier devant la commission McDonald à Ottawa, pour lesquelles cette entente de 1972 ne fut pas rendue publique, comme le réclamait le commissaire de la GRC de l'époque, M. Maurice Nadon.

Interrogé à ce sujet, l'ancien solliciteur général, Warren Allmand qui témoignait pour la deuxième journée devant la commission fédérale qui se penche sur les agissements de la GRC, a dit qu'il était au courant de l'existence de cette entente secrète conclue en 1972.

Il a précisé que le commissaire Nadon aurait voulu que l'entente soit publique et c'est pourquoi le 16 mai 1976 il a écrit à son collègue, Bud Cullen pour lui suggérer de rendre publique toute l'affaire.

« Il faudrait trouver moyen d'annoncer publiquement qu'il existe une certaine coopération entre la GRC et le ministère du Revenu dans cette affaire. Si les choses demeurent telles qu'elles le sont, il existe toujours le risque que des déclarations contradictoires à cet effet, seront faites aux média », a écrit M. Allmand dans cette lettre.

M. Cullen, a répondu le 9 juin 1976 en disant qu'une telle suggestion avait du bon puisque le gouvernement avait souvent indiqué qu'il voulait être « franc vis-à-vis le public ».

Cependant, ajoutait-il, les fonctionnaires s'inquiétaient parce que les renseignements fournis par le ministère du Revenu à la GRC ne servaient pas uniquement à l'administration de la loi sur le Revenu, tel que prévu.

Il terminait la lettre en disant qu'il faudrait adopter des amendements à la loi pour régulariser l'entente de 1972, en précisant que les fonctionnaires de son ministère s'y affairaient.

Compte tenu de la réponse de M. Cullen, M. Allmand répliqua qu'il croyait qu'il serait préférable de ne pas dévoiler l'entente secrète « afin de ne pas mettre en jeu les amendements proposés ».

Interrogé à savoir s'il y avait une différence entre une « violation technique d'une loi » et « une violation d'une loi », M. Allmand a dit qu'il n'était certain pourquoi le mot technique avait été inscrit.

Selon lui, le paragraphe portant sur cette « violation technique de la loi » n'était pas prioritaire dans la lettre de M. Cullen parce qu'il se retrouvait à la fin de la missive.

Il a expliqué qu'il ignorait ce qui était advenu de la question puisqu'il a quitté son poste de solliciteur général à la mi-septembre pour devenir ministre des Affaires indiennes.

Entre-temps, a-t-il dû avouer, il ne s'était pas penché sur la question puisque l'été avait été consacré, d'abord au projet de loi sur l'abolition de la peine capitale puis à la préparation des Jeux olympiques à Montréal.

L'entente, qui fut approuvée par le cabinet au mois de mai 1972, précisait que la GRC et le ministère du Revenu coopéreraient pour lutter contre le crime organisé par le biais de la loi sur l'impôt.

Des témoignages d'agents de la GRC et de fonctionnaires entendus à ce sujet devant la commission ont démontré que des renseignements avaient été échangés entre les deux agences sans qu'ils aient servi à l'application de la loi. De plus des renseignements confidentiels obtenus par

Voir page 6: Cullen

AUJOURD'HUI

À 9 h 30, début d'un colloque de trois jours sur le thème « La fête en question », au pavillon principal de l'Université de Montréal, salle M-415.

■

À 11 h 30, ouverture du 10e symposium de cancérologie, portant sur le cancer du sein, à la Faculté de médecine de l'université Laval. Le symposium se poursuit jusqu'à demain.

■

De 13 h à 21 h, journée d'accueil à l'Atelier d'artisanat communautaire Centre-ville, 3553 rue Saint-Urbain.

■

De 15 h à 20 h, exposition de créations des midinettes UIOVD, au 333 Chabanel ouest, porte 307.

■

À 17 h, début d'un colloque de trois jours sur l'archéologie, en l'hôtel Loews Le Concorde, à Québec.

■

À 19 h 30, assemblée publique d'information sur « l'automobile et la rue Saint-Denis », organisé par le Projet d'action communautaire sur la qualité de l'environnement, au Cegep du Vieux-Montréal, 255 Ontario est.

■

À 20 h, diaporama sur la vie religieuse intitulé « Vivre à fond », au 1460 boul. Crémazie est.

■

À 20 h, conférence sur le chant populaire italien à la société Dante de Québec, au collège Mérici, 775 ch. Saint-Louis.

■

À 20 h 30, concert-bénéfice avec la participation du Choeur polyphonique de Montréal, des Petits chanteurs de la cathédrale et autres, en la salle Claude-Champagne, 200 rue Vincent-d'Indy. Il y aura aussi une exposition de peintures.

■

Présentation jusqu'à samedi des programmes du collège Marie-Victorin, dans l'Allée de la mode de la Galerie des boutiques, à la Place Bonaventure, aux heures d'affaires habituelles.

■

Clinique de collecte de sang de la Croix-Rouge à l'Université Concordia, à la mezzanine de l'édifice Hall, 1455 boul. de Maisonneuve, de 10 h à 18 h.

CANDU: le refroidissement serait insuffisant

par Gilles Provost

Le système de refroidissement d'urgence destiné à empêcher la fonte des réacteurs nucléaires canadiens de type GANDU n'est pas à la hauteur des objectifs fixés au départ mais on semble améliorer progressivement sa fiabilité, indiquait récemment le rapport intérimaire sur l'énergie nucléaire en Ontario rédigé par la Commission royale sur la planification de l'énergie électrique (commission Porter).

À la suite des audiences publiques les plus fouillées qui aient jamais été tenues sur l'énergie nucléaire au Canada, la commission Porter donnait aussi raison aux « critiques bien informés » qui soutiennent que la probabilité d'un accident grave est au moinx cent fois plus élevé que ne le reconnaissent les évaluations officielles: on a rencontré dix fois plus de problèmes que prévu dans le circuit de refroidissement primaire et la disponibilité du système de refroidissement d'urgence est aussi bien plus faible qu'on le prévoyait.

En conséquence, dit le rapport Porter, on peut prédire une fonte de réacteur canadien à tous les 40 ans si le pays se dote de 100 réacteurs nucléaires. Il s'agit, précisait-il, de l'évaluation la plus pessimiste.

Dans un cas aussi grave, écrivait-on, les 400 tonnes d'eau lourde « froide » qui baignent les tubes sous pression du réacteur assureraient un certain refroidissement mais il suffirait de quatre heures pour qu'elle soit complètement évaporée et le réacteur fonctionnerait encore au centième de sa puissance pendant une bonne période...

Même si le rapport Porter se dit globalement confiant dans la sécurité présente et future du réacteur CANDU, il souligne que les nombreux incidents survenus dans les centrales ontariennes « ne sont pas de nature à accroître la confiance dans la sécurité de l'énergie nucléaire ». Il estime pourtant qu'il s'agit de « problèmes de jeunesse » et que l'expérience acquise permettra d'éviter leur répétition.

À l'appui de ces commentaires, il souligne que l'on a perdu à six reprises en quatre ans le contrôle du réacteur de Pickering. Même si ce genre d'incident ne s'est pas répété depuis 1975, fait-il remarquer, ce résultat n'est guère à la hauteur de l'objectif des concepteurs qui visaient une panne par siècle.

« Encore plus inquiétante est la fissure qu'on a découverte dans le mur du réacteur numéro deux en juin 1974, fissure qui a subsisté sans détection pendant un an et demi, ce qui aurait grandement diminué la capacité de confinement des produits radioactifs advenant un incident dans ce réacteur » souligne le rapport Porter. Pour respecter les normes canadiennes en la matière, ajoute-t-il, il faudrait maintenant que cette enceinte demeure absolument étanche pendant au moins 500 ans...

Le rapport Porter souligne aussi qu'il n'y a eu au Canada aucune évaluation scientifique du risque inhérent aux réacteurs CANDU, semblable par exemple au rapport Rassmussen aux États-Unis. M. Arthur Porter ne s'inquiète pas outre mesure de cette lacune parce que ce genre de prévision statistique peut difficilement tenir compte du caractère imprévisible des réactions humaines.

La quasi-totalité des accidents nucléaires passés semblent avoir été provoqués par des erreurs humaines, fait-il remarquer.

Sur la foi des études qu'elle a elle-même commandées, la commission Porter soulignait qu'aucune structure ne peut imposer avec succès des comportements précis à chacun des membres de son personnel et qu'il faut laisser une place à l'initiative.

En outre, elle mentionnait aussi l'impossibilité de garantir en tout temps l'efficacité et la conscience professionnelle de chaque membre du personnel. Enfin, troisième principe, toute tâche routinière entraînera l'ennui et sera finalement bâclée.

Or soulignent-on, le maintien de la sécurité dépend en fin de compte de l'accomplissement d'innombrables tâches répétées, ennuyeuses et machinales. La vigilance du personnel se relâche inmanquablement lorsque « tout va bien ».

C'est pourquoi on recommandait que le personnel des centrales nucléaires canadiennes soit soumis à un programme d'activités plus rigoureux qui incluerait du travail sur simulateur beaucoup plus réaliste avec des événements fort peu probables et où l'opérateur pourrait constater les résultats de ses réactions.

Sept ans de détention pour avoir poignardé son patron

par Bernard Morrier

Une serveuse de 31 ans, Louise-Thérèse Desnoyers, a été condamnée à sept ans de prison hier, à la suite de la mort de son patron, le restaurateur Peter Savopoulos, âgé de 48 ans, poignardé le 16 janvier dernier.

La jeune femme avait tout d'abord été accusée de meurtre au premier degré, mais un jury, présidé par le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, devait plutôt la reconnaître coupable d'homicide involontaire.

Lors de son procès, Mlle Desnoyers avait déclaré que c'est en voulant se défendre qu'elle avait accidentellement frappé son employeur. Elle avait ajouté que, souffrant d'épilepsie, elle avait parfois des trous de mémoire. Elle avait précisé que le soir du drame, elle était à jeun et qu'une discussion « amicale » avait surgi entre elle et Savopoulos, qu'elle a dit être son ami.

Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Gérald LaHaye a soutenu que l'accusée avait bien l'intention de causer des blessures à sa victime, même si elle ne désirait peut-être pas la tuer. « Son geste ne fut pas involontaire, quoiqu'il n'ait pas été prémédité », a-t-il affirmé.

Lors des représentations sur sentence, le procureur de la jeune serveuse, Me Michel Duceppe, avait demandé la plus grande clémence possible pour elle, révélant que celle-ci venait d'une famille de neuf enfants, qu'elle n'avait aucun antécédent judiciaire et qu'elle avait tenté d'augmenter ses faibles revenus en faisant du travail de serveuse à temps partiel.

Au cours du procès, l'homme d'entretien du restaurant, M. Raymond Paquette, avait déclaré croire que Mlle Desnoyers voulait tout simplement faire peur à son patron, après qu'il l'eut congédiée.

Ce geste aurait résulté d'une discussion portant sur le coût d'une consommation. Après s'être fait aviser de son congédiement, Mlle Desnoyers, selon le témoin, se serait dirigée vers la cuisine pour y prendre un couteau et revenir à la table de son patron. « Comme celui-ci se levait, la lame lui perforait l'abdomen », a-t-il noté.

Savopoulos aurait ensuite dit à son ex-employée qu'elle était « folle » et la gifla à la figure. À son tour, il alla à la cuisine pour mettre la main sur un autre couteau. Mais comme M. Paquette tenta d'arrêter la marche de Savopoulos, celui-ci dit de le laisser aller, « car autrement, c'est toi que je frappe ».

Le nettoyeur obéit aussitôt mais, au même moment, le restaurateur s'effondrait au sol. Il devait succomber à l'hôpital peu après.

500 patients privés de transport par la faute de la bureaucratie?

Il faudrait $75,000 pour maintenir le service de transport de quelque 500 patients souffrant de cancer ou d'insuffisance rénale et qui doivent recevoir des traitements réguliers dans 22 hôpitaux de Montréal et sa périphérie.

Mais le ministère des Affaires sociales n'a pas encore réglé ce problème maintes fois soulevé par des organismes communautaires, affirmant qu'il veut soumettre un « plan global » qui toucherait tous les malades nécessitant un moyen de transport.

Si bien que depuis lundi, tout service de dépannage qui était assumé par Centraide, et le Service bénévole de Montréal a été interrompu. Ce sont les hôpitaux mêmes qui ont pris la relève en puisant dans leurs fonds d'urgence mais on peut présumer qu'ils s'épuiseront vite, compte tenu de leurs contraintes budgétaires.

Un comité ad hoc composé de représentants des hôpitaux, d'agences communautaires et de groupes de citoyens âgés, a travaillé depuis plus de trois mois afin de sensibiliser le MAS à ce problème. Et il a fait de nombreuses démarches pour qu'il assume ses responsabilités en ce domaine.

Le Service bénévole de Montréal avait prévenu le gouvernement il y a six mois qu'à compter du 1er avril 1979 il ne pourrait plus assurer ces services de transport, faute de fonds et aussi en raison des objectifs mêmes de l'organisme qui est avant tout orienté vers le travail volontaire et non l'organisation d'un réseau de transport par taxi.

Les représentants du comité n'ont pas abandonné leur combat et ils entendent parvenir à délivrer ces 500 patients qu'ils considèrent comme « des prisonniers de la bureaucratie du MAS ».

Selon M. Charles Pitts, de Centraide, « il est de la responsabilité des centres hospitaliers de voir à ce que les patients devant recevoir des traitements aussi essentiels que la dialyse ou la radiothérapie puissent se rendre aux hôpitaux de façon régulière ».

Il s'agit donc, dit-il, d'un « service essentiel » et des budgets devraient être rendus disponibles immédiatement.

« Nous sommes conscients, soulignent les représentants du comité, que les besoins de transport pour les cas de cancer et d'insuffisance rénale ne constituent qu'une partie du besoin plus global de transport pour les personnes âgées malades et les handicapés. Nous croyons cependant que la communauté ne peut attendre qu'un plan global soit implanté. Il faut résoudre immédiatement ce problème concret et urgent. »

Murdochville: le dialogue reprend avec les métallos

par Louis-Gilles Francoeur

Les négociations entre la Gaspé Copper Mines et le syndicat de ses 1,300 métallos de Murdochville ont repris hier soir après avoir été interrompues le 21 janvier.

Au même moment, dans la métropole, les représentants syndicaux des 1,500 métallos de la Raffinerie canadienne de cuivre et de la Noranda Metal Industries, deux autres filiales des mines Noranda, décidaient de retenir une journée de plus leur menace de grève pour poursuivre d'intenses pourparlers avec les représentants des deux compagnies en cause. À ces deux usines, les métallos de la FTQ ont donné récemment des mandats de grève fort majoritaires à leurs négociateurs.

Les dirigeants des deux syndicats avaient décidé initialement de déclencher la grève hier. Ils se sont toutefois ravisés et ont opté pour l'introduction de nouvelles contre-propositions. Les pourparlers sur ces demandes syndicales revisées se sont poursuivis tout au long de la journée hier jusqu'en soirée.

À Murdochville, le président du syndicat des métallos, M. Claude Soucy, hésitait à attribuer le reprise des négociations dans son coin à la menace d'une grève aux deux filiales montréalaise de la Noranda.

« Ça peut avoir influencé la compagnie mais pour nous, il y a des avantages et des inconvénients à voir la situation évoluer d'un côté comme de l'autre. Si les gars font la grève à Montréal, cela fait augmenter les chances de former un front commun avec eux et ça ne doit pas faire plaisir aux trois filiales de Noranda que d'envisager de s'assoir à la même table D'un autre côté, si les gars restent au travail, ça augmente la demande en métaux et ça facilite par le fait même notre négociation », précise M. Soucy.

Le même représentant syndical ajoute qu'il faut attribuer « notamment » la reprise des négociations à Murdochville aux fluctuations du marché des métaux.

« Quand on est entré en grève, dit-il, le molybdène se vendait $4.50 la livre. Aujourd'hui, il vaut $8.00. C'est pareil pour le cuivre. Depuis le 17 octobre, soit au début de la grève, le cuivre est passé de 71 cents à $1.19 la livre et les économistes prédisent que ça va continuer de monter. Dans ce contexte, la compagnie perd beaucoup d'argent à nous laisser dehors. Nous, avec le retour du printemps, le moral suit le cours du cuivre. Les gars se trouvent de petites jobs et pensent à la pêche. »

Les négociations qui devaient débuter à Murdochville hier après-midi en présence du conciliateur André Courchênes, ont finalement démarré en soirée.

À Montréal, le porte-parole des deux groupes de métallos en négociation, M. Gérard Proulx, se refusait à afficher un trop grand optimisme. « Une journée à la fois », s'est-il contenté de dire lorsqu'on lui a demandé si la direction syndicale entendait utiliser son mandat de grève aujourd'hui.

«LA CHINE VERS LE XXIe SIÈCLE»

Cette assemblée informera tous les amis de la Chine sur le développement actuel de ce pays.

Les orateurs seront:

— **M. Robert Garry** (prof. à l'Université de Montréal)
— **M. Ma Xu-Xiang** (étudiant de Chine)
— **M. Denis Jacques** (travailleur, membre du voyage d'octobre '78 en Chine)
— **M. Herman Tam** (Membre du Conseil de la Communauté chinoise de Montréal)

Vendredi, le 6 Avril 1979 à 19:30 hres.

Polyvalente Émile-Nelligan
4750 Henri-Julien, coin Villeneuve Métro Laurier

GARDERIE sur place.

Pour information
Tél.: 866-4119

Entrée libre

Université de Montréal
École de relations industrielles

L'ARBITRAGE DE GRIEFS

COURS D'ÉTÉ DU 13 au 18 MAI 1979

Les cours d'été de l'École de relations industrielles s'adressent aux praticiens et visent à leur fournir la formation complémentaire dont ils ont besoin dans leur travail quotidien. Sans négliger pour autant les aspects théoriques des sujets couverts, les personnes-ressources s'efforceront d'en faire ressortir les problèmes concrets et d'en dégager les solutions.

Les cours de cette année s'adressent à ceux qui occupent devant les tribunaux d'arbitrage, que ce soit pour les employeurs ou les syndicats. Conseillers en relations industrielles, syndicalistes, jeunes avocats et autres praticiens y trouveront leur compte.

LA NATURE JURIDIQUE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
Personne-ressource:
André Rousseau, professeur
École de relations industrielles, Université de Montréal

LES OBJECTIONS PRÉLIMINAIRES EN ARBITRAGE
Personne-ressource:
Roy L. Heenan, avocat
Johnston, Heenan et Blaikie

LA JURISPRUDENCE ARBITRALE
Personnes-ressources:
Claude D'Aoust, professeur
Louis Leclerc, François Meunier et Gilles Trudeau, chercheurs École de relations industrielles, Université de Montréal

LA PREUVE EN ARBITRAGE
Personne-ressource:
Hélène LeBel, avocate
Jasmin, Rivest, Castiglio
Castiglio et LeBel

INSCRIPTION $600 incluant le gîte et le couvert.
ENDROIT: Auberge Mont-Gabriel.

En raison de la limitation des inscriptions, les intéressés sont priés de communiquer sans délai avec madame **Nicole Brazeau** en composant **(514) 343-7706.**

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Contrairement à leurs parents, les adolescents noirs d'origine antillaise ne se sentent généralement pas l'objet de discrimination raciale de la part de leurs enseignants et de leurs camarades des écoles publiques francophones et anglophones du Québec. C'est à un professeur de la faculté des sciences de l'éducation de McGill que l'on doit cette constatation surprenante. M. Michel Laferrière s'est de plus rendu compte, après avoir analysé quelque 150 entrevues d'adolescents originaires des Antilles britanniques et d'Haïti qui fréquentaient deux écoles polyvalentes de la CECM et du BEPGM, que ceux-ci partageaient les aspirations de leurs camarades blancs quant à leur avenir professionnel: ils se voyaient pour la plupart médecins ou avocats. Toutefois, comme ces adolescents étaient d'immigration récente, ils présentaient des différences de formation et de connaissance de la langue d'enseignement qui ne leur permettaient pas de suivre les voies pédagogiques donnant accès au cégep. Le professeur Laferrière recommande donc la création de cours compensatoires et de programmes de sensibilisation des enseignants pour remédier à ce problème.

On les retrouve partout, journalistes au *McGill Daily*, présidents d'associations politiques et culturelles, membres d'équipes sportives, animateurs de ciné-club; l'an dernier, l'un d'entre eux a même présidé aux destinées de l'Association des étudiants de McGill. Bref, on les croirait plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité, les étudiants américains de McGill. Dans un article publié récemment dans le *Daily*, David Winch explique l'ubiquité de ses collègues américains sur le campus universitaire par le fait qu'ils n'ont pas, contrairement à leurs camarades montréalais, de réseaux d'amis à l'extérieur du campus. Ils ont eux-même révélé à Winch qu'ils n'en revenaient pas des multiples occasions qui leur étaient données à McGill de se joindre à la vie étudiante. Les activités para-universitaires ayant autant d'importance que les succès scolaires aux Etats-Unis, les Américains ne ratent pas une occasion d'y participer.

De retour d'Iran dont elle s'est faite expulser pour avoir participé à une manifestation de femmes iraniennes contre le port du tchador, Kate Millett, la célèbre militante féministe américaine, donnera une conférence en anglais sur *Le féminisme international dans les années 70.* Organisée sous les auspices des associations féminines de Concordia et de McGill, de la société des débats et de l'Association des étudiants de McGill, cette conférence aura lieu ce soir à 20 heures dans la salle Moyse du pavillon des Arts à McGill. Entrée libre!

GRATUIT!

Vendredi 6 avril à 14h: conférence de M. Carlos Enriquez, professeur au département de sciences politiques de l'UQAM: *Diplomacy and Dependency: The New International Economic Order:* Salle C 103E du pavillon Macdonald-Harrington.

Lundi 9 avril à 20h30: concert de guitares sous la direction de Stephen Fentok. Salle de concert Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Mercredi 11 avril à 19h30: présentation de films: *Quebec in Silence* de Gilles Gascon et *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra. Salle 219 du pavillon Leacock.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Le décevant discours de M. Clark

ON attendait beaucoup du discours de M. Clark à la Chambre de commerce de Québec cette semaine. L'occasion s'offrait à lui de lancer ici une campagne vigoureuse, d'exposer des solutions de rechange aux électeurs de plus en plus nombreux qui en cherchent, d'ouvrir aux francophones une perspective nouvelle sur le régime fédéral revu et corrigé par un parti traditionaliste plus respectueux des régionalismes, d'indiquer enfin la place qu'il voudrait faire au Québec dans une fédération par lui rajeunie.

Ce fut un discours décevant, M. Clark a raté l'occasion, ou simplement, par calcul, refusé de la saisir, se bornant à prononcer une allocution incolore sur des objectifs économiques certes généreux mais dont personne ne sait comment ni à quel prix il serait possible de les réaliser.

Tout se passe pour l'instant comme si le leader conservateur refusait d'engager le combat dans une province qu'il tient pour acquise aux libéraux, comme s'il avait rayé le Québec de sa carte électorale, ou encore comme s'il craignait d'examiner ici avec franchise le problème de l'avenir politique. Il est vrai que M. Trudeau attache à la question de l'unité canadienne une importance que ne justifie pas le seul cadre d'une campagne électorale. M. Clark, en revanche, se comporte comme si le problème ne se posait pas.

En réalité, les expériences passées et traumatisantes enseignent aux conservateurs qu'ils doivent se méfier des débats constitutionnels au Québec. Quand ils sont parvenus dans le passé, grâce à des thèses novatrices (Deux nations, statut particulier), à conquérir au sein de l'électorat francophone une fraction nationaliste — d'ordinaire insuffisante pour gagner des sièges — ils ont alors subi au Canada anglais de fâcheux ressacs. En d'autres mots, si les astres favorisent les candidats de M. Clark de l'Outaouais au Pacifique, celui-ci ne va pas courir le risque d'offrir au Québec des formules qui indisposeraient ses autres clientèles et lui feraient perdre, sans compensation importante au Québec, les appuis indispensables de l'Ontario et de l'Ouest.

Car, pour peu que le leader du PC s'avise de quitter les avenues de l'orthodoxie constitutionnelle conçue et définie par les libéraux, il sera dans l'heure qui suit accusé par ses adversaires et ses propres partisans de brader l'empire canadien à la pièce et de favoriser la rupture du pays par de funestes complots avec le PQ.

Bref, le parti conservateur, s'il veut s'imposer électoralement au Canada, s'il veut profiter pleinement de la faiblesse des libéraux hors du Québec, doit s'abstenir rigoureusement de faire preuve d'imagination dans cette dernière province. Un exemple récent l'aura suffisamment démontré: non sans une certaine témérité, M. Clark avait un jour déclaré que son parti, s'il était porté au pouvoir, accepterait de négocier avec un gouvernement du Parti québécois à la condition que celui-ci, ayant posé une question claire et honnête au référendum, ait obtenu une réponse favorable à plus de 60%. « Négocier », dans ce cas précis, devait s'entendre comme un effort pour éviter la balkanisation ou la rupture définitive. Cette déclaration avait aussitôt poussé les libéraux à constater que le chef conservateur voulait « négocier avec les séparatistes », de même qu'il cherchait à les « appuyer » lorsqu'il avait approuvé la position de M. Parizeau dans le contentieux de la taxe de vente. Il aura fallu par la suite, pour aggraver son dossier, que son collègue David Crombie répète substantiellement les mêmes choses, mais avec une lourde maladresse et en écorchant au passage M. Claude Ryan, pour mettre un terme à l'hypothèse de la négociation post-référendaire.

Les conservateurs se bornent à dire aujourd'hui, et encore faut-il insister pour le savoir, qu'ils consentiraient peut-être à discuter avec le premier ministre d'un Québec ayant répondu oui au référendum à la condition que cette négociation ne porte pas sur « le démembrement du pays ». On n'en demande pas autant à M. Clark. On souhaiterait seulement l'entendre, lors d'un prochain voyage au Québec, exposer son plan de réforme constitutionnelle qui, sans être complet jusqu'aux modalités, permettrait aux Québécois et aux électeurs des autres provinces également intéressées, de mieux comprendre ce qu'il entend lorsqu'il recommande la participation des provinces aux décisions qui les touchent, la priorité aux provinces en matière culturelle et la priorité fédérale en matière économique. Du même souffle, il serait utile de revenir sur la question des langues officielles: les garanties qu'il propose de maintenir par l'article 133 pour protéger les Québécois de langue anglaise seraient-elles équilibrées par des droits égaux, inscrits dans la constitution, en faveur des francophones d'autres provinces? Est-ce bien cela qu'il faut comprendre à la suite du discours du 19 février, ou la pensée officielle du PC à cet égard n'est-elle pas encore bien définie?

A 47 jours du scrutin, on ne saurait exiger du leader conservateur un programme complet et précis sur tous les sujets qui préoccupent le pays. On l'écoute avec intérêt, souvent avec appréhension, proposer l'amenuisement du secteur public, la réduction des dépenses, des avantages fiscaux pour les propriétaires d'habitations familiales, une assistance aux chantiers maritimes, une diminution sensible du chômage, une baisse du taux d'inflation, une réduction du déficit et une série de dégrèvements. Il se peut que ces promesses, si elles sont réalisées, entraînent une relance de l'économie, une remontée des investissements, bref la prospérité, si bien que le coût des politiques annoncées n'atteindrait pas les sept milliards et demi estimés par M. Chrétien. Cela est possible dans la meilleure des hypothèses. Mais on ne sait pas comment.

Pas plus qu'on ne sait ce que les conservateurs, une fois installés au pouvoir, s'efforceraient d'accomplir pour rendre la société canadienne plus juste, le système fédéral plus efficace, la société québécoise plus heureuse. Si M. Clark ne s'explique pas davantage au cours des six prochaines semaines, s'il table sur la seule faiblesse des libéraux hors Québec pour gagner les élections, s'il répète dans cette province jusqu'au 22 mai le discours entendu mardi au Château Frontenac, ni le Canada ni le Québec n'auraient beaucoup gagné en lui confiant le gouvernement.

Michel ROY

L'exécution d'Ali Bhutto

Malgré les appels à la clémence qui ont afflué des quatre coins de la planète, le général Zia-ul-Haq a fait exécuter hier l'homme qu'il avait renversé en juillet 1977, l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto. Cette pendaison, intervenue au terme d'une procédure judiciaire fort contestée qui a d'ailleurs toutes les allures d'un réglement de comptes, risque de peser très lourd sur l'avenir du Pakistan, qui n'est déjà pas connu pour sa stabilité politique.

Héros, selon ses partisans, pour avoir restauré la conscience nationale durement éprouvée par la défaite contre l'Inde en 1971 et la sécession du Bangladesh en 1972; mégalomane corrompu qui n'a reculé devant rien pour assurer son pouvoir, selon ses adversairespolitiqueset l'actuelle junte militaire, Ali Bhutto était loin de faire l'unanimité dans son pays, alors qu'à l'étranger il jouissait d'un prestige incontesté.

Convaincu qu'il avait une mission à remplir pour le Pakistan, cet autocrate de culture occidentale ne sut pas percevoir la lente érosion de son soutien populaire à mesure qu'il poussait de l'avant une modernisation à outrance du pays. Aussitôt après l'humiliante défaite contre l'Inde et la chute du général Yahya Khan à la fin de 1971, M. Bhutto pouvait exalter les masses déshéritées en promettant un Pakistan « plus juste et meilleur »; mais le même message sonnait plutôt creux cinq années plus tard, alors que l'inflation grimpait et que s'accumulaient les difficultés économiques.

Entre-temps, il avait certes tenté deux réformes agraires qui connurent un grand retentissement mais eurent bien peu d'effets. Il a aussi nationalisé les grands groupes industriels et tenté de limiter le pouvoir économique des « 22 familles » les plus riches du pays, mais là aussi les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances. Alors que des experts avisés lui conseillaient un certain conservatisme économique, Bhutto opta pour de grandioses projets technologiques, dont un programme nucléaire au coût astronomique.

Durant les dernières années de son pouvoir, il ne comprit pas combien ses méthodes de gouvernement toujours plus autoritaires, son mépris pour l'opposition religieuse et politique, cimentaient chaque jour plus l'union de tous ses adversaires. Les industriels, les propriétaires terriens et les religieux, durement frappés par les nationalisations, les réformes agraires et le modernisme forcé, devinrent les meneurs d'une agitation populaire toujours plus virulente qui, après des élections générales sans doute truquées, amena en juillet 1977 l'armée à prendre le pouvoir.

Après Mme Bandaranaiké au Sri Lanka, M. Bhutto tombait ainsi en grande partie victime de ses erreurs, innombrables certes, mais aussi de cette vague de puritanisme religieux qui devait par la suite emporter également le chah d'Iran. Le chef de la junte militaire pakistanaise, le général Zia-ul-Haq, n'a guère tardé d'ailleurs à mettre en vigueur ses croyances traditionnalistes en rétablissant la loi coranique dans sa plus stricte application. Dans ce contexte, le procès intenté contre M. Bhutto devait avoir valeur d'exemple. Ce qui explique sans doute qu'il ait été mené jusqu'à son aboutissement, à savoir la peine capitale, même si l'acte d'accusation n'était pas des plus convaincants.

L'ancien premier ministre a été reconnu coupable par un tribunal de Lahore d'avoir organisé l'assassinat d'un adversaire politique, M. Ahmed Reza Kasuri, en 1974. M. Kasuri avait échappé à l'attentat mais son père avait alors été tué. Les quatre agents des forces de sécurité accusés d'avoir commis l'attentat ont tous argué « d'ordres reçus de l'échelon supérieur », M. Bhutto a toujours nié avec véhémence sa culpabilité, au point même de refuser de demander la grâce présidentielle, geste qui, selon lui, équivalait à un aveu.

Outre qu'un des accusés est seulement passé aux aveux dans l'étape décisive du procès, il convient de noter que la Cour suprême n'a confirmé qu'à une voix de majorité la condamnation à mort. Les quatre juges, qui ont voté pour, viennent incidemment tous de la province du Punjab; les trois juges qui ont voté contre, originaires eux d'autres provinces, ont non seulement rejeté la peine capitale mais aussi proposé un non-lieu pour insuffisance de preuves. On comprend donc que la Cour suggérait fortement au président d'user en dernier ressort de ses pouvoirs de grâce.

Mais après avoir dénoncé avec force livres blancs de milliers de pages les méfaits du gouvernement Bhutto, le général Zia pouvait difficilement se montrer clément sans faire preuve de faiblesse. La presse avait suffisamment « matraqué » l'opinion publique avec la liste des « crimes » de Bhutto et le credo de « justice » du général Zia pour rendre hier très isolées les manifestations de protestation. De surcroît, par mesure de sécurité, tout ce que l'ancien parti de Bhutto comptait de cadres décidés se trouve depuis des mois derrière les barreaux; on parle même de deux mille prisonniers. Et puis, l'ardeur des manifestants a sans doute été aussi refroidie par la peur des coups de fouet, appliqués rigoureusement aux fauteurs de troubles par les autorités de la loi martiale.

Cependant, en exécutant M. Bhutto, le général Zia a pris un risque énorme: celui de transformer l'ancien premier ministre en « martyr politique » pour ses partisans, qui ne représentent pas loin de la moitié de la population, selon certains observateurs. M. Bhutto peut se révéler ainsi aussi gênant mort que vivant, spécialement à l'approche des élections prévues en novembre. Mais peut-être le général Zia n'attend-il que ce prétexte pour les annuler une seconde fois?

Gilbert GRAND

le 22 mai

Un grand parti rural

par Lise Bissonnette

BIEN sûr, M. Marc Lalonde ne cultive pas encore de carré de choux à l'air vivifiant de l'île Perrot, et M. Louis Desmarais a plus de talent pour la récolte de signatures de cartes de membres de l'Assocaition libérale de Dollard que pour celle du colza ou de la graine de moutarde. Jusqu'à nouvel ordre. Car un grand vent de retour à la nature souffle dans les rangs libéraux. Quelques piliers du parti, députés des villes, ne l'ont pas encore compris et reprochent amèrement à notre collègue Rodolphe Morissette d'avoir démontré statistiquement en nos pages que le PLC est en voie de devenir au Québec un « grand parti rural ». Ils ont bien besoin de vacances à la ferme. D'une part, on ne voit pas pourquoi ils se sentent déshonorés, et d'autre part les plus grands stratèges du parti sont tout heureux de cette amorce de révolution culturelle qui leur rendra le Canada.

Il faut savoir déceler les signes d'une vraie conversion. Mardi dernier, par exemple, le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, annonçait fièrement la nomination de M Léonel Beaudoin, député créditiste de Richmond au Québec, au poste de commissaire adjoint de la Commission canadienne des grains. Panique dans les salles de rédaction. Puisqu'on ne trouvait pas trace de la Commission canadienne des grains dans l'annuaire du gouvernement du Canada, des reporters confus confondaient la chose avec la Commission canadienne du blé, ou encore l'Office canadien des provendes, et d'aucuns, pour camoufler leur ignorance, préféraient accuser les libéraux de vouloir gagner dans Richmond par la voie rapide, le viol plutôt que la séduction. Vilaine pensée.

Car la Commission canadienne des grains avait absolument besoin, sans tarder un jour de plus, d'une présence québécoise, tout comme le Sénat, l'année dernière, ne pouvait débattre un jour de plus sans la présence de Claude Wagner.

Pour bien le comprendre, il suffit de s'en enquérir auprès du ministère fédéral de l'Agriculture. La dite Commission, y apprend-on, n'est pas dans l'annuaire parce qu'elle est gouvernementale sans l'être, ou plutôt paragouvernementale tout en dépendant du ministère, et enfin les curieux feraient mieux de s'adresser à son siège social à Winnipeg dont on vous trouvera aimablement le numéro après quelque recherche.

Mais nul besoin d'aller si loin. Il existe bel et bien à Montréal un bureau de la Commission canadienne des grains. Ses employés, d'une remarquable gentillesse, semblent toutefois un peu effarés par l'honneur qui leur échoit sans avertissement. Le rôle de leur bureau, seule manifestation de la Commission à l'est de Thunder Bay, est de s'occuper des élévateurs dits « de transfert » situés dans l'Est du Canada, par lesquels passent les grains de l'Ouest avant de partir par nos ports pour exportation. Ils ne travaillent pas directement avec les commissaires adjoints, ces messieurs qu'on recrutait jusqu'ici en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

En réalité la production commerciale de grains pour les marchés extérieurs est minime au Québec et nos grains aboutissent plus souvent dans les moulées domestiques que dans le pain des Chinois.

La Commission applique la loi sur les grains du Canada. Elle émet les permis des négociants en grains de l'Ouest. Elle s'occupe de l'inspection, de la pesée, de l'entreposage et des normes de classification des grains, comme du fonctionnement des élévateurs du gouvernement canadien qui sont situés dans des endroits aussi québécois que Moose Jaw, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Lethbridge et Prince Rupert. Les producteurs québécois ont à peu près aussi souvent affaire à la Commission canadienne des grains qu'au Conseil des arts du Canada.

M. Fabien Roy, apprenant la nomination de M. Beaudoin hier, a fait contre mauvaise fortune bon coeur. « Voilà une bonne nouvelle pour les fermiers, a-t-il dit. Il est très important qu'un Québécois et un créditiste soit membre de cette Commission ». Sans doute peu familier encore avec les arcanes de la politiques fédérale, M. Roy la confondait-il lui aussi avec la Commission canadienne du blé ou l'Office canadienne des provendes.

Que dire? Comme les cyniques, que les libéraux viennent de souffler aux créditistes leur directeur général de campagne et peut-être un comté, grâce aux mini-sénats dont ils disposent à droite et à gauche en même temps que des fonds publics.

Ou plutôt, comme les poètes, que la québécisation soudaine de la Commission canadienne des grains par notre grand parti rural n'est qu'un début. Avant la fin de la campagne, M. Trudeau — qui ne traite les agriculteurs de « grognons » qu'avec une affection désormais toute fraternelle — trouvera le moyen de faire pousser ici comme dans les Prairies du blé de printemps roux vitreux, du blé dur ambré, et autres avoines exotiques. Qui sait, par intérêt commun, l'Ouest conservateur pourrait fondre à son tour comme créditiste au printemps.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Ne courez pas devant un policier*

Le 16 mars, vers minuit, je laisse mon auto dans un stationnement du centre-ville et me rends dans un bar du voisinage. Il y a à la limite du terrain un petit banc de neige que, spontanément, je m'amuse à sauter. J'arrive donc en courant légèrement sur le trottoir alors que passe lentement une auto-patrouille. Les deux policiers me remarquent aussitôt. L'un d'eux m'interpelle d'une façon fort peu délicate: « Eh! toi, viens donc icitt: » Suit alors un petit interrogatoire où je suis prié de m'identifier et de préciser que je n'ai aucun antécédent judiciaire. Fort de mon honnêteté et ennuyé d'avoir perdu du temps d'une façon aussi peu agréable, je coupe court à cet excès de zèle des deux policiers en leur faisant remarquer qu'il y a plein de voitures ce soir-là garées illégalement rue de Maisonneuve (nous y sommes). Elles échappent aux contraventions tandis que moi, qui ai pris la peine d'aller dans un stationnement, sous prétexte que j'en sors en courant, on m'embête d'une façon très impolie. Les policiers doivent reconnaître la minceur de leurs soupçons face à la grosseur de leur démarche puisqu'ils ne me retiennent pas.

Le 27 mars, vers 20 heures, je sors en courant légèrement du dépanneur à côté de chez moi. Une voiture non identifiée s'approche et l'un des policiers en civil me demande d'où je viens. Je sens bien qu'il s'agit de policiers et suis surpris de la question parce que je ne peux concevoir qu'ils ne m'aient pas vu sortir de chez le dépanneur à l'instant. Je demande alors au policier en civil de s'identifier, ce qu'il fait en me tendant sa carte qu'il me retire au bout de deux secondes me disant qu'il me faut lire vite. Je commence à trouver que nos policiers ont bien des droits et, fort encore de mon honnêteté, je leur dis que je ne vois pas pourquoi je m'identifierais puisqu'ils ne m'ont pas révélé la nature de leurs soupçons. « On t'a vu sortir en courant de chez le dépanneur et au même moment le commis regardait par la fenêtre tout en téléphonant. Alors, c'est peut-être un hold-up ». Je leur dis que le commis vient de m'aider gentiment à trouver des « biscuits Graham », que nous n'en avons pas trouvé et que je me rendais en courant vers une autre épicerie où j'espérais en trouver. J'invite les policiers à retourner avec moi chez le dépanneur pour vérifier mes dires. Non. Je dois m'identifier. Ce que je fais finalement, non sans leur avoir laissé entendre que je trouve qu'ils exagèrent. Ils communiquent par radio avec la centrale et apprennent qu'il y a trois ans je n'ai pas payé une contravention de circulation. Je m'entends dire: « Vous êtes sous arrestation et perdez tous vos droits normaux ».

La voiture démarre en trombe, ne s'arrête qu'un court moment aux feux rouges qu'elle brûle aussitôt et fait du 50 milles à l'heure dans une zone de 30. Nous frôlons dangereusement deux piétons qui traversent la rue Bélanger près de Papineau et je me permets de demander aux policiers si la gravité de la situation nécessite pareille conduite de leur part. « Oui, une arrestation c'est important, ça presse ».

Au poste, on m'apprend que, pour me libérer de ma contravention, je devrai payer $31.50. Je n'ai que $28.75 sur moi et avant de faire venir mon amie pour faire la différence je demande à voir la contravention en question. On ne veut pas. J'insiste. « Tu veux la voir? » Je réponds « oui ». On me dit qu'il me faudra aller « en bas » et que je vais devoir passer toute la nuit en cellule. Je comprends alors qu'« en bas » ne se rapporte pas au sous-sol du poste en question mais à l'édifice de la rue Gosford à Montréal. Je ne tiens pas à passer la nuit en cellule et, poliment, demande si, malgré mes principes, je peux payer sans voir, ce qui m'éviterait une perte de temps additionnelle. Un policier me répond: « Tu as voulu nous faire niaiser, maintenant c'est à notre tour. Ici on change pas d'idée. Tu vas te dépouiller de tous tes articles et tu vas visiter nos cellules ». Je dois m'exécuter et quand on me demande de signer l'enveloppe dans laquelle se trouvent mes effets personnels je m'aperçois qu'on a oublié de mentionner ma chaîne de cou. Je le fais remarquer et reçois « Une chaîne de 25 cents! Tu veux me faire croire que t'es ben catholique? ». Je me contente d'inscrire moi-même l'article manquant et me sens dégoûté de ce que le policier du comptoir qui ne sait rien de mon cas me prend tout de suite en grippe, appuie aveuglément ses collègues et me traite grossièrement. On me conduit dans une cellule. Au bout d'environ deux minutes, un policier vient me dire: « Tu sais, nous autres aussi on est humain. Si tu changes toujours d'idée, tu peux téléphoner à quelqu'un et tu sortiras dès qu'on sera venu porter l'argent ». J'accepte et passe une demie-heure en cellule en attendant que mon amie arrive très énervée me chercher au poste 43 de la CUM après s'être fait rabrouer par le policier peu courtois auquel elle avait dû s'adresser.

Il faudrait être bien léger pour condamner un corps policier à la lumière de deux petits incidents et je me garde bien de le faire. Je suis cependant porté à croire que le citoyen devrait au plus tôt exiger que les correctifs nécessaires soient apportés à un système qui boîte. J'oubliais même si vous croyez à « participaction » ne courez pas devant un policier.

Marc BOUCHER
Montréal, le 29 mars.

■ *L'Union des artistes fait fausse route*

(Lettre adressée à Mme Louise Deschâtelets, présidente intérimaire de l'Union des artistes).

Je conçois difficilement, madame, que vous empruntiez un vocabulaire qui ne vous sied guère, celui normalement utilisé par les militants syndicaux, pour désavouer le récent éditorial de Jean-Claude Leclerc du DEVOIR reprochant à l'Union des artistes son enquiquinement avec la direction de Télé-Métropole dans le dossier concernant les journalistes de cette station de télévision.

Quand il est question de l'Union des artistes dans une boîte, il convient mieux en effet, de parler de maison close plutôt que d'atelier fermé, votre union, en soutenant des gens de la trempe des Yvon Dupuis, dans le conflit de CKVL, André Robert, Jean Morin, Huguette Proulx, Jacques Duval et autres du même acabit, dans le conflit de Radio-Mutuel, ayant clairement démontré sa propension à la promiscuité.

Personnellement j'ai pu constater la méthodologie employée par l'Union des artistes, au chapître des retenues syndicales, celle-ci relevant davantage de l'escroquerie que de la volonté de protéger les intérêts des travailleurs de la communication.

C'est ainsi qu'appréhendant l'organisation syndicale des contractuels à son emploi, la direction de Radio-Canada à Ottawa signait, il y a peu, les règles de la radio avec l'Union des artistes. Cette « convention » permet à l'Union des artistes de soutirer $5 d'un cachet de $50 remis à un pigiste, ce, pour les six premières participations d'un pigiste. De six à 15 participations, ce montant est porté à $10. En retour de cette généreuse contribution, l'Union des artistes ne s'engage à rien. Mais ce qui choque encore davantage c'est que les règles de la radio de l'Union des artistes « couvrent » les recherchistes-interviewers, ou, si l'on préfère, les journalistes à la pige participant aux émissions d'affaires publiques. Or, que je sache, je n'ai guère d'intérêt communs avec un Claude Blanchard ou La Poune.

C'est à l'évidence dans le but de contrer les efforts de syndicalisation véritable dans le secteur des communications que l'Union des artistes s'est entendue avec le patronat pour étendre sa juridiction aux journalistes, recherchistes et autres travailleurs de l'information oeuvrant dans la radio et la télévision.

Votre collusion avec les employeurs du domaine des communications a été tellement démontrée à l'occasion des conflits de CKVL, de Radio-Muruel et dans le dossier moins connu des contractuels de Radio-Canada, qu'il n'est tout simplement pas acceptable de vous voir traiter les autres de pro-patronaux alors que vous ne connaissez même pas la définition du mot syndicalisme et encore moins celle de solidarité.

Non seulement le récent éditorial de Jean-Claude Leclerc était-il justifié, mais encore celui-ci aurait-il pu étayer davantage ses propos en relevant d'autres cas où l'ingérence de l'Union des artistes a indûment retardé un processus de véritable syndicalisation ou l'a plus simplement empêché. Lorsque vous en appelez au Conseil canadien des relation de travail pour vous justifier vous ne faites que renforcer la thèse prouvant votre collusion avec divers employeurs, le CCRT ayant carrément démontré par ses décisions son parti pris patronal. Ce n'est pas très glorifiant pour votre organisme.

Que l'Union des artistes continue de représenter sa caste inarticulée et laisse faire ceux qui veulent vraiment s'organiser!

Yvan SINOTTE,
journaliste

Gatineau, le 2 avril 1979.

■ *Le mal fédéral*

Il est tout à fait aberrant de lire des propos tels que ceux que tente de nous faire avaler M. André D. Fortas dans un article intitulé « Le mal québécois » dans votre édition du 27 mars. Ce monsieur s'en prend à Lise Bissonnette qui, l'intelligence aux aguets, fustige les prises de position, assez rigides merci, des chefs de partis à Ottawa à l'égard de la souveraineté-association.

S'il trouve l'attitude de Mme Bissonnette consternante, la sienne l'est bien davantage. Elle relève de l'obscurantisme le plus scandaleux et je m'empresse de dénoncer un tel mépris du droit des Québécois à l'autodétermination. S'il n'a pas compris ce que signifie le concept de souveraineté-associaiton, qu'il dit vide au plan constitutionnel, il devrait peut-être lire autre chose que des documents constitutionnels pétrifiés depuis plus de cent ans et qui ne correspondent plus à rien. S'il répugne à sortir de ses parchemins, c'est son problème. Ce serait peut-être trop lui demander que de prêter une oreille attentive aux propos de M. René Lévesque qui lui ne se limite pas à tenir des propos constitutionnels. Il n'a de toutes façons qu'à consulter un bon dictionnaire français pour y voir clair.

Quant à la limpidité des attitudes de MM. Trudeau, Clark et associés, on l'avait devinée depuis qu'on nous a révélé que tout peut changer au Canada sauf le fédéralisme. Belle façon de cultiver son jardin dans le béton.

Pour M. Fortas, le référendum n'a que valeur de sondage, qui, en dernière analyse, doit être sanctionné par le fédéral, et le fédéral seul. Comme en ce pays tout le monde se réclame de la démocratie, on voit un peu comment une cervelle comme la sienne la conçoit. Si encore il savait ce qu'il écrit, voyez un peu: « En fait, c'est le Parlement fédéral, et lui seul, en conjonction avec le Parlement provincial... ». Quel bel exercice de style.

Avec de tels stylistes, on sait de quel côté la clarté se trouve. À trop fréquenter des penseurs rassis, on en perd son latin. On écrit sans penser, en se retranchant derrière des textes de lois, des constitutions, en bon robot. Lorsqu'on n'a rien à dire on devrait se taire. Des gens de cette espèce perpétuent la sottise à plaventriste qui n'a que trop duré, et j'insiste, ils accréditent la bêtise en niant le droit de ne pas penser comme eux.

Michel LORD

Toronto, le 28 mars 1979.

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

La transmission du nom de famille

par Michel-Guy Huot

Professeur de biologie au cégep de Limoilou, l'auteur travaille depuis un an au projet de réforme de la transmission du nom de famille qu'il a présenté en mars à la commission parlementaire de la Justice sur la réforme du droit de la famille. Il a résumé son mémoire pour LE DEVOIR. C'est après avoir pris connaissance de son projet que le Conseil du statut de la femme a modifié la position du «libre choix» du nom de l'enfant, que suggérait son rapport «Égalité et indépendance».

POUR des raisons historiques et sociologiques, entre autres, il est revenu au père plutôt qu'à la mère de transmettre son nom à ses descendants. On ignorait aussi, pour cause, l'apport biologique de la mère dans la genèse d'un nouvel être: elle n'était, tout au plus, que le milieu du développement, fécond ou stérile, et seul le père, par sa semence, était tenu pour le véritable auteur de l'enfant. Aussi n'a-t-on pas imaginé donner au descendant un nom autre que celui du père.

À l'occasion de la réforme du droit de la famille, au Québec, il nous semble qu'on pourrait innover et proposer une solution originale et équitable qui modifie la tradition et qui tienne compte des réalités actuelles.

On a déjà, plus ou moins récemment, proposé différents palliatifs à cette question:

a) *donner le nom de la mère*

Il pourrait certes sembler plus juste de donner à l'enfant le nom de sa mère, puisque c'est elle qui l'enfante. Or on laisserait alors pour compte le nom du père et on ne ferait en ce cas que déplacer le problème. Ce n'est pas acceptable.

b) *donner le nom d'un des parents*

Cette solution présente des variantes (alternance entre les deux noms, choix de l'un des deux noms pour tous les enfants, attribution de l'un des deux noms à l'enfant qui pourra choisir l'autre ultérieurement, etc...) Toutefois elle n'est guère acceptable: en effet, ou les enfants d'un couple n'auraient pas le même nom, ou l'un des deux noms serait encore laissé pour compte. Quant à la possibilité du choix ultérieur, elle laisse à l'individu l'odieux de délaisser un des noms et implique des changements aux registres de l'état civil et ailleurs.

c) *donner les noms des deux parents*

Comme telle, cette solution donnerait des noms qui s'allongeraient à l'infini (2 paries à la 1ère génération, 4 à la 2e, 8 à la 3e, etc...). On a alors suggéré que l'enfant reçoive d'abord les deux noms, quitte à ce qu'il en laisse tomber un ultérieurement. On aborde ici les difficultés mentionnées en b). Cette solution n'est donc pas davantage acceptable.

La solution à retenir doit éviter les embûches signalées précédemment. Celle que nous préconisons n'est pas sans analogie avec la science de l'hérédité.

On sait que le nouvel être doit son bagage génétique à la moitié de celui de sa mère et à la moitié de celui de son père. Il est ainsi doté d'un héritage qui le fait ressembler à ses parents mais qui lui confère néanmoins une identité propre. De même, le nom de l'enfant pourrait manifester la contribution onomastique de chaque parent mais également un particularisme propre. Un tel nom ne pourrait doubler à chaque génération, tout comme le bagage génétique ne double pas dans le descendant formé.

Le principe proposé est le suivant:

Tout individu, à sa naissance, reçoit un nom composé, formé dans l'ordre suivant et seulement dans cet ordre de:

1) la première partie du nom de sa mère;

2) la deuxième partie du nom de son père.

Les deux parties du nom ainsi formé sont unies par un signe d'égalité (le signe =). En d'autres termes, toute femme transmet à ses enfants la première partie de son nom et tout homme transmet à ses enfants la deuxième partie de son nom (voir le tableau).

1. Au départ, les noms des parents étant simples, il faudra commencer avec ces noms-là. Le tableau indique comment s'effectue la mise en place initiale.

2. Les formes composées actuelles de type GÉRIN-LAJOIE sont considérées comme des noms simples, sauf s'il s'agit de formes composées adoptées par des femmes mariées. Dans ce dernier cas, *seul* le nom reçu à la naissance doit être considéré.

3. On doit maintenir tels quels les noms actuels (sauf dans les cas prévus par la Loi), afin d'éviter l'anarchie: on ne refait pas l'Histoire! Le nouveau système ne s'applique qu'aux enfants de couples ou de famille monoparentale qui n'ont pas encore d'enfants (pour que des enfants d'une même famille n'aient pas des noms différents).

4. Tout nouveau nom sera composé et sera de forme générale A=B (ex.: DION=NAUD) ou C=C (ex.: TREMBLAY=TREMBLAY ou même MILLER=MILLAIRE). Des noms inattendus (on peut même imaginer, à la limite, un nom comme GÉRIN-LAJOIE=MERCIER-GOUIN) ne seront de toutes façons pas plus insolites ou plus longs que des noms de ce genre que possèdent actuellement certaines femmes mariées.

5. La partie maternelle du nom est placée devant la partie paternelle. Il faut une convention au départ si l'on veut éviter l'anarchie et distinguer, de génération en génération, l'apport matronymique de l'apport patronymique.

6. Le nouveau système introduit le signe=. Pourquoi pas le trait d'union? C'est que les formes composées *actuelles* coexisteront encore avec les *nouvelles* et la confusion doit être évitée. Ainsi la forme nouvelle MERCIER=GOUIN n'aura pas le même sens que la forme actuelle MERCIER-GOUIN. D'autre part, des femmes mariées désireront peut-être conserver leur nom composé actuel (bien que, dans le nouveau système, tout individu, marié ou non, conserve toujours son nom reçu à la naissance). Le trait d'union unit déjà les parties des prénoms composés. Enfin, il est des formes composées (noms étrangers, etc...) qui n'auront pas à s'insérer dans ce système.

7. Le signe = fait ressortir l'apport égalitaire des deux parents.

8. *Tous les enfants* (frères et soeurs) d'un couple portent le même nom. Ce n'est que lorsque ces enfants auront eux-mêmes des descendants qu'ils transmettront leur première ou leur deuxième partie de nom, selon le cas. Des enfants issus de remariages auront naturellement des noms différents, comme ce peut être le cas actuellement.

9. Dans le cas de parent unique, on donne à l'enfant le nom de ce parent, tel quel. Si ce nom est simple cependant, on le double en lui appliquant le signe =.

10. On devra adapter les systèmes mécanographiques aux nouveaux noms. Mais ne tiennent-ils pas déjà compte actuellement des noms composés des femmes mariées?

Il naît en principe autant de filles que de garçons. Le système proposé évite qu'un nom (ou partie de nom) ne soit délibérément laissé pour compte. Il revalorise le nom maternel sans rien enlever à la transmission du nom paternel. Il est logique, n'est pas discriminatoire et ne comporte pas de caractère aléatoire.

L'adopter ne serait-il pas un exemple pour d'autres?

Tableau

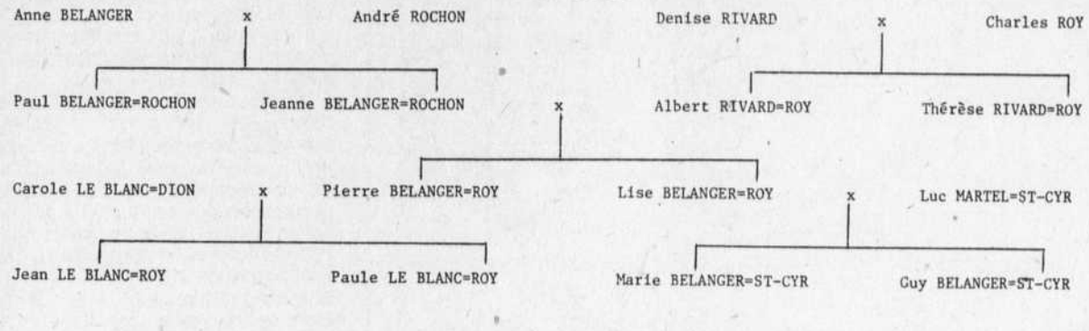

Notes : on constate que frères et soeurs issus d'un même couple reçoivent le même nom (ex. : Paul et Jeanne BELANGER=ROCHON ou bien Pierre et Lise BELANGER=ROY, etc...);

on constate que les mères transmettent la première partie de leur nom et que les pères transmettent la deuxième partie de leur nom (au départ, bien sûr, le nom simple est transmis comme tel);

on constate que la partie maternelle du nom composé est placée devant la partie paternelle et que ces parties sont unies par le signe d'égalité, le signe =;

on constate que l'ascendance par les mères autant que l'ascendance par les pères peut facilement être identifiée; ainsi :

Jean et Paule LE BLANC=ROY sont issus de Pierre BELANGER=ROY, issu de Albert RIVARD=ROY, issu de Charles ROY

Marie et Guy BELANGER=ST-CYR sont issus de Lise BELANGER=ROY, issue de Jeanne BELANGER=ROCHON, issue de Anne BELANGER

Le Parti québécois ne cherche pas l'intégration au capital américain

par Luc-Normand Tellier

Luc-Normand Tellier est directeur du Rassemblement en études urbaines de l'UQAM et président de l'association des économistes québécois. Il est aussi l'auteur d'une récente étude sur «les possibilités de rapprochement économique entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves». M. Tellier s'exprime ici strictement en son nom personnel.

LE 15 mars dernier, M. Claude Morin déposait à l'Assemblée nationale deux rapports du groupe Bonin portant l'un sur l'Option-Europe et l'autre sur un possible rapprochement économique entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves. Le premier de ces rapports, dont M. Kimon Valaskakis était l'auteur, a été couvert très sommairement par LE DEVOIR quelques jours plus tard. Quant au second, dont j'étais moi-même l'auteur, LE DEVOIR a cru bon de l'ignorer complètement.

Or voici que quelques jours à peine après la parution de ces deux études qui tentent de sortir des ornières traditionnelles, le même journal publie une série de trois articles de Pierre Fournier tendant à prouver que, par délà le « renforcement du pouvoir économique local », le Parti québécois recherche ultimement une « intégration plus poussée au capital américain ». L'on peut s'étonner qu'après avoir minimisé deux tentatives récentes de l'actuel gouvernement québécois de sortir des schémas économiques exclusivement nord-américains, LE DEVOIR accorde autant d'importance à une analyse qui fait certes les délices d'une certaine gauche facilement rassasiée, mais qui n'a rien d'original (Pierre Vallières pourrait en dire quelque chose!) ni de très convaincant.

S'inspirant peu ou pas du tout des documents officiels du Parti québécois (dont le programme qui seul engage totalement ce parti), M. Fournier tente non pas de démontrer sa thèse, mais bien de la rendre « plausible » en faisant parler au non du PQ tour à tour les Rodrique Tremblay et Jacques Parizeau des années 69, 70 et 71, ainsi que les analystes de cette agence gouvernementale qu'est l'OPDQ, sans même se demander d'ailleurs si les auteurs des documents qu'il cite étaient péquistes au moment où ces derniers ont été écrits.

Nous pardonnerions cependant ces égarements à M. Fournier si l'ensemble de son argumentation se tenait. Certes sa thèse sur le « renforcement du pouvoir économique local » est bien étayée, cependant l'objet de ses attaques ne réside pas dans ce volet de l'argumentation, mais bien dans le second, celui de « l'intégration plus poussée au capital américain ». Sur ce point, qui se laissera convaincre par le « montage » de textes que fait M. Fournier? Qui surtout ne se rendra pas compte que celui-ci y confond plus ou moins délibérément trop de concepts?

1) Tout d'abord, il ne faut jamais confondre intégration des marchés par le libre-échange et intégration du capital. M. Fournier ne fait nulle part la distinction essentielle, que tout économiste aurait faite à sa place, entre la mobilité des biens que favorise le libre-échange et la mobilité des capitaux. Cet oubli est d'autant plus impardonnable que M. Fournier tente de laisser croire que tout partisan du libre-échange avec les États-Unis est forcément partisan de « l'intégration au capital américain ».

Or rien n'est plus faux. En théorie du commerce international, la mobilité des biens et celle des capitaux sont généralement définies comme des substituts plutôt que comme des compléments nécessaires, certains niveaux supérieurs de production pouvant être atteints par la mobilité des biens à défaut de la mobilité des facteurs de production (dont le capital) et vice versa.

Bien plus, historiquement, il est plus que possible que le protectionnisme canadien ait favorisé l'infiltration du capital américain au Canada et la transformation de l'économie canadienne en économie de succursales. Par ailleurs, des pays traditionnellement libre-échangistes comme les pays scandinaves ont toujours réussi à garder le contrôle de leur capital national.

Cette distinction entre la mobilité des biens et celle des facteurs de production est en outre nécessaire pour résoudre la contradiction évidente entre la démonstration que fait M. Fournier de la tendance au « renforcement économique local » et celle qu'il tente de faire de la recherche d'une plus grande intégration au capital américain. En effet, un partisan du renforcement économique local peut, en toute logique économique, préconiser le libre-échange, même avec les Etats-Unis, sans pour autant préconiser l'intégration au capital américain. On parlera alors d'intégration des marchés, mais non pas forcément d'intégration du capital, à moins de confondre capital, marchés et économies en général, comme semble le faire M. Fournier. En somme, contrairement à ce que sous-entend celui-ci, il ne faut jamais confondre libre-échange et perte de contrôle des moyens de production.

2) Il ne faut jamais confondre non plus, comme le font M. Fournier et trop de marxistes, augmentation des échanges et augmentation de la dépendance. Tout appareil de production est, bien sûr, dépendant de ses marchés tant internes qu'externes. Il reste cependant à démontrer que l'agrandissement des marchés et l'augmentation des échanges avec l'extérieur constituent une augmentation plutôt qu'une réduction des contraintes. L'on peut même dire que la plupart des partisans canadiens de l'intégration du marché nord-américain prônent une telle solution précisément parce que celle-ci permettrait à leurs yeux de réduire le niveau de contraintes découlant de notre trop grande dépendance actuelle vis-à-vis du trop étroit marché canadien.

En somme, le libre-échange vise en multipliant les marché accessibles à réduire le niveau de dépendance face à l'un quelconque de ces marchés et, par conséquent, à réduire le niveau général de dépendance de l'économie considérée. Or il semble qu'un tel objectif puisse être atteint dans le cas du commerce entre pays développés, tandis que dans celui du commerce entre pays développés et sous-développés, le libre échange peut facilement, pour diverses raisons, conduire à des effets contraires.

3) M. Fournier associe en outre les tentatives d'accentuer les retombées locales du capital américain à la recherche d'une intégration à ce capital. C'est un point de vue défendable, cependant le point de vue inverse se défend aussi fort bien. En effet, en « désenclavant » l'activité économique des filiales américaines, le gouvernement québécois cherche avant tout à favoriser l'accession des Québécois aux avantages économiques, techniques et « managériaux » que peuvent procurer des filiales. En ce faisant, il vise à consolider le capital économique, technique et humain de la société québécoise et, une fois ces filiales implantées au Québec, il peut certainement mieux atteindre cet objectif en « désenclavant » celles-ci qu'en les ignorant et qu'en perpétuant un dualisme économique qui ne saurait profiter à personne.

4) D'autre part, M. Fournier semble faire peu de cas de la distinction entre ce qui est prévu et ce qui est souhaité par le Parti québécois. Nul ne contestera (même pas moi) que les tendances lourdes pointent en direction d'une plus grande intégration des économies canadienne et américaine. Cependant plusieurs (dont moi) contesteront l'opportunité d'une telle évolution et rechercheront des solutions de rechange.

Je crois qu'il n'est pas honnête de laisser entendre, comme le fait M. Fournier, que le Parti québécois favorise une telle évolution et qu'il le fait plus que les partis fédéralistes (dont M. Fournier ne parle étrangement presque pas). Par sa politique de tamisage des investissements étrangers (politique inscrite au programme du PQ et ignorée par M. Fournier), par sa politique de canalisation de l'épargne, par sa politique de l'amiante et même par sa politique de désenclavement des filiales étrangères, le Parti québécois a clairement manifesté son intention de favoriser le contrôle par les Québécois des moyens de production québécois. Le fera-t-il en s'inscrivant à l'intérieur des tendances lourdes dont nous avons parlé ou en choisissant une autre voie? Nul ne peut, selon moi, encore le dire, quoi qu'en pense M. Fournier.

Il me semble cependant évident que le Parti québécois, plus qu'aucun autre parti provincial ou fédéral, a prouvé sa détermination à réaliser le contrôle par les Québécois de notre appareil de production: ce, quel que soit le contexte de marché commun envisagé.

Le fait que le gouvernement québécois actuel ait cru bon de faire faire des études sur les options européenne et scandinave démontre non seulement que, pour lui, les jeux ne sont pas encore faits, mais aussi qu'il cherche à susciter une recherche à cet égard dans le public. Si les médias se donnaient la peine de faire écho à ce souci, ils pourraient nous faire tous prendre conscience:

1— que les partenaires économiques les plus évidents et les rapprochements les plus favorisés par les tendances lourdes ne sont pas forcément les plus souhaitables, même du point de vue strictement économique;

2— que les critères de choix des partenaires économiques qui ont été développés en théorie économique vont parfois à l'encontre de l'intuition, les unions douanières entre économies semblables étant, selon cette théorie, préférables aux unions douanières entre économies complémentaires;

3— que le libre-échange n'est pas synonyme de perte de contrôle;

4— que l'Europe et les pays scandinaves sont des partenaires possibles et que le Québec peut ne pas se confiner à l'enclave nord-américaine;

5— que si l'intégration au marché nord-américain constitue la voie la plus facile, elle n'est pas forcément la seule ni forcément la plus souhaitable, chose que M. Fournier devrait s'employer à démontrer plutôt que de se contenter d'analyses plus ou moins nuancées.

■ *Une vraie histoire de faucon*

(Lettre adressée à M. Jean-Pierre Lussier, ex-propriétaire adoptif d'un faucon québécois, article du Devoir, 27 mars 1979).

J'ignore si c'est le retour des hirondelles et l'arrivée du printemps qui m'émoustillent, mais votre histoire de faucon m'a attendrie. De plus, vos démêlés avec les membres de la Fonction publique m'ont beaucoup faire rire, bien que d'habitude je n'aime pas me moquer du malheur des autres.

Croyez-moi, vous êtes presque rendu à la fin de vos peines, car, dans un ministère, une lettre publiée dans un journal produit plus d'effet que les pressions de 20 fonctionnaires.

En vous écrivant, je demande au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de vous rendre vite votre faucon avant qu'il n'ait l'air d'un vrai...

Louise LACHAPELLE

Montréal, le 27 mars 1979.

Les mouvements nationaux dans les pays industrialisés

Participants:

J. Osmond (Cardiff), **G. Breton,**
M. Quévit (Bruxelles), **J.G. Lacroix,**
R. Ribo (Barcelone), **M. Fournier,**
P. Raimon (Barcelone), **C. Levasseur,**
I. Simon-Barouh (Paris), **P. Resnick,**
L. Quéré (Paris), **B. Bernier,**
P.J. Simon (Rennes), **Y. Vaillancourt,**
R. Gallissot (Paris), **L. Leborgne,**
E. Marienstras (Paris), **M. Freitag,**
T. Nairn (Edimbourg), **C. Halary,**
P.Y. Soucy, **N. Laurin-Frenette,**
J. Dofny, **S.B. Ryerson,**
Alfred Dubuc, **J.M. Piotte,**
J. Mascotto, **M. Van Schendel,**
G. Bourque, **J. Giguère,**
J. Morisset, **M. Watkins,**
P. Ehrensaft, **M. Roy,**
P. Bélanger, **L. Jalbert.**

Colloque organisé par les départements d'histoire, de science politique et de sociologie de l'UQAM, les 4, 5 et 6 avril.

Endroit: 1212 rue Panet

Inscription: sur place les 5 et 6 avril
Frais: **$5.00** Étudiants **$2.00**

COURS DE LECTURE RAPIDE

Printemps — 8 semaines
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT

Garantie—Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SCCUQ
Jeudi, 5 avril, à 20h
Polyvalente Pierre Dupuis
2000, rue Parthenais

- **Fonds de défense professionnelle**
- **Protocole d'entente quadripartite**
- **Arbitrage**

Avis aux étudiants
de l'UQAM

PRÊTS ET BOURSES

Suite à une entente intervenue avec les organismes concernés, les Services aux étudiants procéderont à la distribution de tous les chèques de bourses (prêts-bourses) émis par le Ministère de l'Éducation jusqu'en date du 6 mars inclusivement.

Étant donné l'interruption provisoire des activités de l'Université, les chèques seront exceptionnellement remis au **1187 rue Bleury** (Centre d'accueil et d'information) selon l'horaire suivant:

ENTRE 10 HEURES ET 16 HEURES
Aujourd'hui 5 avril
Demain 6 avril

Renseignements: **282-7083**
ou: **282-4817**

La Direction des Services aux étudiants

LA MÉTÉO

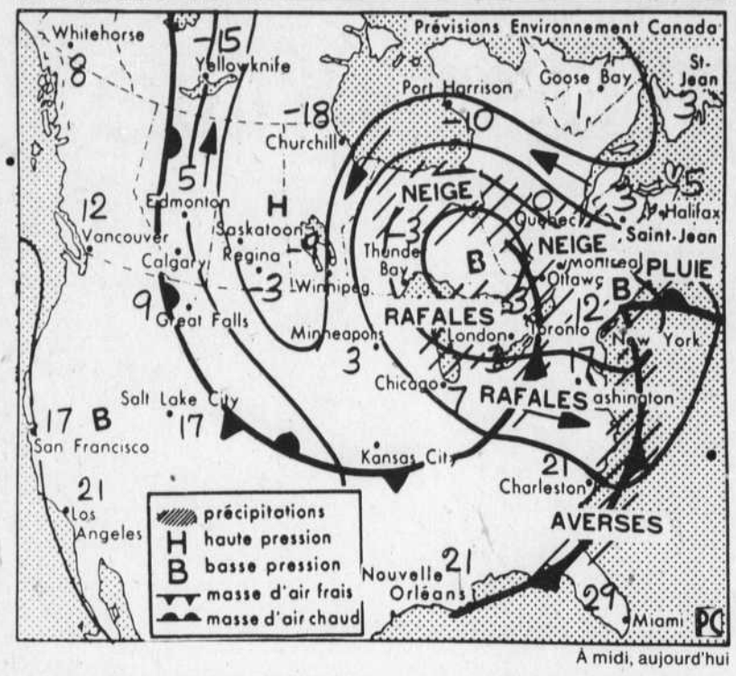

À midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: neige. Accumulation de 10 à 15 cm. Maximum −2. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: neige. Accumulation de 15 à 25 cm. Maximum de −2 à 0. Aperçu pour vendredi: chutes de neige.

■

Saguenay-Lac Saint-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides: neige. Accumulation de 15 à 25 cm. Maximum −2 à 0. Aperçu pour vendredi: chutes de neige.

■

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: neige. Accumulation de 15 à 25 cm. Vents du nord-est de 40 à 60 km/h. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: chutes de neige.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: neige mêlée de pluie verglaçante. Accumulation de 10 cm. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: chutes de neige.

■

Région montagneuse de l'Estrie-Beauce: neige ou pluie se changeant en neige. Accumulation de 10 à 15 cm. Vents modérés en matinée. Maximum de 0 à 2. Aperçu pour vendredi: chutes de neige.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau: neige. Accumulation de 10 à 16 cm. Vents de 40 à 60 km/h. Maximum −3 à 0. Aperçu pour vendredi: neige intermittente.

■

Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Île Anticosti: ennuagement suivi de neige en fin de journée. Accumulation de 5 cm. Vents de 40 à 60 km/h causant de la poudrerie. Maximum −2. Aperçu pour vendredi: neige.

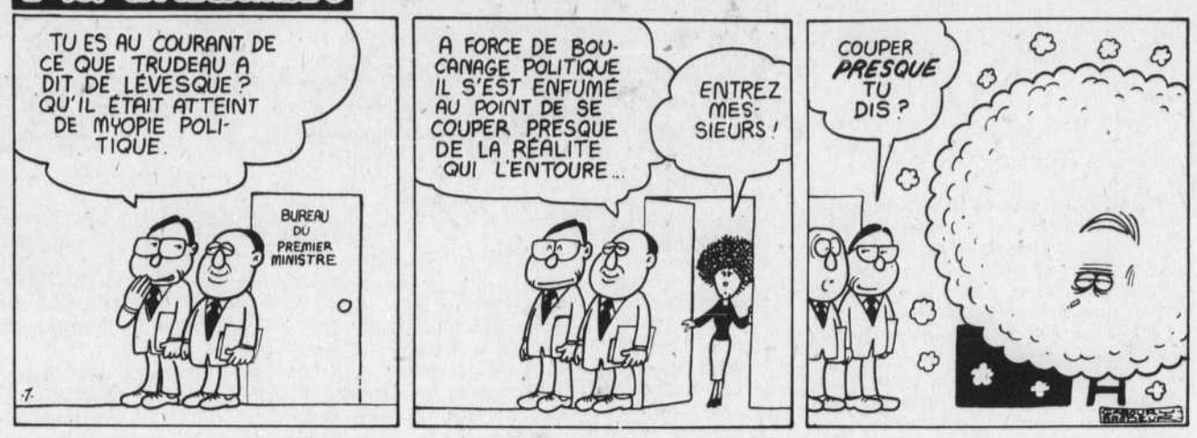

Trois erreurs humaines ont accru l'accident de Harrisburg

WASHINGTON (AFP) — Trois interventions humaines erronées ont accru l'importance de l'accident de Three Mile Island, a annoncé hier soir la commission fédérale de réglementation nucléaire (NRC).

Selon une analyse préliminaire de ce qui s'est passé le 28 mars au matin dans la salle de contrôle de la deuxième tranche de la centrale nucléaire de Three Mile Island, en Pennsylvanie, des interventions humaines qui n'étaient pas nécessaires ont:

— fermé les vannes du système de secours d'alimentation en eau alors qu'elles auraient dû rester ouvertes,

— arrêté le fonctionnement du système de secours principal de refroidissement du coeur du réacteur au mauvais moment,

— désamorcé quatre pompes à eau auxiliaires alors qu'il n'y avait aucune raison pour qu'elles le soient.

Selon M. Darrell Eisenhut, ingénieur de la NRC qui a mené la première enquête, les premières vannes semblent avoir été fermées au cours d'opérations de réparation de routine deux semaines avant l'accident. Il n'a toutefois pas été en mesure de dire si ces vannes étaient restées fermées depuis cette date.

M. Eisenhut a toutefois indiqué à propos de la fermeture du système principal de refroidissement de secours du coeur que le responsable de la salle de contrôle ne disposait peut-être pas à ce moment d'indication exactes sur le niveau de pression dans le coeur et qu'il avait en conséquence arrêté ce système, alors qu'il s'était mis automatiquement en action.

Ces trois interventions humaines erronées se sont toutes produites, selon M. Eisenhut, dans les deux heures qui ont suivi le début de la série de pannes mercredi matin.

L'ingénieur de la NRC a fait part des premiers résultats de son enquête à la commission fédérale de réglementation nucléaire hier soir.

En conséquence, la NRC se prépare à adresser à toutes les compagnies électriques américaines utilisant des réacteurs Babcock and Wilcox des instructions précises leur demandant de vérifier immédiatement que les vannes des pompes du système de secours sont ouvertes, de contrôler l'entraînement de leurs responsables des salles de contrôles, en particulier en ce qui concerne leur compréhension des mesures de pression.

La NRC n'a pas l'intention dans l'immédiat d'autoriser la remise en route, après des opérations de routine, du réacteur de la centrale de Davis-Besse dans l'Ohio. On s'est refusé à préciser officiellement les raisons d'une telle décision.

des procédures établies, particulièrement en ce qui a trait aux divers documents officiels établissant l'extinction des droits et obligations des parents naturels, sceaux juridiques confirmant les jugements de cour, extraits de naissance.

M. Lazure précise que quant à l'origine des enfants qui seront accueillis, il n'y aura pas de discrimination politique. Il y aura cependant une discrimination à l'endroit des pays qui exigent des parents adoptifs des obligations financières qui constituent pour ces derniers un fardeau financier énorme. À l'égard de l'adoption internationale, les motifs humanitaires doivent avoir priorité, a dit M. Lazure, qui espère qu'il sera possible une fois la loi adoptée de stimuler l'adoption d'enfants étrangers.

Signalons enfin que le projet de loi 13 reconnaît à l'avenir que les Centres de services sociaux seront les seuls organismes aptes à procéder à l'évaluation des parents adoptifs et à placer les enfants. Trois exceptions sont toutefois prévues, à savoir lorsqu'il existe un lien de filiation entre l'adopté et l'adoptant, lorsque le parent adoptif est le conjoint du père ou de la mère de l'adopté, et lorsque le placement se fera par un organisme reconnu pour l'adoption internationale.

Quant aux autres amendements qui viendront avec la refonte du code civil, un premier visera à réduire de 18 à 14 ans la différence d'âge entre l'adopté et l'adoptant.

Un autre amendement visera à permettre l'adoption d'enfants par les célibataires et les conjoints de fait. L'Office de revision du Code civil proposait de permettre l'adoption par les célibataires mais non par les conjoints de fait. M. Lazure souligne qu'il est, quant à lui, tout à fait d'accord avec une recommandation des centres de services sociaux pour étendre aux conjoints de fait la possibilité d'adopter des enfants.

◆ Secret

Hier, c'était au tour de M. Gérard Niding d'être dégagé par le procureur de la ville de son devoir de contribuer à « faire toute la lumière » sur le dossier RTA, comme le veut le mandat de la commission Malouf.

À toutes fins utiles, la commission vient donc de se voir retirer le droit de compléter sa preuve dans ce dossier où, de l'avis même du juge Albert Malouf, elle a déjà sa petite idée, mais où surgissent de nouvelles questions sans réponse.

M. Niding a eu le temps de dire que jamais il n'avait rencontré M. Régis Trudeau pour parler de ce dossier, même s'il avait rendez-vous avec lui en janvier 1975. C'est au Comité exécutif que fut prise la décision de régler à l'avantage de RTA.

Et c'est au même comité exécutif que Me Côté fit verbalement ses suggestions dont aucun procès-verbal ne porte de trace le moindrement substantielle.

La question qui se pose est la suivante; est-il possible que des décisions entraînant le versement de sommes de plusieurs millions de dollars sur un point litigieux soient prises par le service du contentieux de la Ville? N'est-ce pas là un point qui relève du pouvoir des élus? Et dans ce cas qui a vraiment défendu le dossier de RTA pour obtenir une recommandation favorable du service du contentieux?

C'est grosso-modo à cette question que M. Gérard Niding a été empêché de répondre.

Le reste de la journée a été consacré au témoignage de l'ingénieur Paul Egli, associé de RTA et chargé du dossier olympique en 1974, jusqu'à la formation à l'été du consortium « les Consultants du Stade de Montréal » (CSM).

M. Egli a déclaré en substance que M. Roger Taillibert a tout fait pour discréditer le travail de RTA afin de permettre à ses bureaux affiliés SEEE (Société d'étude et d'équipement d'entreprises) et Europe-Études de profiter de la manne olympique.

Détenteur d'un diplôme doctoral (Ph. D. d'une grande université californienne), M. Egli a expliqué longuement et avec forces détails comment toutes les solutions qu'il proposait étaient rejetées du revers de la main par l'architecte Taillibert et les plans de RTA systématiquement minimisés par les Européens, bien qu'ils fussent, selon lui, d'excellente qualité.

Après avoir effectué plusieurs séjours en Europe pour rencontrer MM. Taillibert, Billotey et autres, M. Egli, lui-même d'origine suisse, revient à Montréal déçu et convaincu que là-bas; « ils partagaient les artisans du stade en deux, les plus intelligents de leur côté de l'Atlantique et les moins intelligents de ce côté-ci ».

« Avec mon Ph. D., je n'avais peur de personne, j'avais l'habitude de travailler avec des architectes, de collaborer avec des Européens. Je croyais être l'homme de la situation, je finis par me rendre compte que c'était inutile, que cela n'empêcherait pas les événements de se précipiter ».

Alors que RTA était encore au dossier, les ingénieurs d'Europe-Études et de SEEE étaient déjà au travail, « faisant même des plans très simples comme les plans de planchers que nous avions déjà faits ici ».

◆ Bâtiment

leurs ontariens de la construction aient accès aux chantiers de la province, celui de la Baie-James exclus. Cet accès ne sera toutefois permis que lorsque les travailleurs québécois de la région concernée auront eu priorité;

■ l'Ontario accepte en contrepartie de se pencher sur les problèmes de discrimination à l'endroit des travailleurs québécois à cause de leur appartenance à un régime syndical différent des syndicats internationaux.

Mardi, le cabinet du ministre émettait un long communiqué faisant état de cet accord, tout juste avant que ne se réunissent les membres du comité mixte de l'industrie de la construction qui étaient évidemment appelés à examiner les changements que cette entente nécessitait au règlement de placement dans cette industrie.

On explique d'ailleurs au cabinet de M. Johnson que c'est la tenue de cette réunion qui a obligé la publication de pareil communiqué puisqu'on désirait que l'opinion publique soit informée en même temps que les parties du contenu de cet accord.

Or, le même jour, M. Elgie niait, à Toronto, que pareille entente ait été conclue et annonçait que le projet de loi 136, loin d'être mort au feuilleton, était réinscrit à la feuille de travail parlementaire des députés de la législature ontarienne.

En fait, ce ministre était fort mécontent que son collègue québécois ait vendu la mèche avant qu'il n'ait pu faire part de l'accord aux membres du conseil des ministres de l'Ontario, ce qui explique, semble-t-il, ces démentis virulents.

Or hier, et c'est ce que M. Johnson a expliqué devant l'Assemblée nationale, les deux ministres ont de nouveau causé au téléphone et se seraient, semble-t-il, expliqué et compris sur le sens de ce communiqué de presse.

Quoi qu'il en soit, M. Johnson se disait persuadé hier que son geste n'aurait pas d'influence sur le contenu de l'accord et invitait les députés d'opposition à faire les différences qui s'imposent entre ce contenu, qui semble toujours exact, et les effervescences produites par la publication du communiqué.

Il semblerait au surplus, selon les informations recueillies à Québec, que M. Elgie devait préciser aujourd'hui, devant les parlementaires de l'Ontario, qu'il y a bel et bien eu entente avec le Québec.

◆ Exécution

le chef de l'État français s'est dit « ému ». Pour maître Robert Badinter, qui avait suivi une partie du procès de l'ancien premier ministre, il s'agit d'un « véritable assassinat politique ». À Genève, la Commission internationale des juristes, qui avait aussi sollicité sa grâce, a exprimé sa consternation et rappelé ses soupçons quant à l'iniquité du procès. Tel est aussi le cas d'Amnesty International, dont le siège est à Londres, où on rappelle au 10 Downing Street que M. James Callaghan a lancé trois appels à la clémence, le dernier mardi. Tristesse et regret que les appels à la clémence aient été ignorés ont aussi été formulés à Bruxelles par la Commission européenne et le roi Baudouin, à La Haye par le ministre des Affaires étrangères, à Oslo par le premier ministre, M. Odvar Nordly, à Ankara par le premier ministre, M. Bulent Ecevit, et à Ottawa, par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

Ce n'est qu'après l'exécution et l'enterrement de l'ancien dirigeant pakistanais que le ministre de l'Intérieur a annoncé l'événement, en précisant que le corps avait été inhumé dans la tombe familiale, à Nau Dero, dans la province du Sind.

La dépouille mortelle avait été transportée depuis Islamabad par un hélicoptère de l'Armée de l'air et déposée devant la maison de la première femme de l'ancien premier ministre, Mme Shirin Amir Bhutto, à qui il avait été marié à l'âge de 13 ans. Elle avait vu dimanche pour la dernière fois son ex-mari vivant.

Le corps a d'abord été transporté dans la maison d'un oncle. Puis, une demi-heure après, il a été porté sur les épaules de membres de la famille et transporté dans une mosquée proche. Près de 1,500 personnes assistaient à la cérémonie. L'inhumation a eu lieu huit heures et demie après l'exécution. Toutes les boutiques du village de Nau Dero étaient fermées.

La seconde épouse d'Ali Bhutto, Mme Nusrat Bhutto et sa fille ainée Bénazir, étaient placées en détention préventive dans un poste de police à 20 kilomètres de Rawalpindi. La veille, elles avaient pu rencontrer pendant près de trois heures M. Bhutto, dans sa cellule du quartier des condamnés à mort.

Le communiqué officiel ne précise pas le sort des quatre co-inculpés de M. Bhutto qui avaient eux aussi été condamnés à mort. Selon un fonctionnaire de la prison, ils n'ont pas encore été exécutés.

L'ancien Premier ministre avait été reconnu coupable d'avoir organisé l'assassinat d'un adversaire politique, M. Achmed Reza Kasuri, en 1974 à Lahore. M. Kasuri avait échappé à l'attentat, mais son père avait été tué. Depuis, M. Kasuri n'a pas cessé d'accuser M. Bhutto d'avoir ordonné cet attentat.

Le 5 juillet 1977, après des mois d'agitation et d'émeutes populaires contre le gouvernement de M. Bhutto, accusé d'avoir truqué de récentes élections législatives, l'armée prend le pouvoir.

M. Bhutto est jeté en prison et les militaires s'acharnent à démolir son prestige dans le pays. Ils publient notamment des « livres blancs » totalisant plusieurs milliers de pages sur les méfaits du gouvernement Bhutto. L'affaire Kasuri tombe à point.

« Aucun homme n'est au-dessus de la loi », aime à répéter le président Zia Ul-Haq qui affirme qu'il respectera l'indépendance de la justice malgré l'instauration de la loi martiale. Pendant deux années, le Pakistan a vécu au rythme du procès Bhutto.

Lorsque le 19 mars 1978, les cinq juges du tribunal de Lahore condamnent l'ex-premier ministre et ses quatre co-inculpés à la peine de mort, c'est la stupeur dans le monde entier où M. Bhutto, ex-ministre des Affaires étrangères, ex-représentant pakistanais à l'ONU, comptait de nombreux amis.

Les protestations viennent de tous les régimes: des États-Unis comme de l'Union Soviétique, de l'Arabie séoudite comme de Grande-Bretagne. Tous les moyens qu'offre la loi sont utilisés par les défenseurs de M. Bhutto. Mais ils ne font que retarder l'échéance. La Cour suprême confirme d'abord la peine. Puis, le 24 mars dernier, annonce qu'elle n'acceptera plus de réouverture ou de nouvel examen du procès.

Il ne restait plus que la grâce présidentielle pour sauver de la potence M. Bhutto. Lui-même avait refusé d'y recourir et avait ordonné aux membres de sa famille de se conformer à cette attitude, déclarant que le fait de solliciter la clémence du chef de l'État pakistanais serait admettre sa culpabilité alors qu'il avait toujours clamé son innocence.

Ces mois de tétention avaient transformé le fringant et mondain premier ministre — héros et hérault socialiste pour ses partisans, qui sont encore légions, mégalomane corrompu et arrogant pour ses adversaires, qui ne sont pas moins nombreux — en l'ombre de lui-même. Décharné et sans illusion, il a passé ses dernières nuits de détention à même le sol de sa cellule nue, sur les murs de laquelle il avait badigeonné maladroitement: « Un poète et un révolutionnaire, ainsi resterai-je jusqu'à ce que mon dernier souffle s'échappe de mon corps ».

◆ Cullen

Suite de la page 3

la GRC ont été communiqués à d'autres forces policières, et ce en dépit de l'article garantissant la confidentialité de ces données.

D'autre part, les audiences de la commission d'enquête McDonald à Ottawa ont été quelque peu perturbées, hier matin, par un homme qui a demandé à se faire entendre en criant: « C'est le temps d'apprendre la vérité ».

L'homme en question, M. Arnold Guetta, un mathématicien travaillant à son propre compte, a soutenu qu'il tentait d'obtenir un rendez-vous avec les membres de la commission depuis longtemps, mais que le secrétaire de l'enquête ne répondait pas à ses lettres et ne retournait pas ses appels téléphoniques.

Dans un premier temps, le juge David McDonald lui a demandé de quitter la salle tandis qu'un gardien l'a empoigné afin de l'expulser. Cependant, le juge est intervenu pour lui dire de le laisser aller.

C'est alors que le juge a décrété un ajournement afin de permettre au secrétaire de la commission, M. Harry Johnson de fixer un rendez-vous. M. Guetta a profité de l'occasion pour expliquer aux journalistes qu'il veut dénoncer la corruption.

Il a allégué que les dirigeants de la GRC avaient refusé d'enquêter alors qu'il leur avait présenté des documents démontrant certaines pratiques corrompues d'employés de la fonction publique.

M. Guetta a dit qu'il avait beaucoup d'autres déclarations à faire au sujet de la police et de la commission Marin, qui en 1974 fut chargée d'enquêter sur le système de discipline à la GRC.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Jean-Luc Pepin

dienne à la presse, il y a quelques jours, il ne cachait pas sa réprobation face à ligne dure adoptée par le tandem Trudeau-Lalonde dans les relations fédérales-provinciales. Avant même le déclenchement officiel de sa campagne, certains de ses organisateurs confiaient hier soir que, sans contredire son chef, M. Pepin adoptera sûrement une attitude plus souple.

En attendant de faire face à ses électeurs, Jean-Luc Pepin devra d'abord faire face, le 17 avril, à son association de comté, qui lui semble acquise d'avance au point qu'il n'aurait même pas d'opposant. Ensuite, il lui restera à enlever le comté aux conservateurs comme en 1963 il enlevait aux créditistes sa ville natale, Drummondville.

◆ Commerce

Dans le cas des enfants en foyers nourriciers, un certain nombre pourraient l'être très rapidement si ce n'était de considérations futures.

Les parents nourriciers adoptant un enfant dont ils ont la garde perdent en effet automatiquement l'allocation de subsistance qui leur est versée pour subvenir aux besoins de cet enfant. Cette allocation besoins de cet enfant. Cette allocation peut atteindre $10 par jour, et nombre de parents nourriciers ne peuvent s'en passer, du moins pendant un certain temps, explique le ministre. Ce que propose le projet de loi consiste simplement à maintenir pendant un certain temps une aide financière aux parents adoptifs placés dans cette situation.

Pour la première année, entre 100 et 200 adoptions pourront ainsi être réalisées, pense le ministre qui précise toutefois que c'est cas par cas que les décisions seront prises, et que l'aide financière qui sera versée, pourra varier tant en quantité qu'en durée. Également cette aide sera limitée dans un premier temps à l'adoption d'enfants handicapés.

En ce qui a trait à l'adoption d'enfants étrangers, le projet de loi a tout d'abord pour but de contrôler ce phénomène en restreignant aux seuls organismes reconnus le droit de placer en adoption des enfants étrangers.

Ces organismes seront ou des gouvernements et ministères étrangers avec lesquels le gouvernement du Québec aura conclu des ententes à cet égard, ou un organisme dont le but principal est la défense des droits de l'enfant et avec qui une entente aura été conclue par le ministère des Affaires sociales du Québec. Selon le ministre, il y a cinq organismes avec qui il sera possible de conclure de telles ententes, à savoir Terre des Hommes, Enfants du soleil, Familles pour enfants, Accueillons un enfant et Enfants du monde.

Une deuxième mesure contenue au projet de loi consistera à rendre obligatoire l'évaluation des parents adoptifs par les organismes d'adoption, ce qui ne se faisait pas puisque l'adoption internationale s'effectuait sans aucun contrôle. Selon le ministre, il n'y avait qu'une centaine de cas d'adoption d'enfants étrangers qui, chaque année, se faisaient au vu et au su des autorités.

M. Lazure explique que dorénavant le ministère de l'Immigration du Québec aura un grand rôle à jouer dans l'application de la loi puisqu'il assurera le lien entre les organismes québécois et étrangers responsables de l'adoption.

Le même ministère, par le biais de ses conseillers à l'étranger verra au respect

AU FIL DES MOTS

Progrès et obstacles

par Louis-Paul Béguin

Avant de faire des dictionnaires nostalgiques de nos vocables historiques et archaïques — tâche digne, s'il en fut, mais qui vient comme une charrue devant les deux grands boeufs de la francisation et du renouvellement (lire redressement) du français —, occupons-nous d'abord de nos besoins.

Il faut fournir aux entreprises les moyens de se procurer des mots français, par milliers, si l'on veut qu'elles se francisent. Et il faut à nos écoliers des instituteurs neutres qui leur enseignent les règles élémentaires du français moderne. Il faut aux rédacteurs et aux traducteurs tous les ouvrages, toute la documentation et les méthodes nécessaires d'organisation de toute cette matière documentaire, pour corriger les stupidités et erreurs grossières qui résistent, aux efforts de redressement.

J'ai participé à une émission de télévision avec Claude Duneton, venu pour faire vendre son livre *Parler croquant*, livre qui ne m'a pas emballé.

J'ai entendu Claude Duneton, homme fort sympathique d'ailleurs, se plaindre dans un français appris avec soin, de l'impérialisme français qui opprime (sic) Alsaciens, Bretons, Basques, etc. Et les Picards (dont je suis par origine), les Auvergnats, les Normands; qu'en fait Mister D? Pas le moindre soupir, pas le moindre sanglot à leur égard. Ils ont aussi des dialectes valables, pour autant qu'on accorde sa vraie valeur à un dialecte. Les Alsaciens, nantis et tranquilles, ne demandent rien que de pouvoir continuer leur existence de Français comme ils l'entendent. Je sais ce que je dis, puisque trois de mes neveux par alliance sont de jeunes et gentils Alsaciens qui parlent parfois, selon les circonstances, le patois alsacien (qui n'est pas de l'allemand), mais qui se gardent bien de réclamer quoi que ce soit, malgré les gens comme Claude Duneton qui sèment la zizanie. Et qui en profitent pour venir ici comparer... le Québec à la Bretagne. Et qu'est-ce qu'il parle, Duneton, dites-moi? Le catalan, qui le fait pleurer dans son verre de vin? Pas du tout. Le pur Parisien avec accent et argot pour garniture. Trois minutes dans leur langue, aux Bretons, à la télévision? Les Picards aussi, trois minutes? C'est maigre? Mais qui veut apprendre le picard? Est-ce en picard qu'on peut gagner sa vie? Et au Québec? Quel rapport? (Si on plaignait les Amérindiens, je ne dis pas; c'est difficile pour eux d'être citoyens à part entière.) Le Québec est en train de s'enrichir techniquement en français. Il a besoin, pour cela, de connaître tout ce qui se fait en français, et d'adopter une attitude sans faiblesse à l'égard des erreurs du passé. Toute langue inutile se fixe. Elle date. C'est ce qui faillit arriver au français. La Sagouine, la pauvre, en sait quelque chose. Et Maria Chapdelaine, pour qui rien ne bougeait au Québec? Dieu merci, on commence à réagir: le français international, technique, pourrait-il nous donner une place au soleil des nations? Certainement, si nous travaillons pour bien le connaître.

5 avril

par la PC et l'AP

Il y a trois ans aujourd'hui, le 5 avril 1976, le milliardaire Howard Hughes mourait à l'âge de 70 ans dans l'avion qui le ramenait du Mexique à Houston.

1975 — Le président de Taïwan, Tchang Kai-Chek, meurt à 84 ans;

1969 — Quatre Britanniques atteignent le Pôle nord après un voyage de 2,000 km, en 14 mois et en traîneaux à chiens;

1955 — Démission du premier ministre Winston Churchill. Anthony Eden lui succède;

1951 — Ethel et Julius Rosenberg, reconnus coupables d'espionnage atomique au profit de l'URSS, sont condamnés à mort à New York;

1939 — Tous les Allemands âgés de 10 à 13 ans doivent entrer dans les jeunesses hitlériennes;

1881 — Les Britanniques signent le traité de Pretoria avec les Boers, admettant pour une quinzaine d'années l'indépendance du Transvaal;

1818 — Jose San Martin chasse les Espagnols du Chili;

1815 — Une éruption volcanique, suivie de raz-de-marée, fait 12,000 morts dans l'île indonésienne de Sumbawa;

1794 — Georges Danton et Camille Desmoulins sont guillotinés;

1594 — Jean Chastel, élève des jésuites, tente d'assassiner Henri IV.

Ils sont nés un 5 avril: Joseph Lister, chirurgien britannique, créateur de l'asepsie (1827-1912); Bette Davis, actrice américaine (1908); Gregory Peck, acteur américain (1916).

Desmarais l'emporte facilement dans Dollard

par Rodolphe Morissette

Dans le comté montréalais de Dollar, M. Louis Desmarais, ex-président de la Canadian Steamship Line Ltd. et du Conseil de l'unité canadienne, sera le candidat libéral officiel à l'élection du 22 mai. Par 800 voix contre 400 il a défait Mme Yolande Taylor mardi soir à l'assemblée de mise en candidature.

Les partisans de Mme Taylor sont sortis plutôt aigris de l'assemblée, devant le succès de l'opération parachutage en faveur de M. Desmarais entreprise par M. Jean-Pierre Goyer, ex-ministre et député du comté et qui n'habite plus ce dernier. M. Desmarais a rappelé plusieurs fois qu'il parlait « entre libéraux et amis », lui qui avait failli être canadidat conservateur dans Westmount, où il habite, l'automne dernier.

Des ténors de l'agence nationale de publicité qui soigne l'image du Conseil de l'unité canadienne ont été largement mis à contribution en l'occurrence et plusieurs étaient présents mardi soir pour voir à la bonne marche de l'opération organisée par MM. Goyer et Desmarais. Il était évident par ailleurs que M. Desmarais n'avait pas l'appui enthousiaste des sopranos de la députation libérale qui se trouvaient sur les lieux.

Déçu par la tournure du vote, un jeune libéral s'est plaint à M. Marc Lalonde de ce « parachutage » apparemment non nécessaire, puisque l'association avait déjà pressenti sa candidate. Le ministre l'a prié de s'enquérir auprès de Mme Taylor: « Elle vous dira que ce n'est pas le cas ». Pourtant, celle-ci avait rappelé deux heures plus tôt ses 20 ans de service au Parti et engagé « les militants de la base à se sentir suffisamment autonomes pour savoir pour qui voter ». Près de 2,000 personnes étaient présentes et on en a identifié plusieurs qui venaient de loin.

Le «libre choix» dans Jean-Talon et Argenteuil

par Rodolphe Morissette

Le Mouvement du libre choix (de la langue d'enseignement) présentera des candidats aux élections partielles de Jean-Talon et d'Argenteuil. Il a même décidé de demander ces jours-ci d'être reconnu officiellement comme parti politique au Québec.

Depuis une dizaine de jours, le mouvement, dont le candidat s'est classé deuxième à l'élection partielle de Notre-Dame-de-Grâce en juin dernier, hésitait sur le parti à prendre: est-il opportun d'opposer au chef libéral, M. Claude Ryan, qui se présente dans Argenteuil le 30 avril, un candidat du Libre choix? Autre « défi »: le mouvement est-il capable de présenter des candidats qui ne l'identifient pas trop à un ghetto d'anglophones « non repentis », mais offrent quelque attrait également aux Québécois d'expression française? — Oui, a-t-on finalement répondu à ces deux questions au début de cette semaine.

Aussi le mouvement a-t-il décidé de faire une demande à la Direction générale du financement des partis politiques du Québec pour être reconnu officiellement. En l'occurrence, voilà qui engage le mouvement à présenter un minimum de dix candidats au prochain scrutin provincial.

Le groupe est animé principalement pour l'heure par le député (ex-unioniste et) nouvellement indépendant de Pointe-Claire, M. William Shaw et par le Dr Armour Force. Dans les prochains jours on s'élira un exécutif et l'on fera connaître les candidats officiels de la formation dans Jean-Talon et dans Argenteuil. Dans ce dernier comté, l'objectif premier est de récolter le vote de protestation anglophone à la loi 22 sur la langue française et qui s'était inscrit le 15 novembre 1976 à l'enseigne de l'Union nationale, laquelle récoltait 6,660 voix dans Argenteuil (24.6% du vote valide).

Dans le même comté, le Mouvement du libre choix, s'il parvient à décoller, pourrait rogner sur le vote antipéquiste destiné à M. Claude Ryan. Le vote unioniste en faveur du candidat André Robert, de Lachute, aura un effet parallèle et l'UN souhaite signer de cette manière sa vangeance à l'endroit du chef libéral qui, selon ce parti, aurait éconduit par son attitude intransigeante les représentants des partis politiques qui siégeaient au Comité préréférendaire ou Pro-Canada.

Le candidat du Libre choix à l'élection partielle de Notre-Dame-de-Grâce le 5 juin 1978 était le Dr David Dejong. Ce dernier porte les couleurs des conservateurs cette année dans Mont-Royal, contre le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau.

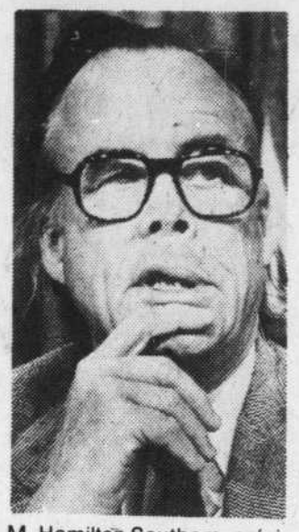

M. Hamilton Southam, président de Festival Canada. (Photolaser CP)

Le Québec refuse encore une fois de participer aux Fêtes du Canada

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec a encore une fois refusé de participer officiellement aux Fêtes du Canada, semaine de célébrations soulignant l'anniversaire de la Confédération le 1er juillet, a révélé hier M. G. Hamilton Southam, président du comité du festival.

M. Southam a indiqué que des représentants de cet organisme, financé par une subvention de $3.8 millions du gouvernement fédéral, ont visité le Québec et expliqué le programme.

« On nous a reçus avec courtoisie et on nous a dit que le gouvernement n'était pas intéressé à célébrer l'anniversaire du Canada », a souligné M. Southam, au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté que le montant que le gouvernement aurait été prêt à verser au Québec sera divisé entre des organismes privés qui ont l'intention de participer à des fêtes.

Cette année, les Fêtes du Canada se dérouleront du 25 juin au 1er juillet et le thème sera: « Canada c'est vous et moi », le même que celui de l'année dernière.

Au même moment, le Québec célébrera son propre Festival de l'héritage. M. Southam a dit qu'il ne croit pas que les Québécois souffriront d'une indigestion à cause des deux fêtes, parce qu'ils ont un bon appétit lorsqu'ils s'agit de célébrer.

Des négociations sont actuellement en cours pour retenir les services d'artistes pour le grand spectacle télévisé du 1er juillet, sur la colline parlementaire à Ottawa, et les organisateurs n'ont pas encore éprouvé de difficultés à trouver des talents québécois.

Cette année le comité des fêtes offre $10,000 aux gouvernements provinciaux et régionaux pour les aider à défrayer le coût des programmes de jumelage. C'est à ce chapitre que le gouvernement du Québec a refusé de participer, a ajouté M. Southam.

Il a dit qu'il n'était pas surpris par l'attitude du Québec, et que c'était compréhensible « vu la politique séparatiste du gouvernement québécois ».

Même si le Québec ne participe pas officiellement, des groupes communautaires seront tout de même actifs, 84 ont déjà manifesté leur intention de participer.

Le budget du festival a été réduit cette année, à $3.8 millions, comparativement à $4.5 millions l'année dernière. Les tournées d'artistes à travers le Canada ont été abandonnées.

Ouvriers tués

VELBERT, RFA (Reuter) — Six ouvriers ont été tués et deux grièvement blessés par une explosition qui s'est produite hier dans une usine de pièces mécaniques à Velbert, en Allemagne de l'Ouest.

Il semble que l'explosion a été provoquée par le mélange de poussière de métal avec l'air.

Les procédures pourront continuer sans Crépeault

par Bernard Morrier

L'ex-maire d'Anjou, Ernest Crépeault, contre qui pèse une réclamation de plus de $658,000, de même que contre deux de ses anciens acolytes, a fait une brève apparition hier, devant le juge Perry Meyer, de la Cour supérieure, pour apprendre que les procédures dans cette affaire allaient se poursuivre, même en son absence.

Mardi, M. Crépeault avait été pris d'un malaise en pleine cour et on avait dû le conduire par ambulance à l'hôpital Saint-Luc.

Hier, on a cependant appris qu'il avait pu regagner son domicile au cours de la même journée après avoir été examiné par un médecin de l'hôpital, tandis que, mardi soir, il allait consulter son médecin de famille.

Dans ce double rapport médical, qui fut soumis hier au juge Meyer, on a appris que l'ancien maire souffre de diabète, d'hypertension et qu'il est sujet à des crises d'angine. En conséquence, il doit donc éviter le stress et les deux médecins sont unanimes pour lui décréter un repos total d'au moins 15 jours.

Dès ce verdict connu, son procureur, Me Guy Lapierre, a demandé une remise des procédures, alléguant que tout contre-interrogatoire des témoins était impossible, vu l'absence de son client.

Mais le juge Meyer, tout en se disant d'accord pour que M. Crépeault s'abstienne d'être présent, a dit qu'il fallait qu'on termine le reste de la preuve et il a suggéré que les transcriptions des notes sténographiques des dépositions soient remises le plus tôt possible à M. Crépeault, pour lui permettre de savoir ce qui se passe.

Il a ajouté qu'il y aurait peut-être lieu, par ailleurs, d'interroger M. Crépeault dans une ambiance moins stressante que dans une cour, notant qu'on avait affaire à une cause civile et que, nonobstant l'état de santé d'un des intimés, il fallait que justice se fasse.

Me Jean-Louis Léger, le procureur de Jean-Paul Pilon, l'ex-gérant d'Anjou, également intimé, a soutenu, quant à lui, que M. Crépeault était dans son droit le plus absolu de pouvoir témoigner avec sa pleine capacité des réflexes.

À son tour, M. Crépeault devait remercier le juge pour son acquiescement à la période de repos de 15 jours que ses médecins lui imposent, mais il s'est dit en désaccord avec la proposition voulant qu'on lui remette les transcriptions des notes sténographiques.

Mais le juge Meyer a décidé à ce moment de faire de sa suggestion une décision et M. Crépeault en fut quitte pour sa demande et il quitta aussitôt l'enceinte.

Notons que la poursuite d'Anjou contre les trois hommes, inscrite le 4 octobre 1973, a trait à des transactions concernant l'expropriation de terrains qu'on destinait à un parc-école.

C'est Me Jean Legault qui représente la municipalité dans cette cause, tandis que l'ex-secrétaire-trésorier angevin, M. Gille Séguin, a mandaté Me Jean-Marc Charbonneau.

L'audition de la cause devrait prendre fin demain, mais il n'est pas impossible qu'un ajournement soit décrété pour une date ultérieure.

Vigile à Montréal pour un condamné sud-africain

Solomon Mahlangu, jeune militant noir de Soweto, sera-t-il pendu aujourd'hui (23h, heure de Montréal) comme l'a décidé le président d'Afrique du Sud? Espérant faire annuler la pendaison, un groupe de Québécois ont entrepris hier une vigile devant les bureaux commerciaux de l'Afrique du Sud à Montréal.

Mahlangu a été condamné à mort en 1978 mais divers gouvernements avaient demandé sa grâce. Si la pendaison se réalisait elle serait la première exécution capitale, après procès politique, à se produire en Afrique du Sud depuis 1960.

Mahlangu avait participé au soulèvement de Soweto, en juin 1976, puis avait joint les rangs de l'African National Congress. Le parquet l'a accusé d'avoir abattu deux Blancs mais le comité Québec Afrique du CISO (Centre international de solidarité ouvrière) estime que le procès fait à Mahlangu a clairement établi que Mahlangu n'avait pas tiré de coup de feu.

Marks and son/et fils

1/2 prix !
Pour un temps limité !

Spécial !
Cravates
$4.00
3 pour $11.00

Spécial !
Pantalons
$29.00
Rég. à $49.50

Solde d'un vaste choix de vêtements pour hommes - tous étiquetés à DEMI-PRIX. Venez tôt pour un meilleur choix !

- HABITS - MANTEAUX
- IMPERMÉABLES
- VESTONS
- CHEMISES

(Nous ne pouvons cependant faire d'ajustement sur ces articles à demi-prix)

1196 RUE PEEL au Carré Dominion
Heures de vente: de 9 h. à 6 h. -
Stationnement gratuit

Marks and son/et fils
1196 Rue Peel Street Montreal

L'eau potable c'est important

A Québec, c'est au Hilton International Québec que ça se passe!

...le midi comme le soir
Pour ses cinq ans, le Hilton International Québec a pris un coup de jeunesse. Divertissements, cuisine, ambiance... tout a été revu avec l'idée de rendre votre séjour chez nous encore plus agréable. Par exemple, la plupart de nos restaurants ont fait peau neuve, et un nouveau décor a été aménagé au sommet de l'hôtel pour vous faire passer d'excellentes soirées.

...pour les loisirs et les affaires
Bien entendu, il y a toujours les commodités pour lesquelles nous sommes renommés: une piscine chauffée à l'année, un sauna et une salle de conditionnement physique, plus l'accès direct au Parlement, au Centre municipal des congrès de même qu'aux 70 boutiques de Place Québec. Pour ce qui est de vos congrès, réceptions et réunions de travail, nous avons des salles ultra-modernes de toutes dimensions que nous agencerons selon vos besoins.

...sans oublier la détente
Joliment aménagées, nos 570 chambres sont toutes pourvues d'un télécouleur, d'un bar réfrigérateur libre-service et d'un système de climatisation. Elles offrent aussi un superbe panorama du Québec historique, des Plaines d'Abraham, du Saint-Laurent ou des Laurentides.

Oui, nous avons tout ce qu'il faut pour vous permettre de joindre l'utile à l'agréable. Venez le constater. Nous avons déjà cinq ans, mais nous ne nous sommes jamais sentis si jeunes!

C'est pour vous que nous y avons pensé.
Sentez-vous bien à l'aise
Hilton International Québec

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.

AVIS

L'Assemblée nationale du Québec
Le Directeur général des élections

Révision des listes électorales du district électoral d'Argenteuil

Vous devez déposer vos demandes d'inscription, de radiation et de correction à l'un des endroits suivants:

(le plus près de votre domicile)

LACHUTE:
364 Aéroparc

BROWNSBURG:
367 Principale

CHATHAM:
216 Principale
(Saint-Philippe)

THURSO:
96 Galipeau

Bureau du président d'élection,
monsieur Yvon St-Denis

BUREAUX OUVERTS:
Du lundi 9 avril au samedi 14 avril 1979
de 8 heures a.m. à 10 heures p.m.

N.B.—Tout électeur peut demander par écrit et sous serment l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celui de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

Le Directeur général des élections,
Pierre-F. Côté, C.R.

Début de l'assaut final sur Kampala

NAIROBI (AP) — Les forces tanzaniennes se seraient emparées du quartier général de la police ougandaise, à cinq kilomètres du centre de Kampala, a indiqué hier un porte-parole du Front de Libération nationale de l'Ouganda (FNLO), selon qui l'assaut final sur la capitale ougandaise a commencé.

Les Tanzaniens ont avancé de tous côtés sur la capitale, s'infiltrant notamment dans des villages constituant des positions clef. La chute de la ville dépendra maintenant de la résistance qu'opposeront les Libyens qui seraient les seuls défenseurs de la ville, a ajouté ce porte-parole.

Selon le porte-parole du FNLO, l'attaque combinée des forces tanzaniennes et des rebelles ougandais pourrait provoquer la chute de Kampala en quelques heures ou en plusieurs jours, si les Libyens qui soutiennent le régime du maréchal Idi Amin Dada tiennent le choc. Près de 7,000 hommes participeraient à l'assaut. La majorité d'entre eux seraient des rebelles ougandais, les Tanzaniens maniant l'artillerie lourde.

Pendant des heures, hier matin, le quartier général de la police militaire a été bombardé, avant d'être pris d'assaut. C'est là que, selon d'anciens détenus, des milliers d'opposants au président Amin Dada ont été torturés et tués au cours des huit dernières années.

Des habitants de Kampala interrogés par téléphone ont indiqué que de violents combats se déroulaient dans le sud-ouest, près de Natété, un centre commercial situé à 10 kilomètres du centre de la ville. C'est du sud-ouest que vient le gros des forces tanzaniennes et rebelles. « Nous pouvons entendre les coups de feu. Ils se rapprochent de Kampala », a dit un habitant de la ville.

Les observateurs militaires estiment que si les forces coalisées contre le président Amin parviennent à resserrer leur étau sur les six routes menant à Kampala, les quelque 2,000 Libyens ne pourraient plus s'échapper de la ville assiégée.

Mais le président Amin Dada, maréchal sans armée, continue à promettre la victoire, selon la radio officielle captée à Nairobi.

Mardi, il a effectué une tournée dans l'est du pays, une région qu'il contrôle encore, afin de ranimer le moral de ses troupes. Quelques observateurs estimaient que le président ougandais pourrait préparer une nouvelle ligne de défense à Jinja, deuxième ville du pays, en utilisant le Nil et le lac Victoria comme barrières naturelles.

Par ailleurs, plus de 150 Libyens ont été tués, blessés ou faits prisonniers, en tombant dans une embuscade à 11 kilomètres au sud de Kampala, ont annoncé les rebelles ougandais.

L'aéroport international d'Entebbe serait toujours fermé à la suite des bombardements effectués il y a trois jours par l'Armée de l'air tanzanienne. Certaines informations indiquent qu'il aurait été réouvert. Mais de toute manière, cela ne devrait pas affecter le cours de la guerre, car la route menant d'Entebbe à la capitale est coupée par les Tanzaniens.

La ville continue à se vider de sa population qui fuit par centaines les combats. La nourriture commence à manquer.

Dans le reste du pays, la progression des forces hostiles au président Amin se poursuit. Au cours des deux derniers jours, une colonne tanzanienne est arrivée jusqu'à Bombo, dans le nord, et à Mukono, à l'est. La caserne de Bombo était pratiquement déserte lorsque les Tanzaniens y sont arrivés, affirment des exilés ougandais.

Sûrs de leur prochaine victoire, les rebelles ougandais ont critiqué hier une tentative de médiation du Nigéria dans le conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie. En effet, un représentant du gouvernement nigérian aurait rencontré le président tanzanien Julius Nyéréré il y a quelques jours, puis se serait rendu à Nairobi pour rencontrer les dirigeants kényans.

L'arrestation d'activistes accentue la répression du printemps de Pékin

PEKIN (AFP) — Quatre jeunes activistes de « l'Alliance des Droits de l'Homme" chinoise ont été arrêtés hier matin par la police pékinoise alors qu'ils collaient un dazibao sur le mur de Xidan au centre de la capitale.

Ces arrestations portent à une dizaine de personnes le nombre des détenus politiques chinois du « Printemps de Pékin » incarcérés depuis le début de la répression « anti-réactionnaire » le 29 mars.

Deux correspondants de l'AFP, témoins de l'incident, ont été eux-mêmes pris à partie par la foule, composée pour l'essentiel de policiers en civil. Ils ont été bousculés, insultés et accusés de « s'immiscer dans les affaires politiques chinoises » pour avoir voulu prendre des notes du dazibao contestataire et des photos des policiers en uniforme venus arracher le texte. La série d'affiches débutait ainsi: « Les ennemis de la démocratie ont commencé à attaquer ».

Le principal auteur du texte, l'animateur de « l'Alliance des Droits de l'Homme », M. Ren Wanding, un technicien de 35 ans, avait été lavé il y a moins de 6 mois de son étiquette politique de « mauvais éléments » qu'il portait depuis la Révolution culturelle en 1968.

« Tu critiques le président Hua Kuo Feng, lui ont lancé hier matin quelque « lecteurs », appartenant à la sécurité en civil du commissariat de Changan-Ouest, tout proche du mur de « Feu la Démocratie », comme l'appellent désormais les rares activistes du « Printemps de Pékin » encore visibles. Néanmoins, les quatre jeunes hommes ont réussi à coller les sept premières affiches de leur grand dazibao avant que les policiers en civil ne les ceinturent et les emmènent manu militari au commissariat.

Les journalistes présents qui tentaient de faire leur métier ont été immédiatement entourés par d'autres policiers en civil et en uniforme et des jeunes qui les ont bousculés et traités de « mauvais étrangers », de « salauds » et de « réactionnaires », malgré la présentation de leur carte officielle chinoise de journalistes.

Dans une atmosphère tendue, où pour la première fois depuis longtemps certains fonctionnaires chinois laissaient libre cours à leur xénophobie, les journalistes sont allés jusqu'au « Centre d'accueil de la Sécurité publique de Changan-Ouest » où étaient emmenés les activistes. À l'arrivée des journalistes, la plaque du commissariat a été enlevée par un policier en civil pour éviter l'identification du lieu.

Les membres de ce Centre de sécurité ont été loués dans la presse officielle ces derniers jours pour leur zèle à faire appliquer la circulaire de la municipalité de Pékin interdisant notamment toute attaque du socialisme, remise en cause de Mao et des dirigeants chinois par dazibao sous peine de rééducation politique, camp de travail et prison.

Le texte du dazibao est resté collé sur le mur un quart d'heure avant qu'une escouade de policiers en uniforme ne viennent l'arracher soigneusement. Là encore, les correspondants étrangers présents se sont fait bousculer et insulter par des hommes en civil prétendant « représenter les masses », tandis qu'au milieu de la foule certains jeunes Chinois au contraire marquaient discrètement leur sympathie aux journalistes.

Le dazibao de Ren Wanding ciritquait l'analyse faite ces derniers jours dans la presse officielle au sujet de la démocratie et traitait d'« imbéciles » deux « théoriciens » du Quotidien de Pékin pour lesquels le « marxisme doit signifier nécessairement l'abolition des droits de l'homme et politiques. Pourquoi ne font-ils pas une analyse des revendications concrètes du mouvement démocratique chinois pour savoir s'il représente les intérêts de la bourgeoisie ou bien ceux du peuple », interrogeait le texte.

Le responsable de l'Alliance des Droits de l'Homme et ses camarades incarcérés hier connaissaient les risques qu'ils prenaient en venant afficher à nouveau un dazibao non conforme à la nouvelle orthodoxie. Dans un entretien avec l'AFP, Ren Wanding avait indiqué son intention de critiquer les décisions de la municipalité de Pékin: « Si personne ne parle, personne ne saura. Si nous ne parlons pas, nous ne pourrons plus regarder nos lecteurs en face. Ils ne comprendraient pas, penseraient que nous soutenons cette circulaire et que nous admettons nous être trompés ».

Comme on lui demandait une explication sur les raisons de cette répression, le jeune Chinois a déclaré: « Si les autorités s'en prennent à la démocratie, c'est à cause des difficultés économiques actuelles de la Chine ».

C'est également une opinion partagée par de nombreux jeunes Chinois, pourtant fidèles membres de la Ligue de la Jeunesse chinoise, interrogés par l'AFP, ainsi que celle du dissident Wei Jingsheng, l'animateur de la revue Enquêtes arrêté le 29 mars dernier. Outre Wei Jingsheng, deux membres d'organisations du « Printemps de Pékin » ont été arrêtés, a-t-on appris mardi. En outre, une jeune activiste, Mme Fu Yuehua, est incarcérée depuis la mi-janvier pour avoir manifesté.

Hanoï est prêt à négocier avec Pékin

HANOI (AFP) — Le gouvernement vietnamien « se déclare disposé à ouvrir des négociations avec la partie chinoise pour régler les problèmes ayant trait aux relations entre les deux pays », a déclaré hier à Hanoi M. Phan Hien, vice-ministre vietnamien des Affaires étrangères.

« Ces négociations pourront commencer vers le dix avril », a-t-il précisé au cours d'une conférence donnée devant la presse et des représentants au corps diplomatique.

En réponse à la question de savoir si le Vietnam avait renoncé à exiger au préalable le retrait total des forces chinoises des points qu'elles occupent encore en territoire considéré comme vietnamien à Hanoi, M. Phan Hien a déclaré: « Désormais, la seule condition est que les négociateurs chinois présentent une demande de visa d'entrée au Vietnam ».

M. Phan Hien, qui est le chef désigné de la délégation vietnamienne à ces futures négociations, a déclaré que « le côté chinois a reconnu dans sa note du 31 mars qu'il occupait effectivement certains des points énoncés nommément dans notre note du 27 mars et dont nous considérons qu'ils sont partie intégrante du territoire vietnamien ».

M. Phan Hien a laissé entendre implicitement mais très clairement que le fait pour la Chine de reconnaître cette situaiton avait été considéré comme positif à Hanoï et permettait donc au Vietnam de ne plus faire du « retrait total » un préalable.

Le vice-ministre a précisé que l'ordre du jour des négociations comprendrait d'une part « la discussion des mesures urgentes à prendre pour maintenir la paix et la stabilité dans les régions frontalières, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale (des deux pays) », d'autre part la discussion « en vue de la normalisation des relations entre les deux pays ».

« Le gouvernement vietnamien, a souligné M. Phan Hien, fait la preuve de sa bonne volonté. Le peuple du Vietnam est déterminé à se défendre contre toute agression, mais nous préconisons inlassablement le règlement de tous les litiges par la négociation. »

« Les négociateurs chinois, a-t-il conclu en souriant, seront naturellement les bienvenus s'ils décident de venir à Hanoi le 10 avril ou avant ».

La république islamique récolte 99% des suffrages

TEHERAN (AFP) — 20,284,000 électeurs sur un total d'environ 22 millions d'inscrits, soit à peu près 92,5 pour cent du corps électoral, ont pris part au référendum des 30 et 31 mars dernier sur le régime en Iran, a annoncé hier soir à la télévision M. Mehdi Bazargan, premier ministre iranien.

Plus de quatre-vingt-dix-neuf pour cent des votants ont voté pour la « république islamique », a-t-il déclaré, dans un premier exposé officiel des résultats du référendum.

M. Bazargan a estimé que le plus grand nombre des 7,5 pour cent de ceux qui n'avaient pas pris part au vote avaient des justifications « normales »: maladies, voyages, défaut de papiers d'identité, ou simplement impossibilité de recueillir les suffrages dans des régions éloignés..

Moins d'un pour cent de ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes étaient des « abstentionnistes politiques », a-t-il affirmé, faisant allusion, sans les nommer, aux partis et mouvements qui s'étaient prononcés pour l'abstention.

Les deux principales formations « abstentionnistes » étaient le mouvement des Fedayine du Peuple, et le Front national démocratique, rappelle-t-on.

« Les résultats du référendum prouvent que ceux qui se disaient les partisans de la révolution et du peuple, de la liberté et de la démocratie, ceux qui se présentaient comme les défenseurs des ouvriers, des femmes et des intellectuels, n'ont réuni qu'un infime pourcentage de la population, une minorité isolée du peuple. Si ces gens-là ont une conscience, ils doivent maintenant rester à leur palce et ne plus nous créer des ennuis », a ajouté M. Bazargan.

Le premier ministre s'en est pris aux « groupes marxistes ou populistes » qui « vont de ville en ville pour fomenter des désordres en exploitant des prétextes futiles, comme le chiisme, le sumnisme ou le fait d'être turkmène ou persan ».

« Ces groupes reçoivent des renforts et des munitions de l'intérieur et de l'extérieur, ils ont de l'argent et le soutien de l'étranger. Chaque fois que le gouvernement essaie d'agir dans l'intérêt de la nation, il les trouve devant lui, prêts à exciter les gens des villes et des campagnes, en utilisant contre le gouvernement islamique les méthodes et les grèves employées contre l'ancien régime.

Estimant que ces groupes « ne peuvent rien espérer, à plus forte raison le retour du chah ou l'organisation d'un coup d'État », M. Bazargan a déclaré que les difficultés présentes peuvent relever d'un « complot international pour affaiblir la République islamique et désintégrer l'Iran ».

« Car, a-t-il ajouté, l'équilibre au Moyen-Orient a été détruit avec notre république. Israël, qui a perdu une grande base en Iran où la Palestine la remplace, ne cesse de comploter contre nous. La dissolution du « consortium » (des compagnies pétrolières occidentales) peut être une autre raison ».

Souci nucléaire au Brésil

RIO DE JANEIRO (d'après AFP et Reuter) — Les pressions en faveur d'une révision du programme nucléaire découlant de l'accord germano-brésilien de 1975 se multiplient, au deuxième jour de la visite du chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt.

On apprenait en effet hier que la commission des sciences et de la technologie de la Chambre des députés a décidé de demander au Conseil national de politique énergétique de réétudier tout le programme nucléaire brésilien en tenant compte des conséquences de l'accident de la centrale américaine de Harrisburg.

Le ministère des Mines et de l'Energie a, pour sa part, annoncé son intention d'envoyer un observateur de la Commission nationale de l'énergie nucléaire à Harrisburg pour s'informer sur place des conséquences de l'accident.

De son côté, le président de la Conférence nationale des évêques brésiliens, Mgr Aloisio Lorscheider, a affirmé dans des déclarations à la presse, que le programme nucléaire germano-brésilien est une « entreprise risquée », en particulier sur le plan de l'écologie.

ANDRE PERRAULT®
Le plus grand centre postal du DISQUE CLASSIQUE au Canada
Notre entrepôt situé à St-Hyacinthe est maintenant ouvert au public !
600 rue Ste-Anne, centre-ville St-Hyacinthe
Route Trans-Canadienne (20) vers Québec, sortie 130S, 26 milles de Montréal

Est-ce bien Coca-Cola et McDonald's qui déjeunent en tête-à-tête chez Creighton's?
C'est souvent au cours d'un déjeuner d'affaires que se bouclent les meilleures transactions. Donnez-vous rendez-vous chez Creighton's, l'une des tables les plus raffinées de Toronto, au nouveau Loews Westbury.
Dans un grand hôtel, les gens d'affaires sont entre bonnes compagnies.
HÔTEL LOEWS WESTBURY
TORONTO (416) 924-0611

GRAND Old Parr DE LUXE

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE
EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE LA S.A.Q. SOUS LE CODE 330-H
Représenté au Québec par S.G.R. Inc., 1290, rue Bégin, Montréal. Tél.: 337-0686
Pub Krohn

Une ligne téléphonique entre Jérusalem et Le Caire

JÉRUSALEM (Reuter) — Rendant compte hier matin devant le Parlement israélien de sa visite en Égypte, M. Menachem Begin a annoncé l'établissement immédiat d'une ligne téléphonique directe entre Jérusalem et Le Caire.

Pour le reste, le président du Conseil israélien s'est contenté de confirmer ce qu'il avait déjà annoncé la veille avant son départ du Caire: El Arich sera rendue aux Égyptiens le 26 mai prochain et, le jour suivant, lui-même et le président Sadate s'y rencontreront et déclareront ouvertes les frontières entre leurs deux pays.

Outre le principe de la « libre circulation civile d'Israël en Égypte sur une base de réciprocité », les deux hommes annonceront également l'ouverture d'un couloir aérien direct entre l'Égypte et Israël. Mais le tourisme ne devrait cependant pas se développer immédiatement, a indiqué M. Gideon Patt, le ministre de l'Industrie, qui a estimé que trois à six mois seront nécessaires avant que ne se développent les échanges touristiques entre les deux pays.

Donnant une idée de ce qu'ont été les négociations à propos du retrait israélien du Sinaï, M. Begin a expliqué que Tel Aviv était parvenu à un ajustement avec Le Caire pour permettre aux Israéliens de continuer à utiliser pendant trois années supplémentaires la blanchisserie qui leur avait servi jusqu'à présent dans le Sinaï, bien qu'elle soit située tout près d'El Arich et devrait donc être évacuée en même temps que la ville, le 26 mai prochain.

Les soldats israéliens s'étaient en effet plaints que la ligne intérimaire de frontière allant d'El Arich dans le nord du Sinaï à Ras Mohammed dans le sud, ligne au-delà de laquelle ils doivent s'être retirés en décembre prochain, les couperait de leur blanchisserie.

Le chef du gouvernement israélien a aussi révélé qu'Israël commencerait à recevoir du pétrole égyptien dès le lendemain de l'évacuation des champs pétrolifères du Sinaï, le 26 juin prochain.

Le Sinaï devrait couvrir environ le quart des besoins israéliens en pétrole, qui sont actuellement de huit à neuf millions de tonnes par an. M. Begin a indiqué qu'à la suite de l'arrêt de livraison de pétrole iranien, Israël avait réussi à trouver d'autres fournisseurs, ce qui devrait lui permettre de n'avoir pas recours aux États-Unis pour son approvisionnement avant quinze ans.

M. Begin a en outre expliqué que l'échange des instruments de ratification du traité se ferait de manière beaucoup plus simple que prévu: au lieu d'une cérémonie dans chacune des deux capitales en présence des ministres des Affaires étrangères des deux pays, l'échange se fera à la station d'observation des Nations unies, au milieu du Sinaï.

Le dirigeant israélien a confirmé que les négociations sur l'autonomie des Palestiniens des territoires occupés débuteraient un mois après la ratification et se dérouleraient alternativement à El Arich et à Bercheeba sur une base hebdomadaire.

Au Caire, le cabinet égyptien a approuvé hier à l'unanimité le traité de paix égypto-israélien après l'avoir examiné article par article, a déclaré M. Moustapha Khalil. Il a précisé que le texte devra encore être ratifié par le Parlement.

S'adressant aux journalistes à l'issue de la réunion du Conseil, le premier ministre égyptien a indiqué que la décision d'échanger les instruments de ratification à la station d'observation des Nations unies, dans le Sinaï, plutôt qu'au Caire et à Jérusalem, avait été prise à sa requête.

L'Égypte, comme l'ensemble des pays arabes, ne reconnaît pas en effet la souveraineté israélienne sur le secteur arabe de Jérusalem, considéré comme un territoire occupé depuis la guerre de 1967, pas plus qu'elle ne voit en la Ville Sainte la capitale de l'État hébreu.

Prié de donner les raisons de son absence, M. Khalil a ajouté: « Je ne me sentais pas bien, voilà tout ».

Moscou et Washington sur le point de conclure SALT-2

CHICAGO (AFP) — Les États-Unis et l'Union soviétique sont sur le point de conclure un second traité SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques, a déclaré, hier soir, à Chicago (Illinois), M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale.

M. Brzezinski, dans une allocution prononcée devant le Conseil des affaires étrangères de Chicago, a lancé un appel aux Américains pour qu'ils soutiennent cet accord. Celui-ci délimite, a-t-il souligné, un cadre de relations stable — jusqu'en 1985 — entre les deux super-puissances, même en cas de changement de dirigeants à Washington ou Moscou.

On indiquait, par ailleurs, de bonne source, hier, à Washington, que l'accord SALT-2, négocié depuis plus de 6 ans, était imminent. La Maison Blanche est particulièrement optimiste, précisait-on de même source, et attend les réponses de l'URSS sur le moyen de surmonter les deux derniers obstacles qui portent sur la vérification des dispositions du traité et sur la normalisation des missiles existants.

Le secrétaire à la Défense, M. Harold Brown, va présenter ce soir lors d'un discours à New York les aspects militaires de ce traité. L'accord SALT-1, signé en mai 1972, a expiré le 3 octobre 1977.

M. Brzezinski s'est efforcé de réfuter point par point les arguments présentés par les opposants aux États-Unis de ce traité, dont la ratification par le Sénat est loin d'être assurée.

Il a noté que les relations américano-soviéiques ne perdront pas leur caractère compétitif, mais que l'URSS a ainsi convenu avec les États-Unis qu'il fallait contenir « les risques d'un holocauste nucléaire ».

« SALT-2 va plus loin que SALT-1 en établissant, pour la première fois, des plafonds égaux pour chaque catégorie d'armes incluses » que les deux pays seront autorisés à posséder, a rappelé le conseiller du président Jimmy Carter pour les Affaires internatinales.

M. Brzezinski a assuré que malgré la perte de leurs stations électroniques de surveillance en Iran les États-Unis « ont pleinement confiance qu'ils peuvent vérifier d'une façon adéquate » le respect des clauses du traité par l'URSS.

« À l'évidence, un traité SALT-2 ne marque pas le signal de la fin de la compétition est-ouest (...), ni la fin de la compétition militaire et même stratégique » entre Washington et Moscou, a déclaré M. Brzezinski, qui a noté que rien n'interdisait dans ce document la modernisation par les Américains et leurs alliés de leur puissance nucléaire et de leurs forces conventionnelles.

M. Brzezinski a, par ailleurs, réaffirmé avec force que la limitation des armements stratégiques ne devait pas dépendre des péripéties des relations américano-soviétiques.

« Nous n'acceptons aucun lien entre ce dossier et d'autres questions, la coopération sino-américaine, par exemple, et nous récuserons clairement toute tentative soviétique d'établir un tel lien négatif », a-t-il affirmé.

En conclusion, le conseiller de M. Carter a insisté sur le fait que les États-Unis avaient pleinement consulté et rassuré leurs alliés sur SALT-2. Il a rappelé qu'à l'issue du sommet de La Guadeloupe, en janvier, le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, le premier ministre britannique James Callaghan et le président français Valéry Giscard d'Estaing avaient publiquement apporté leur soutien à cet accord.

Espagne: les nationalistes et la gauche triomphent aux municipales

MADRID (AFP) — La gauche et les partis nationalistes — même extrémistes — ont remporté une nette victoire aux élections de mardi en Espagne. Les résultats de ces premières élections municipales libres depuis 45 ans permettent ainsi au Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), aidé des voix des conseillers communistes (PCE), d'entrevoir l'élection de leurs candidats à la tête des municipalités des villes les plus importantes, et, parmi elles, la capitale Madrid et Barcelone (4 millions d'habitants chacune).

Au nombre de conseillers, les partis de gauche viennent en tête dans presque la moitié des 52 chefs-lieux de province. D'ores et déjà, alors que 80 pour cent des résultats sont connus, ils devraient s'assurer les mairies des villes suivantes: Albacete, Alicante, Almeria, Barcelone, Castellon, Cordoue, La Corogne, Gerone, Guadalajara, Leon, Lerida, Madrid, Malaga, Murcie, Oviedo, Salamanque, Saragosse, Tarragone, Valence et Valladolid.

Le taux des abstentions, proche de 40 pour cent, a été le plus élevé des cinq consultations électorales organisées depuis la mort de Franco en novembre 1975. Il a sans doute favorisé la victoire des partis de gauche, mais cette victoire est d'autant plus marquée que le principal d'entre eux, le PSOE, avait essuyé un demi-échec face à l'Union du Centre démocratique (UCD) aux législatives du 1er mars.

Le parti gouvernemental l'a emporté comme prévu dans les zones rurales mais a subi un échec plus net qu'il ne le prévoyait dans les grands centres. Au pourcentage des voix, l'UCD est en régression de trois points environ par rapport aux chiffres du 1er mars.

Émigration accrue des juifs d'URSS

WASHINGTON (AFP) — Les autorités soviétiques pourraient laisser émigrer environ 50.000 Juifs en 1979, affirme le New York Times.

Selon le quotidien newyorkais, qui citait hier des statistiques de la Conférence nationale américaine pour les Juifs soviétiques, pour la première fois depuis 1973, plus de 4.000 Juifs par mois ont été autorisés depuis janvier dernier à quitter l'URSS. Le précédent record d'émigration remontait à octobre 1973 avec 4.408 départs et le taux d'émigration pour cette année-là avait atteint le chiffre de 34.733.

Si le taux mensuel actuel (4.000 personnes en moyenne) se maintient, estime la NCSJ, l'année 1979 pourrait voir un nombre record de Juifs quitter l'Union soviétique.

De source proche de l'administration américaine, poursuit le New York Times, on indique que cette bonne volonté des autorités soviétiques pourrait être liée aux négociations finales sur les accords SALT-II. Moscou, selon cette source, désirerait ainsi satisfaire le Congrès américain en vue d'une prochaine ratification de ces accords et obtenir la clause de la nation la plus favorisée.

L'OTAN a trente ans

BRUXELLES (AFP) — L'OTAN a fêté sans pompe hier le 30ème anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique-Nord, lors de brèves cérémonies à Bruxelles, siège de l'Alliance, et à Casteau (près de Mons), quartier-général européen.

Une brève cérémonie militaire, suivie par une réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique-Nord, a été la seule manifestation au siège de l'OTAN à Bruxelles. Le secrétaire général, M. Joseph Luns, les ambassadeurs de Grande-Bretagne, d'Italie et de Belgique, pays hôte, ont lu des messages exprimant la satisfaction de leurs gouvernements respectifs à l'occasion de cet anniversaire. A Casteau, le général Alexander Haig, commandant suprême en Europe (qui prend sa retraite le 30 juin prochain), a dénoncé de son côté « le renforcement ininterrompu de la puissance militaire soviétique ».

Dans une interview au journal Le Soir de Bruxelles, le général Haig a par ailleurs souligné que « les entreprises soviétiques au-delà des frontières de l'OTAN entraînent des conséquences néfastes pour la sécurité européenne ».

« Au cours de l'année dernière, a-t-il affirmé, l'Occident a pu observer les phénomènes suivants: apparition en Afghanistan, au Sud-Yémen et en Éthiopie d'États inféodés aux Soviétiques ».

Le général Haig a ajouté qu'il avait « enregistré le développement à Aden et en Éthiopie de bases navales et aérienne soviétiques, l'accroissement de l'ingérence soviétique en Afrique centrale et méridionale, l'invasion du Cambodge par des forces vietnamiennes soutenues par les Soviétiques ».

«Le Saint Suaire»

Plus de 3½ millions de personnes sont allées voir le SAINT SUAIRE de Jésus-Christ exposé dans la cathédrale de Turin durant l'été. Des experts dans toutes les sciences l'ont examiné durant 5 jours. Depuis, on a donné au SAINT SUAIRE l'épithète: "La preuve scientifique de la Résurrection de Jésus-Christ." On ne peut plus douter sérieusement de son authenticité.
Pour faire connaître davantage (carême, Vendredi-Saint, cathéchèse, méditation) cette merveilleuse réplique que nous a laissée de lui-même le Seigneur Jésus, procurez-vous un diaporama en couleurs avec cassette et guide (36 x 24 mm = $32.50; 24 x 18 mm = $21.50) ainsi que le livret qui répond à bien des questions: "Le saint Suaire du Crucifié" = $3.75. Si vous comprenez suffisamment l'anglais le volume "The Way of the Cross in the Light of the Holy Shroud" = $7.00.

Disponibles à:
Les films Don Bosco, 135, rue Don Bosco, Sherbrooke, Qué. J1L 1E5 (569-2222) ou Éditions Paulines, Montréal & Sherbrooke.

SIX SEMAINES APRÈS LE RETOUR DU *STAR*, DEVINEZ QUEL JOURNAL ANGLOPHONE DEMEURE BON 1ER À MONTRÉAL...

The Gazette

Le tirage le plus fort

Selon The Globe and Mail, le tirage des quotidiens anglophones de Montréal est aujourd'hui:

The Gazette:	**175 000***
The Star:	**110 000**

The Globe and Mail n'a pas tenu compte de l'édition du samedi et de la livraison à domicile.
The Gazette en évalue le tirage comme suit:
L'édition du samedi: 210 000;
La livraison à domicile: 105 000.

* Déclaration assermentée de l'éditeur fournie sur demande.

Les tarifs les plus bas

Bien que le tirage inscrit à gauche soit impressionnant, les tarifs de The Gazette sont, aujourd'hui comme hier, des plus raisonnables. Et les tarifs actuels demeureront en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1979. Sans contredit, The Gazette est le journal anglophone de Montréal qui offre le tirage le plus fort et les tarifs les plus bas.

LÉGENDE
The Gazette = G
The Star = ✪

TABLEAU COMPARATIF

	G	✪	ÉPARGNES
Tarif de base	$1.50	$1.90	26.6%
5 000 lignes	$1.40	$1.60	14.3%
25 000 lignes	$1.36	$1.52	11.8%
50 000 lignes	$1.33	$1.50	12.9%

Ceux qui annoncent dans The Gazette atteignent un plus grand nombre de lecteurs, à meilleur compte.

Publicité quasi universelle

C'est pourquoi les 2/3 des annonces publiées dans les journaux de langue anglaise de Montréal se trouvent dans The Gazette. En réalité, il y a plus d'annonces de magasins d'alimentation, plus d'annonces de magasins à rayons, plus d'annonces de carrières et professions et même plus d'annonces classées dans The Gazette que dans The Star.

POURCENTAGE DE PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX DE LANGUE ANGLAISE DE MONTRÉAL

Nationale — Locale — Magasins à rayons

Le tirage le plus fort, les tarifs les plus bas, une publicité quasi universelle. Trois raisons qui font que le journal The Gazette demeure bon 1er et... on y est, on y reste. Trois raisons pour que vous soyez des nôtres.

BON 1ER... ON Y EST, ON Y RESTE.

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

Comment votent les Québécois

3) Le Crédit social peut-il «remonter le temps»

par
Rodolphe Morissette

Le Crédit social du Canada devra lutter férocement contre l'histoire pour prendre dix comtés au Québec lors de la prochaine élection fédérale.

Le pourcentage de vote créditiste (toujours exprimé ici par rapport aux électeurs inscrits) depuis l'élection fédérale de 1968 ne croit régulièrement que dans deux comtés, représentés du reste par des élus créditistes aujourd'hui, soit Rimouski et Roberval. Mais le remaniement de la carte électorale enlève maintenant au comté de Rimouski pratiquement toute sa campagne. Or, dans la ville de Rimouski, le vote libéral était, en 1974, très largement majoritaire dans 50 des 75 bureaux de votation (l'avantage créditiste dans les 15 autres se limitant à 227 voix sur les libérales).

Parmi les neuf autres comtés qui ont élu un député créditiste à Ottawa en 1974 (et de nouveau à l'élection partielle de Lotbinière en 1978), un seul affiche un pourcentage de vote qui se maintient (autour de 30%) depuis 1968. Il s'agit de Bellechasse, qui est représenté par le député créditiste au long cours, M. Adrien Lambert. Un autre comté créditiste, Abitibi, affiche un pourcentage constamment à la baisse depuis 1968. Et si le comté de Lotbinière enregistre une hausse de 30.8% à 48.3% de 1968 à 1972 (comme cela s'est produit en maints endroits au Québec cette année-là), il baisse d'une manière continue en 1974, puis en 1978.

Quant aux six autres comtés représentés actuellement par des députés créditistes, quatre affichent la hausse généralisée qui marque le vote créditiste de 1972 par rapport à 1968, mais l'élection de 1974 entraîne une baisse importante et tout aussi généralisée, qui les ramène à un taux de vote inférieur à celui de 1968.

Il s'agit de Richmond et Shefford, de Témiscamingue et de Villeneuve. Dans les deux comtés de Champlain et de Kamouraska, l'élection de 1974 enregistre également une baisse par rapport au scrutin précédent, mais le vote n'a pas diminué en deçà du résultat de 1968 (voir tableau 1).

Ajoutons à ces indications sociologiques, qui révèlent une vague de fond, que le remaniement de la carte électorale ne favorise pas d'emblée les créditistes dans les comtés de Champlain, de Villeneuve et de Kamouraska.

Les stratèges créditistes, qui souhaitent aller chercher cette année quelque neuf comtés autres que ceux qu'ils ont déjà et qu'ils appellent « protégés » auront, là encore, à lutter contre les tendances historiques des 11 dernières années, ainsi qu'en témoigne le tableau 2.

Sept de ces neufs comtés affichent des pertes constantes depuis 1968. Dans deux autres — Charlevoix et Drummond —, les créditistes ont effectué des gains nets impressionnants en 1972, mais le vote a chuté de quelques points en 1974.

Dans les sept comptés suivants en effet le vote créditiste a décrû d'une manière continue et dramatique depuis 1968: Beauce (−43% en tout), Compton (−29.8%), Frontenac (−37%), Lac-Saint-Jean (−49.8%), Portneuf (−34%), Sherbrooke (−44%) et Lévis, qui n'avait pas de candidat créditiste en 1974, affichait en 1972 un vote créditiste de 19.4% par rapport à 23.8% à l'élection de 1968. Il faut sans doute mettre à part le comté de Beauce, où le nouveau chef créditiste, M. Fabien Roy, sera candidat cette année. Cet homme qui avait obtenu une majorité de plus de 11,000 voix dans Beauce-Sud à l'élection provinciale de 1976 en gardant le lit à l'hôpital durant toute la campagne, en fera probablement voir de toutes les couleurs cette année à ses adversaires libéral, le député sortant Yves Caron, et conservateur, M. Paul-André Busque.

Quant aux deux comtés de Charlevoix et de Drummond, les créditistes y ont fait des gains impressionnants en 1972 et, malgré de légères baisses au scrutin suivant, ils pourraient y faire quelques brèches dans la fragile députation libérale, notamment à la faveur d'alliances d'appoint avec les conservateurs.

Ailleurs en province, les espoirs créditistes sont fort minces, et avec raison. La petite vague créditiste de 1972 a fait progresser ce parti en maints comtés, mais les choses revenaient pour ainsi dire à la normale, et dramatiquement, quatre ans plus tard. Ce fut le cas notamment pour Labelle, Saint-Jean, Beauharnois, Pontiac, Laprairie, Argenteuil, Chambly et Matane, où les baisses ont varié de 45% à 66% de 1972 à 1974.

Pertes nettes, par ailleurs, entre 1968 et 1978, dans Missisquoi, Richelieu, Rivière-du-Loup, Trois-Rivières, Manicouagan et Saint-Hyacinthe, qui, de toute manière, ne font pas partie des patries créditistes. Le déclin est constant depuis 11 ans dans tous les comtés de la région de Québec: Langelier, Louis-Hébert, Québec-Est, Portneuf et Montmorency. Il en va de même à l'extrémité nord de la Gaspésie, dans Gaspé et Bonaventure.

À Montréal, le vote créditiste n'est que poussière. Il atteignait son plus fort taux dans Maisonneuve-Rosemont en 1968, à 6.3%. Légère remontée dans une dizaine de comtés de Montréal en 1972, où les taux les plus élevés ont été enregistrés dans Mercier (16%) et dans Duvernay (15%). En 1974, ce sont ces deux mêmes comtés qui affichent les taux les plus élevés de vote créditiste, respectivement à 8% et à 7%.

En somme, à moins que conservateurs et créditistes ne consentent à des alliances plus ou moins explicites pour ne pas se nuire dans un certain nombre de comtés ruraux, on voit mal, du moins à la seule lumière des statistiques des 11 dernières années, comment ils pourraient autrement ralentir la montée constante du vote libéral dans des comtés comme Champlain et Charlevoix, Compton et Frontenac, Lévis et Sherbrooke, ou profiter pleinement des faiblesses du vote libéral dans Drummond et Portneuf, Shefford et Lac-Saint-Jean. Sans parler, il va sans dire, d'une consolidation grandement nécessaire du vote créditiste dans tous les comtés qui y avaient déjà un député de ce parti en 1974.

Tableau 1
Les 11 comtés créditistes de 1974-78

	1968	1972	1974	1977-78
Rimouski	8.4%	30.7%	33.8%	
Roberval	33.9	35.6	38.3	
Abitibi	39.8	35.5	32.5	
Bellechasse	31.9	32.0	29.7	
Champlain	27.9	37.2	35.3	
Kamouraska	26.3	36.5	29.2	
Lotbinière	30.8	48.3	45.7	32.9%
Richmond	37.9	38.2	30.7	
Shefford	31.9	37.8	29.9	
Témiscamingue	45.0	50.5	43.5	41.6
Villeneuve	33.7	34.7	27.3	

Tableau 2
Les comtés convoités par les créditistes

	1968	1972	1974
Beauce	36.9%	28.8%	20.9%
Compton	36.2	31.1	25.4
Frontenac	36.5	29.0	23.6
Lac-Saint-Jean	31.9	16.1	16.0
Lévis	23.8	19.4	sans cand.
Portneuf	36.8	33.1	24.2
Sherbrooke	29.7	24.8	16.5
Charlevoix	11.3	27.0	22.8
Drummond	25.0	33.7	31.2

Un bon conseil.

Cessez de fumer.

La Fondation du Québec des maladies du coeur

McGill

École française d'été

du 23 juin au 4 août 1979 ● Directeur de la session: David Reed

Etudes de 1er cycle — langue, littérature et civilisation

Pratique intensive de la langue parlée par petits groupes.

Cours académiques structurés selon les besoins des étudiants et usage exclusif du français.

Programme complet d'activités socio-culturelles.

Possibilité pour les étudiants d'habiter dans les résidences de la cité universitaire en plein coeur de Montréal.

Conditions d'admission: l'équivalent d'une année de français au collège ou à l'université. (Programme reservé aux étudiants à temps plein.)

Programme de bourses (fédéral-provincial) pour citoyens canadiens ou immigrants reçus.

Etudes de 2e cycle — langue, littérature et civilisation françaises et québécoises

Programme de M.A. avec ou sans thèse

La Maîtrise de l'Ecole française d'été est reconnue officiellement par le Ministère de l'Education comme équivalente à deux années de scolarité à temps plein.

Pour obtenir la brochure et les formulaires de demande d'admission:

Secrétariat de l'Ecole française d'été
Université McGill
3460, rue McTavish
Montréal, PQ, Canada H3A 1X9
Téléphone: (514) 392-4678/4679

POUR LES OEUVRES DE CHARITÉ DE
JEAN PAUL II SOUS LE PATRONAGE
D'HONNEUR DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

Le Choeur polyphonique de Montréal

et **Les Petits chanteurs de la cathédrale**

dir.: **MIKLOS TAKACS**

Récital de piano - **GREER DE HOLESCH**

Oeuvres de: Victoria, Mozart, Haydn, Brahms et Chopin

Exposition de tableaux: **DENES DE HOLESCH**

Salle Claude Champagne,

jeudi, le 5 avril à 20h30

Billets: $10, 8, 5 *chez:*

Archambault Music, International Music, Montreal Trust (Ville-Marie) et à l'entrée.

Institut polonais des arts et des sciences au Canada

Librairie
Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

VENTE ANNUELLE

remise générale

20%

- Sciences humaines
- Canadiana
- Nouveautés
- Livres anciens
- Formats de poche, etc..;

spéciaux à 30% et à 50%

Collection Que sais-je ?, rég.: $3.75
Spécial: $1.90

1635, rue Saint-Denis, 845-0911
Métro Berri - Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

Le samedi, quoi de mieux qu'un appel outre-mer pour vous détendre?

Surtout que les communications avec la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, Israël et l'Irlande sont maintenant à tarifs réduits ce jour-là.

Désormais, vous n'avez plus à attendre la fin du week-end pour téléphoner outre-mer à prix avantageux. En effet, à partir de 17 heures le vendredi jusqu'à 5 heures le lundi matin, Téléglobe Canada et Bell Canada vous offrent une réduction identique à celle du dimanche sur tous vos appels à destination de ces pays. (Pour Israël, ce rabais s'applique entre 18 heures le vendredi et 6 heures le lundi.)

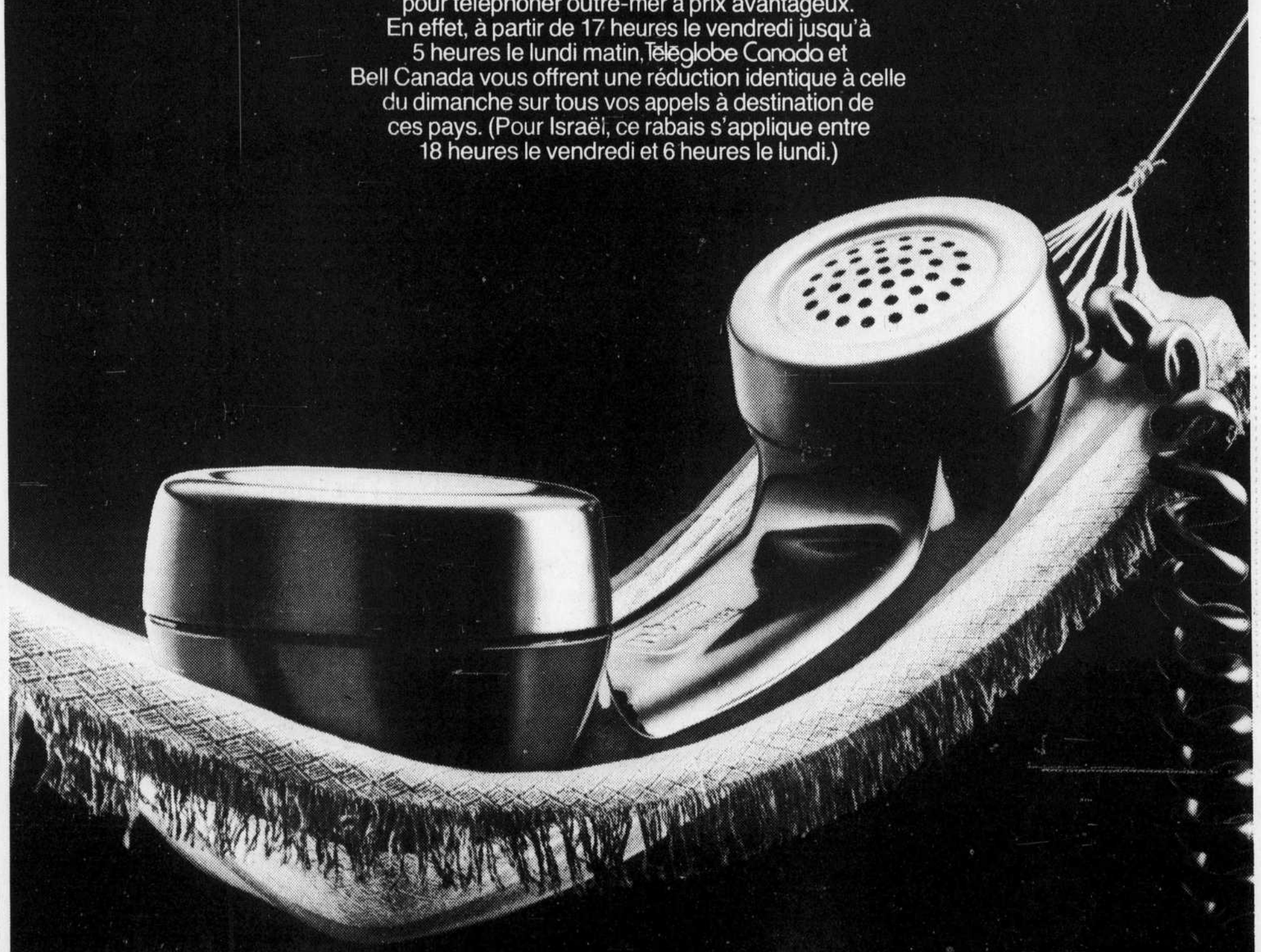

Le samedi comme le dimanche, vous pouvez maintenant appeler outre-mer en profitant de la même réduction de 25%.

LE DEVOIR

CAHIER 71

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 5 avril 1979

Comment les multinationales évaluent le «risque» d'un pays

Depuis une dizaine d'années, M. P. Nagy travaille à la détermination du risque des pays à qui la Banque de Montréal avance des sommes considérables. (Photo Jacques Grenier)

La stabilité n'est pas en soi un facteur décisif

par Michel Nadeau

POUR un banquier, la stabilité politique n'est pas en soi un facteur positif. Il n'importe pas tellement de savoir si un gouvernement doit demeurer longtemps au pouvoir. La question est de savoir, lorsque s'annoncent des changements politiques, si les nouveaux dirigeants vont gérer l'économie avec une plus grande ou une moins grande compétence que le régime précédent. »

Dans son bureau où domine une grande carte du monde parmi des découpures de presse de différents pays, M. P.J. Nagy, responsable de la recherche à l'échelle internationale de la Banque de Montréal, parle tranquillement de révolutions, de troubles sociaux et de dictatures politiques. Le tout en termes d'indices et de cotes de sécurité.

M. Nagy vient de publier à Londres un ouvrage sur les méthodes permettant d'évaluer le risque d'un pays pour une banque. On sait que 35% de l'actif des grandes banques canadiennes provient de prêts consentis à des pays et des entreprises à l'étranger.

« Les banquiers ne sont pas nécessairement contre les changements politiques. Trois semaines après la prise du pouvoir par le général Videla en Argentine, la situation financière commençait à s'assainir.

« Cependant, il faut bien distinguer les perturbations sociales apparentes et les modifications qui affectent la dette d'un pays.

« Si triste soit-il, l'assassinat de M. Aldo Moro par les Brigades Rouges n'a pas eu d'impact sur le contrôle des finances extérieures du gouvernement de l'Italie. Dans la même veine, les agriculteurs français peuvent bien déverser des choux-fleurs sur les autoroutes mais cette agitation n'affectera nullement le crédit de la France. Il faut aller au-delà des manchettes. »

D'origine hongroise, cet économiste a étudié le droit international à Paris et les sciences économiques à Londres. Depuis une dizaine d'années, il travaille à Montréal à la préparation de recherches sur le risque des différents pays-clients de la banque.

« Il faut se garder de se laisser emporter par ses sympathies politiques. Souvent, une dictature est un bien meilleur risque qu'une démocratie fragile. Un gouvernement bien en place peut imposer les mesures de redressement nécessaires même si elles sont impopulaires et onéreuses pour la population. Par exemple, le Chili a réussi à améliorer considérablement sa situation financière au prix d'une baisse substantielle du pouvoir d'achat des travailleurs. »

M. Nagy définit d'abord ce qu'est un « risque de pays » pour un banquier. C'est la possibilité que surviennent des difficultés de remboursement dans un pays lorsque se produisent des changements de différentes natures: politiques, sociales, climatiques...

Par difficultés de remboursement, on entend le refus pur et simple d'acquitter une dette, la renégociation des termes de l'emprunt, la demande d'un moratoire pour le remboursement, l'étalement des paiements...

Plusieurs pays comme le Zaire, la Zambie, le Pérou, la Corée du Nord ou la Turquie ont connu ces difficultés sur les marchés financiers internationaux au cours des dernières années.

Soucieux de ne pas se fermer les portes du marché financier international, il est très rare qu'un pays refuse de rembourser ses dettes. Cuba l'a fait en 1959 après la prise du pouvoir par Fidel Castro en ce qui concerne les créances américaines. Le régime des tsars de Russie n'a jamais remboursé les milliards empruntés sous forme d'obligations avant la révolution d'Octobre.

« Le problème le plus fréquent est le « défaut technique ». Par suite de mauvaise administration, un gouvernement « oublie » d'envoyer le chèque dû ou retarde le versement d'une tranche de la dette. »

Les banquiers doivent alors se réunir quelque part dans le monde pour former un consortium qui « accentuera » la pression sur les autorités du pays retardataire.

Comment se fait l'évaluation du risque d'un pays?

« Il faut d'abord amasser le plus d'information possible sur la situation économique et politique d'un pays: chaque coupure de presse significative sur l'évolution de la situation sociale doit nous parvenir tous les jours de la part de nos correspondants. On évolue le climat des affaires, les problèmes au niveau des syndicats, les tensions entre différents groupes linguistiques, religieux ou ethniques...

« Par la suite, l'économiste responsable se rendra sur place si le pays en question est un client important pour la banque et si subsiste un doute important dans son esprit. »

Dans son ouvrage intitulé « Country Risk », M. Nagy analyse l'évolution comparative de deux pays: le Mexique et la Corée du sud.

« L'étape suivante est la rédaction d'un rapport de 40 à 50 pages. Il est essentiel d'orienter ce document vers l'avenir et d'éviter simplement de prolonger les tendances passées. On ne peut prévoir l'avenir de Pinochet en extrapolant les données statistiques du régime Allende. »

« Au cours de ce travail non pour payer le service de la dette. Dans certains cas, l'économiste perçoit rapidement que le pays en question ne peut se permettre un emprunt d'accumulation de l'information, notre réseau de correspondants joue un rôle particulier. Lorsque nous n'en avons pas, c'est l'attaché commercial canadien qui nous informe. Il faut signaler ici l'apport précieux des représentants canadiens dans la préparation de nos dossiers. »

La deuxième phase de la préparation de la cote de risque est plutôt mathématique.

À partir des données du commerce extérieur, on évalue le déficit ou le surplus probable des cinq prochaines années. Il faut voir comment le déficit pourra être financé: investissements directs, transferts etc... On arrive ainsi à voir la possibilité pour le pays en question de financer un emprunt.

« Nos calculs nous permettent d'évaluer si, dans cinq ans par exemple, les entrées d'argent seront suffisantes ou de plus de X millions. »

La troisième grande étape est la préparation d'un cadre où on cherche à mesurer le risque du pays.

Pour ce faire, M. Nagy présente dans son ouvrage un tableau qui montre une série d'événements perturbateurs qui pourraient éventuellement affecter la capacité financière d'un pays.

Les sinistres peuvent être de trois ordres: politique, économique et social.

Au niveau politique, on trouve les guerres, les rébellions, les désordres civils, la prise de pouvoir par un groupe d'extrémistes, l'occupation militaire...

Il faut aussi voir la probabilité de calamités naturelles comme les tremblements de terre, les typhons... selon l'expérience passée.

Dans la catégorie économique, il faudra prévoir la possibilité d'une mauvaise gestion de l'économie, les changements radicaux à la politique du service de la dette, la hausse des exportations importations d'aliments ou d'énergie, une baisse radicale des revenus d'exportation etc...

Dans chacun des cas, l'économiste devra donner une cote entre 0 et 10. M. Nagy présente un questionnaire où l'analyste peut voir plus clairement l'état de la situation au niveau, par exemple, des désordres civils: les groupes de mécontents sont-il « vocals », bien organisés, armés, sous l'influence de leaders fanatiques et impulsifs, financièrement bien structurés...

Par la suite, le chiffre sera multiplié par la probabilité de 0 à 10 de voir un changement radical survenir au service de la dette, suite à ce sinistre. Par exemple, il est certain qu'un tremblement de terre ou des troubles civils peuvent survenir au Mexique sans que cela ait un impact sur la dette. Un gouvernement bien en place peut traverser ce genre de crise, ajoute M. Nagy.

Le produit de cette multiplication est ensuite multiplié à son tour par un « coefficient de pertes ». Jusqu'à quel point la créance de la banque sera touchée négativement par les changements? Si on refuse de payer, la perte est totale alors que s'il s'agit d'une renégociation, le fecteur négatif est beaucoup moindre. Ce coefficient du coût des pertes varie aussi selon les années. Un refus de remboursement au bout de la cinquième année est beaucoup moins coûteux qu'un refus au tout début de la période de remboursement.

La dimension temporelle est particulièrement importante. Dans le cas de l'Afrique

Suite à la page 12

Facteurs de décision dans l'évaluation du risque d'un pays

Événements possibles	Réactions possibles
Conflit armé	Négation de la dette
Occupation par une puissance étrangère	Défaut de paiements
Rébellions, désordres civils	Renégociation des termes de l'emprunt
Prise du pouvoir par un groupe d'extrémistes	Allongement de la période de remboursement
Changements unilatéraux dans la gestion de la dette	Moratoire
Calamités naturelles	Défaut technique de remboursement
Mauvaise administration de l'économie nationale	Blocage du transfert des paiements dûs
Chute des exportations	
Hausse subite des importations d'aliments ou d'énergie	
Accroissement démesuré de la dette extérieure	
Détérioration de la balance des paiements	
Autres...	

Note: Pour chaque événement possible, on attribue un taux de probabilité entre 0 et 10. Ce chiffre est ensuite multiplié par le taux de probabilité d'une réaction au niveau du service de la dette d'un pays donné. On répète l'exercice pour chacune des cinq années à venir.

La petite entreprise de Georges croît. Parce qu'il y croit. Et qu'on y croit.

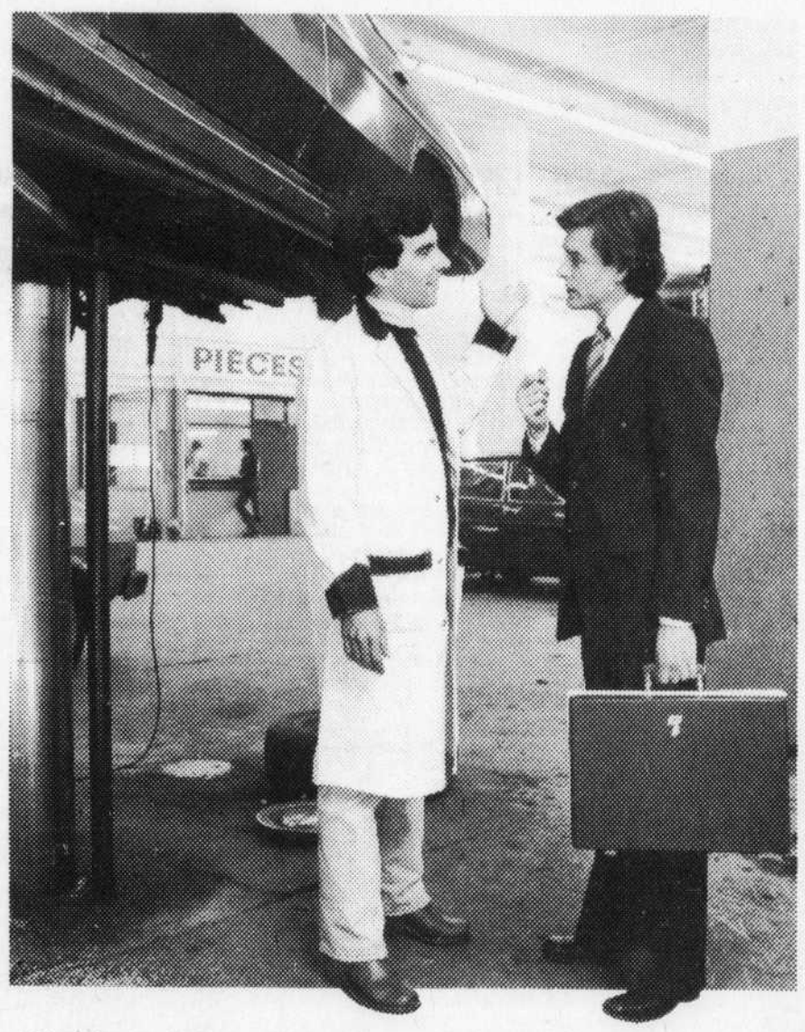

L'an dernier, la Banque fédérale de développement, une société de la Couronne, a accordé plus de 10 000 prêts totalisant près de $500 000 000. Et plus de 10 000 chefs de petites entreprises ont eu recours à nos conseillers en gestion. Comme Georges.

Car voilà notre principale raison d'être: grâce à notre expertise en administration, venir en aide aux chefs de petites entreprises. Même s'ils ne sont pas de nos clients habituels!

Nous offrons en effet d'abord une formation en gestion. Sous différentes formes. Cours, séminaires et autres réunions visant à promouvoir de bonnes méthodes de gestion. À peu de frais en plus.

Autre avantage: nous avons 99 succursales au Canada, dont 20 au Québec seulement. Et chacune offre la gamme complète de nos services. Venez donc nous voir, ou mieux, donnez-nous un coup de fil. L'un de nos conseillers en gestion communiquera immédiatement avec vous.

Car si vous croyez en votre petite entreprise, on y croit aussi. Et parce que vous y croyez et qu'on y croit, elle croît déjà!

Votre entreprise, vous y croyez? Nous y croyons. Elle croît!

Appelez ou écrivez pour obtenir des renseignements. Un de nos conseillers en gestion vous contactera aussitôt.

Montréal
1008 Place Victoria
800, square Victoria
H4Z 1C8 (514) 878-9571

Montréal
205 Place Frontenac
2600, rue Ontario est
H2K 4K4 (514) 524-1188

Longueuil
Complexe Bienville
1000, rue de Sérigny
J4K 5B1
(514) 670-9550

LaSalle
1550, avenue Dollard
H8N 1T6
(514) 364-4410

Laval
2525, boul. Daniel-Johnson
Chomedey H7T 1S9
(514) 681-9289

St-Laurent
750, boul. Laurentien
H4M 2M4
(514) 748-7323

St-Léonard
5960, rue Jean-Talon est
H1S 1M2
(514) 254-6073

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Benihana... Spectaculinaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express ...La carte qui attire l'attention.

Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.

AMERICAN EXPRESS

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

© American Express 1979
American Express Company est la propriétaire de la, des marque, marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

LES PETITS FABRICANTS MENACÉS DE DISPARAÎTRE

Il faudra rationaliser l'industrie du ski de fond

par Guy Robillard

IL y aurait au moins 250,000 paires de ski de fond non vendues accumulées dans les entrepôts et magasins de sport du Canada.

C'est ce qu'a affirmé au DEVOIR, M. James Godber, président de l'Association nationale de l'industrie du ski (ANIS), à l'occasion de l'exposition annuelle de l'organisme, qui se terminait mardi, à la place Bonaventure.

Selon plusieurs spécialistes, la situation du ski de fond au pays et surtout au Québec, où le sport s'est développé plus rapidement, rappelle beaucoup le phénomène survenu dans l'industrie de la motoneige. Un départ foudroyant et un taux de croissance exceptionnellement élevé, dû à la nouveauté du produit, ont en effet conduit un nombre de plus en plus nombreux de fabricants à vouloir profiter de la poule aux oeufs d'or, mais sans toujours prévoir que le marché en viendrait tout normalement à un point de saturation. Or il semble bien qu'aidé par la mauvaise température du dernier hiver, ce point ait été atteint cette année.

« Il y a actuellement 13 fabricants canadiens de ski de fond et à l'exposition, j'ai compté 55 marques différentes importées; c'est beaucoup trop », note pour sa part M. Peter Kirby, un autre Montréalais, secrétaire de l'ANIS. D'ailleurs, tous les experts interrogés annoncent la disparition à plus ou moins long terme de certains fabricants canadiens aux moyens limités et prévoient que seuls survivront les pendants des grandes compagnies européennes comme Kahru, Splitkein et Rossignol.

La question a son importance pour le Québec qui, selon les chiffres du ministère de l'Industrie et du Commerce, totalise 80 pour cent de l'industrie canadienne du ski. De plus, 90% des articles de ski ou d'après-ski seraient fabriqués ici et le Québec offrirait la plus grande concentration en Amérique de centres et de boutiques de ski ainsi que de fabricants d'articles reliés à ce sport. Ces chiffres incluent ceux de l'industrie spécialisée du textile.

Selon M. Kirby, le Canada a importé en 1978-79 quelque 900,000 paires de ski et en a fabriqué environ 250,000, en grande majorité des skis de fond, pour un total de près de 1,200,000 paires, légèrement inférieur à celui de l'année précédente. De ce nombre, environ 75 pour cent seraient des skis de fond et 25 pour cent des skis alpins. Or ce serait le premier marché qui aurait déjà accusé une baisse puisque tous concordent à dire que le ski alpin a atteint un taux de croissance normal et stable de près de 10 pour cent par année et que 1978-79 n'a pas fait exception à la règle.

La situation du ski de fond est loin d'être décrite comme tragique, même s'il faut prévoir des ventes à rabais l'automne prochain. « Il ne faut pas dire qu'il y a une baisse du marché, souligne M. Claude-André Lavergne, éditeur de la revue spécialisée « Sports Marketing » et qui suit de près l'évolution du marché. C'est avant qu'il y a eu un boum qui n'était pas normal ». Point de vue endossé par M. Raymond Lanctôt, distributeur des skis Rossignol, qui insiste pour dire que « contrairement à ce que les gens peuvent penser, le ski demeure une très petite entreprise au Canada, avec un chiffre d'affaires annuel qu'on peut fixer entre $200,000,000 et $250,000,000 soit moins que celui d'un seul fabricant de bière. C'est les bénéfices d'entraînement du ski, l'hôtellerie, la restauration, le transport etc. qui sont importants ».

La dévaluation du dollar canadien a bien sûr aidé l'industrie canadienne mais Kirby se plaint des fortes taxes provinciale et fédérale qui, ajoutées à la taxe d'accise, de 25%, entraînent une différence d'environ 30 pour cent entre les prix au Canada et aux États-Unis. De nombreux Canadiens vont donc acheter leur équipement outre-frontière. Par contre, la forte taxe d'accise serait une des raisons majeures pour laquelle les compagnies européennes préfèrent venir s'installer sur place.

D'autre part, ajoutés à la dévaluation du dollar, les quotas d'importation touchant l'industrie du textile ont nettement favorisé les fabricants canadiens et presque tous les vêtements de basse et de moyenne gammes, mieux adaptés à notre climat, sont fabriqués ici, généralement au Québec. Mais selon M. Chuck Roberts, ex-président de l'ANIS et lui-même impliqué dans l'industrie du textile, il y aurait des problèmes d'approvisionnement au niveau des matières premières et « il est regrettable qu'après avoir tellement insisté sur les contingentements, les fournisseurs canadiens de textile se retrouvent maintenant dans l'impossibilité de satisfaire à la demande ».

Malgré tout, les perspectives d'avenir semblent assez bonnes pour l'ensemble du marché du ski au Canada. En ski de fond, on prévoit que les acheteurs vont dorénavant aller vers le haut de gamme et que les ensembles entre $100 et $150 vont avoir la faveur populaire. Plusieurs en tirent comme conclusion que c'est sur les petites industries canadiennes, spécialisées dans le bas de gamme, qui vont souffrir de ce changement.

Également, on rappelle qu'il y a toujours moins de 20 pour cent des Canadiens qui sont dotés d'équipements contre environ 70 pour cent pour des pays comme la Norvège et la Finlande, un chiffre que les plus optimistes envisagent d'atteindre un jour, mais qui manque probablement de réalisme. On dit aussi que l'Ontario et l'Ouest du pays sont appelés à voir leur marché croître encore, ce qui devrait compenser un certain plafonnement atteint au Québec. Et même ici, les ensembles vendus peut-être en moins grand nombre mais à un prix plus élevé devraient maintenir, voire améliorer le chiffre d'affaires de la dernière année. Enfin, des compagnies comme Rossignol et autres exploreront le marché américain et, dans le vêtement, l'expérience canadienne et la dévaluation du dollar permettent même d'envisager une percée sur le marché européen.

Quant au marché du ski alpin, qui avait atteint un plafonnement il y a deux ans, il devrait poursuivre sa reprise et maintenir un taux de croissance de 10 pour cent. A l'époque, on avait craint que la vogue du ski de fond enlève plusieurs clients au ski alpin mais il semble qu'au contraire, plusieurs néophytes, ayant découvert le ski de fond et pris goût aux descentes, se tournent à leur tour vers le ski alpin.

Dans cette dernière discipline, pratiquement tout l'équipement est importé et la dévaluation du dollar et les prix généralement élevés risquent de forcer la majorité des consommateurs à préférer les articles de moyenne gamme.

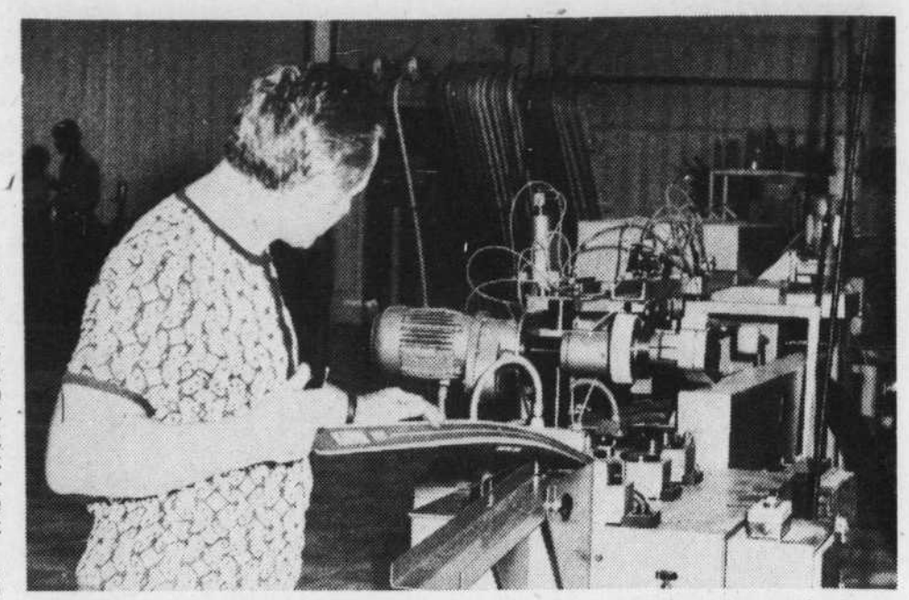

L'industrie du ski traverse présentement une crise de croissance comme ce fut le cas pour la motoneige et les maisons-mobiles. Seules les compagnies les plus fortes réussiront à survivre.

Le «risque» d'un pays

Suite de la page 11

du sud, une banque peut consentir un prêt, sans risque pratiquement, mais pour un an ou deux. Cependant, à cinq ans, compte tenu des changements possibles au niveau politique dans ce pays d'ici 1984, le prêt devient alors très risqué.

Finalement le produit de ces multiplications donnera un chiffre entre 0 et 60. Moins de trois est un petit risque: Canada, États-Unis, pays européens... Entre 30 et 55, le pays devient un risque élevé alors que passé 55, le risque n'est pas acceptable pour la banque.

« Le rôle de l'expert dans la préparation du dossier est vital. Il devra flairer les tensions politiques, voir les conséquences sociales de l'arrivée de ces jeunes qui, en Amérique du sud, vivent dans les banlieues des grandes villes, s'instruisent et deviennent ensuite des forces difficiles à contrôler.

« Il faut aussi voir l'attitude du gouvernement pour contrecarrer les forces de perturbation possibles. Le gouvernement qui joue à l'autruche aura une mauvaise cote. Il faut se méfier de la stabilité politique à l'ougandaire...

« Pour ce qui est de l'inflation, il faut voir comment un pays parvient à vivre avec la montée des prix. Si un gouvernement met en place des mécanismes pour contrôler l'inflation, l'impact est moindre. Un taux de 160% en Argentine a moins de conséquence que 25% au Canada! »

M. Nagy apporte ici une précision sur le contrôle des changes. Le banquier doit évaluer la possibilité qu'un gouvernement empêche tout transfert de devises à l'extérieur du pays.

« Il faudra alors que les profits soient conservés en « pesos » dans ce pays en attendant qu'on lève ces barrières à la libre circulation des capitaux. »

L'économiste montréalais hésite beaucoup à parler de la situation au Québec.

« Mais voyez par vous-mêmes. Lors de l'indépendance, le Québec se retrouverait avec une dette moyenne. Par contre, les Québécois ont des ressources importantes et des intérêts substantiels à l'extérieur. Ça s'équilibrerait. Finalement, l'indépendance ne changerait pas grand chose. Le Québec serait un petit pays riche. Oui, un pays riche mais petit. »

Néanmoins, il faut prévoir la réaction du marché financier. Même si la situation ne change pas, objectivement parlant, il faut prévoir l'image du Québec à l'échelle internationale. Cela affecte également le crédit. »

M. Nagy apporte également une autre précision. Sa formule comporte un coefficient de pertes plus élevé pour les gouvernements par rapport aux entreprises privées. « Une compagnie peut beaucoup plus facilement refuser de payer ses dettes alors qu'un gouvernement sera toujours soucieux de maintenir des bons rapports avec les milieux financiers. Voilà pourquoi le risque est plus grand avec les firmes privées. »

Enfin, l'économiste montréalais tient à préciser que si sa banque utilise fréquemment la méthode qu'il a mise au point depuis dix ans, l'ouvrage qu'il publie est de sa propre responsabilité.

Puis avant de prendre un appel, en provenance de quelque part entre Bangkok ou Tannanarive, il referme son précieux livre noir des cotes attribuées à chacun des pays: « Rappelez bien à vos lecteurs qu'ils trouveront dans ce volume une méthode mais non l'évaluation des différents pays. Ces précieux jugements sont réservés à la banque. »

* COUNTRY RISK, How to Assess, Quantify and Monitor it, Euromoney Publications, Nestor House, Playhouse Yard, London, Ec4 EC4V 5EX Grande-Bretagne $ 60 UC $US 60.

Dividende numéro 34

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de $0.38 par action ordinaire a été déclaré par le Conseil d'Administration. Ce dividende sera payable le 15 avril 1979, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1979.

Pierre Audet, avocat
secrétaire

Montréal, le 30 mars 1979.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

10 1/4% Intérêts versés annuellement. Période de 3 ans. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000

Sept-Iles: 968-1830 · Rivière-du-Loup: 862-7286 · Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 · Québec: 688-0630 · Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 · Lévis: 833-4450 · Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 · Trois-Rivières: 379-7230 · Ottawa: 238-4900

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

programmes de certificats

Formation universitaire de premier cycle en administration, dispensée le soir, destinée à toute personne qui désire améliorer ses connaissances dans un secteur de l'administration ou qui souhaite changer d'orientation.

Pour y être admis, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes:
- détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent
- posséder une expérience jugée valable sur le marché du travail (au minimum trois ans).

durée des études
De trois à quatre ans.

demande d'admission au programme
Pour le trimestre débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure et un formulaire de demande d'admission en s'adressant au registrariat de l'École (voir plus bas).

baccalauréat en administration des affaires

classes du soir

programme
Spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par l'horaire et le calendrier de ses cours.

candidats
Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Toutes autres personnes possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre (4) ans.

durée
Normalement de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

demande d'admission au programme
Pour la session débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure et un formulaire de demande d'admission en s'adressant au registrariat de l'École (voir plus bas).

diplôme en sciences administratives

Programme universitaire de 2e cycle en administration offert en cours du soir

à l'intention
- des diplômés d'un 1er cycle universitaire
- de ceux qui détiennent un dossier jugé équivalent

objectifs
- connaissance des principes scientifiques de la gestion des affaires
- acquisition d'aptitudes à solutionner des problèmes administratifs

programme de 30 crédits
- 15 crédits obligatoires
- 15 crédits optionnels

durée
- deux à trois ans en moyenne
- six ans au maximum

demande d'admission
Date limite de dépôt: 1er juin 1979

Pour le trimestre débutant en septembre 1979, on peut obtenir la brochure en s'adressant au

registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: 343-4500

Nomination

Bureau d'assurance du Canada

M. Raymond Medza
A.I.A.C.

Le Bureau d'assurance du Canada annonce la nomination de M. Raymond Medza, A.I.A.C., au poste de Directeur pour le Québec. A ce titre, M. Medza sera reponsable de toutes les activités de cet organisme au Québec et y sera le principal porte-parole de l'industrie des assurances I.A.R.D.

Le BAC est une association qui regroupe la plupart des compagnies d'assurances I.A.R.D. (Incendie, Accidents et Risques Divers) exerçant au Canada.

Contre les mésaventures devant les tribunaux

Des assureurs offrent la «protection juridique»

par Marie-Agnès Thellier

Douze compagnies d'assurance canadiennes offriront à partir du mois de mai une meilleure protection juridique aux individus et aux groupes.

Depuis que le régime d'aide juridique a été institué au Québec pour les personnes disposant de revenus modestes, il était devenu plus perceptible que certains salariés moyens ne pouvaient pas, eux non plus obtenir des services juridiques suffisants sans aide.

La Société Gestas Limitée, de Montréal vient de mettre sur pied le premier programme d'Assurance Protection Juridique offert dans tout le Canada.

Un tel programme existait déjà depuis dix ans en Europe et depuis environ cinq ans aux Etats-Unis. En Alberta, une compagnie d'assurance, la Coopérative Fire and Casualty Co, de Regina, a offert en novembre dernier une telle assurance collective à des employés de United Grain Growers Ltd mais ce régime n'est pas disponible à l'échelle du Canada.

L'Assurance Protection Juridique permettra à l'assuré de se faire rembourser jusqu'à concurrence de 80% des frais juridiques occasionnés par des consultations, des défenses ou des poursuites. En plus d'offrir deux options complémentaires pour assurer une meilleure protection, le régime imaginé par Gestas comporte une protection familiale automatique: l'assurance s'applique aussi au conjoint et aux enfants à la charge de l'assuré.

Ce sont donc les salariés touchant entre $10,000 et $30,000 annuellement qui seront les premiers intéressés. Au Québec par exemple l'aide juridique n'est accessible qu'aux salaires bruts de moins de $7,540 pour un célibataire et de $10,140 pour un couple avec deux enfants.

Selon Maître Raymond Choquette, la compagnie Gestas aurait déjà reçu quelques demandes de renseignements provenant de syndicats intéressés à augmenter les bénéfices marginaux de leurs membres.

Les 12 compagnies d'assurances offrant cette assurance juridique visent d'abord le marché de l'assurance collective sans négliger les individus intéressés. Le membre d'un groupe de plus de 50 personnes dont le régime « Protection juridique » serait obligatoire paierait selon l'option choisie de $40 à $70 par an et lorsque le régime serait facultatif, chacun paierait de $50 à $80 par an. Un individu devrait verser de $50 à $97.50 par an. La couverture offerte est de $1,000 par action jusqu'à un maximum total de $2,000 par an.

Le plan de base se limite au domaine du droit civil, couvrant un pourcentage prédéterminé des frais de consultation, recours et défense. La première option supplémentaire couvre de plus tout le domaine du droit criminel tandis que la seconde option offre encore en plus des remboursements lors de la rédaction de documents, de transactions immobilières ainsi que pour les frais de notaire au Québec.

La société Gestas, appartenant au groupe Sodorcan, n'est pas une compagnie d'assurance mais un gérant d'assurance pour les assureurs, spécialisé dans le domaine des frais juridiques et de la responsabilité professionnelle. Elle gère des « risques spéciaux » et a établi pour les douze compagnies le programme « Assurance de Protection Juridique », ses tarifs et ses contrats. Mais les contrats se prendront par l'intermédiaire du courtier habituel tandis que les compagnies géreront elles-mêmes primes et réclamations.

Gestas songe par ailleurs à proposer d'ici quelques mois ce régime de protection juridique personnelle et familiale en complément de ses assurances de responsabilité professionnelle. Pour l'instant, les membres de professions libérales déjà assurés professionnellement qui voudraient aussi s'assurer pour toutes les actions du domaine civil doivent prendre une autre police.

Parmi les douze compagnies promoteurs de ce nouveau régime, on trouve quelques compagnies ayant leur siège social au Québec: la Compagnie d'assurance Bélair, les Prévoyants Compagnie d'assurance générale du groupe Prénor, l'Union Canadienne, compagnie d'assurances, de Québec, la Sécurité, compagnie d'assurance générale du Canada, la compagnie Prudential Insurance, filiale d'un groupe anglais.

Les autres compagnies canadiennes sont Canada West Insurance, d'Edmonton, Personal Insurance Co. of Canada, de Toronto (groupe Prénor), Constitution Insurance Co of Canada, de Toronto (Mutuelle d'Omaha), Gibraltar General Insurance Co (appartenant au groupe Anglo-Gibraltar de London, Ontario), Norman Insurance Co de Toronto (détenue par des intérêts français), Traders General Insurance Co de Toronto (groupe Canadian General Insurance), enfin Victoria Insurance Co of Canada, de Toronto (appartenant à Scottish and York Holdings Ltd).

Le vice-président de Gestas, M. Lucien Bergeron, a précisé que, contrairement à plusieurs programmes américains, le système préparé par Gestas laisse aux participants le libre choix de l'avocat ou du notaire à consulter. De plus, elle a préféré offrir une couverture globale sur le coût total des frais plutôt que d'allouer des montants fixes pour chaque genre de services.

Bell Canada

P.A. Aubin

Bell Canada annonce la nomination de M. P. André Aubin au poste de vice-président, Services abonnés, Région du Québec. M. Aubin était auparavant directeur général, Services abonnés, Ile de Montréal.

Colloque sur l'éducation économique

Des professeurs en économie venant d'une cinquantaine de cegeps se réuniront les 6 et 7 avril pour définir quelles devraient être les grandes orientations des cours d'économie qui deviendront obligatoires dans les prochaines années.

Fondé il y a dix ans, le comité pédagogique d'enseignement des Sciences économiques tient sur ce thème son premier colloque. A Trois-Rivières, une centaine de professeurs d'économie réfléchiront sur les méthodes pédagogiques, les modes d'évaluation et les objectifs de ces cours, pour tirer un « Bilan et prospectives de l'économie dans les collèges ».

Ils pourront interroger le sous-ministre adjoint de l'éducation du post-scolaire, Pierre Vanderdonckt, qui prononcera un discours sur l'éducation collégiale le 6 avril au Cegep de Trois-Rivières. Le sous-ministre remplacera le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, actuellement en voyage officiel en Chine.

Les étudiants sont aussi invités à ce colloque.

Ford hausse de 39% ses ventes au Québec

Les ventes de voitures et de camions ont augmenté de 20% en mars chez Ford du Canada, alors que les concessionnaires Ford et Mercury enregistraient des chiffres records pour le meilleur mois de mars dans les 75 ans d'existence de la société, battant ainsi trois records précédents.

La société a enregistré de nouveaux records pour les ventes de voitures, de camions et pour les ventes combinées. « La forte lancée qui s'était fait sentir dans le domaine des ventes s'est poursuivie en mars avec une augmentation de 46% des ventes par rapport à février.

« Toutes nos lignes de produits ont connu un fort succès dans tout le pays. Par rapport à mars dernier, les ventes ont augmenté de 39 pour cent au Québec, de 26 pour cent en Colombie-Britannique, de 22 pour cent dans les Provinces atlantiques et de 17 pour cent en Ontario. C'est en Ontario que Ford construit sa quatrième usine au Canada au coût de $530 millions.

Création de 200 emplois aux Iles-de-la-Madeleine

(par Marie-Agnès Thellier) — La Compagnie National Sea Products, de Halifax (Nouvelle-Ecosse), va investir $4.5 millions dans les deux prochaines années pour moderniser ses installations de Havre-Aubert, aux Iles-de-la-Madeleine.

Cette nouvelle a été annoncée hier à Québec par Mme Denise Leblanc, député et adjointe parlementaire au ministre de l'Industrie et du Commerce, après sa parution dans l'hebdomadaire des Iles, Radar, hier.

Selon Mme Denise Leblanc, il s'agit du plus important investissement privé jamais effectué dans l'industrie québécoise de la pêche. Les derniers investissements importants remonteraient à dix ans environ et n'auraient pas dépassé $3.5 millions.

La décision de National Sea Products aurait deux causes fondamentales: d'abord l'augmentation des prises de poisson depuis deux saisons à la suite du recul de la limite des eaux territoriales aux 200 milles marins, ensuite la reprise des activités de l'usine de Havre-Aubert de Madelipêche, société détenue à 51% par les Pêcheurs-Unis du Québec.

Depuis la fermeture de la Gorden Pew, en 1974, National Sea Products utilisait seul ses entrepôts frigorifiques. En 1978 et 1979, la compagnie a dû s'entendre avec Madelipêche pour l'utilisation de ces entrepôts, appartenant maintenant au gouvernement du Québec. Pour 1980, il lui fallait se construire de nouvelles installations frigorifiques au coût de $2 millions.

La compagnie décidait d'investir aussi pour aménager une conserverie et elle dépensera au total $4.5 millions, créant 200 emplois.

En plus de traiter le homard, qui est sa grande spécialité aux Iles, National Sea Products pourra fabriquer des conserves de crabe et de maquereau. Les prises ont augmenté en moyenne de 50% en deux ans. En homard, National Sea Products a reçu aux Iles 1.2 millions de livres sur les 2.4 millions péchés au total.

Présente aux Iles depuis 1966, lorsqu'elle a acquis la totalité des actifs de Maritime Packers implantée depuis 1934, National Sea Products se ravitaille surtout auprès des pêcheurs côtiers, qui ont été moins affectés que les hauturiers par les mauvaises années.

Par ailleurs, Pêcheurs Unis du Québec a débarqué dans ses deux usines des Iles (Capaux-Meules et Havre-Aubert) 14 millions de livres de poisson contre 11.1 millions l'année précédente. Toute cette production a été exportée. Les débarquements ont progressé mais pas aussi vite que ne l'aurait souhaité la direction des PUQ, confrontée à des coûts élevés pour l'exploitation de la flotte madelinote. La capacité potentielle est triple des résultats obtenus cette année.

L'investissement dans les Iles de la Madeleine complétera les installations de National Sea Products dans les provinces maritimes, en Floride et dans le Maine. Les installations actuelles de Havre-Aubert emploient 350 personnes.

Contrôlée par H.B. Nickerson, la compagnie d'Halifax a fait en 1977 un chiffre d'affaires de $164 millions et un bénéfice net de $5.1 millions, soit $3.36 par action.

Il y a environ 500 pêcheurs aux Iles de la Madeleine dont 328 pour la pêche au homard.

L'investissement de National Sea Products pourrait être éligible aux aides du MEER et du MIC, selon Mme Leblanc.

Résultats exceptionnels des actuaires québécois

Les 14 étudiants de l'Université Laval qui se présentaient à l'examen no 4 de la « Society of Actuaries », à la session de novembre 1978, ont tous réussi cet examen et, de plus, 9 d'entre eux ont obtenu la note maximale de 10. Selon le directeur du Programme d'actuariat, M. Gaston Paradis, il s'agit là d'un résultat remarquable étant donné la difficulté bien connue de ces examens.

Rappelons que la Society of Actuaries soumet ses candidats à une série de neuf examens avant de leur décerner le titre tant convoité de « Fellow ». Les étudiants de Laval sont en compétition avec tous les autres étudiants américains et canadiens qui se présentent à ces examens où les pourcentages de succès sont généralement inférieurs à 50%. A titre d'exemple, sur les 833 candidats qui se sont présentés à cet examen no 4 en novembre dernier, 309 seulement l'ont réussi, soit un pourcentage de 37.1%.

Il est intéressant de noter que l'Université Laval est une des écoles d'actuariat les mieux cotées, non seulement au Canada mais sur tout le continent américain, et qu'en dépit du retard que cette discipline a mis à se développer au Canada français (le 1er Fellow a été reçu en 1956), la situation se redresse rapidement du fait que le nombre des Québécois francophones reçus Fellows chaque année est largement supérieur à la moyenne au Canada, et on peut affirmer que ceci est dû principalement à l'Université Laval puisque la plupart sont des diplômés du 1er cycle du Programme d'actuariat à cette Université.

La Royale du Canada
compagnie d'assurance

Alan A. Horsford

M. Alan A. Horsford quittera son poste de président de La Royale du Canada après sa nomination à un poste de direction générale du Groupe Royal au bureau principal, à Londres, à partir du 1er Mai 1979.

Il est président sortant du Bureau d'assurance du Canada; président des Services anticrime des assurances; président du conseil d'administration d'Insmor Holdings et de l'Insmor Mortgage Insurance Company; il a également été un des administrateurs du Groupement technique et membre de divers autres comités dans le domaine de l'assurance.

La Royale du Canada, compagnie d'assurance est le plus important assureur d'habitations, d'automobiles et d'entreprises au pays.

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
ta
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
410, rue St-Nicolas, Montréal H2Y 2R1 282-1112

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

LOI DES HEURES D'AFFAIRES
CHAPITRE 60
ARTICLES 2 ET 8

LUNDI DE PÂQUES

Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, chargé de l'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux, informe les propriétaires et les gérants de magasin que, selon les termes de la loi, **aucun client** ne doit être admis dans un établissement commercial de vente au détail, le lendemain du jour de Pâques, soit le lundi 16 avril 1979.

La Direction du commerce tient à rappeler que les amendes en cas d'infraction peuvent aller jusqu'à $1,000, pour les propriétaires et les gérants qui admettront des clients dans leur établissement et qu'une amende allant jusqu'à $100, peut être imposée à chaque employé commettant la même faute.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer:

À Montréal: (514) 873-5564
À Québec: (418) 643-5045

CONCEPTION ET RÉDACTION D'UN GUIDE DE GESTION PRATIQUE POUR LES SERVICES ALIMENTAIRES DES CEGEP

PROJET:
Compte tenu des dossiers disponibles à la Direction générale de l'enseignement collégial, concevoir et rédiger un document de travail, définir des outils d'évaluation, élaborer une politique d'achat et définir des procédures-types pour la gestion, l'organisation, le développement et l'amélioration des services alimentaires dans les CEGEP.

Il y aura une réunion d'information à 10 heures, le lundi 9 avril 1979, au:

Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement collégial
1035, rue de la Chevrotière, 19e étage
Québec G1R 5A5
Téléphone: (418) 643-7450

S.V.P. faire part de votre désir d'assister à la rencontre au plus tard le vendredi 6 avril. Vous devrez faire parvenir vos soumissions à cette même adresse.

La clôture de la réception des soumissions est fixée à 10 heures, le jeudi 19 avril 1979.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

LE SOUS-MINISTRE,
Jacques Girard

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Les Prévoyants du Canada

Administrateur

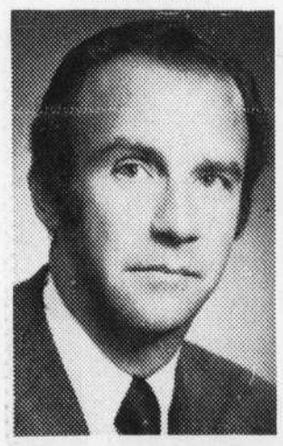

Monsieur Jacques J. Giasson

Monsieur Marcellin Tremblay, président de Les Prévoyants du Canada, a le plaisir d'annoncer l'élection de monsieur Jacques J. Giasson, B.Sc. Ing., au conseil d'administration de cette compagnie.

Président de la Compagnie des Ciments du St-Laurent depuis 1973, monsieur Giasson est également administrateur de cette compagnie et de ses filiales au Canada et aux États-Unis. Auparavant, il a occupé plusieurs fonctions administratives dans l'industrie manufacturière ainsi que dans le secteur des télécommunications. Monsieur Giasson est également administrateur de plusieurs sociétés, dont la Banque Canadienne Nationale, Sidbec et Sidbec-Dosco, Sidbec Normines Inc., Campbell Soup Company Limited, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada et Portland Cement Association. Il est en outre membre du bureau des gouverneurs des Jeunes Entreprises du Québec.

Les Prévoyants du Canada est une compagnie du Groupe Prenor Ltée.

LES ELÉVATEURS DE SOREL LIMITÉE

AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis vous est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de "LES ELEVATEURS DE SOREL LIMITÉE" sera tenue a l'Auberge de la Rive, Ste. Anne de Sorel, Québec le mardi, dixieme jour avril 1979 à 9:15 hrs.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et étude des rapports des Administrateurs et des Verificateurs;
2. Election des Administrateurs;
3. Nomination des vérificateurs;
4. Ratification et approbation, s'il y a lieu, des actes et gestes des Administrateurs et Officiers de la Compagnie pour l'exercice termine le 31 décembre, 1978, tels que consignés aux rapports, autorisés, ou enregistrés au livre de minutes de la Compagnie;
5. Transaction de toutes autres affaires pouvant être légalement soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration
R. G. Gammon
Secretaire

WINNIPEG, 23 mars, 1979

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

MAXIM'S
Les meilleures spécialités gastronomiques du chef Léon Chanel sont encore au menu du Pierre de Coubertin.
284-1110
Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL

ALBERTA GAS TRUNK LINE

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15e jour de mai 1979, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 30e jour d'avril 1979.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4¾%, dividende no. 55, série C
Un dividende de $1.1875 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 4¾% cumulatif, série C.

5⅜%, dividende no 42, série D.
Un dividende de $1.34375 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, convertissables, 5⅜% cumulatif, série D.

7¾%, dividende no 21, séries
Un dividende de $0.484375 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 7¾% cumulatif.

9¾%, dividende no 13, séries
Un dividende de $0.609375 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 9¾% cumulatif.

9.76%, dividende no 11, séries
Un dividende de $0.61 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 9.76% cumulatif.

7.60%, dividende no 6, séries
Un dividende de $0.475 par action sur les actions privilégiées en circulation, rachetables, 7.60% cumulatif.

6⅜%, dividende no 2, séries
Un dividende de $0.3984375 par action sur les secondes actions privilégiées en circulation, rachetables, convertissables, 6¾% cumulatif.

ACTIONS ORDINAIRES

Dividende no 67, classe "A"
Un dividende de $0.24 par action sur les actions ordinaires en circulation, de classe "A".

THE ALBERTA GAS TRUNK LINE COMPANY LIMITED
Calgary, Alberta
9 mars 1979

George L. Bastin
Secrétaire de la Corporation

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

La Baie glisse à $33

Une forte hausse dans le secteur financier a contribué à la bonne tenue du marché à la Bourse de Toronto, hier et l'indice composé termine la séance avec un gain de 3.38 à 1,465.64.

Les financières font un bond de 14.20 et atteignent 1,197.82 et les industrielles prennent 3.44 à 1,200.91. Mais les pétrolières n'ont pu conserver les gains considérables réalisés précédemment et reculent de 0.40 à 2,213.53. Les minières abandonnent 6.58 à 1,272.28 à la suite du fléchissement des cours du cuivre. Signalons une montée de plus de 30 points dans les transports, qui atteignent un sommet.

À la fin des échanges, on comptait 255 titres à la hausse, 207 à la baisse et 230 stationnaires. Le volume des transactions comprenait 6.10 millions de papiers.

Les transactions ont été arrêtées dès l'ouverture du marché sur All-Can Holdings Ltd B, à la suite d'accusations de conspiration portées contre deux dirigeants de cette société.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2000	280	280	280	
Abacus	16086	295	270	270	−24
Aby Gln w	700	450	450	450	−15
Abitibi	24395	$18	17½	17¾	− ¼
Abitbi 10	z14	$54⅜	54⅜	54⅜	
Acklands	500	$16½	16⅜	16½	
Action Trd	1200	95	95	95	− 1
Adanac M	3800	160	140	140	−25
Afton Min	300	$17	16¾	16¾	− ½
Agnico E	8700	$7½	7¼	7½	+ ⅜
Agra Ind A	1600	$7	6⅞	6⅞	
Ahed C	500	175	175	175	
Albany	13000	58	56	58	+ 1
Alt Energy	13690	$23¼	23	23	− ¼
Alta Gas A	22771	$20⅛	19⅝	19⅝	− ⅛
Alta G D p	10	$210	210	210	+55
Alta G E p	z75	$26	25⅞	25⅞	
Alta G F	205	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
Alta G 7.60	1300	$25¾	25⅝	25¾	+ ⅛
Alta G 6⅜	13225	$27¾	27¼	27½	
Alcan	26675	$42⅜	41¾	41¾	+ ⅛
Alcan pr	z30	$25	25	25	
Algoma St	1990	$28	27½	27⅝	− ⅝
AStel p	400	$26⅞	26⅞	26⅞	
Allarco Dv	1325	$38	37¾	38	+ ⅜
Alumin 4 pr	z40	$16⅜	16⅜	16⅜	
Almin 4½ p	170	$38¾	38¾	38¾	
Alum 3rd p	7200	$27¼	27	27	− ¼
Am Bonza	26985	$22⅝	21¼	22¼	+ ⅞
Am Larder	7500	38	36	37	
Am Eagle	1600	298	294	298	+ 7
Am Leduc	5000	29½	29	29	− ½
Andres W A	700	$14¾	14⅝	14⅝	+ ⅛
Andres W B	100	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Ang CT 4½	310	$28	27⅞	28	
Ang CT 265	230	$32¼	31¾	32¼	
Ang CT 290	175	$34¾	34¾	34¾	− ¼
Ang CT 315	115	$38	38	38	− ¼
Ang D Gld	900	135	135	135	− 2
Ang U Dev	3200	440	430	430	− 5
Aquitaine	9014	$31	30½	30½	+ ⅛
Args 260 p	z25	$35¾	35¾	35¾	
Argus B pr	z50	$33¼	33¼	33¼	
Asamera	24140	$18¾	18⅛	18⅛	
Asbestos	1662	$44¼	43	43	− ½
Asoc Porc	500	122	122	122	− 6
Atco A	8900	$21⅞	21⅝	21⅞	− ⅛
Atl C Cop	2000	58	58	58	
Atlas Yk	1500	75	75	75	
Ato Hard A	400	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅜
BC Sugar A	900	$32	32	32	+ ¼
BP Can	3845	$24¾	24½	24¾	+ ⅛
Banister C	4200	$11¾	11½	11½	
Bank BC	1170	$33	32½	33	+ ½
Bank Mtl	22624	$24¾	24	24¾	+ ¾
Bank N S	61454	$23¾	23¼	23¾	+ ⅜
Bankeno	14800	273	265	265	− 5
B Cdn Nat	32000	$15⅝	15½	15½	− ⅛
Barex	4000	9	8	8	
Bary Expl	2700	131	130	130	− 5
Baton B	300	$13½	13½	13½	
Becker B p	500	$7¼	7¼	7¼	
Bell Canad	17991	$66	65½	66	+ ½
Bell A pr	z76	$65⅜	65	65⅜	
Bell B pr	z25	$65¾	65¾	65¾	
Bell C pr	100	$31	31	31	+ ¼
Bell D pr	220	$66⅛	66⅛	66⅛	+ ⅛
Bell 2.28	140	$33	33	33	+ ¼
Bell 1.80	400	$23¾	23⅝	23⅝	− ⅛
Bell 1.96	4700	$27⅝	27½	27½	
Beth Cop A	150	$18	18	18	
Biltmore I	z10	$5¾	5¾	5¾	
Biltmo A p	z10	$6	6	6	
Bl Hawk	13500	24	23	24	+ ½
Black P A	500	$17	17	17	
Blakwod A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Bomac A	500	$7	7	7	
Bombr	300	$11	10½	10½	− ⅛
Bonza O	68691	$5⅞	5⅜	5¾	+ ¼
Bovis Cor	4100	69	69	69	
Bow Valy	9670	$26½	25½	25¾	− ½
Bow-m pr	z60	$42	42	42	
Bralor Res	4400	$12⅛	12	12	
Bramalea	2600	$18⅛	18	18	+ ¼
Brscn A		$23⅝	23⅛	23⅛	
Brenda M	7000	$18⅛	17¾	17¾	− ⅜
;VIB½¼A	100	$17¾	17¾	17¾	
Brinco	1500	$8¾	8½	8½	− ⅛
Br Am Bnk	z25	$40	40	40	
BCFP	1600	$21½	21¼	21¼	+ ⅛
BCFP pr	z20	$42¾	42¾	42¾	
BC Pack B	600	$87	85	85	− 7
BC Phone	40633	$18¼	18	18⅛	
BCPh 4⅜ p	240	$55	55	55	
BCPh 4½ p	100	$54½	54½	54½	+ ¼
BCPh 4¾ p	z85	$60½	60½	60½	
BCPh 1956	z10	$57¾	57¾	57¾	
BCPh 5¾ p	110	$70	70	70	
BCPh 6 pr	z60	$75½	70½	70½	
BCPh 6.80	200	$22¼	22	22	− ½
BCP 7.04 p	200	$24	24	24	+ 1
BCP 10.16 p	300	$27¾	27⅝	27⅝	− ⅛
BCP 2.32 p	z4	$35⅝	35⅝	35⅝	
Broul Reef	z300	39	39	39	
Brunswk	5245	$6⅞	6¾	6⅞	
Budd Auto	1200	$9¼	9⅛	9⅛	− ⅛
Budd A w	200	135	135	135	
CC Yachts	600	350	340	340	−10
CAE A	5575	$26	25½	26	+ 1
Cad Frv	1400	$13¼	12⅞	12⅞	− ⅜
Cad Frv A	z100	$10⅝	10⅝	10⅝	
Cal Pow A	3838	$42½	42¼	42½	+ ¼
Cal P 9.80	100	$109⅞	109⅞	109⅞	+ ⅛
Calvrt Dle	800	265	265	265	+ 5
Calvert	11000	48	47	47	− 1
Cam Mine	9750	29	28	28	− 1
Camflo	33510	$13⅛	12⅞	13	
C Chib A	200	$6¾	6¾	6¾	
Camp RL	1395	$38¾	38	38	
Can Cem	1100	$13	12⅞	13	+ ⅛
CDC pr B	660	$112¾	112½	112¾	+ ¼
Can Malt A	2750	$35	34	35	+1¼
C Nor West	5689	$10⅛	10	10	− ⅛
C Packrs	3610	$24½	23¾	24½	+ ⅞
Can Perm	3550	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
CS Pete	136600	$6½	6	6	
Can Trust A	1906	$25⅞	25⅞	25⅞	− ⅛
C Trust 7¼	200	$21	21	21	+ ¼
C Tung	1400	$25	24½	25	+ ¾
CCablesy A	120	$20¾	20¾	20¾	− ⅛
C Cable w	20300	200	195	200	+ 5
Cdn Cel	880	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
CC Man A	z50	$25½	25½	25½	
C Curtis	1500	69	68	69	
C Formost	2120	$9	8¾	9	+ ¼
CGE	z10	$29¾	29¾	29¾	
CG Invest	5000	$21¾	21½	21⅝	− ⅛
C Hidrogas	1300	470	470	470	+ 5
C Homestd	7856	$14⅞	14¾	14¾	+ ⅛
CI Bk Com	63863	$27⅛	26⅝	27	+ ¼
CIL	726	$22½	22½	22½	
CI Powr A	14498	86	80	86	+ 7
C Manoir	1325	$6¼	6¼	6¼	
C Marconi	1100	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅜
C Merrill	2900	$18	18	18	+ ½
CNat R	8100	385	380	385	+ 5
C Ocdental	1900	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
C Ocdntl p	100	$28⅝	28⅝	28⅝	+ ⅜
CP Inve	11470	$29	28½	28¾	+ ½
CP Ltd	73707	$29	28⅛	28½	+ ½
CPL A p	1170	$10¼	10¼	10¼	
C Reserve	300	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Cdn Sup O	9694	$111½	110	111¼	+1¼
Cdn Tire	z10	$28¾	28¾	28¾	
Cdn Tire A	1364	$30	29⅞	29⅞	− ⅛
C Uilties	1550	$18½	18⅜	18⅜	− ⅛
CU 10¼	z50	$27½	27½	27½	
C Util 7.30	290	$25½	25½	25½	+ ½
Canbra	100	380	380	380	
Candel Oil	z33	$36⅜	36⅜	36⅜	
Canray	2300	185	180	185	+ 4
Canron A	600	$27½	27¼	27⅜	+ ¼
Caron 6 pr	25	$100	100	100	− 2
Cara	350	$10⅜	10⅛	10⅜	− ⅛
Carl OK	8755	$5¼	5⅛	5¼	
Carl B p	z20	$32¼	32¼	32¼	
Carma A	438	$11⅛	11⅛	11⅛	
Carma 8.75	400	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
Cassiar	6550	$11	10¾	10¾	
Cassidy L	*500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Casidy A p	z50	$6¾	6¾	6¾	
Celanese	6500	495	495	495	+ 5
Celan 175 p	100	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅜
Cenex	10700	255	242	245	
Ctl Est A	1100	$12⅛	12	12	
Cent Pat	1400	195	195	195	
Centurion	900	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Chncir	15000	330	320	320	
Charter Oil	900	260	255	260	+ 9
Chieftan D	7392	$41	40¼	40⅞	+ ⅞
Chieftain p	400	$155	155	155	+ 5
Chimo	3300	133	133	133	− 1
Chrysler	1637	$12	11¾	11⅞	
CHUM	275	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
CHUM B	z20	$10¾	10¾	10¾	
Coch Will	2000	58	58	58	+ 3
Cockfield	600	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Coin Lake	2000	14	13½	13½	
Comb Met	12000	36	35	36	
Cominco	9353	$37¾	37½	37⅝	− ⅛
CC Tr p	500	$11½	11½	11½	
C Holiday I	100	$9½	9½	9½	− ¼
Computel	100	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Comtech	200	250	250	250	−20
Coniagas	2000	78	76	78	+ 9
Conuco Ltd	20060	$6½	6⅜	6½	+ ¼
Con Bath A	32500	$13⅞	13¾	13¾	− ⅛
Con Bath p	z20	$18⅞	18⅞	18⅞	
Con Fardy	3600	340	335	335	+ 5
C Durham	12400	155	152	153	+ 1
C Marben	5000	65	65	65	− 5
C Morisn	400	167	167	167	− 3
Cons Pipe	800	$7	7	7	
Cons Prof	16000	36	34	34	− 2
C Rambler	6800	238	231	234	− 3
C Rexspar	1000	75	75	75	− 5
Con Textile	900	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Con Distrb	11600	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Cons Gas	11987	$21⅜	21¼	21¼	
Con Gas A	z10	$75⅛	75⅛	75⅛	
Con Glass	134	$29½	29½	29½	+1¼
Conwest	600	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Cooper C	400	$8	8	8	
Cop Fields	950	$5¼	5⅛	5⅛	
Coseka R	76472	$9⅛	8⅜	8½	− ¾
Craigmt	13350	$7½	6¾	7	− ⅝
Crain R L	1700	$12¾	12⅝	12⅝	− ⅛
Crestbrk	3300	$14⅛	14	14	
Crwn Life	z7	$64¾	64¾	64¾	
Crwn Trst	900	$39	35	39	+ 2
Crush Intl	1000	$11⅝	11⅜	11⅜	− ⅜
Cuvier M	500	52	52	52	− 2
Cyprus	2850	$15⅜	15⅛	15¼	− ⅛
Czar Res	14150	$8¾	8½	8¾	+ ¼
DRG Ltd A	920	$6⅛	6	6	
Dalmy A	200	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Daon Dev	10150	$10½	10¼	10½	+ ⅛
Daon A	2800	$7⅛	6⅞	7⅛	− ⅛
Daon 8⅝ p	1500	$9¾	9½	9½	− ⅛
D Eldona	14500	130	125	128	+ 7
Delhi Pac	11000	40	39	39	− 1
Denison	70000	$21⅜	21	21¼	+ ⅜
Dicknsn	11515	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Digtech	800	465	460	465	
Discovry	5000	108	105	108	+ 4
Doman I	2625	$8¾	8⅝	8⅝	− ⅛
Dome Mine	635	$103	102	103	− 1
Dome Pete	22283	$133	130	131	+ ½
D Bridge	4000	$31⅜	30¾	31⅜	+ ⅜
DExplor	28500	29	28½	29	
Dofasco A	2782	$33⅛	32⅞	33	+ ⅛
Dom Store	1985	$18¼	18⅛	18¼	
D Textie	5927	$14⅝	14¼	14⅝	+ ⅜
Domtar	5001	$25	24¾	24⅞	− ¼
Dr Mc C A	200	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
Du Pont	200	$21	20⅝	21	+ ½
Dustbane	100	$9¾	9¾	9¾	
Dylex Ltd	300	$15½	15	15½	− ⅛
Dylex L A	600	$15⅜	15	15	− ⅜
Dynamar	18100	172	165	170	+ 5
E-L Fin	400	$12½	12½	12½	
East Mal	3131	185	180	180	− 2
East Sul A	850	240	230	240	
Estn Prov	1150	$8½	7¾	7⅞	− ⅝
Ego Res	22600	370	355	360	+ 5
Electro K	z200	38	38	38	
Elhm A	1300	485	470	470	−10
Emco	28010	$11¼	10	11	+1⅛
Emco w	14350	395	355	375	+25
Equi Trust	100	475	475	475	
Extd A	400	$7⅝	7½	7½	
Falcon C	10000	$9	8¾	9	+ ⅛
Flbrg Nik A	1581	$50⅞	50	50	− ¼
Fed Ind A	100	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Fed Pion	130	$35½	35½	35½	+ ½
Fidelity Tr	3750	$5⅛	5⅛	5⅛	
Firan Gndl	1000	85	85	85	
F Cty Tr A	400	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
F Cty Tr C	1100	$8⅛	8⅛	8⅛	
F Mar	540	79	79	79	+ 2
Foodex p	2000	$7⅞	7¾	7⅞	
Ford Cnda	1121	$70	69	70	−1⅜
F Sea A pr	100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Francana	1400	$10½	10¼	10¼	− ⅛
Fraser A	600	$15½	15½	15½	− ½
Fruehauf	100	$11	11	11	
GM Res	11561	495	480	485	+10
GDV Inc	209	$8¼	8¼	8¼	+360
GSW Cl B	1500	$8½	8½	8½	+ ⅛
Gaz Metr	2111	$6¼	6	6	
G Distrb A	2280	$9¼	9	9¼	
G Distrb w	3800	290	285	289	+ 4
GMC	3556	$67⅞	66¼	67½	+ 1
Genstar L	13790	$40¼	39¾	40¼	+ ⅜
Giant Yk	z65	$10⅞	10¾	10⅞	
Gibraltar	30000	$9¼	9	9⅛	
Glbe Rlty p	480	$26	25⅞	26	+ ⅛
Goldund M	12400	67	65	67	− 1
Goodyear	200	$20½	20½	20½	+ ½
Granduc	1500	158	155	158	+ 1
G L Nickl	3500	76	75	75	
GL Forest	100	$48¼	48¼	48¼	
GL For w	1350	$15⅜	15¼	15¼	
GN Fin	1800	214	210	214	+ 4
Gt West S	2400	350	340	340	−10
Greyhnd C	100	350	350	350	+ 5
Greyhnd	1625	$19¾	19½	19½	− ¼
Guar Tr p	300	$20⅞	20⅞	20⅞	− ⅜
Gulf Can	5636	$47⅝	47⅛	47⅝	+ ½
Gulfstrem	18000	60	59	59	
HCI Hldg	1600	$12⅝	12½	12½	
H Group A	800	410	410	410	
Hard Crp A	6500	360	350	360	+ 5
Hard Crp C	2500	350	315	315	−10
Harlequin	3550	$15⅝	15⅜	15⅝	+ ⅛
Harris J A	100	$7	7	7	
H Wood	1200	131	130	130	
Hatleigh A	2580	$6½	6½	6½	+ ⅛
Hatleigh B	1100	$6½	6½	6½	
Hawker A	1000	$10¼	10	10¼	+ ¼
Hawker pr	z50	$68	68	68	
Hayes D	2345	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Hedway A	600	$5⅛	5	5	
Highmont	21037	$5⅝	5	5⅛	− ⅜
Home A	765	$54	54	54	− ¼
Home B	1144	$52½	52½	52½	+ ¼
H Bramor	600	495	485	485	−10
Hud Bay	1610	$22⅝	22½	22½	− ¼
HBay C	117486	$33¾	33⅛	33⅛	− ⅝
HBC pr	3233	$23¾	23½	23½	
HB Oil Gas	3533	$63⅝	62¾	62¾	− ⅜
Husky Oil	1495	$53¼	51	51	−1¾
Husky B pr	z50	$41¾	41¾	41¾	
Husky E w	2300	$31½	31	31	− ½
Hydra Ex	z300	45	45	45	
IAC	4900	$17½	17¼	17½	+ ¼
ITL Ind	7400	400	385	400	+25
IU Intl	22590	$13	12	13	+ ⅜
Imasco	4300	$39¼	38⅞	39¼	+ ¼
Imasco A p	324	390	390	390	
Imp Oil A	37197	$28¾	28¼	28⅜	+ ¼
Imp Oil B	100	$28¾	28¾	28¾	
Inco	60520	$23⅝	23¼	23⅜	
Inco 7.85	600	$26	25¾	25⅞	+ ⅛
Indal	2100	$14¾	14½	14¾	+ ⅜
Indusmin	1425	$19⅜	18½	19⅜	+1⅜
Inglis	500	$13½	13½	13½	
Inland Gas	970	$12¼	12⅛	12¼	− ⅛
Inland G p	625	$13	12¾	12¾	− ⅛
Inter-City	18042	$9½	9⅛	9¼	− ¼
Inter C B w	4500	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Intrmetco	2800	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
IBM	113	$370	366	370	+ 5
Int Mogul	2321	$5⅞	5¾	5¾	
Int Pipe A	4850	$17⅞	17¾	17¾	
Ipsco	100	$20⅜	20⅜	20⅜	
Inv Grp 5 p	z50	$21	21	21	
Iron Bay T	8700	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Irwin T A	500	410	400	400	−15
ISO	8900	253	246	246	− 7
Ivaco A	4100	$14⅞	14¾	14¾	
Ivaco 8.85	450	$52⅞	52⅞	52⅞	+ ⅞
J Q Res	600	75	75	75	− 5
Jannock	4095	$22⅝	22¼	22¼	− ¼
Jannock 8	477	$15	15	15	
Jannock w	750	$12¾	12½	12½	+ ⅛
Jorex Ltd	9500	40	38	38	
Joutel	83200	74	63	73	+11
Kaiser Re	18100	$19¾	19⅛	19⅛	− ¾
Kam Kotia	3200	435	425	430	− 5
Kaps Tran	19200	173	165	165	
Kelly D A	z50	$7½	7½	7½	
Kelsey H	7050	$26	25	26	+ ¾
Kerr A A	10053	$11½	11	11	− ½
K Anacon	2300	27	26	27	
Labatt A	3155	$20⅝	20⅜	20⅜	− ¼
Lab Min	525	$40¼	40¼	40¼	− ¼
Lacana	8400	$6⅛	5⅞	5⅞	− ⅛
Lacana w	2400	390	380	380	
Laidlaw A	900	$11½	11⅜	11⅜	
Ldl 9¾	500	$11¼	11¼	11¼	− ¼
LOnt Cem	5100	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
L Shore	570	305	305	305	
Laurasia	2125	29	29	29	− ½
Lau Fn 140	250	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
Lau F 2.00	823	$37½	37½	37½	− ½
Lau Fin p	1316	$14½	14	14	− ½
Leigh Inst	7245	$10¼	9¾	10⅛	+ ¼
Liberian	500	$8¼	8¼	8¼	− ½
LL Lac	200	285	285	285	+ 5
Lob Co A	176	440	440	440	
Lob Co B	250	415	415	415	
Lob Co pr	z10	$28⅜	28⅜	28⅜	
Lob Ltd Ap	z75	$18	17⅞	17⅞	
Lochiel	9550	405	395	395	
Logistec A	100	415	415	415	+ 5
MDS Helth	300	$10	10	10	
MICC	z50	$10⅜	10⅜	10⅜	
MICC 8⅝	600	$25¼	25	25¼	+ ¼
Micc 8 p	200	$25¾	25¾	25¾	
MTS Inter	19000	61	59	61	
Mclan H A	31600	$22	21⅞	22	+ ¼
MB Ltd	13350	$23⅛	22¾	22⅞	
Madeline	4700	165	158	158	− 7
Madsen	4200	86	83	83	− 3
Magna A	1400	$14	13¾	13¾	− ¼
Magna B	700	$14	13¾	13¾	+ ⅛
Magnetcs	3750	170	168	168	+ 3
Maislin I	100	$6¼	6¼	6¼	
Majstc Wil	9400	340	330	340	+ 5
Maplex M	100	$10	10	10	+ ½
Maritime	563	$25¼	25	25¼	+ ¼
Mar T 860	100	$10½	10½	10½	
Mar T 940	570	$10⅝	10½	10½	− ⅛
Markel F	237	$7	7	7	
Mark Spnc	1401	$7¾	7⅝	7¾	− ⅛
Mass Fer	9350	$14¼	13¾	13⅞	− ⅛
Mas F A	3035	$20½	20⅛	20⅛	− ⅛
Mas F B	1525	$20½	20¼	20¼	− ¼
Matchan	9000	18	17	17	+ 1
Mc Adam	1000	44	44	44	−1½
McGraw H	500	$8⅝	8½	8½	− ⅛
Mc Intyre	5495	$45¾	44	44	− 1
McLaghln	4400	$12⅞	12½	12½	
McLghl 9 p	400	$22⅝	22½	22⅝	+ ⅝
McLghl w	5800	$7½	7	7¼	+ ⅛
Melcor	2600	$14	14	14	+ ½
Mentor	1500	325	325	325	− 5
Mercantil	5655	$15⅛	15	15	
Merland E	22875	$10⅞	10⅝	10¾	− ⅛
Minrl Res	5855	195	195	195	
Moffat A	700	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅜
Molson A	564	$25⅞	25⅛	25⅛	− ¾
Molson B	472	$24	23¾	23¾	− ¼
Mon Inv	600	$10⅛	10	10	
Moneta P	z150	37	37	37	
Moore	20342	$39⅜	39⅜	39⅜	
Muncpl S L	300	$6⅝	6⅝	6⅝	
MSL p	100	$10½	10½	10½	
Murphy	4510	$16⅝	16⅛	16¼	− ¼
N B Cook	725	255	250	250	− 5
NBU Mine	1900	210	200	200	− 8
NBU Miner	13600	7	7	7	− ½
Nat Drug	1350	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Nat Pete	46600	91	80	88	+10
Nat Sea A	553	$20¼	20¼	20¼	+ ⅛
Nat Trust	1640	$22½	22½	22½	
Nemco	15400	295	288	288	− 7
Neomar	2900	180	176	180	+ 2
NB Tel	1053	$22⅝	22½	22½	
NB Tel 1.85	1870	$22	21⅝	22	+ ⅜
N Goldvue	94500	20½	20	20	− ½
N Kelore	7000	16	16	16	
N Que Ragl	20300	230	216	230	+10
N Senator	1000	11	11	11	
N York Oil	20150	300	282	300	+20
Nfld LP A	825	$19⅜	19¼	19¼	+ ¼
Nfld Tel	700	$11¼	11¼	11¼	− ⅛
Nfld Te 975	200	$22½	22½	22½	+ ⅛
Nick Rim	5200	21	21	21	+ 1
Noble M	2500	125	118	125	+ 2
Noma A	500	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Noranda A	12473	$44	43⅜	43½	− ¾
Norbaska	3500	49	48	49	− 5
Norcen	70899	$21⅝	20⅞	20⅞	− ¼
Norcen B	350	$24	24	24	− ⅛
Norcn 150	1500	$33	32¾	33	
Norlex	8500	12	11	11	
Normick P	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
NC Oils	7814	$13½	13	13½	+ ⅝
Nor Tel	3437	$48⅛	48	48⅛	+ ⅜
NTecm B w	1100	$26½	26¼	26¼	
Northgat	3300	$7⅛	7	7	− ⅛
Nthld	118100	22	18	21½	+3½
NS Savngs	1000	$14¼	14	14¼	+ ¼
NS Sav 10¼	z50	$22¼	22¼	22¼	
Nowsco W	2451	$32	29½	29½	−1½
Nu-Wst A	50550	$16¼	16	16¼	− ¼
Nufort Res	17000	22	22	22	+1½
Numac	39250	$34½	32¼	32½	− 1
OPI A	300	$24	24	24	− ½
Oakwood P	12228	$7	6¾	7	+ ¼
Obrien	54470	167	151	156	− 7
Ocelot A	300	$15¼	15¼	15¼	− ¼
Ocelot B	18400	$15⅛	14⅞	15⅛	+ ¼
Okanagan	460	$12	12	12	− ½
Onapg	115300	117	104	111	−11
Oshawa A	15935	$8¾	8½	8⅝	
Osisko	5000	27½	26½	26½	+ ½
Oxford A	1200	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
Pac Coper	1100	198	190	198	− 2
Pac Nth G	1000	$5	5	5	+10
Page Pet	21826	$12⅝	12	12½	+ ½
Page Pet 7	11800	$17¾	17	17¾	+ 1
Paloma P	1254	$6⅛	6	6	− ¼
Pamour A	6950	$6⅜	6¼	6⅜	
Pancana I	6570	140	140	140	+ 4
PanCan P	405	$49¾	49½	49¾	+ ¼
Patino N V	5100	$23	22¾	23	+ 1
Pembina	10335	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Penant	199600	208	163	175	−34
Penningtn	600	$5⅞	5⅞	5⅞	
P Jewl A	600	$15	14⅞	15	
Petrofina	911	$26	26	26	
Petrol	3800	$5¼	5⅛	5⅛	
Peyto Oils	23000	$10¾	10⅜	10¾	+ ½
Pine Point	1860	$32½	32¼	32¼	− ⅛
Place G	124750	405	385	385	− 5
Placer	2292	$27⅞	27½	27¾	− ⅛
Pominex	6000	70	69	70	+ 3
Ponder	1500	310	305	305	+ 5
Pop Shops	1700	400	390	390	
Powr Corp	1111	$25	24½	24½	− ⅛
Prairie Oil	1000	$21	21	21	+ 1
Precamb	30500	370	360	365	
Pre Cable	24100	$11	10¾	11	+ ½
Preston	1035	$19½	19	19	− ⅛
Prov B Can	148	$15⅞	15⅞	15⅞	
QMG Hldg	9100	115	112	115	
Qasar Pet	600	$11½	11¼	11½	+ ¼
Que Man	3000	37	36	36	− 2
Que Sturg	2300	157	155	155	− 2
Ram	1300	$9½	9¼	9½	+ ¼
Ranger	21931	$21¾	20¾	20¾	− ⅛
Rank Org	1320	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Rayrock	7900	216	211	213	− 3
Readers D	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
Realty A	1300	370	350	355	
Redpath	800	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛
Redstone	53000	59	56	56	+ 2
Reed Pap A	2100	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
R Sth A	1703	$8¾	8⅝	8⅝	+ ⅛
Reichhold	8600	$12½	12¼	12½	+ ⅛
Reich wt	1125	$8½	8	8½	+ ½
Reitman	100	$18	18	18	+ ½
Reitman A	100	$18	18	18	− ½
Res Servic	23520	425	410	410	−10
Revelstk	300	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Revnu Prp	12320	174	170	172	− 3
Rileys D	510	169	169	169	+15
Rio Algom	11100	$34¾	34	34	− ¼
Rio 580 pr	100	$78⅝	78⅝	78⅝	− ⅜
R Little	820	305	305	305	+ 5
Rolland	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Roman	1975	$28	28	28	
Ronald Fd	100	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Ronyx Cor	3300	335	325	325	
Rothman	500	$21	21	21	
Rothm A p	z45	$86	85	85	
Rothm 2p	450	$17⅝	17⅜	17⅜	− ¼
Royal Bnk	15100	$40⅜	40	40⅜	+ ½
Ryl T & M	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Ry Trustco	66679	$15⅜	15	15⅜	+ ⅛
Russel H	4383	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
St Fabien	21000	19	17	17	− 1
Sceptre	26900	$7¾	7⅛	7¾	+ ½
Schneid p B	100	$11	11	11	
Scintrex	600	435	430	435	+ 5
Scot Lasal	1100	235	235	235	+15
Scot Paper	1000	$10¾	10¾	10¾	
Scot York	6025	$7	6⅞	7	+ ¼
Scotts A	2650	$12⅛	12	12	
Scurry Rn	545	$31¾	30½	31¾	+2¾
Seagram	16100	$38¼	37¾	37⅞	
Seco Cem	100	$9¼	9¼	9¼	
Selkirk A	2250	$17½	17½	17½	+ ⅛
Shaw Pipe	1500	$13⅜	13⅛	13⅜	
Shell Can	28607	$19⅞	19⅝	19⅝	
Sheperd P	300	450	450	450	−15
Sherritt A	19159	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ⅛
Sigma	184	$41½	41½	41½	+ 1
Silvana Mn	1500	265	260	260	− 5
Silvmq	2500	23½	23½	23½	+ 2
Silverwd A	1810	$11¼	11	11⅛	+ ⅛
Simco Eri	200	360	360	360	−10
Simpsons	12200	295	290	295	+ 5
Simpsn S A	1827	$8⅞	8½	8⅞	+ ¼
Simpsn S B	2577	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Sklar M	6000	280	280	280	+ 1
Skye Res	8300	$6⅞	6¾	6⅞	
Skyline H	1650	310	305	310	
Slater Stl	6478	$18⅞	18¼	18½	
Sony Corp	z50	$9⅜	9⅜	9⅜	
Southm	1794	$27¼	27⅛	27⅛	− ⅛
Spar Aero	7300	$11¼	10⅞	11	+ ¼
Spar Aero p	1600	$22¼	21⅜	22¼	+1¼
Spooner	9900	74	72	73	
St Brodcst	550	$12	11⅞	11⅞	− ⅜
Stelco A	11594	$30⅛	29¾	30	− ⅛
Steep R	2500	370	370	370	− 5
Steinbg Inc	500	$26	26	26	
Steintron	250	$7½	7½	7½	
Strathrn A	300	185	180	180	− 5
Stuart Hse	200	275	275	275	
Sud Cont	1000	38	38	38	
Sulivan A	2025	244	240	240	
Superior A	500	250	250	250	
Superior E	5000	40	40	40	− 2
Surpass C	z40	$8½	8½	8½	
Tara	400	$14¾	14¾	14¾	− ¼
Teck Cor A	1400	$14⅛	14	14	− ¼
Teck Cor B	9385	$14	14	14	
Tel Metr B	500	$15⅝	15½	15⅝	+ ¾
Teledyne	z35	$8	8	8	
Tex Can	6114	$57	56⅝	56¾	− ¼
Texaco pr	40	$108	108	108	+3½
Txsglf	2250	$28⅛	27½	27½	− ½
Thom L	z600	33	33	33	
Thom N A	10000	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Thom N pr	z50	$44¼	44¼	44¼	
Tombill	500	62	62	62	− 3
Tone Craft	100	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Toromont	3200	380	370	375	+ 5
Tor Dm Bk	20980	$22½	22⅛	22½	+ ⅛
Tor Sun	3160	$14½	13⅞	14⅜	+ ⅞
Torstar B	2405	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
Total Pet	27300	$24½	23⅞	24	
Totl Pet w	17850	$16	15½	15½	− ⅛
Traders A	3225	$16¾	16¾	16¾	− ⅛
Traders B	100	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Trader B p	200	$26¾	26¾	26¾	− ¼
Tr 10¼	500	$11½	11¼	11½	+ ¼
Trade 7½ p	z20	$45¼	45¼	45¼	
Tr Can Res	37162	300	286	286	−14
Trns Mt A	1200	$10¼	10⅛	10⅛	− ⅛
TrCan PL	28123	$20	19⅝	19⅝	− ⅛
TrCan B pr	950	$40	40	40	+ ¼
TrCan C pr	z25	$63¾	63¾	63¾	
TrCan D p	100	$55	55	55	+ ¼
Trimac A	2500	$29⅛	28½	28½	
Trimac wt	600	$19¾	19½	19¾	+ ⅝
Trin Chib	9600	12	12	12	− 1
Trinity Res	28616	$7⅝	7¼	7⅜	+ ⅛
Trizec Crp	7613	$19⅛	19	19	− ⅛
Tru-Wall	2000	90	90	90	+20
Turbo Cl A	4650	$11	10½	10⅝	+ ⅛
Turbo Cl B	25050	$10¼	10	10¼	+ ¼
Turbo Pr	175	$20	20	20	
UAP A	100	$18½	18½	18½	+ ½
Ulster Pet	86268	370	360	365	+ 5
Ultramar	300	$7¼	7¼	7¼	
Unican S	10900	370	360	360	
Un Carbid	541	$22⅝	22½	22½	− ¼
UGas A	11503	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ⅛
UGas 6 pr	z15	$36¾	36¾	36¾	
UGas 8¼	100	$24¾	24¾	24¾	
Union Oil	12050	$23½	23	23	− ½
U Canso	19876	$11¼	11	11	− ¼
Un Corp	1100	$14¾	14⅝	14¾	+ ½
Un Corp 63	z50	$16½	16½	16½	
U Keno	5300	$13½	12¾	13½	+ ¼
U Siscoe	6225	$10	9¾	9¾	− ⅛
Un Tire A	1200	275	270	270	
Un Wburn	3000	$22	21¾	22	+ ¼
UW OG	400	117	117	117	+ 2
U Sections	100	$7	7	7	
VGM Trsco	100	$7¾	7¾	7¾	
VS Serv	1501	$7	7	7	− ½
Van Der	200	410	410	410	
Verstl Cor	2852	$14⅝	14½	14⅝	+ ¼
Verstl Cor p	2300	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Verstl C w	2675	435	425	435	+ 5
Vestgron	800	$14¾	14⅜	14⅜	− ⅛
Villcentre	300	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Voyager P	100	$24	24	24	
Vulcan Ind	900	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Wajax A	100	$14¼	14¼	14¼	
Walk GW A	16677	$46¼	45½	45⅝	+ ⅛
Wal Redkp	100	$5	5	5	
Wardair	1685	455	450	450	−10
Warn Can	1800	$9¾	9½	9¾	+ ⅛
Wrintn	15100	160	150	160	+ 6
Weldwod	2570	$22¼	21¾	21¾	− ¼
Wstburne	3720	$48	47½	47⅝	+ ⅛
Wcoast Pt	14650	$17¼	16¾	17	
W Pet A p	170	$34	34	34	− ¼
Wcoast T	11154	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Wcost 8½ p	375	$55	55	55	+ 1
Wcoast w	21699	420	410	420	+10
West Mine	1700	$6	5¾	5⅞	− ⅛
Westfield	2100	420	415	415	
Westmill	2000	90	90	90	− 5
Weston	2719	$23⅞	23⅜	23⅜	− ¼
Wstn 4½ p	106	$70	70	70	− 5
Wstn 6 pr	z75	$74½	74½	74½	
Whonok A	3350	$13½	13¼	13⅜	− ⅛
Wilco	2000	15	15	15	
Willroy	1020	266	266	266	− 4
Windfall	25000	16	16	16	
Wix Corp	700	$7⅛	7⅛	7⅛	
Woodreef	500	39½	39½	39½	− ½
Woodwd A	500	$22½	22¼	22¼	− ½
Wr Harg	z75	105	105	105	
Yk Bear	4100	$6⅛	6	6	− ⅛
York Cons	5062	47	47	47	+ 1
Y Lambton	1000	65	65	65	
Zellers A*	3525	$11½	11⅜	11½	+ ¼
Trust Units					
BBC R un	1600	$17	17	17	− ⅛
BM-Rt un	2225	$12⅝	12½	12½	− ⅛
C Perm un	2475	$8	7⅞	8	+ ⅛
C Realty u	100	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅛
TD Realty	770	$27¼	27¼	27¼	− ¼

NOMINATION
BANQUE PROVINCIALE

Normand Véronneau

La Banque Provinciale du Canada annonce la nomination de monsieur Normand Véronneau au poste de directeur des Financements à long terme.

Monsieur Normand Véronneau a comme principale responsabilité la négociation de financements à long terme auprès de la moyenne et de la grande entreprise. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il relève du vice-président — Financement d'entreprises.

Monsieur Normand Véronneau occupait auparavant le poste de directeur des Prêts commerciaux auprès d'une entreprise financière, filiale d'une grande société étrangère.

Bell Canada

J. Stuart Spalding

Bell Canada annonce la nomination de M. J. Stuart Spalding au poste de vice-président et trésorier. M. Spalding, qui était auparavant trésorier, cumulera dorénavant les responsabilités de la trésorerie et des services financiers.

BIRKS
NOMINATIONS

JOHN W. WATSON

DONALD M. ADAMS

H. Johathan Birks, directeur régional, Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de Messieurs John Walker Watson et Donald Marcel Adams aux postes de Vice-Présidents de Henry Birks & Sons (Montréal) Limitée.

M. Watson, au service de Birks depuis 29 ans, est gérant du magasin Birks du Carré Phillips. M. Adams, également au service de Birks depuis 29 ans, est directeur de la commercialisation pour la région du Québec.

NEW YORK

Légère augmentation

Les cours continuent leur progression à Wall Street sur la lancée de la veille. L'indice des industrielles, qui avait gagné plus de trois points à la moitié de la séance, clôture à 869,80, en hausse de 1,48, dans un marché très animé. Plus de 42,000,000 d'actions ont changé de mains.

Le soulagement qui prévaut avec la stabilisation de la situation à la centrale de Harrisburg continue à orienter la tendance.

Par ailleurs, les investisseurs sont encouragés par la bonne tenue du dollar sur les marchés des changes et par le message énergétique du président Carter, attendu jeudi. Finalement, les actions en hausse l'emportent de loin sur celles en baisse par 924 contre 579.

Les aérospatiables, les pétroles, les chimiques sont en hausse.

Les automobiles et électroniques sont irrégulières. Aux électriques, General Public Utilities, propriétaire de la centrale accidentée à Harrisburg, cède 1-8 à 14 5-8. IBM cède 2 à 317 1-2.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Seagram monte de 3-8 à $33, Canadian Pacific de 1-2 à 24 3-4, Dome Pete de 2 à 90, Genstar de 1-4 à 34 3-4 et Alcan A de 3-8 à 36 3-8. Campbell Red Lake perd 3-4 à $32 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	7 172	34⅛	33⅞	34	+1⅛
AM Intl	6 2065	17¾	d16	16⅛	−2¾
ASA Ltd	.. 160	25⅛	24⅝	25⅛	+ ⅛
Alcan	5 529	36⅝	36¼	36⅜	+ ⅜
Alleg Cp	8 111	26⅜	26⅛	26⅛	+ ⅛
Allis Ch	5 83	33⅜	33¼	33¼	− ⅛
Alcoa	6 332	54⅞	54½	54½	+ ⅛
AMfICl	13 410	53⅞	53¼	53¼	+ ¼
AmAir	3 1027	13¾	13	13⅜	+ ¼
A Brnd	7 186	u56⅞	55¾	55¾	− ½
Am Can	6 206	37¾	37½	37⅝	+ ⅛
A Cyan	8 380	26	25⅝	25¾	+ ¼
Am ElPw	10 797	22⅛	21¾	21⅞	.....
Am Exp	7 652	31⅜	30⅞	31⅛	.....
A Home	12 1555	26½	26⅛	26¼	− ¼
Am Mot	6 1605	9⅛	8⅝	8⅝	− ½
A Stand	6 311	46¾	46⅛	46⅜	+ ⅜
Am TT	8 2788	61⅞	61½	61¾	+ ⅛
Ampex	11 170	16⅛	15⅞	15⅞	− ⅛
Armco St	5 420	22⅛	21⅞	22	+ ⅛
Armst Ck	7 57	17¾	17⅜	17⅜	− ⅛
Asarco	12 418	20¼	19¾	19⅞	− ⅛
Atl Rich	10 2297	u64	63⅛	63¼	+ ⅝
Avco Cp	3 339	22⅞	22½	22⅝	− ¼
Avco Pf	.. 25	59	59	59	.....
Avnet In	7 413	19¾	19⅛	19½	+ ¼
Avon	12 931	47⅝	47	47	− ⅛
Bakr Int	14 716	u40⅛	39¾	39⅞	+ ⅜
Baxt Tr	14 466	39⅝	38½	38½	− ¾
Beckmn	16 459	23⅝	22⅞	23⅝	+ ⅞
Beech	8 290	26⅞	25⅜	25⅜	− ½
Bel How	7 88	16¾	16⅛	16⅜	− ¼
Bell Can	7 24	56⅞	56⅞	56⅞	.....
Benfl Cp	6 152	24¼	23⅜	24	+ ⅝
Beth Stl	5 1114	24⅛	23⅞	24	.....
Black D	12 1196	u22½	21¾	21⅞	+ ⅛
Boeing	9 1932	68⅛	66⅜	67	− ½
Borden	6 72	27	26¾	26⅞	+ ⅛
Borg W	5 161	28½	27⅞	28⅛	+ ⅛
Bos Ed	8 x363	22¾	22½	22½	− ⅜
Brist M	11 1259	35⅜	34¾	34⅞	+ ⅜
Brit Pet	10 218	24⅝	24½	24½	.....
Brnswk	6 233	14½	14¼	14¼	.....
Bucy Er	8 2355	21	20¼	20⅜	− ⅜
Burl Ind	7 986	18½	18⅛	18½	+ ½
Burrgh	12 990	73	71⅝	71⅝	− ⅜
CBS	6 525	46¼	45½	46	+ ½
CIT Fn	9 310	35¾	34⅞	35⅝	+ ⅜
Camp RL	15 77	33⅜	32¼	32½	− ¾
Cam Sp	9 x188	34⅛	33¾	33¾	+ ⅛
Cdn Pac	5 1198	u25¼	24⅜	24¾	+ ⅛
Cap Cit	11 21	40⅝	40¼	40⅝	+ ⅜
Carling	8 32	4⅝	4½	4⅝	+ ⅛
Catrp T	9 910	59⅝	58⅛	58½	− ½
Celanese	6 361	47	46⅜	46⅜	− ⅛
Chase M	6 791	31¾	31⅝	31⅝	.....
Chessie	4 167	30½	30⅛	30⅜	+ ⅛
ChrisCft	8 157	13⅞	13½	13½	.....
Chryslr	.. 465	10⅜	10⅛	10¼	− ⅛
Citicrp	6 1248	23¼	22¾	22¾	.....
Cities Sv	14 560	u62¾	61¼	61⅜	+ ⅜
Clark Eq	6 343	39½	39	39½	+ ⅜
Clark Oil	10 151	23¾	23⅛	23¼	+ ⅜
Clorox	8 1106	11½	11¼	11½	+ ⅛
Coca Col	14 1052	42⅛	41⅛	41⅜	− ⅝
Colg pal	8 747	17¼	16⅞	17⅛	+ ¼
Com En	8 692	39⅞	39⅜	39⅝	+ ¾
Comsat	10 218	43	42¼	43	+ ¾
Congolm	6 548	22½	21⅜	22½	+1¼
Con Ed	6 412	24⅛	23¾	23¾	− ⅛
Cont Cp	5 310	26¾	26⅜	26½	.....
Con Gp	8 481	28⅞	28⅛	28⅜	− ⅛
Con Dat	7 500	35⅛	34½	34½	.....
Crane	9 169	31¾	30⅞	31⅝	+ ⅝
Crn Ck	7 27	31¼	31	31⅛	+ ⅜
Cr Zell	8 220	35⅛	34½	34½	− ¼
Curt W	8 104	15⅜	15	15¼	+ ¼
Dart In	8 62	41¼	40⅞	41⅛	+ ⅛
DataGen	17 690	u73⅜	71¾	72	+1⅜
Deere	8 1501	36⅞	36	36⅛	+ ⅜
Dexter	9 87	22⅜	22	22¼	+ ½
Digital E	16 1293	56⅛	55¼	55½	+ ⅛
Disney	12 452	40¼	39½	39⅝	+ ⅜
Dr Peppr	13 195	15⅞	15⅝	15⅞	+ ¼
Dome	10 75	90½	88½	90	+2
Dow Ch	9 1781	28¾	28⅛	28¼	+ ⅛
duPont	9 986	143¾	142¼	142¾	+ ⅞
EG G	12 85	31	30¼	31	+ ¼
Eas Kod	12 2439	66⅞	65½	65½	− ½
Eaton	5 137	37¼	36¾	36⅞	+ ⅛
EIP NG	8 979	u18½	18¼	18¼	− ⅛
ElMeMg	5 111	4⅜	4⅜	4⅜	.....
Eltra	7 104	29⅞	29½	29½	.....
Esmark	7 295	27	26¾	26¾	− ⅛
Ethyl	6 90	24¾	24½	24⅝	− ⅛
ExCelO	7 123	30¾	30½	30½	.....
Exxon	9 2222	53¾	53¼	53⅜	+ ⅛
FMC Cp	6 150	26	25⅝	25⅝	− ⅛
Fairch	9 2325	45¾	42¼	42⅜	−2¾
Fireston	.. 1116	13½	13⅛	13⅜	+ ⅜
Fluor Cp	8 887	41¾	40¾	40⅞	+ ⅜
Ford	3 1691	44¼	43¾	44¼	+ ⅜
Foxbro	8 62	33⅜	32¾	33	.....
Fruehf	5 76	30¼	30	30⅛	.....
Gard Dn	11 344	30¾	30⅜	30⅜	− ⅛
Gn Dyn	.. 424	34¼	33½	33¾	+ ½
Gen Elec	9 1850	48⅜	47¾	47¾	.....
Gn Food	7 150	32⅞	32⅜	32⅝	.....
Gn Inst	10 307	37⅜	36½	37⅜	+ ⅞
Gen Mills	9 x340	24⅝	d24¼	24¼	− ⅛
Gn Mot	5 3064	59	58½	58½	+ ⅝
Gn Port	6 134	14½	14⅛	14¼	.....
GTel El	7 1705	28⅜	28	28⅛	− ⅛
Gn Tire	5 481	25¼	24⅝	25¼	+ ⅛
Ga Pac	10 622	29½	28¾	29	− ¼
Gillette	8 587	25⅜	24¾	25	+ ⅜
Goodrch	4 71	19⅞	19⅝	19¾	− ⅛
Goodyr	5 893	17¼	17	17	+ ⅛
Gould	8 2912	26	25½	25⅞	+ ½
Gulf Oil	7 5311	27	26½	27	+ ½
Halbrtn	10 1855	70⅛	69¼	69½	+ ¼
Hart SM	6 61	13	12¾	12¾	− ¼
Hecla	.. 186	9¼	8¾	9	+ ¼
Heinz HJ	8 157	39⅞	39	39	−1
Heublin	10 328	29¼	28¾	28¾	.....
Hew Pck	17 402	u97	94¾	95	−1¼
High Vlt	12 108	9	8¾	8¾	− ¼
Hobart	7 49	16⅜	16⅜	16⅜	.....
Hldy In	8 842	16⅞	16¼	16⅜	− ¼
Homestk	12 285	33⅝	33⅜	33½	.....
Honywl	8 797	69⅝	68¾	68⅞	+ ⅜
Houdle	11 259	38	37¾	37⅞	− ⅛
Househ F	6 1040	18⅛	17⅞	18	+ ¼
Hwd Jn	7 472	11⅜	11¼	11⅜	− ⅛
Hunt Ch	11 143	15	14½	14¾	− ¼
IC Ind	5 179	26⅞	26½	26⅝	− ¼
INA Cp	5 334	45⅜	44⅞	45	− ⅜
IU Int	37 238	11⅛	10¾	11⅛	+ ⅜
INCO	26 619	20⅜	20⅛	20⅛	+ ⅛
Inger R	8 60	52	51	51⅝	+ ⅜
Infrlk In	13 131	23¾	23⅜	23½	.....
IBM	15 1425	u321⅜	316	317½	−2
In FlaF	15 368	23⅜	23	23¼	+ ¼
Int Har	5 354	40⅛	39⅝	39⅞	+ ⅜
Int Pap	9 1116	46¼	45⅝	45⅞	.....
Int TT	6 1236	29⅜	29⅛	29⅛	.....
Ipco Hsp	.. 285	6⅝	6⅛	6½	+ ⅜
Itek C	15 162	25¼	24⅜	24⅝	− ⅜
Jhn Man	4 188	24½	24¼	24⅜	+ ¼
Joy Mfg	10 127	34⅞	34½	34½	+ ⅛
K Mart	9 1725	25⅛	24¾	24¾	.....
Kellogg	10 114	19¾	19⅜	19⅜	− ⅛
Kenecot	161 843	24⅞	24⅛	24⅛	− ⅜
Kerr M	11 1687	51½	49	49¼	−1⅜
Kraftco	7 167	45	44½	44¾	.....
Kroehlr	.. 13	8¾	8¾	8¾	.....
Lear S	5 710	20⅝	20¼	20⅝	+ ¾
Lee Ent	12 6	22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
Litton	.. 2085	25¼	24⅝	24¾	+ ¼
Lockhd	5 1500	23½	22⅝	22¾	+ ¼
Loews	4 91	48½	48	48⅛	+ ⅜
Lubrizol	11 143	44¾	44¼	44⅜	+ ⅜
MCA Inc	7 192	40⅞	40	40	− ½
Marat M	8 158	34	33½	33¾	− ⅛
Maratn O	10 674	u67¼	65⅜	66⅛	+1⅛
Mrsh Mc	13 193	62	61⅝	61¾	+ ¼
Mrsh F	8 134	18	17⅜	17⅜	− ⅝
Mart Ma	6 604	34¼	33	33⅞	+ ⅞
Masco	9 103	21⅞	21¼	21¾	+ ¼
Mass F	.. 269	12¼	11⅞	11⅞	.....
Mas Cp	.. 24	16⅜	16⅛	16⅛	− ⅛
Maytag	9 32	24¼	23⅞	24	.....
McDnld	11 1432	43½	42⅜	42⅝	− ¼
McDn D	8 837	32¼	31⅛	31⅜	+ ½
McGr H	10 760	26	25⅝	25⅞	+ ¼
McIntyr	.. z3250	39¼	38½	38½	.....
Merck	17 641	67⅞	67	67¼	+ ⅞
Merr Lyn	10 1385	19¾	19	19⅛	− ⅛
Mid Ros	7 64	19¼	18¾	19¼	+ ¼
Min MM	12 1437	60⅛	59⅜	59½	+ ⅛
Mobil	7 658	75⅜	74⅞	75⅜	+ ¾
Mobil H	11 26	2¼	2⅛	2¼	+ ⅛
Mohas	6 32	11	10¾	10⅞	.....
Monsant	6 515	52¼	51½	51½	+ ⅛
Motrola	10 1066	39½	38¾	38¾	.....
NCR	9 708	71⅝	69⅞	70	− ¼
NL Ind	10 1296	24½	23⅝	24½	+ ⅞
Nat Dist	7 917	23¼	22⅝	23¼	+ ¾
Nat Gyp	5 209	18½	18¼	18½	+ ¼
Norflk W	7 173	24⅞	24	24⅛	− ⅝
Nor Tel	12 132	41¾	41⅜	41½	.....
Norgte	86 5	6⅛	6	6	.....
Nor Simb	6 934	15⅞	15½	15½	− ¼
Nucor	7 27	39⅜	39	39⅜	.....
Occ Pet	.. 2357	21¾	21⅜	21½	+ ⅜
Out Mar	5 134	18⅜	17⅞	18	− ⅜
PPG In	7 66	28	27¾	27⅞	.....
PanAm	3 1288	6⅜	6⅛	6¼	.....
Penney	7 x454	29⅜	29	29⅛	+ ⅜
Penzoil	10 310	37¾	37⅜	37½	+ ⅛
Pepsico	10 565	25¼	24⅞	25	− ⅛
Perk Elm	15 822	u34⅛	33½	33⅝	+ ⅜
Pfizer	11 680	32¼	31¾	31⅞	− ¼
Phelp D	25 330	29⅛	28¼	28½	− ⅝
Phil Mr	10 961	68¼	67⅛	67¼	− ⅜
Pitney B	8 129	26½	26¼	26¼	.....
Pittstn	31 1154	22	21¼	21⅜	.....
Polaroid	11 1475	39½	38⅞	39⅛	− ⅛
Proct G	12 469	82	81	81	− ½
Pullmn	6 160	33⅜	32⅝	32⅝	− ⅜
RCA	8 843	27½	27	27⅜	+ ½
Rals Pur	8 845	11⅝	11⅜	11½	.....
Rdg Bat	8 132	24⅜	23½	23⅝	− ⅛
Reln El	8 187	36	35½	35½	− ¼
Reln Gpb	5 393	u42¾	41⅝	42⅜	+ ⅜
Rep Stl	4 423	27¾	26⅞	27⅜	+ ⅝
Revlon	13 471	50¼	49½	49½	+ ¼
Riegel T	6 11	17¾	17⅝	17⅝	+ ¼
Robins A	8 287	9⅞	9½	9⅝	− ⅛
Rockwel	7 419	40⅛	39¾	39¾	− ⅜
Rosario	12 138	24⅜	23½	24⅜	+ ½
Royl D	7 203	68	67¾	67⅞	.....
SCM Cp	5 504	u23⅜	23¼	23½	+ ½
Safeway	8 75	43⅛	42⅜	42⅞	+ ¼
St RegP	8 1152	31¾	31	31	− ⅛
Sanders	10 140	21⅜	21⅛	21¼	+ ⅛
SFe Int	12 1056	32	31¼	31⅜	− ⅛
Scher Pl	8 649	28⅞	28⅝	T−⅝	.....
Schlmb	18 1063	u107⅜	105⅝	105⅝	+ ⅜
Scott P	8 1703	18¾	18⅜	18¾	+ ½
Sears	7 1441	21¼	20¾	20¾	− ⅜
Sedco	10 151	32½	32	32	.....
Shell Oil	7 793	u39	38¼	38½	+ ½
Singer	4 584	13⅝	13⅜	13½	.....
Skyline	8 307	10⅝	10⅜	10½	.....
Smith A	4 23	19½	19¼	19¼	− ¼
Sou Pac	7 140	30	29¾	29¾	.....
Sparton	12 11	12⅝	12½	12⅝	+ ⅛
Sperry R	8 2358	u51⅜	50½	50½	.....
St Brand	9 266	24⅛	23½	23⅞	− ⅝
StOil Cl	7 1142	48⅞	48½	48½	+ ¼
StOil In	8 1437	u63⅝	62	62¼	+1¼
Ster Dr	12 819	18½	18⅛	18⅛	− ⅛
Steven J	5 61	15	14½	14¾	+ ¼
Stor Te	17 728	39½	38⅛	38¼	− ½
Stud Wor	5 1634	32⅜	30½	30⅞	−1⅝
Sun Oil	7 993	u49⅜	48⅜	49	+1
Suns M	26 240	15	14⅜	14⅜	− ⅜
Techcolr	9 102	13½	13¼	13⅜	.....
Teldyn	6 687	126¾	123½	124	−1¼
Tenneco	7 1838	33¼	32⅜	32¾	− ⅜
Texaco	8 3416	26¾	25⅜	26⅜	+ ⅜
Tex Inst	14 509	88½	87⅜	88	+1
Tex Glf	18 75	24½	24	24⅛	− ⅛
Textron	6 167	27⅞	27⅝	27¾	.....
Thiokol	8 x22	35⅜	35¼	35¼	+ ⅝
Time In	7 357	40	39	39⅜	+ ½
Timkn	7 10	56½	56¼	56¼	+ ⅜
Tran Un	6 52	29⅞	29⅝	29⅝	+ ⅛
TWC	4 1293	18⅜	17¾	17¾	+ ⅛
TWC pf 2	.. 9	19⅜	19	19	− ¼
Tranwy I	5 86	21⅞	21½	21⅞	+ ⅝
TC Fox	5 121	39½	38¾	39¼	+ ½
UV Ind	8 276	u36⅝	36⅛	36⅛	− ⅜
U Camp	10 308	51¼	50¼	50¼	− ⅞
Un Carb	6 703	39¾	39¼	39½	+ ⅛
US Gyps	5 168	29½	29⅛	29½	+ ⅜
US Steel	9 804	24⅝	24¼	24⅜	+ ⅛
Un Tech	7 1165	37⅝	37⅛	37¼	+ ¼
Upjohn	9 520	42	41¼	41⅜	.....
Varian	67 526	18⅜	18	18	.....
Walk HA	8 175	u40	39½	39⅝	+ ¼
Walt J	6 120	31⅞	31½	31½	+ ⅛
Warn L	9 1523	24¼	23⅞	24	.....
Westg El	6 6421	19¼	18⅞	19⅛	+ ¼
Weyerhs	10 817	32⅛	31¾	31¾	+ ¼
Whit Cn	5 63	21⅞	21½	21⅝	− ⅛
Wometc	9 155	17⅜	17⅛	17¼	− ⅛
Wolwth	5 2231	u24¼	23⅜	24⅛	+ ¾
Xerox Cp	10 1216	59½	58⅜	58⅜	−1
Zenith R	12 346	15½	15⅛	15⅛	− ⅛
Zurn Ind	7 99	16⅞	16½	16¾	.....

FONDS MUTUELS

AGF Group
Amer Grwth 5.77
Cdn Gs Egy 25.38
Cdn Sec Gth 8.04
Cdn Trusteed 4.46
Corp Invest 6.87
Corp Inv Stk 8.42
Gwth Equity 12.76
Japan 14.28
nMoney Mkt 10.00
Special 6.00

All Canadian Grp
Compound 7.39
Dividend 7.91
Northn Egy 4.91
Revenue Gth 4.34
4000 5.14

Bolton Tremblay
Cda Cumul 8.88
Internatnl 8.87
Pld Resourc 7.26
Taurus 9.73

Calvin Bullock Gr
Acrofund 1.70
Banner Fund 4.91
CIF 5.31

Cambridge Group
Intl Energy 3.04
Intl Growth 5.25
Intl Income 3.92
Nat Res Gth 5.13
Univest 6.68
Growth 8.35

CSA Mgmt Gr
Goldfund 5.27
Goldtrust 2.92

Confed Group
Dolphin Eqty 6.38
yDolphin Mtg 5.04
Cundill Value 7.05

Eaton-Bay Group
Commwth 19.77
Dividend 5.12
Growth 13.92
Income 4.34
Internatnl 13.27
Leverage 6.27
Venture 6.13
Viking 6.57

Guaranty Trust Gr
ynInv Equity 9.32
ynInv Income 4.22
ynMortgage 10.01

Guardian Group
Enterprise 1.18
GIS Comp 14.31
GIS Income 4.03
Gwth Fnd 14.21
North Amer. 5.62
Mutual Acu 6.26
Mutual Inc 5.93
Sec Income 9.66
World Equity 5.30

Investors Group
yDividend 8.04
yGrowth 13.74
yInternatnl 7.13
yJapan 13.17
yMortgage 4.90
yMutual 6.34
yProvidt Stk 6.80
yRetiremnt 7.68
ynJns Heward 6.43

Principal Gr
yCollective 9.37
yGrowth 6.50
yVenture 5.01
yBond 3.07

Prudential Gr
Growth 7.79
Income 5.11
ySask Dev Fd 5.11

Scotiafund Gr
Scotiafund 1.23
Scotiafd Mtg 1.01
Templeton Gth 6.72

United Bond Share
RoyFund 8.84
RoyFnd Inc 4.98

Universal Group
Equity 12.66
Income 4.90
Internatnl 5.45
Resource 5.91

Non-Members
nyAltamira F 6.61
Assoc Inv 7.45
yBeaubran 5.10

Ciag Inv Group
ynCo-Opera 12.48
ynLdmk GF 13.99

Canagex Gr
yBond 9.42
Fund 13.08
Internatnl 9.50
yMortgage 10.09
Capital Grth 14.68
xChase 6.69
ynComCp Mtg 9.88

Desjardins Gr
yCanadian 9.63
yHypotheq 4.33
yInternatnl 9.50
yObligatns 4.99
yQuebec 4.92
nySpec 6.87

Dixon Krog Gr
Dixon, Krog 10.29
Heritage 2.98
Vanguard 8.71
yDominEquit 11.91

Dreyfus Group
xInc 12.16
xInternatnl 16.48
ynDynamic 11.71
nExecutv Can 8.66
nExecutv Intl 1.44
xFid Trend 24.52
nFst Cdn Mtg 10.31
Fiscon Fund 6.07
nHarvard 9.71

Industrial Gr
Indust Amer 3.00
Indust Div 7.25
Indust Eq 8.83
Indust Gth 5.73
Indust Incm 10.44
Indust Pens 33:29

Keystone Gr
Cus K-2 5.26
Cus S-1 18.02
Cus S-4 5.39
Polaris 3.46
xLex Rsrch 15.00
xManhatn 2.77
yMaritime Eq 3.14
Marlborough 7.15
nNatrusco 17.47
ynNA Trst BT 9.89

NW Group
Canadian 6.01
Equity 9.59
xOne Wm St 15.49
xOppenhmr 6.51

Pemberton Gr
nPacific Div 7.13
nPacific Ret 5.14
nPacific US 5.30

PHN Group
yBond 10.47
yCanadian 11.37
yDivIncome 10.98
Fund 16.00
yPooled 35.61
nyRRSP 16.87

PMF Managmnt
nPension Mu 8.27
nXanadu Fnd 5.64
nPutnam 10.99

Pret et Revenu Gr
American 11.72
Canadian 8.43
Fonds H. 4.94
Retraite 8.62

Sterling Group
Equity 7.80
yMortgage 5.03
xTech 8.85
yTradex 17.02

Trans Canada Gr
A 6.03
B 61.30
C 11.81

United Group
yAccumula 5.18
yAccumul R 6.65
yAmerican 1.84
yCont Mortg 5.10
yHorizon 3.56
ySecurity 4.56
yVenture 3.68
yVenture Ret 6.83
Western Grth 5.89

MONTRÉAL

Laduboro monte encore

Les cours ont continué de progresser à la Bourse de Montréal, hier, et l'indice composé a clôturé en hausse de 1.03 à 249.17. Le marché a été modéré: 566,205 actions ont changé de mains et 1,752 contrats d'option ont été négociés.

Sauf les papetières, qui ont faibli de 0.43 à 160.07, les autres secteurs ont réalisé des gains. Les industrielles montent de 0.49 à 247.80, les services publics de 1.51 à 217.63 et les bancaires de 3.33 à 306.77.

Finalement, les gains l'emportent sur les pertes par 66 à 36 et 75 autres valeurs sont stables.

F.C.A. International avance de 10 cents à $3.55, Shell de 1-8 à 19 5-8, CP de 1-2 à 28 5-8, Dominion Foundries A de 1-4 à 33, Brascan A de 1-4 à 23 3-8, Bell de 3-8 à 65 7-8 et Seagram de 1-8 à 38.

Chez les perdants, Hudson Bay Co. recule de 3-8 à $33 1-4, la Banque d'épargne de 1-8 à 25, Norcen Energy de 1-8 à 20 7-8 et Domtar de 1-8 à 25.

Dans la spéculation, Laduboro Oil prend sept cents et cote 54 cents. On s'interroge sur les causes de cette nouvelle augmentation.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	5050	$18	17½	17¾	− ⅛
Alta Gas T	2550	$20	19⅝	19⅝	+ ¼
Alta GT J	200	$27½	27½	27½	
Aldona	4319	111	105	111	+11
Alcan	4390	$42¼	41¾	41⅞	
Algoma	111	$28	28	28	
Algoma A	800	$26⅞	26⅞	26⅞	
Alum pr C	300	$27	27	27	− ¼
Aquitaine	2950	$31	30½	30½	
Asbestos	100	$43½	43½	43½	+ ¾
Astral	2000	260	260	260	+10
Basic Res	2500	$7½	7½	7½	− ⅛
Bank Mtl	6327	$24½	24⅛	24½	+ ⅜
Bank NS	8690	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅜
Bq CN	996	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ⅛
Bq d'Ep	27350	$25⅛	25	25	− ⅛
Bq Eprg rt	14348	130	125	130	
Banque Pro	1509	$16	15⅞	15⅞	+ ⅛
Bateman	10000	7	7	7	
Bell Canad	5195	$65⅞	65½	65⅞	+ ⅜
Bell pr G	100	$27½	27½	27½	+ ⅛
Bluewtr	325	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅜
Bomb Inc	239	$10⅞	10⅝	10⅞	
Borealis Ex	100	175	175	175	
Brcan A	18828	$23½	23⅛	23⅛	
BC Phone	100	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
BC Ph 4.84	100	$15¾	15¾	15¾	−1½
Cal pw A	806	$42½	42½	42½	
Cda Cem	538	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
C Trust C	3400	$20¾	20¾	20¾	
C Cellulose	200	$10¼	10¼	10¼	
C Imp Bank	5988	$27	26¾	27	+ ¼
C I Pow A	700	78	78	78	
CP Inv	235	$28½	28½	28½	
Cdn Tire A	318	$29¾	29¾	29¾	
Canron A	700	$27½	27⅜	27⅜	+ ⅛
CP Ltd	21995	$29	28⅛	28⅜	+ ½
Carl Ok	3385	$5¼	5⅛	5¼	
Celanese	4050	495	490	495	
Cent East A	100	$12	12	12	
Chesb	500	100	100	100	
Chrysler	1135	$12	11⅞	11⅞	
Cockfield	700	$5	5	5	
Cons Imp	3000	18	18	18	
C Bath A	9800	$13⅞	13⅝	13⅝	− ¼
C Bath pr	1100	$19¼	19⅛	19⅛	− ⅛
C Sum	2000	7½	7½	7½	− ½
Con Gas	1200	$21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
Dome Pete	75	$132¼	132	132¼	+1¼
D Bridge	200	$30¾	30¾	30¾	− ¾
Dofasco A	19900	$33	33	33	+ ¼
Dom Store	200	$18¼	18¼	18¼	
Domtex	7650	$14⅝	14¼	14⅝	+ ⅜
Domtar	1685	$25¼	24¾	24¾	− ⅜
Donohue	700	$16	16	16	
Donohue pr A	100	$18	18	18	+ ¼
Drumcall A	100	$21	21	21	
Dumgmi	600	240	240	240	+5
Dumont	16000	12	10	10	−2
Emco	200	$10½	10½	10½	+1
Falcon Cop	200	$9	9	9	− ¼
Fal Nck A	290	$50½	50	50	
FCA Inter	28300	360	345	355	+10
Genstar	3810	$40¼	39¾	40¼	+ ⅝
GBC pr	100	$29	29	29	
GL Forest	1100	$48¼	48¼	48¼	+ ½
Gulf Can	5100	$47¾	47⅜	47⅝	+ ½
Hollg A	400	$41¾	41¾	41¾	
H Bay MS	100	$22⅝	22⅝	22⅝	− ⅛
H Bay Co	32622	$33¾	33⅛	33¼	− ⅜
H Bay pr A	5362	$23⅝	23½	23½	
HB Oil Gas	740	$63	62¾	62¾	− ¾
Husky Oil	500	$52½	51	51	−1½
IAC	2270	$17⅜	17¼	17¼	
Imp O A	6850	$28¾	28¼	28½	+ ⅜
Imasco	1860	$39	39	39	+ ⅛
Inco	11425	$23⅝	23¼	23¼	
IU Int	3350	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ¼
IPL A	400	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Inv Grp 5 p	100	$21	21	21	
Kaiser Re	1800	$19½	19⅜	19⅜	− ½
Kiena	400	360	340	360	+20
Labatt A	115	$20⅝	20⅝	20⅝	− ⅛
Ladubor	55300	58	47	54	+7
Laur F pr E	1135	$14¼	14¼	14¼	− ¼
La Vrdy	200	$16	16	16	
MB Ltd	1488	$23	22¾	23	+ ¼
Maislin	450	$6¼	6	6¼	
Mass Fer	1355	$14⅛	13¾	13¾	− ⅛
Mercantl	5000	$15	15	15	
Mitch A	150	$20	20	20	+ ¼
Molson B	400	$24	24	24	− ¼
Moore	15350	$39⅝	39⅜	39⅜	
Muscoch	7000	73	72	72	
NB Tel	282	$22½	22½	22½	− ⅛
Newfld A	400	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Newfld F	100	$11¼	11¼	11¼	− ⅛
Nfld tel	400	$11⅜	11⅜	11⅜	
Nfld Tel pr C	175	$22	22	22	
N Insco	6500	40	40	40	
Gma Lee	3300	175	170	170	−5
Noran A	2976	$44⅛	43½	43½	− ⅜
NA Rare	3000	9	8	9	+1
Norcen	16687	$21½	20⅞	20⅞	− ⅛
N C Gas E	300	$26	26	26	+ ¼
N Tel W	900	$26½	26½	26½	+ ½
Pancan	100	$49⅝	49⅝	49⅝	+ ⅛
Phoenix	300	460	460	460	
Phoenix wts	100	150	150	150	−15
Placer	667	$28	27½	27½	−1
Pow Corp A	150	$24⅝	24⅝	24⅝	− ⅞
Prefac A	1000	160	160	160	+20
Proto Ex	5974	65	60	61	+8
Que Expl	5000	48	48	48	
Queenstn	1000	70	70	70	+3
Res Ser	600	420	420	420	+30
Rolland	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Royal Bank	565	$40⅜	40⅛	40⅜	+ ⅜
R Trustco	900	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
Roy TM pr	400	$12½	12½	12½	
Scot York	200	$7	7	7	
Seagram	8325	$38¼	38	38	+ ⅛
Shell Can	26758	$19⅞	19½	19⅝	+ ⅛
Sil Stack	9300	280	270	280	+5
Sim Srs	800	295	295	295	+5
Sim Srs A	602	$8⅝	8⅝	8⅝	
Sim Srs B	143	$8½	8½	8½	
Stafrd	1500	70	70	70	
Stelco A	4050	$30⅛	29⅞	30	+ ⅛
Steinbg A	100	$26	26	26	
Tele Met B	800	$15⅝	15⅝	15⅝	+ ⅜
Texaco	500	$56¾	56¾	56¾	− ¼
Texasgulf	3150	$28¼	27½	27½	− ⅝
Tor Dm Bk	3156	$22½	22¼	22½	+ ⅛
TD Rlt un	500	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Tot Pet A	3200	$24½	23⅞	24⅛	+ ⅜
Tot Pet wt	100	$15¾	15¾	15¾	− ⅛
Traders A	1090	$16¾	16¾	16¾	− ⅛
Tr Can PL	1269	$19⅞	19¾	19¾	+ ⅛
Trans Mt A	500	$10⅛	10⅛	10⅛	− ⅛
Ultrmar	1000	$7	7	7	− ¼
Unigesco A	100	300	300	300	
Unigesco B	2500	235	235	235	+10
Union G A	825	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Union Oil	500	$23⅜	23⅜	23⅜	− ⅝
Untd Asbes	1000	290	282	290	+10
Velcro	581	$12¾	12½	12⅝	+ ⅝
Walk A	4100	$46¼	45¾	45⅞	+ ¼
Webb Knap	900	125	125	125	
Wcoast Tran	500	$13⅛	13⅛	13⅛	
Wcoat wt	3600	420	415	420	+5
Wstburne	300	$48	48	48	+2½
Wrightbr	700	57	57	57	−2
Zellers A	6400	$11½	11⅜	11½	+ ¼

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Abitibi	My	15	3	170	$2¾	$17¾
Abitibi	My	17½	30	780	80	$17¾
Abitibi	My	20	30	1277	20	$17¾
Abitibi	Ag	15	6	416	$3¼	$17¾
Abitibi	Ag	17½	2	329	150	$17¾
Abitibi	Ag	20	10	509	55	$17¾
Abitibi	Nv	17½	21	264	190	$17¾
Abitibi	Nv	20	5	76	105	$17¾
Alt GA	Ag	17½	1	1	$3⅜	$19⅝
Alt GA	Ag	20	5	5	130	$19⅝
Alt GA	Nv	20	21	20	180	$19⅝
Alcan	My	35	5	122	$7	$41¾
Alcan	My	40	4	269	$2⅞	$41¾
Alcan	My	45	7	644	90	$41¾
Alcan	Ag	45	35	272	$2¼	$41¾
Alcan	Nv	40	1	29	$5⅞	$41¾
Alcan	Nv	45	7	105	$3⅜	$41¾
Asama	Ap	15	12	119	$3¾	$18⅛
Asama	Ap	17½	40	513	140	$18⅛
Asama	Ap	20	52	1915	35	$18⅛
Asama	Ap	22½	4	945	5	$18⅛
Asama	Ap	25	18	682	5	$18⅛
Asama	Jy	15	5	199	$4¼	$18⅛
Asama	Jy	17½	39	343	$2⅝	$18⅛
Asama	Jy	17½p	5	162	80	$18⅛
Asama	Jy	20	107	1572	160	$18⅛
Asama	Jy	22½	14	555	85	$18⅛
Asama	Oc	17½	3	71	$3¾	$18⅛
Asama	Oc	20	21	469	$2¼	$18⅛
Asama	Oc	22½	10	243	175	$18⅛
Bell Can	My	65	2	445	180	$66
Bell Can	Ag	65	7	261	$3¼	$66
Bell Can	Nv	65	6	424	$4¼	$66
BCdn Nt	Nv	15	5	263	120	$15½
Brscn A	My	17½	118	1001	$6	$23⅛
Brscn A	My	20	206	2470	$3¾	$23⅛
Brscn A	My	22½	448	3691	190	$23⅛
Brscn A	Ag	15	2	109	$9	$23⅛
Brscn A	Ag	17½	7	342	$6⅝	$23⅛
Brscn ja	Ag	20	36	1646	$4⅜	$23⅛
Brscn A	Ag	22½	35	1504	$2¾	$23⅛
Brscn A	Ag	25	225	267	150	$23⅛
Brscn A	Nv	17½	10	35	$6⅝	$23⅛
Brscn A	Nv	20	5	399	$4¾	$23⅛
Brscn A	Nv	22½	27	725	$3⅜	$23⅛
Brscn A	Nv	25	157	157	190	$23⅛
Bk Mtl	My	22½	26	242	$2¼	$24¾
Bk Mtl	My	25	70	1516	60	$24¾
Bk Mtl	Ag	25	17	735	120	$24¾
Bk Mtl	Nv	25	3	157	160	$24¾
Bk Mtl	Nv	27½	43	281	70	$24¾
BP Can	Jy	25	4	4	150	$24¾
CBth A	Jy	12½	7	185	$2¼	$13⅜
CBth A	Jy	15	50	183	80	$13⅜
CP Ltd	My	20	15	13	$8⅜	$28⅝
CP Ltd	My	25	108	550	$4	$28⅝
CP Ltd	My	27½	57	150	135	$28⅝
CP Ltd	My	30	24	16	50	$28⅝
CP Ltd	Ag	25	19	218	$4¼	$28⅝
CP Ltd	Ag	27½	39	641	190	$28⅝
CP Ltd	Ag	30	36	97	90	$28⅝
CP Ltd	Nv	22½	5	81	$7	$28⅝
CP Ltd	Nv	25	23	168	$4¾	$28⅝
CP Ltd	Nv	27½	18	174	$2½	$28⅝
CP Ltd	Nv	30	128	163	130	$28⅝
Denis	Ap	20	6	37	125	$21¼
Denis	Ap	22½	5	208	20	$21¼
Denis	Jy	22½	90	336	140	$21¼
Denis	Oc	20	113	206	$3½	$21¼
Denis	Oc	22½	18	156	85	$21¼
Denis	Oc	25	10	19	125	$21¼
Dom M	Ap	110	15	30	$2	103
Dom M	Jy	90	2	5	$20	103
Dom M	Jy	110	1	10	$9	103
Dom M	Jy	120	1	1	$6	103
Dom M	Oc	110	2	10	$13	103
D Pete	Ap	90	3	17	$43	131
D Pete	Ap	95	2	56	$38	131
D Pete	Ap	100	1	128	$33	131
D Pete	Ap	110	9	178	$22½	131
D Pete	Ap	120	33	241	$13½	131
D Pete	Jy	100	5	112	$38	131
D Pete	Jy	110	4	160	$31	131
D Pete	Jy	120	24	234	$24	131
D Pete	Jy	130	16	313	$17	131
D Pete	Jy	140	38	282	$13	131
D Pete	Oc	95	2	133	$47½	131
D Pete	Oc	100	3	139	$43½	131
D Pete	Oc	110	2	214	$35	131
D Pete	Oc	120	8	228	$31	131
D Pete	Oc	130	36	233	$24½	131
D Pete	Oc	140	26	121	$18½	131
DTex	Jn	12½	10	30	$2¾	$14⅝
DTex	Jn	15	35	62	100	$14⅝
DTex	Sp	15	3	102	150	$14⅝
Gulf C	My	45	14	70	$3¼	$47⅝
Gulf C	Ag	40	3	74	$9¼	$47⅝
Gulf C	Ag	50	1	76	$2⅞	$47⅝
Gulf C	Nv	50	22	113	$4⅞	$47⅝
Gnstar	Ap	40	4	116	75	$40¼
Gnstar	Oc	40	1	49	$4	$40¼
Husky	Ap	50	18	88	$2	$51
Husky	Jy	40	6	16	$10⅞	$51
Husky	Jy	55	8	25	190	$51
Husky	Oc	45	2	39	$9½	$51
Husky	Oc	55	1	29	$3	$51
IOil A	My	20	4	120	$8¾	$28⅜
IOil A	My	25	63	640	$3⅝	$28⅜
IOil A	My	27½	38	772	165	$28⅜
IOil A	My	30	53	541	50	$28⅜
IOil A	Ag	25	11	221	$4⅝	$28⅜
IOil A	Ag	27½	17	594	$3	$28⅜
IOil A	Ag	30	43	348	160	$28⅜
IOil A	Nv	30	12	255	$2⅝	$28⅜
MB Ltd	My	22½	12	246	125	$22⅞
MB Ltd	My	25	5	963	25	$22⅞
MB Ltd	Ag	22½	10	79	195	$22⅞
MB Ltd	Ag	25	13	401	90	$22⅞
MB Ltd	Nv	25	3	43	150	$22⅞
Moore	Nv	40	10	62	$2	$39⅜
Mas F	My	10	5	98	$3⅞	$13⅞
Mas F	My	12½	8	456	150	$13⅞
Mas F	My	15	6	394	55	$13⅞
Inco	My	20	20	589	$3⅞	$23⅜
Inco	My	22½	65	1055	170	$23⅜
Inco	My	25	8	461	60	$23⅜
Inco	Ag	17½	10	366	$7	$23⅜
Inco	Ag	20	11	377	$4½	$23⅜
Inco	Ag	22½	10	537	$2⅞	$23⅜
Inco	Ag	22½p	5	7	95	$23⅜
Inco	Ag	25	56	767	170	$23⅜
Inco	Nv	20	10	217	$5½	$23⅜
Inco	Nv	22½	25	318	$4	$23⅜
Inco	Nv	22½p	2	19	110	$23⅜
Inco	Nv	25	44	565	$2⅝	$23⅜
Norcn	My	15	11	361	$6½	$20⅞
Norcn	My	17½	136	2358	$3½	$20⅞
Norcn	My	20	178	2812	140	$20⅞
Norcn	Ag	17½	44	1459	$4¼	$20⅞
Norcn	Ag	20	119	1978	$2½	$20⅞
Norcn	Ag	22½	80	395	120	$20⅞
Norcn	Nv	17½	15	205	$4⅝	$20⅞
Norcn	Nv	17½p	2	10	25	$20⅞
Norcn	Nv	20	53	556	$3	$20⅞
Norcn	Nv	22½	45	85	175	$20⅞
Noran A	My	40	36	269	$4	$43½
Noran A	My	45	5	436	150	$43½
Noran A	Ag	50	1	23	130	$43½
Noran A	Nv	45	2	66	$4¼	$43½
Nor Tel	Ap	45	2	52	$3½	$47⅝
Nor Tel	Jy	45	3	59	$4¼	$47⅝
Roy Bk	Ap	32½	23	28	$8	$40⅜
Roy Bk	Ap	35	60	256	$5⅜	$40⅜
Roy Bk	Ap	40	5	193	50	$40⅜
Roy Bk	Jy	40	5	335	$2⅛	$40⅜
Roy Bk	Oc	45	12	90	100	$40⅜
Shell C	My	15	6	68	$4¾	$19⅝
Shell C	My	17½	10	273	$2¼	$19⅝
Shell C	Ag	17½	7	189	$2⅞	$19⅝
Shell C	Ag	20	10	229	145	$19⅝
Shell C	Nv	17½	5	36	$3½	$19⅝
Shell C	Nv	20	4	146	$2	$19⅝
Stlco A	My	27½	20	300	$2⅜	$30
Stlco A	My	30	17	609	95	$30
Stlco A	Ag	30	10	420	150	$30
Stlco A	Nv	32½	15	15	80	$30
Total P	Ap	17½	20	33	$6½	$24
Total P	Jy	17½	10	136	$7	$24
Total P	Jy	20	18	404	$5	$24
Total P	Jy	22½	2	754	$3⅛	$24
Total P	Jy	22½p	65	98	100	$24
Total P	Jy	25	46	236	180	$24
Total P	Jy	25 p	5	40	$2⅜	$24
Total P	Oc	20	4	180	$5⅞	$24
Total P	Oc	25	19	72	$3¼	$24
TrC PL	My	17½	21	223	$2⅝	$19⅝
TrC PL	My	20	32	411	65	$19⅝
TrC PL	Ag	20	5	322	115	$19⅝
TrC PL	Nv	20	45	251	140	$19⅝
Segrm	Jy	35	1	47	$3⅞	$37⅞
Segrm	Oc	35	1	8	$5¼	$37⅞
Segrm	Oc	40	2	31	$2	$37⅞
Wcoast	Jn	12½	10	23	105	$13¼
Wcoast	Jn	15	10	10	20	$13¼
Wcoast	Sp	12½	7	10	165	$13¼
Wcoast	Dc	12½	38	38	180	$13¼
Wcoast	Dc	15	28	44	60	$13¼

Le dollar canadien

Le dollar des États-Unis a clôturé, mercredi, en baisse de 23-50 par rapport à la devise canadienne et cotait $1.1528. La livre sterling, a perdu 11-20 à $2.3863.

À New York, le dollar canadien a gagné 7-20 et valait $0.8675 et la livre a pris 9-20 à $2.0700.

Cours de l'or

Valeur de l'or, en devises américaines, telle que publiée hier par les principaux marchés mondiaux: Londrres: $239.25; Paris: $241.33; Francfort: $240.20; Zurich: $239.875 et Hong Kong: $236.26.

BÉNÉFICES

Hamilton Group: neuf mois clos le 31 janv.: 1978, $1,001,086, 45 cents par action; 1977, $1,561,698, 69 cents.

Oceanus Industries Bahamas: exercice clos le 30 sept.: 1978, $47,498, perte, aucun chiffre par action; 1977, $95,371, perte, 17 cents.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Passe-Partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute-Moumoute
10.30 Magazine express:
"Artisanat" avec Manon Leclair. "Référence-express": Fondation de l'athlète québécois. "Des sites à découvrir": Vancouver.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Action santé:
Documentaire réalisé par François Brault. "Le troisième âge".
12.00 Demetan, la petite grenouille
12.30 Les coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui:
"Le chômage des nouvelles diplômées, un problème social". Table ronde sur la situation et les politiques d'emploi.
14.30 Cinéma:
"La horde sauvage" (Américain 1955) Western réalisé par J. Kane, avec Barbara Stanwyck, Barry Sullivan et S. Beady.
16.00 Bobino
16.30 Pop citrouille:
Chansons, mini-comédies et marionnettes.
17.00 L'heure de pointe:
Le tourisme avec Normand Gazelais et les petits spectacles avec Francine Grimaldi.
18.00 Ce soir
18.30 Nouvelles du sport
19.00 Génies en herbe
19.30 Du tac au tac:
Téléroman d'André Dubois
20.00 Le travail à la chaine
20.30 Les grands films:
"Comme un boomerang" (Français 1976) Policier réalisé par José Giovanni, avec Alain Delon, Louis Julien, Charles Vanel, Carla Gravina, Dora Doll, Suzanne Flon et Pierre Maguelon.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Télé-sélection:
"La femme cadeau" Comédie réalisée par Bruce Bilson, avec Karen Valentine, Louise Sorel, Dave Madden, et Reta Shaw.
24.45 Ciné-nuit:
"Mimi Métallo blessé dans son honneur" (Italien 1972) Comédie écrite et réalisée par Lina Wertmuller, avec Gian-Carlo Giannini, Mariengela Melato, Agostina Belli et Turi Ferro.
2.40 Le téléjournal

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 À la bonn'heure:
"La nutrition" avec Louise Lépine. Office de la langue française.
10.30 Bonjour madame:
"La consommation" avec Niquette Delage. "Clin d'oeil" avec Marc Cossette.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 À vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz:
"Notre agent à Salzbourg" (Américain 1972) Drame d'espionnage avec Barry Newman, Anna Karina, Klaus-Maria Brandauer, Karen Jensen.
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Qui dit vrai
19.30 Cinéma:
"Journée noire pour le bélier" (Italien 1971) Drame policier réalisé par Luigi Bazzoni, vec Franco Nero, Silvia Monti, Pamela Tiffin et Wolfgang Preiss.
21.30 Regards sur le monde:
"Chine: choses vues"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps.
23.20 Cinéma:
"Un homme doit mourir" (Américain 1963) Drame de guerre réalisé par G. Seaton, avec Kirk Douglas, Robert Walker et Nick Adams...□
1.00 Cinéma:
"À coeur froid" (Italien 1972) Drame avec Enrico Maria Salerno et R. Rassimov.
2.00 Dernière édition.

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images:
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.25 Les Sunrunners
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Guerre et paix:
D'après le roman de Léon Tolstoi.
17.00 Les enfants des normes
18.00 La publicité au Québec
18.40 Période de questions à l'Assemblée nationale
19.30 Manger comme du monde
20.00 Laissez-passer:
"La Guinée-Bissau"
21.00 Babillart
Magazine culturel
21.30 Les enfants des nororme
22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Sreet
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from the west
14.00 The Ed of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Sherlock Holmes
16.30 What,t's New
17.00 The Partridge Family
17.30 Al in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Dance Fever
20.00 Barney Miller
20.30 The King of Kensington
21.00 Canadian Express
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Life at stake
1.45 Statation closing.

12 CFCF

6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Angie
19.30 Stars On Iccce
20.00 Mr. Horn
21.00 Live It Up
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"I'll never forget what's his name" (Comédie dramatique 1968)

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La fleur à la bouche" de Luigi Pirandello, 19 h 30, 2111 h 30. Relâche dimanche.
CAFÉ LA MAISON, 1418 Guy — "La difficulté de s'exprimer" de Copi comprenant "L'homo-sexuel" et "Les jumelles". Du mer. au dim. 21 h 00.
CENTAUR, 453 St- rançois-Xavier (288-1229) — "The Winter Dancers" de David Lan, du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées, mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Marie-Rose présente "C-t-à ton tour Laura Cadieux" de Michel Tremblay, 19 h 30. Le Théâtre de ma Blonde est au Boutte présente "Eh que mon chum est platte"! 21 h 15. Cinéma: "La fiction nucléaire" de Jean Chabot, 12 h 00.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "La Sagouine" d'Antonine Maillet (en anglais). Lun. jeu. sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinées, mar. jeu.: 13 h 30.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — L'Orient d'O, 21 h 30, 23 h 30.
LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Relâche.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Daniel Lavoie, relâche lundi. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Relâche.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Pierre Labelle. Sem. dim.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 23 h 00.
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848)— "La planète voilée", mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 30, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Concert cosmique au laser, ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20, 21 h 40, 22 h 55. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Mt Royal Brass Quintet, 20 h 30. Oeuvres de Ewald, Berezowski, Winiarz, Ross.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets canadiens, 20 h 30.
SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE, 200 Avenue Vincent-d'Indy, Outremont — Choeur polyphonique de Montréal et Les Petits Chanteurs de la cathédrale, dir.: Miklos Takacs, 20 h 30. Récital de piano: Créer de Holesch. Oeuvres de Victoria, Mozart, Haydn, Brahms, Chopin.
THEATRE ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — Le TPQ présente "Le songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare, 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "La tête de Monsieur Ferron" de Victor-Lévy Beaulieu, 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 est, Notre-Dame (879-1806) — "Le siffleux et le bâtiment", récit-spectacle présenté par la cellule autogestionnaire "Le Siffleux", 21 h 00. Relâche dimanche et lundi.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CREATION IMPRESSION INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de mars 1979, sous le numéro 2958575.
Ce 27e jour de mars 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CELTON MANUFACTURING CO. LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de mars 1979, sous le numéro 2958576.
Ce 27e jour de mars 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS
Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 15 Mars, 1979, 87344 Canada Ltd./Ltée. vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'Enregistrement de Montréal le 28 Mars, 1979 sous le numéro 2959695.
MONTRÉAL, LE 29 MARS, 1979
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 19 mars 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Portuguese Fish Market Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 20 mars 1979 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement du Montréal sous le numéro 2957130.
Le 21 mars 1979.
International Mercantile Factors Ltd.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 16 mars 1979, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Portuguese Fish Market Ltd. dues à la Banque de Nouvelle-Écosse ont été cédées, retransférées et réassignées à Portuguese Fish Market Ltd. a été enregistré le 20 mars 1979 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous numéro 2957129.
Le 21 mars 1979.
La Banque de Nouvelle-Écosse.

AVIS LEGAL
Prenez avis que Gérard Harbec Transport Inc. (19749-V) et Provost Cartage Inc. (M-300238) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec, une requête pour permis spécial afin d'autoriser Gérard Harbec Transport Inc. à tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe et ce en vertu de la clause (0) du permis M-300238 (1930-V) détenu par le roulier.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en introduisant une opposition devant la Commission dans les 5 jours suivant la troisième publication du présent avis.
Gilbert G. Bériault
l'Adjoint au Trafic
Provost Cartage Inc.
Première publication le 5 avril 1979
Deuxième publication le 6 avril 1979
Troisième publication le 7 avril 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 500-43-001157/78
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)
A Suzanne Ball
Considérant le demande formulée par requête en date du 2 février 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de William Roger Martin, né le 19 mars 1973 et pour y donner ou refuser son consentement. A Défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
greffier-adjoint

RÈGLEMENT 873
CITÉ DE WESTMOUNT
Avis est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le "RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 857 POUR CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT", était adopté par le conseil municipal de la cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'Hôtel de ville, le lundi, 2 avril 1979.
Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 873 lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier de la cité, hôtel de ville, Westmount, P.Q.
Donné à Westmount, P.Q., ce 3e jour d'avril 1979.
P. Patenaude
Greffier

GLOBE CIRCULATION CORP.
AVIS est donné que la compagnie, GLOBE CIRCULATION CORP., une corporation constituée en vertu de la première partie de Loi des Compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopérative et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi de Compagnies.
DATE À MONTRÉAL, ce 2ième jour de mars 1979.
Yafsky, Kahn, Durand, Marcovitch & Brull.
A. KAHN
Les procureurs de la Compagnie.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créées par l'acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par NEW SYSTEM LINEN SERVICE LTD. ("COMPAGNIE") et THE ROYAL TRUST COMPANY comme fidéicommissaire devant le notaire SHELDON MERLING le 19 février 1974 et enregistré au Bureau de Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 février 1974 sous le numéro 2494668 est devenue exécutoire, lesquels garanties grèvent, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actifs de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 2 avril 1979.
(SGD) RICHARD J. MESSIER, C.A.
Agent pour The Royal Trust Company

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créées par l'acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par PRUDENTIAL LINEN SERVICE CORPORATION LTD. ("COMPAGNIE") et THE ROYAL TRUST COMPANY comme fidéicommissaire devant le notaire SHELDON MERLING le 19 février 1974 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 février 1974 sous le numéro 2494669 est devenue exécutoire, lesquels garanties grèvent, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actifs de la COMPAGNIE.
MONTRÉAL, le 2 avril 1979.
(SGD) RICHARD J. MESSIER, C.A.
Agent pour The Royal Trust Company

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille — Divorces)
No: 500-12-078494-782
MARIE ALBERTA (BERTHE) FIRLOTTE (FURLOTT), Requérante
-vs-
AURÈLE CARRIER, Intimé
AVIS
L'intimé Aurèle Carrier est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé dans cette cause le 22 février 1979 et qu'une copie de ce jugement a été déposé au greffe de la Cour à son intention.
MONTRÉAL, le 29 mars 1979.
POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE
444 De LaRoche,
Montréal.
H2J 3J1.
Procureurs de la Requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-007009-73
DENISE RHEAUME, résidant et domiciliée à Pierrefonds district de Montréal, Demanderesse
-vs-
PAUL LAPLANTE, autrefois résidant et domicilié à Dorval, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur PAUL LAPLANTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 2 avril 1979.
RONALD CHASSE, G.A.C.P.M.
Me ANDRÉ RHÉAUME avocat
a/s Gilbert Magnan & Ass.,
Suite 1935
Montréal, QUÉ. H3B 2C3
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille (divorce)
NO: 500-12-085850-794
DAME RÉJANE LARIVÉE, Requérante,
-c-
RAYMOND GAUTHIER, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RAYMOND GAUTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 29 mars 1979
RONALD CHASSE
REGISTRAIRE

Université Laval
Cité universitaire, Québec

PROFESSEUR
BIOLOGIE ET BIOCHIMIE DES SOLS
FONCTIONS: a) **Enseignement:** Cours au 1er, 2e et 3e cycles en biologie et biochimie sols, histosols et matière organique des sols.
b) **Recherches:** Dans les domaines de la bio-dégradation, des propriétés et caractéristiques de la matière organique, de l'évolution des éléments N,P et Sd de la réaction de la microflore avec les produits tels que pesticides et herbicides.
c) **Encadrement** d'étudiants gradués
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
au plus tard le 1er août 1979
EXIGENCES:
Ph.D. ou l'équivalent
CONDITIONS:
Selon les termes de la convention collective en vigueur
DATE LIMITE DE RÉCEPTION:
le 1er mai 1979
Faire parvenir un curriculum vitae à:
DR. M.P. CESCAS, directeur
Département des sols
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Pavillon Comtois
Université Laval Québec
G1K 7P4

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

STAGIAIRE BILINGUE
DEMANDÉ
- **Étude légale**
- **Centre-ville**
- **Droit litigieux**

Pour rendez-vous:
Jean-Jaques Fortin
861-3431

Notre compagnie est à la recherche d'un
JEUNE ARCHITECTE
(Reçu depuis deux ou trois ans)
pour ses bureaux situés à Ville d'Anjou
Poste intéressant pour une jeune homme ambitieux
Tél.: 354-1102

PROFESSEUR
DE MATERNELLE
demandé pour enseigner le
FRANÇAIS PAR IMMERSION TOTALE
au
Immaculate Conception School
à Peace River, Alberta
Salaire de $15,000. à $26,990. selon les qualifications et l'expérience. Plusieurs autres avantages sociaux.
Veuillez écrire à:
M. L.R. Duigou, Surveillant
North Peace Catholic Schools
C.P. 1077
Peace River, Alberta T0H 2X0
Tél.: 403-624-3956

ASSOCIATION DES ÉDITEURS CANADIENS
Fédération d'organismes professionnels d'édition et de librairie.
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Description du poste
Sous l'autorité du Bureau de l'AEC;
Agir comme chef du secrétariat de l'AEC;
Diriger le personnel permanent et temporaire de l'AEC;
Gérer et administrer les opérations courantes;
Assumer la responsabilité des publications (Annuaires, Répertoires, Bulletins, etc.);
Exécuter les autres travaux de secrétariat selon les besoins et les circonstances
Qualifications
Le candidat doit posséder une culture générale aussi étendue que possible de même qu'une connaissance éprouvée de la langue française et suffisante de la langue anglaise;
Avoir exercé des fonctions administratives ou professionnelles durant un certain nombre d'années;
Le candidat devra posséder une bonne connaissance des publications du Québec et des problèmes du livre.
Le candidat devra consacrer son temps exclusivement au service de l'AEC.
Traitement
Selon les qualifications et l'expérience acquise.
Toute personne intéressée à ce poste et répondant aux exigences mentionnées ci-haut, est priée de soumettre sa candidature avant le 17 avril 1979 sous pli cacheté, accompagnée du curriculum vitae et de la photocopie des diplômes universitaires, s'il y a lieu, et expédiée comme suit:
M. André Bastien
Président,
Association des Éditeurs Canadiens
1151, Alexandre DeSève
Montréal, Qué. H2L 2T7 (PERSONNEL)

Haute Direction
Ressources humaines
$50,000 et plus
Notre client est un organisme très réputé dont la mission est de gérer des projets d'envergure. Le siège social de cette société oeuvrant dans un secteur de pointe est situé à Montréal.
Relevant du président directeur général, le directeur des ressources humaines coordonne les activités de plus de 125 subordonnés, affectés à la saine gestion des effectifs de l'entreprise. Il remplit un rôle de premier plan dans la conception et l'implantation de programmes destinés à améliorer la qualité de vie et le climat des relations patronales-ouvrières. Il exerce un impact considérable sur la négociation et l'administration d'importantes conventions de travail; il assure, également, la mise sur pied de programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise.
Les candidats sont des généralistes compétents en ressources humaines et d'habiles gestionnaires. Ils ont assumé avec succès la direction d'un grand service de personnel et peuvent fonctionner efficacement dans un milieu aux dimensions complexes et diversifiées. Ils connaissent les principes fondamentaux de la gestion budgétaire et peuvent évaluer les répercussions financières de leurs actions. Très réalistes, ils doivent parfois, tout en faisant preuve de souplesse, adopter des comportements fermes. Ouverts au changement, ils sont en mesure d'allier pondération et innovation et ils pourront absorber rapidement les variables importantes de leur futur milieu de travail. Cette offre s'adresse également aux hommes et aux femmes.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à André Filion ou Jean Claude Lauzon, à Montréal, sous le numéro de référence 1314.
Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Direction générale
Notre client est une association montréalaise de grande renommée. Elle requiert les services d'un gestionnaire chevronné pour diriger l'ensemble de ses activités sportives et sociales ainsi que son service de restauration.
Vous relèverez du conseil d'administration et serez assisté, dans la réalisation de vos objectifs, par un personnel qualifié; l'accent portera principalement sur l'excellence du service offert à la clientèle. Vous travaillerez en étroite collaboration avec le conseil d'administration et les différents comités: notamment, à la préparation de programmes d'activités et de budgets de fonctionnement. Vous serez également responsable du contrôle des coûts et de la planification financière.
Bilingue, vous avez acquis une bonne expérience en comptabilité et en gestion financière, idéalement au sein d'une grande société. Vos talents de communicateur s'ajoutent à votre habileté à motiver et à diriger vos subordonnés.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Marianne Donaldson, sous le numéro de référence 1308.
Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.60** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**
Tout courrier devra être adressé comme suit:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

fonction publique municipale
Chef de district
Division des Édifices municipaux
Service des Travaux publics
Nature de l'emploi: Sous la direction d'un assistant-surintendant, le titulaire est responsable de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières dans un territoire géographique donné ainsi que de la planification de l'organisation et du contrôle des activités découlant principalement des travaux d'entretien, de réparation et d'opération effectués dans les édifices municipaux du district.
Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études collégiales en mécanique du bâtiment et avoir suivi plusieurs cours en administration. Posséder plusieurs années d'expérience dans la construction et de préférence dans l'entreprise, l'opération et la réparation de bâtiments dont quelques années dans un poste de gestionnaire. Une formation supérieure pourra compenser pour une partie de l'expérience pertinente demandée. Parler et écrire le français; posséder les qualifications requises pour conduire un véhicule dans l'exercice de cet emploi.
Traitement: $27,575. — $32,765., selon les qualifications. (sujet à révision a/c du 1-5-79)
OFFICIER EN ADMINISTRATION FINANCIÈRE
Nature de l'emploi: Effectuer, sous direction générale, des travaux comportant des études diverses sur la procédure comptable en vigueur à la Ville, ainsi que sur les problèmes d'ordre financier. Participer à l'élaboration et à l'implantation de divers systèmes, définir les besoins d'informations des services usagers, et effectuer l'analyse préliminaire, rédiger les procédures et documenter le système.
Qualités requises: Posséder un diplôme universitaire en sciences commerciales ou comptables, ou être membre en règle d'une association de comptables reconnue. Posséder plusieurs années d'expérience pertinente en comptabilité ou en vérification publique, commerciale ou industrielle et avoir une expérience en systèmes informatisés. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée; facilité d'élocution et de rédaction en français.
Traitement: $24,155. — $27,000., selon les qualifications.
S'inscrire au moyen du questionnaire «demande d'emploi» qui s'obtient au service du Personnel, «Édifice le Vieux Palais», 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél: 872-3236.
Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ces concours sont également ouverts aux femmes et aux hommes.
VILLE DE MONTRÉAL

Monique Leyrac, voyage à travers le temps

par Nathalie Petrowski

Monique Leyrac aurait dû être professeur. Qu'elle chante Nelligan ou Félix Leclerc, qu'elle se prenne pour Carmen Miranda, la Poune ou Michèle Richard, elle a un don du ciel: celui de toujours nous apprendre quelque chose sur une époque ou un auteur, se servant de tous les prétextes imaginables pour nous offrir une leçon d'histoire et une leçon de showbizz.

Le Ragtime qu'elle présente ces jours-ci à la Place des Arts n'est pas une exception. Paradant une douzaine de costumes, Leyrac fait revivre une époque avec un humour qu'on lui avait oublié. C'est cet humour complice, espiègle, malicieux qui fait le show. Car Leyrac ne se moque pas seulement d'une époque aujourd'hui périmée, elle se moque presque avec délice d'elle-même. Arrivant sur scène en petit maillot de danse, fière de ses 50 ans qu'elle affiche avec arrogance, elle nous fait comprendre qu'il n'y a pas d'âge pour être folle, ni d'âge pour être amoureuse de son métier. Entourée de quatre danseurs à la mine juvénile, elle entame alors quelques steppettes de danse et nous fait bien comprendre qu'elle ne reculera devant rien dans ce vibrant hommage au music-hall, aux variétés, au showbizz dans toute sa splendeur. Elle passe sans discrimination des chansons de Ferland à celles de Beau Dommage, de Judy Garland à Maurice Chevalier, se projetant même dans l'an 2000 avec une chanson de Starmania intitulée *Monopolis* et une autre fort belle chanson de Marc Drouin intitulée *Astrobus pour Vénus*.

D'une époque à l'autre, du charleston à la claquette (avec John Stanzel), Leyrac réussit le miracle de garder intacte son émotion en tant qu'interprète et de s'en servir à chaque fois avec des nuances différentes. Elle est la versatilité personnifiée, changement d'intonation et de voix aussi souvent qu'elle change de costume, s'adaptant en fin de compte à toutes les modes du siècle.

Comédienne, danseuse à ses heures, fantaisiste, Leyrac se révèle dans *Ragtime*, avant tout comme une femme de scène, entièrement dévouée à cet art qu'elle maîtrise aujourd'hui avec professionnalisme mais aussi avec passion, amour et avec joie. Rarement a-t-on vu quelqu'un autant s'amuser sur scène et prendre un plaisir aussi évident et aussi palpable à divertir un public. Défiant les étiquettes et les conventions qui veulent faire d'elle une interprète sérieuse et respectable, Monique Leyrac s'en donne cette fois-ci à coeur joie à exprimer la belle Folle en elle. Elle se paie la traite et par la même occasion, elle nous paie à nous aussi.

Un nouveau Tremblay au TNM en 1979-80

par Adrien Gruslin

Ainsi donc, au théâtre comme dans la vie, l'auteur des *Belles Soeurs* quitte la rue Fabre et la Main pour s'installer à Outremont. *L'Impromptu d'Outremont* la toute dernière pièce de Michel Tremblay marquera la fin de la 29ème saison du Théâtre du Nouveau Monde.

Pièce comique, *L'Impromptu d'Outremont* réunit quatre soeurs, dans un salon bourgeois, pour célébrer l'anniversaire de la cadette. Elles ont entre 40 et 46 ans et elles vont parler de la culture en général. « Trois d'entre elles ont rêvé d'une carrière artistique, explique l'auteur, mais leurs aspirations ont été réprimées par les règles d'une société bourgeoise qui, d'une part oblige ses membres à se cultiver mais, en revanche, leur interdit absolument de devenir des artistes. C'est un impromptu drôle qui parle de choses sérieuses. Je suis bien content de revenir au théâtre. Après trois ans, je m'en ennuyais. »

Le TNM situe sa 29ème saison sous le thème de l'intolérance, c'est ainsi que Jean-Louis Roux annonçait la programmation 1979-80 au foyer du théâtre mardi en fin de journée. « Une bonne part des choix que j'ai fait, a expliqué le directeur artistique, m'ont été, consciemment ou non, inspirés par les événements de la saison actuelle. C'est le cas de *Don Juan* de Molière (5 octobre — 3 novembre) qui ouvrira la saison. Rarement oeuvre théâtrale a-t-elle suscité autant d'intolérance. Même chose avec *Andora* de Max Frish (1er — 23 février), une production du Centre national des Arts d'Ottawa. Même chose également pour *Victor ou les Enfants du pouvoir* de Roger Victrac (29 février — 5 avril), une pièce d'une grande force contestatrice dont la réplique initiale est: « Et le fruit de votre entraille est béni ». »

Outre ces trois textes de répertoire et la création de Michel Tremblay qui clôturera la saison, du 11 avril au 3 mai, le TNM montrera une pièce d'un dramaturge irlandais contemporain Brian Phelan: *Les Aiguilleurs* (14 décembre — 26 janvier). Et pour compléter la programmation 79-80, une seconde création: *l'Hippocanthrope* de France Vézina (9 novembre — 8 décembre) l'auteur de *L'Androgyne*, portée à la scène du Théâtre Fred-Barry, il y a quelques mois.

De l'avis de Jean-Louis Roux, cette programmation reflète bien la philosophie de la compagnie, qui a toujours été d'offrir au public un équilibre entre le répertoire, les textes contemporains étrangers et les créations. « Nous avons réussi à composer avec les différents problèmes de compression budgétaire, attribuables entre autres au gel des subventions du Conseil des Arts d'Ottawa, ce que nous n'avions pas été capables de faire pour la saison en cours. Les difficultés financières ne permettront toutefois pas, encore l'an prochain, termine Roux, d'effectuer des réparations d'entretien nécessaires, telles repeindre les murs extérieurs du théâtre, améliorer le système électrique, et surtout, rouvrir l'atelier des costumes que nous avons dû fermer à regret cette année. »

Mentionnons en terminant qu'en 1979-1980, le TNM engagera 46 comédiens, soit à peu près le même nombre que cette saison et environ la moitié d'il y a quatre ans.

La vie de l'édition
Année exceptionnelle pour les Éditions coopératives

par Clément Trudel

Quand naquirent, il y a bientôt cinq ans, les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, leur espérance de vie n'était pas forte. Et pourtant, le cap est franchi. Ce nain de l'édition avait été conçu par d'anciens animateurs de la controversée Compagnie des Jeunes Canadiens: André Synnott, Charles Côté, Claude Larivière, entre autres.

1978 fut une année exceptionnelle, les ventes augmentant de 65% et le coût moyen de l'exemplaire (composition et impression) diminuant de 53,5%. Situation dont se réjouissent les 21 membres en règle de la coopérative, qui ne possède qu'un minuscule entrepôt et ne compte aucun salarié régulier.

On ne se surprend pas du dernier titre paru, qui prolonge le filon initial: *Le Développement des groupes populaires à Montréal* (1963-1973) — il s'agit en fait d'une thèse de doctorat de Donald McGraw. L'un des fondateurs des éditions, Charles Côté, confirme cette intention de débusquer des documents qui, n'était la volonté du groupe de miser sur l'éducation populaire, dormiraient sans doute dans les universités. Suivra, bientôt: *Lénine et la question nationale* (Mascotto et Soucy) et, cet été, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde* (1863-1947) de Claude Larivière.

Saint-Martin fut un animateur identifié au mouvement socialiste et « ici au Québec, c'est comme si on avait voulu délibérément l'effacer de la mémoire collective », prétend Charles Côté, en évoquant ce lutteur qui fut en butte aux manoeuvres vicieuses de mouvements corporatistes et aux dénonciations des groupes dits d'action catholique. Une autre oeuvre à paraître sous peu: *Nous étions des révolutionnaires* (Marcel Fournier) fera le récit de la vie interne du Parti communiste canadien (section québécoise) de 1922 à 1945 et l'on y retrouvera, outre le non-conformiste Saint-Martin, les têtes d'affiches du PC que furent Tim Buck et Fred Rose...

Aucune attache dogmatique. On ne veut pas de « ligne juste », confie Charles Côté. Nos éditions pouraient être qualifiées de « progressistes »; il est sûr qu'une oeuvre « carrément de droite » n'y serait pas éditée.

Si le rapprochement pouvait se faire sans distorsion, c'est plutôt vers la formule « Maspéro » que tendraient les responsables des éditions coopératives Albert Saint-Martin, dont la plus grosse aventure (présomptueuse?) a trait au *Chili d'Allende*, « une invitation à prendre conscience des enjeux liés à toutes les luttes populaires ». Ce volume réunissant 21 témoignages de Chiliens exilés au Canada a été tiré à 5,000 exemplaires, ce qui tranche avec les tirages usuels de 1,000 exemplaires environ.

Timidement ces éditions coopératives en sont venues à une co-édition avec Presses Universitaires de Grenoble: « *Les Amériques latines* » de Guy Martinière.

Les pourparlers reprennent en vue d'obtenir d'autres co-éditions, avec un éditeur new-yorkais notamment, pour une oeuvre de Navarro sur « *La médecine sous le capitalisme* ». Pourrait aussi se concrétiser le projet de publier au Québec la *Revue internationale d'action communautaire*.

Le secrétaire-trésorier, dans son dernier rapport, souhaite que soit corrigée « notre sous-capitalisation » (certains des sociétaires ont consenti des prêts importants à ces éditions) et que le fonctionnement global soit « rationalisé ».

Charles Côté qui, avec Yannick Harnois, a publié « *L'animation au Québec: sources, apports et limites* », prend plaisir, en tant qu'administrateur, à « percer un marché », à se mesurer souvent avec des géants « qui nous boycottent presque ». Son bilan de cinq ans va dans le sens d'une « réussite, malgré tout ».

Nous voulions combler un vide, pallier aussi la forte montée de groupes marxistes-léninistes qui, souvent, posaient le débat d'une manière que nous n'aimions guère, dit encore Charles Côté en entrevue, après avoir signalé que « certains d'entre nous — c'est-à-dire, les 21 sociétaires — sont à tendance socialisante ». Le groupe s'engage dans une démarche intellectuelle coulant de bonne source: l'action et la pensée d'Albert Saint-Martin.

Après avoir publié un manuel d'analyse marxiste de l'économie québécoise (*Le capitalisme au Québec*), les éditions Saint-Martin aborderont la problématique des *Sociétés d'État au Québec* (ouvrage sous la direction de Pierre Fournier), thème qui a déjà été touché dans le livre de Carol Jobin: *Les enjeux économiques de la nationalisation de l'électricité*.

Dans sa première phase, la coopérative misant fortement sur sa collection « L'histoire de ce pays »: réédition du « *Catéchisme des électeurs* » qui servit de tremplin à Maurice Duplessis dans les années '30 et, plus lointaine, l'épopée des Patriotes dont quatre titres s'inspiraient: *Joseph Duquette*, le plus jeune des Patriotes à monter à l'échafaud; bataille de Saint-Eustache et *Québécoises de 1837-38*.

Si l'on se rappelle les autres titres illustrant les luttes des travailleurs en plus du réquisitoire contre « *Les pénitenciers: un système à abattre* », voilà bien une maison d'édition qui ne craint pas les coups de boutoir, dans une tentative « d'élargir les débats dans la société québécoise ».

L'adresse postale des éditions coopératives Albert Saint-Martin est la suivante: case postale 1655, Place d'Armes, Montréal.

OUTREMONT
1248 ouest, rue Bernard
277-4145, 277-2001
BILLETS EN VENTE DES MAINTENANT
A L'OUTREMONT 1248 Ouest, rue Bernard
DISCOMANIE: 362 ouest, rue Sainte-Catherine
L'ECHANGE: 3706, rue Saint-Denis et 3850, rue Wellington, Verdun

A compter du 6 avril
84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
tnm
CHIEN LIMIER
de Anthony Shaffer
adaptation: Jean-Louis Roux
mise en scène: Jean Salvy
décor, costumes, éclairages: Robert Prévost
avec
Jean-Louis Roux, Jean-Pierre Chartrand,
Jean-Marc Lemieux, Bernard Marleau,
Roland Rivard
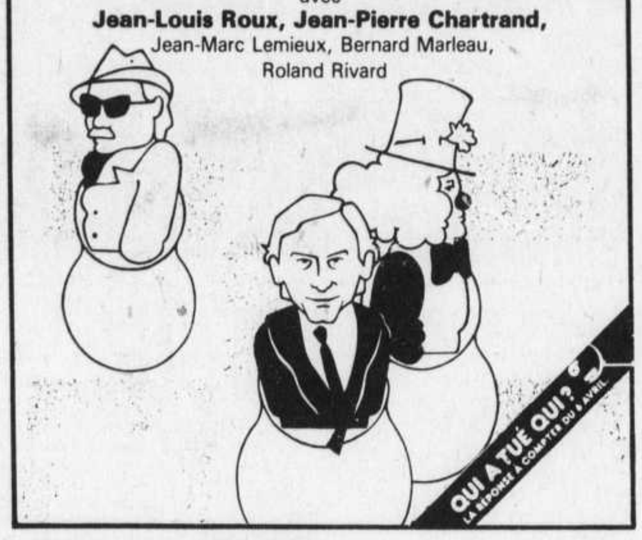

Réservations: 861 0563
Billets demi-prix, une demi-heure avant le spectacle, pour les 25 ans et moins et les 60 ans et plus.

Les grands Ballets Canadiens
Jeudi, vendredi et samedi
5, 6 et 7 avril 1979, 20h30
Concerto Barocco
George Balanchine/J.S. Bach
Adieu Robert Schumann
Brian Macdonald/R. Murray Schafer avec Maureen Forrester
Aureole
Paul Taylor/G. F. Handel
Mendelssohn Concerto n° 1
Brydon Paige/F. Mendelssohn
Billets: $11, $9, $7, $5.
Etudiants et Troisième âge (65 ans et plus)
Parterre (T-2) Corbeille (E-J) $5.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième âge devront s'identifier lors des spectacles
Chargex-Visa Master Charge 487-2200 (lundi au vendredi)
Programme sujet à changement
Guichets ouverts à partir du 23 février
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

admission $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
19 h 30 & 22 h
INDIA SONG
de Marguerite Duras

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
la fiction nucléaire
Un film de Jean Chabot
ONF / 1979 / 90 min.
Un dossier important sur l'énergie nucléaire au Québec.
Prix d'entrée: $1.00
Du lundi au vendredi à midi
Lunch sur place
1237 Sanguinet 284-9352

MELINA MERCOURI
de JULES DASSIN
ELLEN BURSTYN
14 ANS

Sem.: 7.30 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CRI DE FEMMES
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Une mère, sa fille...
Au nom de l'Amour, les coeurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent...
C'est le moment de vérité.
POUR TOUS

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
2 FILMS EN COULEURS
La Dentellière
ISABELLE HUPPERT
YVES BENEYTON
un film de CLAUDE GORETTA
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
Dès demain!
(Dernier jour: "Les routes du sud")

Le Phénomène Ornella Muti se confirme dans cette oeuvre cinématographique
MŒURS CACHÉES de la BOURGEOISIE
18 ANS Adultes

ORNELLA MUTI · SENTA BERGER
produit par PIERO LA MANTIA pour la MARS FILM PRODUZIONE S.P.A.
CAPUCINE · CHRISTIAN BORROMEO · STEFANO PATRIZI · MATTIA SBRAGIA avec GIULIANA CALAN
et la participation de PAOLO BONACELLI · MARIA MONTI · EROS PAGNI · GIANCARLO SBRAGIA
réalisé par TONINO CERVI
2e FILM
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS
GERARD DEPARDIEU
CAROLE LAURE
DÈS DEMAIN!
PARISIEN: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.15. CHATEAU: 12.50, 4.50, 6.55. LAVAL: SAM. & DIM. 1.40, 5.30, 7.30, SAM. DERNIER PROGRAMME 9.25, SEM. dès 7.30.
CHATEAU 1 — ST DENIS ET BELANGER 271-1103
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
Le PARISIEN 1 — 486 STE CATHERINE O. 866-3856

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
LE FILM LE PLUS REUSSI ET LE PLUS DRÔLE DE TATI
- NEW YORK TIMES
POUR TOUS
UN FILM DE JACQUES TATI

Play Time
ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH.
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
EXTRAORDINAIRE, INTELLIGENT, PASSIONNANT !! N.Y. Times
EQUUS
RICHARD BURTON
aussi
LA CHAMBRE VERTE
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT
14 ANS
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER
Equus: 9.15. Chambre: 7.30.

La Poudrière
À COMPTER DU 10 AVRIL
«LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD»
une comédie de Marivaux
AVEC
Marcel Cabay — Yvan Ponton
Gabrielle Mathieu — Claudine Chatel
Mario Desmarais — Marc Bellier
MISE EN SCÈNE: François Cartier
DÉCORS ET COSTUMES: Richard Lorain
PRODUCTION: Jeanine Beaubien
8:30 p.m. (mardi au samedi)
COMPLET: 10, 11, 17, 20 avril; 2, 3, 9 mai.
Renseignez-vous au sujet de nos soirées spéciales au théâtre avec réception au vin et fromage après le spectacle.
BILLETS: La Baie (centre-ville) au comptoir des billets TRS au rez-de-chaussée.
RENSEIGNEMENTS: 526-0821.

dansepartout
19, 20 et 21 avril à 20h30
Billets: $4 en vente:
Cegep du Vieux-Montréal;
La Baie du centre-ville;
Archambault Musique, 500 est, Ste-Catherine;
Montréal Music Supply, 375 ouest, Sherbrooke.
INFORMATION
255 est, rue Ontario, Montreal H2X 3M8
(514) 284-7356
LE TRITORIUM
CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Un nouveau triomphe du comique noir italien. Nino Manfredi est comme toujours admirable.
R. Benayoun LE POINT
PAIN ET CHOCOLAT
POUR TOUS

NINO MANFREDI
dans un film de FRANCO BRUSATI
PAIN ET CHOCOLAT
— PAOLO TURCO · GIAN FRANCO BARRA · UGO D'ALESSIO · FEDERICO SCROBOGNA · TANO CIMAROSA et JOHNNY DORELLI
avec la participation de ANNA KARINA
Carrefour: 5.20 - 7.25 - 9.30
(Dernier jour: "L'Express de minuit")
Brossard: (Dernier jour: "La grande cuisine")
CARREFOUR
STE-CATHERINE · BLEURY 866-8057
BROSSARD 3
BOUL. TASCHEREAU 465-5906
(MAIL CHAMPLAIN)

LES CINÉMAS FRANCE FILM
ROMY SCHNEIDER PLUS QUE PARFAITE DANS
POUR TOUS
MEILLEURE ACTRICE 1978
4e sem.
une histoire simple
Un film de CLAUDE SAUTET

2e FILM LA 7ème COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE
HISTOIRE 1:55 - 5:35 - 9:15
COMPAGNIE 12:15 - 3:45 - 7:30
st-denis 2
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
l'aigle et la colombe
LISBETH HUMMEL VANIA VILERS
dans un film de CLAUDE BERNARD-AUBERT
18 ANS adultes
Cinéma du COMPLEXE desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
jeunes couples prêts à tout
18 ANS
2e GRAND FILM
EMMANUELLE EN AMÉRIQUE
Cinéma du COMPLEXE desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
7e sem.
ANNIE GIRARDOT
POUR TOUS
un film de NICOLE DE BURON
dans VAS-Y MAMAN
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

ne cherchez pas plus loin votre prochain spectacle
POUR TOUS
"un film très drôle" Michel DRUCKER
"un excellent film qui plaira à tous" Jean MAZENQ
VOUS SOUVENEZ-VOUS DE CE "PROF" QUI A EU DROIT À VOS 100 MAUVAIS COUPS!

LE PION
un film de CHRISTIAN GION
avec HENRI GUYBET
CLAUDE PIEPLU
MICHEL GALABRU
MAUREEN KERWIN
CLAUDE JADE
et la participation de CLAUDE DAUPHIN
Cinéma du COMPLEXE desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN !

Lemaire: trois buts, une passe; Lafleur: trois passes

Tremblay sonne le réveil du Canadien

par
Richard Milo

Mario Tremblay a sonné le réveil en servant une leçon de boxe au pauvre André Saint-Laurent, et l'arbitre Greg Madill a ensuite soulevé la colère de Scotty Bowman en donnant une double mineure à Guy Lafleur, si bien que le Canadien a retroussé les manches pour marquer trois buts en trois minutes en deuxième et ainsi l'emporter 4-1 contre les Red Wings, hier au Forum.

Le Canadien a ainsi porté à trois points son avance sur les Islanders, inactifs hier, au classement cumulatif, et Guy Lafleur a profité du réveil pour obtenir trois passes sans trop d'efforts, réduisant ainsi la marge qui le sépare de Bryan Trottier à cinq points.

Guy Lafleur a reçu une première passe sur le deuxième but de Lemaire, qui compétait un bel échange entre lui, Shutt et le démon blond, a fait une courte passe qui lui a valu un autre point lorsque Steve Shutt a tout déjoué pour marquer le troisième but du Tricolore, neuf secondes seulement après le but de Lemaire, qui a ensuite réussi son tour du chapeau, aidé de Lafleur et Lapointe, en lançant un tir inoffenif qui a frappé la bande avant de revenir derrière Jim Rutherford.

Les trois buts ont été marqués après que Lafleur eut terminé sa double mineure pour avoir porté son bâton élevé contre Perry Miller et Jean-Paul Leblanc, à la grande déception de la foule évidemment venu l'encourager dans ses efforts pour reprendre le premier rang des compteurs.

À la déception de la foule et aussi de Bowman, qui ne s'est pas gêné pour faire connaître sa façon de penser à l'arbitre Madill, pourri comme jamais, hier, même s'il a été bon en ne donnant pas un 10 minutes à Lafleur pour l'avoir bousculé, après Miller et Leblanc...

« Madill a dit que j'aurais pu obtenir une inconduite, a dit Lafleur. Je lui ai lancé que je ne l'avais pas vu. Quant à mes punitions, je les méritais ».

Une opinion que ne partageait pas du tout Bowman après le match, alors que ce dernier expliquait, au milieu du vestiaire, les raisons de sa saute d'humeur.

« Il vous faudra être très convaincant pour me faire entendre raison, a-t-il dit. Je n'aurais jamais donné une deuxième punition à Lafleur ».

Un avis d'ailleurs partagé par les supporteurs de l'équipe, qui n'ont pas hésité à faire entendre leur mécontentement, déjà agacés faut-il préciser, par le jeu pour le moins déloyal de certains Wings sous le ragard complaisant de l'arbitre.

Agacés mais aussi stimulés par le combat de Tremblay contre Saint-Laurent, qui avait eu le malheur de s'interposer entre lui et Dennis Polonich lors d'un accrochage.

« Je n'en veux pas à Saint-Laurent, c'est un bon gars, a dit Tremblay. C'est Polonich que j'aurais bien aimé battre. Le hasard a voulu qu'il soit sur mon chemin... »

Ce n'était pas la première escarmouche du match puisque la première période avait pris sur une note intéressante, les deux clubs vidant leur banc pour faire régner la paix, le long de la bande, à la suite d'une brève altercation entre Reed Larson et Doug Risebrough.

Rien ne laissait pourtant présager une telle chose, les deux clubs s'étant livré jusque là, sous l'oeil amusé de Wadill, un match digne des rencontres Wings-Canadien des dernières années, axé surtout sur l'offensive.

Vaclav Nedomansky avait ouvert le pointage en déjouant Ken Dryden qui jouait un deuxième match d'affilée devant le filet — d'un tir du poignet après un jeu à l'européenne entre lui et le Finlandais Dan Labraaten. Jacques Lemaire a ensuite imité Nedomansky en complétant une passe précise de Larry Robinson, à la suite d'une montée à l'emporte-pièce du brillant défenseur, un des bons joueurs du Canadien, hier, avec Serge Savard, et le trio de Lemaire-Shutt et Lafleur.

Wings 1, Canadiens 4

Première période

1—DETROIT, Nodomansky (38)
Labraaten, Hamel 2:05
2—MONTRÉAL: Lemaire (22)
Robinson 12:59
Pénalités: St-Laurent Det, Shutt Mtl 2:55, Nedomansky Det 14:15, Lapointe Mtl 17:52.

Deuxième période

3—MONTRÉAL: Lemaire (23)
Shutt, Lafleur 14:25
4—MONTRÉAL: Shutt (36)
Lafleur, Lemaire 14:35
5—MONTRÉAL: Lemaire (24)
Lapointe, Lafleur 16:59
Pénalités: Polonich Det, St-Laurent Det mineure, majeure, Huber Det inconduite de match, Tremblay Mtl mineure, majeure 9:29, Lafleur Mtl mineure double 10:03, McCourt Det 15:46.

Troisième période

Aucun but.
Pénalités: Bolduc Det 0:25, Lemaire Mtl 7:23, Lupien Mtl 11:15.

Tirs aux buts

Detroit	9	7	5	—21
Montréal	13	9	15	—37

Gardiens: Rutherford, Detroit; Dryden, Montréal.
A—16,789.

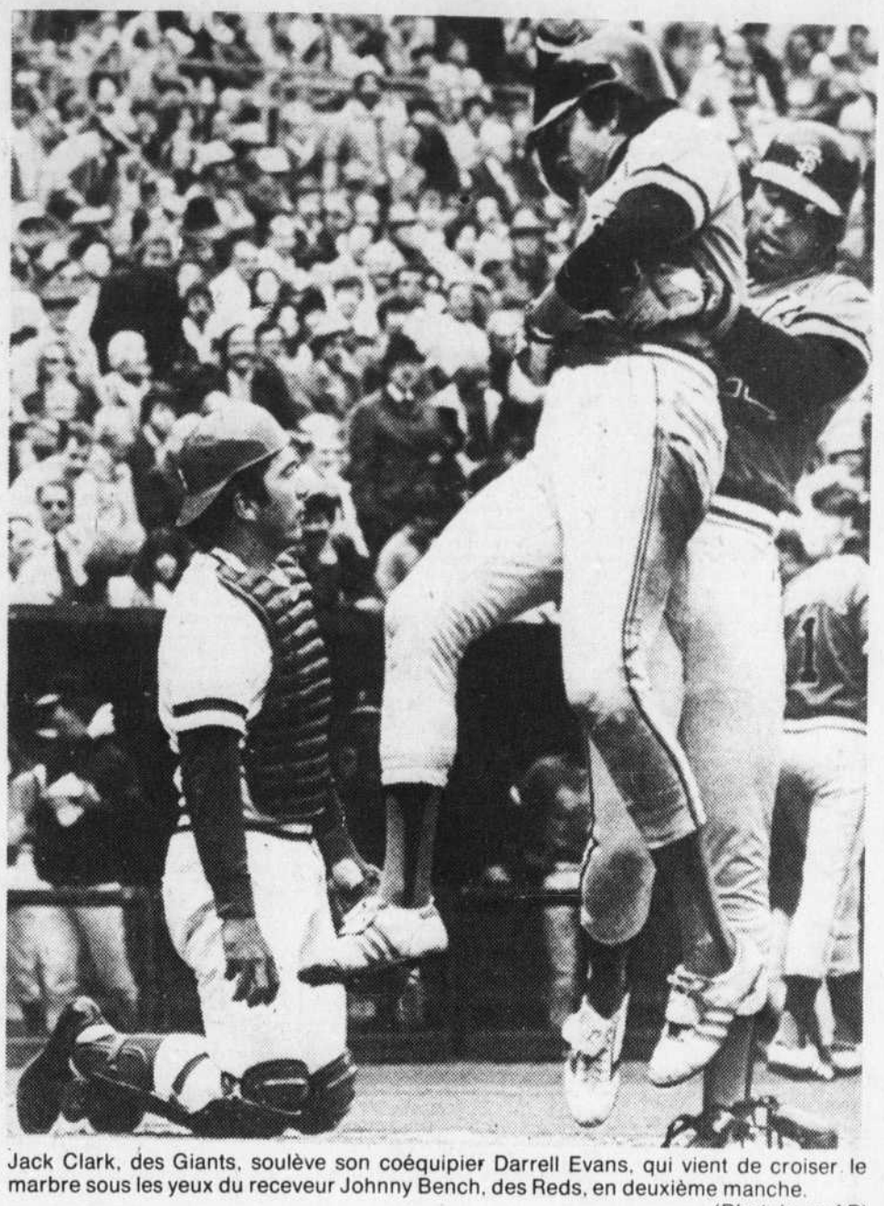

Jack Clark, des Giants, soulève son coéquipier Darrell Evans, qui vient de croiser le marbre sous les yeux du receveur Johnny Bench, des Reds, en deuxième manche.
(Photolaser AP)

Nuls entre Boston et Toronto et Atlanta et les Rangers NY

Un but de Al Secord, à moins de trois minutes de la fin du dernier tiers, a permis aux Bruins de Boston de faire match nul 3-3 contre les Maple Leafs de Toronto. Environ cinq minutes après que les Leafs eurent pris une avance de 3-2, grâce à un but de John Anderson, Jean Ratelle s'est emparé d'un disque libre en territoire adverse et l'a remis à Secord, laissé sans surveillance devant le filet de Paul Harrison. Harrison, qui a paru chancelant toute la soirée, participait à son premier match en un peu plus d'un mois.

Les Bruins, dont les autres buts ont été réussis par Dick Redmond et Wayne Cashman, n'ont besoin que d'un autre point au classement général de la Ligue nationale pour s'assurer de la troisième place. Jerry Butler et Dan Maloney ont également marqué pour Toronto, qui a exécuté 25 tirs au but adverse, contre 18.

À New York, autre match nul de 3-3 entre les Rangers et les Flames d'Atlanta. Les Rangers menaient 3-2 en troisième période quand Ken Houston, profitant en cela d'un avantage numérique, a réussi le but égalisateur à 8:23.

Les Flames, vainqueurs de leurs six dernières rencontres au Madison Square Garden, ont pris les devants en première période avec un but de Willi Plett. Lucien Deblois a répliqué à 2:04, au deuxième tiers, et son but fut suivi à 8:33 par celui de son coéquipier Mike McEwen.

McEwen devenait ainsi le troisième défenseur de l'histoire des Rangers, après Brad Park et Ron Greschner, à récolter 20 buts en une saison.

Ivan Boldirev a créé l'égalité pour Atlanta à 12:16, avec avantage numérique, avant que Pat Hickey, également avec avantage numérique, ne riposte pour New York au début de la troisième période.

Les Flames n'avaient alloué aucun but en infériorité numérique au cours de leurs quatre matches précédents.

Dans l'AMH, Marc Tardif avec deux buts et une aide a conduit les Nordiques de Québec à un gain de 4-2 sur les Oilers d'Edmonton. Les Nordiques ont comblé un retard de 2-1 en troisième période avec des buts de Curt Brackenbury, Tardif, qui en était à son 40e de la saison, et Bob Fitchner, celui-ci dans un filet désert à quatre secondes de la fin du match. Bill Flett et John Hughes ont marqué pour les Oilers devant 10,222 spectateurs dès la première période.

La victoire a permis aux Nordiques de s'approcher à trois points des Oilers, qui occupent le premier rang dans l'AMH avec 88 points.

SOMMAIRES

Ligue Nationale

Bruins 3, Leafs 3

Première période

1—TORONTO: Maloney (16)
McKechnie, Quenneville 17:47
Pénalités: Saganiuk Tor 4:46, Smith Bos 14:39.

Deuxième Période

2—BOSTON: Redmond (7)
Park, Foster 2:45
3—BOSTON, Cashman (27)
Marcotte, Foster 7:57
Pénalités: McKechnie Tor 2:40, Wensink Bos 17:12.

Troisième période

4—TORONTO: Butler (8)
Boutette, Jones 5:03
5—TORONTO: Anderson (13)
Sittler, McDonald 12:43
6—BOSTON, Secord (14)
Ratelle, Wensink 17:47
Pénalités: Wensink Bos 13:18, Toronto 18:32.

Tirs aux buts:

Boston	7	6	5	—18
Toronto	6	9	10	—25

Gardiens: Cheevers, Boston; Harrison, Toronto.
A—16,485.

Flames 3, Rangers 3

Première période

1—ATLANTA: Plett (23)
Kea, B. Murdoch 18:03
Pénalités: B. Murdoch Atl 1:44, Plett Atl mineure, majeure, Dave Maloney Ran majeure 5:45, Fortin Ran 9:22, Russell Atl 20:00.

Deuxième période

2—RANGERS: Deblois (11)
Duguay, Marois 2:04
3—RANGERS: McEwen (20)
Marois, Esposito 8:33
4—ATLANTA: Boldirev (35)
Houston, Pronovost 12:18
Pénalités: Greschner Ran 5:22, Hickey Ran 11:04, Marsh Atl 14:37, Deblois Ran 15:56, Dave Maloney Ran 18:39.

Troisième période

5—RANGERS: Hickey (34)
Duguay 2:48
6—ATLANTA: Houston (19)
Chouinard, Boldirev 8:23
Pénalités: Houston Atl 1:20, Plante Ran 7:04, McEwen Ran 10:53.

Tirs aux buts:

Atlanta	3	13	4	—20
Rangers	11	12	16	—39

Gardiens: Bouchard, Atlanta: Davidson, Rangers.
A—17,414.

Quand le père Sablon repart en campagne...

par Guy Robillard

Le centre de loisirs Immaculée-Conception a 28 ans et il en est à sa 27e campagne de financement.

Mais cette année, on innove puisqu'il s'agit de la première campagne de souscription publique, laquelle aura lieu officiellement du 21 avril au 7 mai. L'objectif, toujours officiel, a été fixé à $250,000, mais le « vrai objectif » est de $275,000, comme l'a souligné hier lors du lancement, le coprésident du comité organisateur de la campagne, M. Yvan-L. Bousquet, vice-président principal et trésorier adjoint de la compagnie F.W. Woolworth limitée. Ce dernier était particulièrement fier d'annoncer que déjà, de 30 à 40 pour cent de l'objectif était parvenu à ses bureaux.

Auparavant, la campagne prenait la forme d'un souper bénéfices au Reine-Elisabeth mais environ 40 pour cent des dons revenaient à l'hôtel... Ainsi, l'an dernier, le centre Immaculée-Conception avait conservé quelque $85,000 des $150,000 recueillis. On le voit aussi, la nouvelle formule permet de nourrir de plus grandes ambitions.

Depuis le début et malgré les nombreux changements sur la scène du sport et du loisir au Québec, le centre de la rue Papineau n'a jamais dérogé à sa vocation, soit d'encourager la participation de masse dans un milieu ouvrier. Pour parvenir à cette fin, en plus du centre proprement dit, on compte sur la base de plein air de l'Auberge du Petit Bonheur et le camp Jeune-Air, au lac Quenouille, ainsi que sur le Foyer du skieur, au pied du Mont-Tremblant.

Au printemps de 1978, un module d'hébergement de 90 lits a été construit au camp Jeune-Air, portant la capacité d'accueil du complexe de plein air du lac Quenouille à 320 lits. Or cet hiver, le taux d'occupation a été de pratiquement 100 pour cent.

Le Père Marcel de la Sablonnière, directeur général du centre, est fier de pouvoir dire que les tarifs exigés sont basés sur le salaire minimum et que la base de plein air est accessible aux jeunes travailleurs de la classe moyenne inférieure, qui constituent d'ailleurs une large partie de sa clientèle. Même chose au centre de la rue Papineau que fréquentent annuellement près de 7,000 jeunes et moins jeunes.

Le centre Immaculée-Conception reçoit des subventions du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports ($85,000 en tout cette année) ainsi qu'une aide du programme Canada au travail. Ce sont les salaires de plus en plus élevés qui rendent l'équilibre budgétaire difficile à atteindre, ceux-ci ayant en effet représenté une masse de $2 millions en 1978.

Mais tout cela vaut bien la peine pour le Père Sablon, qui devient presque lyrique quand il parle « de ces anonymes dont on ne parle jamais et qui viennent ici par centaines; ce sont des inconnus mais ils entrent ici pour faire du sport ». Et quelques-uns en sortent vedette, presque par accident. On pense aux Yves Paré (badminton), Robert Cléroux (boxe), André Simard, Gilbert Larose, Jean Choquette, Sylvie Saint-Laurent (gymnastique) et aussi Guy Lapointe, Serge Savard et Bernard Geoffrion.

Pour vos souscriptions, l'adresse est 4265 Papineau, Montréal H2H 1T3.

Les Globetrotters de retour au Forum

Les Globetrotters de Harlem seront de retour au Forum où ils affronteront, demain, les Generals de Washington, un club qu'ils ont pris l'agréable habitude de battre, au cours des dernières années, comme eux seuls peuvent le faire...

Avec à leur tête Geese Ausbie, dont l'adresse au basketball n'a d'égal que ses talents de comédien, les Globetrotters ne devraient faire qu'une grosse bouchée des Generals, aidés pour ce faire par les réputés Curly Neal, Nate Branch, Bob Paige, Dallas Thornton, Ray Hobley, Lee Holan, Ron Cole, Alan Cunningham et Eddie Fields.

Le match commencera à 20 h. Il sera précédé d'une démonstration de basket-ball par les athlètes en chaises roulantes que dirige Bill Hepburn.

Baseball

Giants 11, Reds 5

CINCINNATI (AP) — Les Giants de San Francisco ont commencé la saison du bon pied en écrasant les Reds et leur as Tom Seaver 11-5, lors du premier match de la saison, hier à Cincinnati.

Les Giants ont marqué huit points en deuxième pour ainsi donner une confortable avance à Vida Blue, qui a lui bien espacé neuf coups sûrs en neuf manches pour remporter la victoire.

Terry Whitfield a particulièrement brillé à l'attaque, réussissant quatre coups sûrs pour les Giants dans un match qui n'était officié que par un seul arbitre des Ligues majeures, le vétéran Paul Pryor. Plus d'une vingtaine d'arbitres ont dressé des piquets de grève à l'extérieur du Riverfront Stadium pendant le match.

Il s'agit d'un bien mauvais départ pour les Reds que leur ex-gérant, Sparky Anderson, ne porte plus dans son coeur.

Au repos pour la première fois en 27 ans, Anderson, amer, en veut à Dick Wagner, président des Reds qui aurait trop attendu avant de lui annoncer son congédiement.

SAN FRANCISCO	081	101	000	11	11	5
CINCINNATI	001	310	000	5	9	0

Blue (1-0) et Bill Seaver (0-1), Moskau (2), Capilla (5), Tomlin (6), Pastore (7) et Bench, C; St-Ivie (1).

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Islanders NY 3, Atlanta 2
Washington 6, Los Angeles 2
Minnesota 4, Chicago 3
Pittsburgh 3, St-Louis 2
Vancouver 2, Colorado 1

Hier
Détroit 1, Montréal 4
Atlanta 3, NY Rangers 3
Minnesota 1, Chicago 7
Boston 3, Toronto 3

Ce soir
Islanders NY à Philadelphie
Colorado à Los Angeles
Buffalo à Boston

Vendredi
Rangers NY à Atlanta
Minnesota à Vancouver

Samedi
Washington à Montréal
Philadelphie à Islanders NY
Detroit à Pittsburgh
Minnesota à Los Angeles
Chicago à St-Louis
Buffalo à Toronto

Dimanche
Islanders NY à Rangers NY
Montréal à Detroit
Atlanta à Philadelphie
Pittsburgh à Washington
St-Louis à Chicago
Colorado à Buffalo
Toronto à Boston
(fin de la saison régulière)

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Trottier, Isl	46	82	128
Dionne, LA	57	66	123
Lafleur, Mtl	50	70	120
Bossy, Isl	63	55	118
Choulnard, Atl	49	55	104
MacMillan, Atl	36	68	104
Potvin, Isl	30	66	96
Federko, StL	31	63	94
Taylor, LA	43	47	90
Gillies, Isl	33	56	89
Maruk, Wash	31	58	89

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	78	51	16	11	327	200	113
PITTSBURGH	78	35	30	13	275	271	83
LOS ANGELES	78	33	34	11	281	281	77
(x)WASHINGTON	78	23	40	15	265	326	61
(x)DETROIT	78	22	40	16	248	291	60

Section Charles Adams

BOSTON	78	42	22	14	307	258	98
BUFFALO	77	35	27	15	264	249	85
TORONTO	78	33	32	13	258	244	79
(x)MINNESOTA	78	28	39	11	254	280	67

Section Lester Patrick

ISLANDERS	77	48	15	14	341	209	110
PHILADELPHIE	77	39	23	15	274	234	93
RANGERS NY	78	40	27	11	311	278	91
ATLANTA	78	40	30	8	315	274	88

Section Connie Smythe

CHICAGO	78	28	35	15	240	271	71
VANCOUVER	79	25	42	12	215	289	62
(x)ST-LOUIS	78	17	49	12	243	344	46
(x)COLORADO	78	15	53	10	201	322	40

(x)—Equipe exclue des éliminatoires

Classement cumulatif

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	78	51	16	11	327	200	113
ISLANDERS	77	48	15	14	341	209	110
BOSTON	78	42	22	14	307	258	93
CHICAGO	78	28	35	15	240	271	71

Les équipes terminant au premier rang de chaque section sont exemptées de la première ronde des éliminatoires

PHILADELPHIE	77	39	23	15	274	234	93
RANGERS NY	78	40	27	11	311	273	91
ATLANTA	78	40	30	8	316	274	88
BUFFALO	77	35	27	15	264	249	85
PITTSBURGH	78	35	30	13	275	271	83
TORONTO	78	33	22	13	258	244	79
LOS ANGELES	78	33	34	11	281	281	77
VANCOUVER	78	24	42	12	213	288	60

Ces huit équipes participeront à la première ronde des éliminatoires selon la règle suivante: la première contre la huitième, la deuxième contre la septième, etc.

HOCKEY

Association Mondiale

Mardi
Birmingham 5, Québec 3
Edmonton 5, Cincinnati 1

Hier
Edmonton 2, Québec 4
N.-Angleterre à Winnipeg

Vendredi
N.-Angleterre à Edmonton
Birmingham à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Cornwall 2, Verdun 0

Hier
Cornwall 3, Verdun 9

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	73	43	28	2	299	239	88
QUÉBEC	75	40	30	5	276	249	85
WINNIPEG	73	35	32	6	282	278	76
N.-ANGLETERRE	72	33	30	9	275	260	75
BIRMINGHAM	74	30	38	6	264	286	66
CINCINNATI	75	30	39	6	256	272	66

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Quarts-de-finale
(Séries de huit points)

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Série A							
T.-RIVIÈRES	4	4	0	0	27	12	8
SHAWINIGAN	4	0	4	0	12	27	0
Série B							
SHEBROOKE	4	4	0	0	26	12	8
CHICOUTIMI	4	0	4	0	12	26	0
Série C							
VERDUN	7	4	3	0	31	29	8
CORNWALL	7	3	4	0	29	31	6
Série D							
MONTRÉAL	6	4	2	0	31	24	8
QUÉBEC	6	2	4	0	24	31	4

BASEBALL

Ligue Nationale

Hier
San Francisco à Cincinnati

Aujourd'hui
New York, Zachry (10-6) ou Swann (9-6) - Chicago, Reuschel (14-15), 14 h 30
San Diego, Perry (21-6) à Los Angeles, Hooton (19-10), 16 h 00

Vendredi
Montréal, Rogers (13-10) à Pittsburgh, Blyleven (14-10), 12 h 35
Philadelphie, Carlton (16-13) à St-Louis, Denny (14-11), 20 h 35
San Francisco, Montefusco (11-9) à Cincinnati, Hume (8-11), 20 h 05
Atlanta, Niekro (19-18) à Houston, Richard (18-11), 20 h 35
San Diego, Jones (13-14) à Los Angeles, Sutton (15-11), 22 h 30

Ligue Américaine

Hier
Californie à Seattle

Aujourd'hui
Milwaukee, Caldwell (22-9) à New York, Guidry (25-3), 14 h 00
Cleveland, Wise (9-19) à Boston, Eckersley, (20-8), 14 h 00
Texas, Comer (11-5) ou Alexander (9-10) à Detroit, Wilcox (13-12), 13 h 30
Toronto, Underwood (6-14) à Kansas City, Leonard (21-17), 20 h 35

Vendredi
Californie, Ryan (10-13) à Seattle, McLaughlin (3-8), 22 h 35
Minnesota, Goltz (15-10) à Oakland, Langford (7-13), 22 h 30
Chicago, Kravec (11-16) à Baltimore, Palmer (21-12), 14 h 00

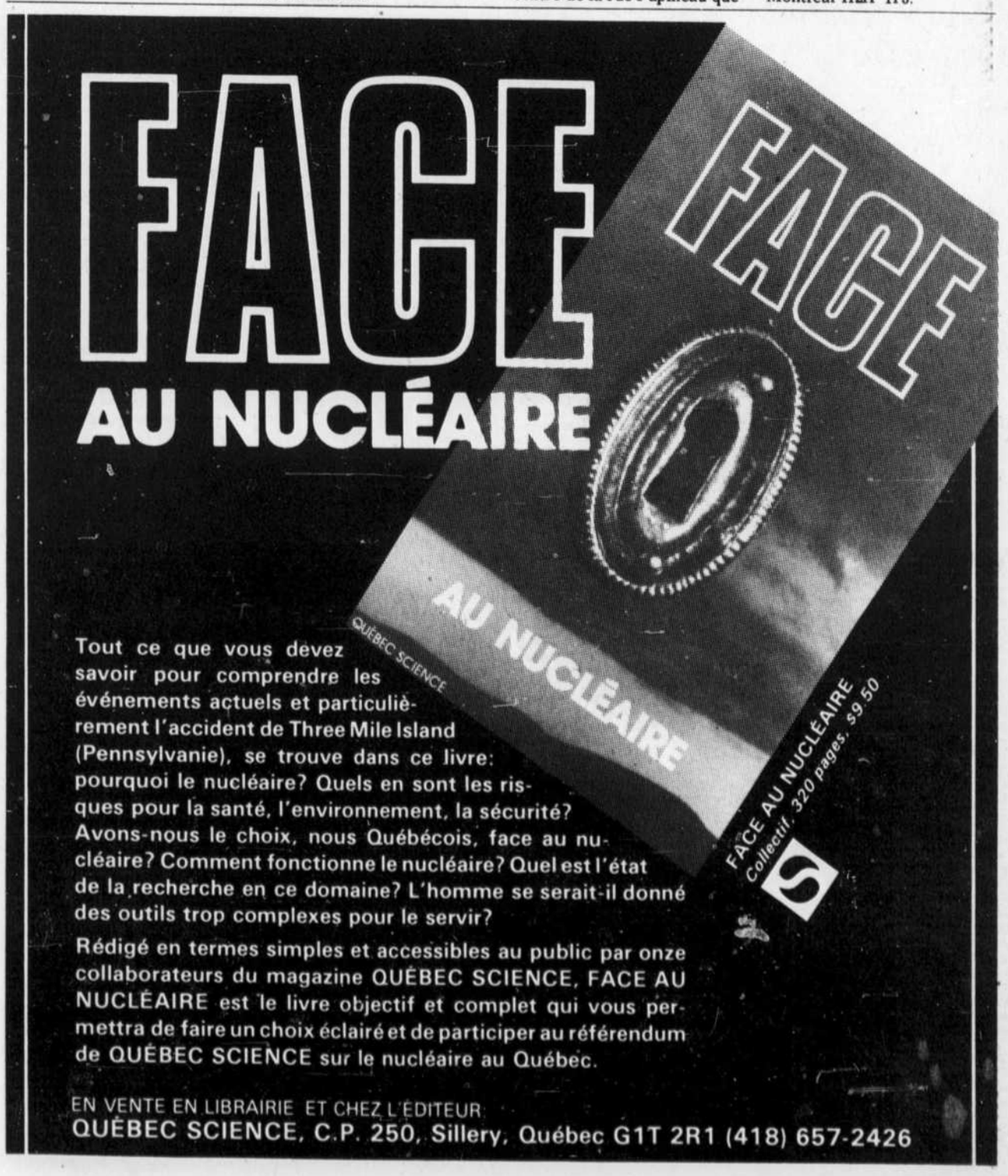

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 15

AVIS est par les présentes donné que Louis Samatas, homme d'affaires, résidant et domicilié au 26, Lakeshore Road, Pointe-Claire, district de Montréal, né sous le nom de Ilo Evangelos Samatas, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Louis Samatas.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-04-001059-790
(EX-PARTE)

Avis est par les présentes donné que mercredi, le 18 avril 1979 à 9:30 A.M. une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre 2.16, 10 est Craig, Montréal, pour homologuer la modification du régime matrimonial de JOHN H. CARROLL et son épouse, MARLENE PARKER, tous deux domiciliés à 190 Kensington Avenue, Beaconsfield, Québec, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte passé devant Me D. Whitney, notaire, le 5 mars 1979 sous le numéro 14,723 de ses minutes.

PRENEZ AVIS que MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE au nom de ses membres participants a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification de ses tarifs comme suit: Supplément 3 au tarif 133-A, supplément 3 au tarif 233-A, supplément 3 au tarif 333-6, tarif 287-B, tarif 625-C, tarif 768-H, supplément 8 au tarif 793, tarif 795-A, tarif 475-B, en vertu de la décision MCR-05077-TF datée du 27 mars 1979 et en vigueur à cette même date; le tout en conformité avec l'article 2.64 et suivants du règlement no 2. (1976).
Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours suivant la 3e publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

GUY PARENTEAU, Procureur

1ière publication: 4 avril 1979
2ième publication: 5 avril 1979
3ième publication: 6 avril 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003606-793
TWO MILE HOUSE, INC.,
Demanderesse
-c-
BIGA FISH INT. DISTRIBUTORS LTD.,
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, BIGA FISH INT. DISTRIBUTORS LTD., d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication.
Une copie des deux (2) brefs d'assignation et de la déclaration ont été laissées à son intention au protonotaire de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal.
MONTRÉAL, ce 29e jour de mars 1979.

RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint.

Martineau, Walker, Allison, Beaulieu, Mackell & Clermont
(Procureurs de la demanderesse)
3400 Place Victoria
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-002734-74
G. ROY LTÉE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1080 boul. Ste-Foy, Longueuil, district de Montréal,
-et-
O. COUPAL INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 870 boul. d'Iberville, des cité et district d'Iberville,
Demanderesse
-vs-
RENÉ GOYETTE, résidant et domicilié au 1577 rue Ste-Hélène, appartement 2, Longueuil, district de Montréal,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur René Goyette est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration y annexée a été laissée pour vous au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal. Prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, les demanderesses procéderont à obtenir contre vous un jugement par défaut.
Montréal, ce 27 mars 1979.

RONALD CHASSÉ,
Protonotaire-adjoint

Bernard, Girard & Associés,
1470 Chemin de Chambly (suite 100),
Longueuil, Québec.
Procureurs des demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DOSSIER NO: M-000213
DAME BARBARA BOUCHARD,
Requérante

La requérante, détentrice du permis numéro M-000213, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:
— Service Autobus — Transport Saisonnier — Catégorie économique
Transport quotidien d'étudiants âgés de 3 à 14 ans, aller et retour, de leurs résidences situées dans les localités de Pierrefonds, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Beaconsfield, Baie d'Urfé, Ile Bizard, St-Laurent, Ste-Anne de Bellevue, Senneville et Kirkland, aux écoles suivantes:
ÉCOLE L'OISELET
390 rue Laurier, Pierrefonds, Province de Québec;
COLLÈGE STE-MARCELLINE
9155, Boulevard Gouin Ouest, Montréal, Province de Québec;
THE MONTESSORI SCHOOL
1357, Avenue Van Horne, Montréal, Province de Québec.
Ce service sera valable du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.
Ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante dix-neuf.
Première parution: 4 avril 1979
Deuxième parution: 5 avril 1979
Troisième parution: 6 avril 1979.
JEAN BEDARD,
Procureur de la requérante.

AVIS DE VENTE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, conformément à un jugement de la Cour Supérieure du District de Montréal rendu le vingt-trois (23) mars Mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), dossier numéro 14-002538-783, il sera procédé le vingt-sept (27) avril Mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à 10:00 heures de l'avant midi, au 7160 Boulevard Pie IX, en la Ville de Montréal, bureau du Notaire soussigné (Tél. 514-727-2897) à la vente à l'enchère et à l'adjudication publiques de l'immeuble appartenant à SYLVAIN DENEAULT mineur et désigné comme suit, savoir:-

DÉSIGNATION

UNE TERRE sise et située dans le Canton d'Hemmingford, dans le Cinquième (5IÈME) Rang, terrain concédés, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de ce canton, sous les numéros:
CENT QUATRE-VINGT-QUINZE "B" (195 B), contenant quarante (40) acres de superficie;
CENT QUATRE-VINGT-QUINZE "C" (195 C), contenant cinquante-deux (52) acres en superficie;
CENT QUATRE-VINGT-QUINZE "E" (195 E) contenant dix (10) acres en superficie;
CENT QUATRE-VINGT-QUINZE "A" (195 A), contenant cinquante-cinq (55) acres et vingt-six (26) perches en superficie;
Le tout mesures anglaises et plus ou moins.
AVEC toutes les constructions dessus érigées, notamment une maison et des bâtiments de ferme, circonstances et dépendances.
AVEC toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et notamment une Servitude en faveur de "THE SHAWINIGAN WATER AND POWER COMPANY", aux termes de l'Acte dont copie a été enregistrée à Huntingdon, sous le numéro 51220.
Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.
SIGNÉ À MONTRÉAL, le trois (3) avril Mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).
FERNAND M. POIRIER, NOTAIRE
7160 Boulevard Pie IX
Montréal, H2A 2G4 - Québec
(Tél. 727-2897)

MACDONALD TOBACCO INC.
ON FAIT SAVOIR que MACDONALD TOBACCO INC. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'autoriser à abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal, Québec, le 30ième jour de mars.
Procureurs de la compagnie,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
GERVAIS & LeMOYNE

AVIS EST DONNÉ QUE:

PNEUS TREMBLAY MONTRÉAL LIMITÉE, 4841, rue Forest, Montréal-Nord, Montréal, Québec, détenteur du permis ou de l'attestation no M 501955-004 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de: G.E. TREMBLAY & FILS TRANSPORT EN VRAC LIMITÉE, 4841, rue Forest, Montréal-Nord, Montréal, Québec. région 10 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Le requérant demande que la décision soit exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 3 avril 1979
2ième parution: 4 avril 1979
3ième parution: 5 avril 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976) article 2.59.1

PRENEZ AVIS que M. André Roy domicilié au 803, rue Principale à St-Donat, district de Montcalm demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à "LA COMPAGNIE D'EXCAVATION CARROLL & TINKLER INC., ayant sa place d'affaire au 99, Chemin Morgan, Comté de Montcalm, l'attestation ou le permis qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
GAETAN CHAMPAGNE, avocat
400, Route 329 Nord
Ste-Agathe-des-Monts
J8C 2Z8
1ère parution: 5 avril 1979
2ième parution: 6 avril 1979
3ième parution: 7 avril 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-001004-795
DOROTHY TOSTEVIN,
Requérante
-vs-
Le Greffier de la Ville de Lachine,
-et-
Le Protonotaire de la Cour Supérieure du District de Montréal,
Intimés
-et-
RICHARD PRICE, d'adresse inconnue,
-et-
Le Procureur Général de la Province de Québec,
Mis-en-cause

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une requête en rectification des registres de l'état civil sera présentée par la requérante le 10 mai 1979, en salle 2.16, à 9:30 heures a.m.
Une copie conforme de la requête a été déposée au Greffe à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, le 29 mars 1979.

A. BEAULIEU, P.A.

LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél. (514) 731-3234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille

NO: 500-04-000928-797
Léo-Paul Martin, 3244, Joseph Verdun, district de Montréal;
Requérant
-vs-
Jacqueline Bisson, de lieux inconnus;
Intimée

REQUÊTE POUR MODE
SPECIAL DE SIGNIFICATION
(Art. 139 C.P.C.)

AU SOUTIEN DE SA REQUÊTE? VOTRE REQUÉRANT EXPOSE:
1. Votre requérant a fait recevoir un bref d'assignation sur une action en séparation de corps contre l'intimée le ou vers le 12 mars 1979 devant le registraire de ce tribunal;
2. Tel qu'allégué dans ladite action en séparation de corps, l'intimée est présentement d'adresse inconnue;
3. Votre requérant désire être autorisé par ce Tribunal à assigner l'intimée par la voie des journaux;

A CES CAUSES, PLAISE AU TRIBUNAL:
AUTORISER l'assignation de l'intimée par avis public
ORDONNER à l'intimée de comparaître au Greffe de cette Cour dans les trente jours de la parution d'un avis à cet effet dans un journal de langue française publié dans le présent district: soit Le Devoir.
FRAIS À SUIVRE.
MONTRÉAL, le 8 mars 1979

(S): LE COMPTE, BERNIER & ROUSSEAU
Procureurs du requérant
12 MARS 1979
REQUÊTE ACCORDÉE
FRANCINE GERBEAU CHABOT

RÈGLEMENT 874
CITÉ DE WESTMOUNT

Aux propriétaires d'immeubles qui le 2 avril 1979 étaient inscrits au rôle d'évaluation alors en vigueur dans la Cité de Westmount

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la cité de Westmount, que lors de son assemblée tenue le 2 avril 1979, le Conseil de la cité de Westmount a adopté le Règlement suivant:
Règlement 874 intitulé "RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DE RUES ET DE TROTTOIRS, LA RÉPARATION DE RUES, LA RÉPARATION DE L'INCINÉRATEUR, AINSI QUE L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR".
Les détails de ce règlement sont comme suit:
Faire un emprunt pour l'achat pour la reconstruction de rues et de trottoirs, la réparation de rues, la réparation de l'incinérateur, ainsi que l'achat et l'installation d'équipement contre la pollution de l'air, au montant de $770,000.00.
Tout ceci est décrit dans le Règlement 874.
QUE les propriétaires d'immeubles qui sont inscrits au rôle d'évaluation alors en vigueur à Westmount, et dans le cas de personnes aptes qui sont en âge et citoyens canadiens en date du 2 avril 1979, et qui ont rencontré les exigences dans le délai prescrit au paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des cités et villes, et dans le cas de corporations, entreprises commerciales ou associations peuvent demander que le règlement 874 sont soumis à un vote conformément aux articles 399 à 410 de ladite loi;
QUE cette demande soit satisfaite conformément à l'enregistrement de la procédure prévue selon les articles 398a à 398o de la Loi des cités et villes et aux fins de ladite procédure les personnes autorisées à voter sur le règlement en question peuvent avoir accès au registre mis à leur disposition à partir de 9h a.m. jusqu'à 7h p.m., les 18 et 19 avril 1979, au bureau du greffier de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, P.Q.
QUE le nombre de signatures requises pour mettre aux voix le Règlement 874 est 480 à défaut de ce nombre, le règlement sera jugé comme ayant été approuvé par les personnes ayant le droit de vote;
QUE toutes les personnes qualifiées à voter peuvent consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures régulières du bureau et durant les heures d'enregistrement;
QUE le résultat de cette consultation pourra être annoncé le 19 avril 1979, à la Salle du conseil de la Cité de Westmount, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, P.Q., à 7h15 p.m.
Donné à Westmount, ce 3ième jour d'avril 1979.

P. Patenaude
Greffier de la cité

AVIS

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (SRQ 1964 C. 275 tel qu'amendé), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre I.B.I. FOOD PRODUCTS LTD., ci-après appelée la "Compagnie", et la Compagnie Trust Royal, ès qualité de fidéicommissaire, passé le 21 avril 1978 devant Me David Whitney, notaire, et enregistré le 27 avril 1978 en la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2868451, est devenue exécutoire.
MONTRÉAL, le 28 mars 1979.

COMPAGNIE TRUST ROYAL
Fiduciaire

AVIS EST DONNÉ QUE:

PNEUS TREMBLAY MONTRÉAL LIMITÉE, 4841, rue Forest, Montréal-Nord, Montréal, Québec, détenteur du permis ou de l'attestation no M 501955D-1 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de: G.E. TREMBLAY & FILS TRANSPORT EN VRAC LIMITÉE, 4841, rue Forest, Montréal-Nord, Montréal, Québec, région 10 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Le requérant demande que la décision soit exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ière parution: 3 avril 1979
2ième parution: 4 avril 1979
3ième parution: 5 avril 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-085912-792
DAME JULIENNE PAUL-EMILE, domiciliée et résidant au 4115, boul. des Grandes Prairies, app. 2, à Montréal, ville et district, H1Z 1H8,
Requérante,
-contre-
M. LEONEL FINEUS, d'adresse inconnue,
Intimé.

AVIS LÉGAL
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à l'intimé, M. LEONEL FINEUS, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la date de la publication du présent avis. L'intimé est par les présentes avisé qu'une copie de la requête en divorce a été laissée pour lui au Greffe des divorces, au Palais de Justice de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTRÉAL, le 30 mars 1979.
PARENT & GIRARD, avocats
333 est, St-Antoine, suite 202
Montréal, Qué.
H2X 1R9
Tél.: 861-6794.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Télécourrier Inc./Telecourier Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14 jour de mars 1979, sous le numéro 2955904, ce 22e jour de mars 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-004503-791
ROBERT PRADAT,
Demandeur
-vs-
JEAN-PIERRE MILON,
Défendeur.

Le défendeur, Jean-Pierre Milon est requis de comparaître au palais de Justice de Montréal, dans un délais de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
Montréal, ce 27 mars 1979.
LEMAY, WEINSTEIN & CARON,
666 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1501, Montréal, P.Q.
H3A 1E7
Procureurs du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorce)

NO: 500-12-085929-796
DAME YVONNE HUARD, ménagère, épouse légalement séparée de corps de Alain Boucher, résidant et domiciliée au 4328 rue Berri en les cité et district de Montréal: H2J 2P8.
Requérante
-vs-
ALAIN BOUCHER, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé ALAIN BOUCHER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 2 avril 1979

(s) Armand Beaulieu
Protonotaire-adjoint

POIRIER ST-PIERRE & CARRIÈRE
4444 De LaRoche, Montréal H2J 3J1
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Paul-Emile Charette, 907, Filiatreault, Tracy, P.Q., détenteur du permis no: M507276-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de FRANROC LTEE, 2980, Route 343 nord, St-Gérard Magella, Cté Assomption, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ière parution le 4 avril 1979
2ième parution le 5 avril 1979
3ième parution le 6 avril 1979.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE,
5205 est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Mtl. P.Q.

PUBLICATION

PRENEZ AVIS que NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. aux noms des membres participants a obtenu de la Commission des Transports du Québec la modification des tarifs comme suit: Supplément 3 au tarif 169-D (tarif de groupement de taux), supplément 27 au tarif 172-H (tarif de règles), supplément 18 au tarif 220-C (tarif de papier journal), suppléments 29 et 30 au tarif 250-G (tarif de composantes d'automobile), supplément 29 au tarif 261-H (tarif de marchandises générales), supplément 6 au tarif 290-E (tarif de aéro fret); suppléments 26 et 27 au tarif 368-D (tarif de classe et marchandises générales), supplément 14 au tarif 566-G (tarif de classe), suppléments 14 et 15 au tarif 627-A (tarif de marchandises "Railroute"), supplément 11 au tarif 630-F (tarif de conteneur), supplément 1 au tarif 680-F (tarif de régime accéléré), supplément 42 au tarif 777-E (tarif de marchandises), supplément 3 au GRT-7 (tarif de taux pour agences gouvernementales). Le tout en vertu d'une décision portant le no MCR05078-TF, décision qui entre en vigueur le 27 mars 1979, conformément à l'article 2.64 et suivants du règlement no 2. Toute personne intéressée à faire opposition à cette modification devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

GUY PARENTEAU, procureur

1ère publication: 4 avril 1979
2ème publication: 5 avril 1979
3ème publication: 6 avril 1979

Avis est donné que: Jacques Tisseur, 13, rue Marleau, Mercier, Cté Châteauguay, P.Q., détenteur du permis no: M502279-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Claude Callhier, 284, Guérin, St-Michel, Cté Napierville, P.Q., conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ière parution le 3 avril 1979
2ième parution le 4 avril 1979
3ième parution le 5 avril 1979.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE,
5205 est, Boul. Métropolitain.
St-Léonard, Mtl. P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO:
CÉCILE TREMBLAY
Requérante
-vs-
CLAUDE HÉMOND, autrefois domicilié à Lachine.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Claude Hémond, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de l'insertion.
Une copie de la requête en divorce a été laissée, à son intention, au Bureau de la Direction Générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal, Province de Québec.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation, dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir, contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 5 avril 1979.
Mes GASTON ET TABAK
1375, rue Notre-Dame
Lachine
Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES

PROJET

Équipement pour un laboratoire de langues

PROPRIÉTAIRE

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

10,555 av. de Bois-de-Boulogne,
Montréal, Qué., H4N 1L3
Tél.: 332-3000 - poste 230

Le Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne demande des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipement d'un laboratoire de langues.

Seules sont autorisées à soumissionner les sociétés, les compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire contre un dépôt de $35.00 remboursable. Ils seront disponibles à partir du 6 avril 1979 entre 10.00 heures et 17.00 heures (heure en vigueur) au local E-132.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, représentant 10% du montant total de la soumission, émis à l'ordre du Cégep Bois-de-Boulogne ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant et valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et 2 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues au 10,555 avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal, Qué., aux bureaux du collège, local E-132, jusqu'à 10.00 heures, heure en vigueur localement, le seizième jour du mois d'avril 1979 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Le Cégep Bois-de-Boulogne ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes et se réserve le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Antoine Boulizon, architecte
Directeur de l'équipement

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

JEUDI, LE 19 AVRIL 1979

SEBJ 79-0807

FOURNITURE DE DIVERS LUBRIFIANTS ET GRAISSES

GARANTIE DE SOUMISSION: $60,000.00
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

MARDI, LE 24 AVRIL 1979

SEBJ 79-0645

FOURNITURE D'AMORTISSEURS ET D'ENTRETOISES POUR UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE BITERNE A 315 KV

GARANTIE DE SOUMISSION: $15,000.00
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements,
tél. 844-3741, poste 333

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

PROJET no: 555-06-5212-001 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant vingt-deux (22) logements dans la Municipalité de Marieville, Comté de Laprairie, selon un contrat à forfait et comportant un (1) groupement de maisons unifamiliales et deux bâtiments de logements pour familles et personnes âgées.
MÉTHODE DE SOUMISSION: "Soumission sur Esquisse et Programme". Cette méthode vise à obtenir de tous les soumissionnaires, à partir d'un dossier de soumission comportant notamment: une "esquise" et un "programme", tous deux contraignants, un prix forfaitaire pour des services à fournir en deux (2) étapes. Le soumissionnaire dont le prix est accepté, signe avec la Société un contrat s'engageant: à la première étape, à faire préparer par des professionnels retenus par lui et à fournir tous les plans et devis d'exécution conformes au dossier de soumission; à la deuxième étape, à exécuter tous les travaux de construction du projet sous la surveillance de professionnels retenus par la Société.
CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.
INFORMATIONS: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission de Madame Lucille FERLAND, Agent de Bureau, au Bureau de Montréal, de la Direction Générale des Opérations de la S.H.Q. contre un dépôt non-remboursable de trente (30.--) dollars, sous forme de chèque visé émis à l'Ordre de la Société du Québec.
CONSULTATION DES DOCUMENTS: Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier de soumission au Bureau Régional de **Montréal** de la Société ainsi qu'aux endroits suivants:
— Association Provinciale des Constructeurs d'Habitation du Québec,
— Association de la Construction de Montréal,
— Association de la Construction de Québec.
GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de soixante mille dollars (60,000.--), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.
"CLÔTURE DES SOUMISSIONS": à 14 heures (heure locale en vigueur) le 26 avril 1979, à la Société d'Habitation du Québec, au Bureau de Montréal, de la Direction Générale des Opérations, sis au 3, de la Place Desjardins, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées."
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

N.B. - Les documents fournis par la Société, identifiés comme des formules, seront obligatoirement utilisés.

Me Jean-Luc LESAGE, Notaire
Secrétaire de la Société.

CITÉ DE - CITY OF BEACONSFIELD

303, BOUL. BEACONSFIELD BLVD., P.Q. H9W 4A7

AVIS PUBLIC

ENCHÈRE PUBLIQUE

En vertu d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal, lundi, le 26 mars 1979, les lots ci-après décrits seront vendus par Enchère Publique, mercredi, le 18 avril 1979 à 10h00 à l'Hôtel de Ville, 303 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

A) **Lot 20-337**
Un certain emplacement vacant situé sur l'avenue Royal, ayant une superficie totale de 8,000 pieds carrés, mesurant cent pieds (100') du nord au sud et quatre-vingts pieds (80') de l'est à l'ouest, borné au nord-ouest par l'avenue Royal (rue no 20-129), au sud-ouest par Fleet Drive (rue no 20-130, au sud-est par le Lot 20-336 et au nord-est par le Lot 20-338.
La mise à prix est fixée au montant des taxes en souffrance et des coûts, telle que ci-après détaillée:

Lot 20-337	**Taxes**	**$3,620.72**
	Intérêts	**676.23**
	Coûts	**12.00**
	Total	**$4,308.95**

B) **Lot 20-338**
Un certain emplacement vacant situé sur l'avenue Royal ayant une superficie totale de 7,440 pieds carrés, mesurant cent pieds (100') du nord au sud sur le côté sud-ouest du lot, et approximativement quatre-vingt dix-huit pieds (98') du nord au sud sur le côté nord-est du lot. et soixante-quinze pieds (75') de l'est à l'ouest, borné au nord-ouest par l'avenue Royal (rue no 20-129), au sud-ouest par Fleet Drive (rue no 20-130), au sud-est par le Lot 20-335 et au nord-est par le Lot 20-339.
La mise à prix est fixée au montant des taxes en souffrance et des coûts, telle que ci-après détaillée:

Lot 20-338	**Taxes**	**$3,498.87**
	Intérêts	**654.61**
	Coûts	**12.00**
	Total	**$4,165.48**

C) **Lot 20-340**
Un certain emplacement vacant situé sur l'avenue Royal, ayant une superficie totale de 7,219 pieds carrés, mesurant quatre vingt quinze pieds (95') du nord au sud sur le côté sud-ouest du lot et approximativement quatre vingt dix-sept pieds (97') du nord au sud sur le côté nord-est du lot; et soixante-quinze pieds (75') de l'est à l'ouest, borné au nord-ouest par l'avenue Royal (rue no 20-129), au sud-ouest par Fleet Drive (rue no 20-130), au sud-est par le Lot 20-333 et au nord-est par le Lot 20-341.
La mise à prix est fixée au montant des taxes en souffrance et des coûts, telle que ci-après détaillée:

Lot 20-340	**Taxes**	**$3,307.46**
	Intérêts	**616.17**
	Coûts	**12.00**
	Total	**$3,935.63**

D) **Lot 12-431**
Un certain lot vacant de forme tiangulaire ayant une superficie totale de 255 pieds carrés, borné au nord par les limites nord de la Cité, au sud-ouest par le Lot 12-432, au sud par le Lot 12-433 et au sud-est par le Lot 12-430.
La mise à prix est fixée au montant des taxes en souffrance et des coûts, telle que ci-après détaillée:

Lot 12-431	**Taxes**	**$23.13**
	Intérêts	**2.77**
	Coûts	**12.00**
	Total	**$37.90**

E) **Lot 12-432**
Un certain lot vacant de forme irrégulière ayant une superficie totale de 5,028 pieds carrés, borné au nord par les limites nord de la Cité, au sud-ouest par les Lots 10-971, 10-972, 10-973, au sud-sud-ouest par le Lot 12-433 et au nord-est par le Lot 12-431.
La mise à prix est fixée au montant des taxes en souffrance et des coûts, telle que ci-après détaillée:

Lot 12-432	**Taxes**	**$509.51**
	Intérêts	**61.13**
	Coûts	**12.00**
	Total	**$582.64**

Les conditions de la vente: **COMPTANT**

Les lots furent acquis par Beaconsfield le 1er décembre 1977 pour le non-paiement des taxes.

Donné à Beaconsfield, Québec, ce 2ième jour du mois d'avril 1979.

Johanne Rioux (mme)
Greffier.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR.90090.F **24 avril 1979** **UN TRACTEUR D'UTILITÉ** **Garantie de soumission: $3,000.**	**ACZ.90052.F** **24 avril 1979** **8,770 LUMINAIRES AU SODIUM** **Garantie de soumission: $80,000.**	**GDN.90045.F** **24 avril 1979** **180 DÉTECTEURS D'ABSENCE DE TENSION** **Garantie de soumission: $3,000.**	**ACZ.90051.F** **24 avril 1979** **8,887 LUMINAIRES AU MERCURE** **Garantie de soumission: $60,000.**
LFT.90116.F **24 avril 1979** **42,000 LIVRES D'HERBICIDE GRANULÉ** **Garantie de soumission: $7,000.**	**DMG.95085.F** **24 avril 1979** **1,285 JOINTS DROITS POUR CONNEXIONS SOUTERRAINES** **Garantie de soumission: $10,000.**	**PCL.90099.F** **24 avril 1979** **80,004 PLANCHES ET 8,352 MANCHONS EN POLYSTYRENE** **Garantie de soumission: $80,000.**	**AMR.90096.F** **24 avril 1979** **2 CARROSSERIES ET ÉLÉVATEUR À NACELLES HAUTEUR TERRE-NACELLE: 50 PI.** **Garantie de soumission: $10,000.**

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons

Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons

Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

4911, Côte-des-Neiges, coin Decelles, 4½ grand luxe, ensoleillé, décoré, piscine, garage, $700. par mois, tout compris. **272-8455.**
9-4-79

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

ST-LAMBERT, appartements modernes, 1½ — 3½ — 4½, à partir de $175. incluant chauffage, électricité, toutes taxes, 155 de Navarre, 672-2902. 23-4-79

CÔTE-DES-NEIGES, grand 3½, $215. libre immédiatement, grands 3½, 4½ de $215. à $275. chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, ascenseur, balcons, 739-2913. 9-4-79

N.D.G., grands 3½, 4½, 5½ repeints, équipés, eau chaude, ascenseur, $205., $275., $350. 731-6083, 738-5850. 9-4-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850. 9-4-79

CENTRE-VILLE, "Le Quartier", luxueux 3 ½, sous-loué meublé, mai à septembre, décoration design, possibilité occupation permanente. Achat des meubles à discuter. 843-8139 soirée. 9-4-79

CARRÉ St-Louis, 2 et 3 pièces, rez-de-chaussée, $170. Libre 1er mai, aussi logement à la Terrasse St-Denis, 7 grandes pièces, 2e étage, $295. Libre 1er juin ou 1er juillet, références demandées, 738-8872. 6-4-7

C.D.N., près université et hôpitaux, 3½ meublé, chauffé, taxe d'eau payée, $170., libre 1er mai, juin ou juillet, 731-2678. 7-4-79

OUTREMONT, grand logement 6½, 3 chambres à coucher, quartier Stanislas, disponible 1er mai 79, chauffé. Appelez 270-6906 après 6 hres. 6-4-79

3 appartements chauffés, 1ère avenue près Jean-Talon. 389-6137. 7-4-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

VILLE D'ANJOU, 2 filles cherchent une personne sérieuse, qui travaille, pour partager un 5½ pièces. Contactez Mlle Labrie 873-4568 entre 9 hres et 5 hres. 6-4-79

N.D.G., maison de 8 pièces à partager, $140. par mois, 489-9491 après 5 hres. 9-4-79

APPARTEMENTS À VENDRE

CARRÉ ST-LOUIS. Appartement pour célibataire, rénovation complétée, 5 pièces, cuisine complètement équipée. Jardin extérieur fini, place pour voiture. 931-6996. 9-4-79

APPARTEMENT de 5½ pièces à vendre, près du Centre-Ville, face au Mont-Royal. Téléphonez du lundi au vendredi entre 9h 30 et midi, 288-7065. 9-4-79

ACHATS-VENTES

ACHETONS disques et livres usagés, 849-1913. 6-4-79

ACHATS et ventes de disques et livres d'occasions. 844-4541. 6-4-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

LAVEUSE-ESSOREUSE "Simplicity", très bonne condition. Aussi bureau pour chambre d'enfant. 521-5572 le soir. Jour 937-8511 local 298, Mme Nicole Cyr. 7-4-79

AUBAINE sofa, style contemporain, environ 20 ans, 9 pieds de long, 4 dossiers, couleur ivoire, contour en bois, $200. 73-6134. 7-4-79

Vend machine à coudre Kenmore, avec cabinet ou portative. Literie complète. Lit "King Size" Cannong, très bon état. 382-6039. 6-4-79

ANTIQUITÉS

Encan d'antiquités pour M. Albert C. Massé, dimanche le 8 avril à 1:00 hre au Motel Le Baron, 3200 rue King ouest, Sherbrooke, Québec. Sera vendu: mobiliers salle à dîner art deco avec buffet et vaisselier, un récamier victorien, 5 chaises "early american", articles de foyer, patères, lit à poteaux, girouette, bureaux "Queen Ann", miroir oriental, coffre en cèdre, table à panneaux Duncan phyfe, mobilier de salle à manger en noyer 10 morceaux, 1 dînette Queen Ann, 1 bureau en pin avec poignées cloche, 1 piano spinet sohmer, 1 piano baby grant 4½ pi., 1 humidor, 1 cabinet à boissons victorien, plusieurs fauteuils et tables différents styles, berceuses, vaisselles, lampes, 1 ensemble de table de salon victorien dessus en marbre, bergères, etc. Master Charge et Chargex acceptés. Yvon Boucher, encanteur licencié. 819-567-7781. 9-4-79

VIEUX QUÉBEC, près du Château Frontenac: armoires à panneaux soulevés, buffets, vaisseliers, tables en pin, coffre en "V", chaises et berçantes de style, accessoires choisis. AUX MULTIPLES, 69 Ste-Anne. 1-418-692-1230. 9-4-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. J.N.O.

MOBILIER/COUCHER 8 morceaux, poteaux à "cannell", $950., table/salle à manger et 6 chaises, $450., canapé style Louis XV avec fauteuil. Impeccable. 739-4895. 9-4-79

MAISON pièces sur pièces, vieille de 150 ans, 32 x 27. Soir: 1-479-8418 Yves. 9-4-79

AUTOS À VENDRE

PAYONS $25. et plus pour autos, vendons pièces usagées. 324-5366. 30-4-79

JAGUAR 1978 XJ12L, comme neuve, balance de garantie, brun intérieur tan. 934-1611. 11-4-79

JAGUAR V-12 XKE 1974, 35,000 milles, excellente condition, n'a jamais servi l'hiver, $15,000. 467-1504 le soir, 656-6202 le jour. 9-4-79

MERCEDES 1971, 250, radio AM-FM, comme neuve, 4 pneus Michelin, 4 vitesses au plancher. 676-3088. 11-4-79

SIROCCO 1977, impeccable comme neuve, 352-4606. 7-4-79

BATEAUX À VENDRE

CS-22, 3 voiles, couche 4, dînette, toilette, remorque et autres. Meilleure offre, 1-348-7441, 1-244-5129 après 6 hres. 9-4-79

BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL

Dans secteur plus attrayant, aux Galeries de la Place d'Armes, 25 x 70 environ, longue muraille de pierre, énormes colonnes bois, etc.

Également bureau 15 x 15 environ, très chaleureux, rez-de-chaussée, grandes fenêtres **Charles Dickens. Prix modique. 844-4427, soir 277-5433.**
6-4-79

Boulevard des Laurentides, Pont Viau, en face de Raymond Sports, 2 appartements, 300 pieds carrés, rez-de-chaussée, chauffé, électricité payé. Juillet. 667-8904. 9-4-79

AHUNTSIC, rue Lajeunesse, bureau avec logement chauffé. Libre le 1er juillet. Après 2 hres 388-6220. 6-4-79

BUREAU idéal pour médecins ou autres professionnels, 3 pièces et voûte, salle d'attente attenante, rez-de-chaussée, stationnement, 5750 Gouin ouest, Cartierville. 331-1399. 9-4-79

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain de jeux, 3-6 chambres, foyer pierre, lave-vaisselle, bar, sauna, 527-5903 — 525-0962. 21-4-79

STE-MARGUERITE, 2 couples ou 5 personnes, à l'abri des voisins, foyer, lave-vaisselle, chauffage central, proximité lac privé et rivière, $2,500. 1er mai au 15 octobre. 271-6529, 1-228-3771. 9-4-79

COMMERCES À VENDRE

ATELIER D'ébénisterie industriel, planneur, « shaper », banc de scie, équipement de finition, etc. À vendre en tout ou en partie. 738-1184. 9-4-79

COURS PRIVÉS

Professeur à l'élémentaire donnerait cours rattrapage français-mathématiques. 276-0140. 9-4-79

CRÉATIVITÉ, jeux plastiques, tapisserie, session printemps, du 23 avril au 28 mai, après-midi, soir, 6 rencontres, débutants, avancés. Jeanne C. Auclair, Ahuntsic 336-0799. 6-4-79

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

RECEMMENT arrivée au Québec, diplôme de maîtrise, cherche une position qui permettra une amélioration rapide de la langue française. Expérience de 7 ans dans l'enseignement universitaire en sciences sociales et l'enseignement aux adultes. Formation de journaliste, organisateur habile. Considérerait d'apprendre un nouveau métier. Appelez avant midi 486-4734. 9-4-79

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE D'EXPÉRIENCE, excellente connaissance du français, travail soigné, taperait tous genres de textes. Prix raisonnables. **381-2786.**
9-4-79

TRADUCTEUR pigiste agréé de la S.T.Q., tous genres de travaux. 849-3456. 6-4-79

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de meubles antiques et d'époques, décapage et refinitions de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-9608, 656-5918. 7-4-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

A VENDRE: équipement de traitement de textes "AES Plus", Imprimante "Qume" 540 mots minutes, cylindre d'entraînement pour papier à débit continu. Équipement sous garantie; Pierre Parent, 663-5636. 6-4-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Monsieur Baignoire

FAITES RÉÉMAILLER SUR PLACE BAIGNOIRES, LAVABOS, TUILES, TOILETTES, PORCELAINES FIXES. TRAVAIL PROPRE. DE MAIN EXPERTE. PARFAIT EN MOINS DE 6 HEURES!

Résidences, appts, hopitaux, couvent. 36 couleurs — Neuf ou antique

MONSIEUR BAIGNOIRE 336-1133
Ville St-Laurent
6-4-79

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 JNO.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

PLACE Bonaventure, étage D, aménagés ou non, à sous-louer, 2 ans, 497 pi. ca., 3 pièces, environ $450. par mois. 871-8840. 9-4-79

FOURRURES

MANTEAU en lynx pour homme, "Timber Wolf", excellente qualité, fabrication à la main. Manteau chat sauvage-lynx pour femme en excellente condition. Les deux ont été achetés cet hiver. Laisseriors à bas prix. 337-8758. 6-4-79

GARDERIE

CHERCHE dame d'un certain âge, douce et aimant les enfants, pour s'occuper chez moi, durant le jour d'une fillette de 7 mois, références indispensables, N.D.G. 481-4436 après 18 heures. 9-4-79

LOGEMENTS À LOUER

VILLE SAINT-LAURENT, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte, 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location: 336-8308. J.N.O.

AHUNTSIC, luxueux 5½, haut de duplex, $600. incluant taxes, électricité, chauffage, garage, tapis mur à mur, tentures, cuisinière et réfrigérateur. Libre 1er juillet 384-5533 ou 382-5668. 16-4-79

CENTRE-VILLE, 1½ à sous-louer 1er juillet. $168. Nouveau bail 1er septembre si désiré. 849-3456. 7-4-79

CÔTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, 7½ chauffé, haut de duplex, détaché, ensoleillé, frais peint, cuisine rénovée, garage, libre. 733-5655. 9-4-79

OUTREMONT, chemin Côte Ste-Catherine, 5½ moderne et 4 pièces fermées, tapis mur à mur, (triplex), 342-4233. 9-4-79

AHUNTSIC, bas de duplex, 5½ + sous-sol fini, tapis dans 2 appartements, lave-vaisselle, garage. $400. non chauffé. 382-4544. 11-4-79

C.D.N. haut de duplex, luxueux 6½, 1½ salle de bain, foyer, garage, boiseries de chêne, chauffé, près Université de Montréal et hôpital Ste-Mary's. $525. libre 1er juillet. 738-1575 après 6 hres. 14-4-79

GLOBERT, quartier Snowdon, (Décarie et Reine Marie). Bas duplex, 5 pièces, entièrement renouvellé, impeccable. Chauffage électrique fourni, eau chaude, électricité, tapis mur à mur, laveuse-sécheuse. Près métro, autoroute, université et magasins. $390. 481-9921 — 481-6655. 9-4-79

LONGUEUIL, 5½ haut de duplex avec foyer, chauffage, eau-chaude fournie, stationnement, toutes taxes payées, $295., 4½ sous-sol, tapis mur à mur $195., 878-1669 ou 679-8445. 9-4-79

OUTREMONT, Dunlop, haut duplex, 9 pièces, chauffé, eau-chaude, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, garage, références, sur rendez-vous, 731-6360. 11-4-79

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu

336-5226 6-4-79

4½ MODERNE, spacieux, ensoleillé, semi sous-sol, élégant, cour, face parc, installation laveuse, rue Louvain, 388-2419. 6-4-79

ST-DENIS & JEAN TALON, bas 8 pièces, salle de lavage, système à eau-chaude, libre 1er juillet, chauffé, $450. par mois, après 5 hres, 279-7587. 7-4-79

PARC Lafontaine, beau, 5½ très éclairé, $350. 522-5433. 9-4-79

C.D.N. district, duplex, près d'université et hôpital, 5½, chauffé, $255. par mois. Libre le 1er juillet. 738-0167. 9-4-79

OUTREMONT: Hartland, haut de duplex, 7, 3 chambres à coucher, chauffé, place de stationnement, disponible le 1er juillet, $560. 738-2392. 9-4-79

OUTREMONT, 3 logements, 7½ chauffé, eau-chaude, bas libre maintenant, 2e étage, libre juin, 3e libre 1er juillet, $430. avec garage, 731-5126. 7-4-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

AHUNTSIC, personne seule, professionnelle, cherche 4½ ou 5½ pour 1er juillet. 389-0187. 6-4-79

A OUTREMONT ou environs, couple d'universitaires, sans enfant, cherchent logement 5 pièces ou plus, pour juin ou juillet. 270-7953. 6-4-79

MAISONS À LOUER

POUR exécutifs ou professionnels, maison meublée, 4 chambres, 2 salles de bain, 2 foyers, piscine chauffé, site exclusif près du métro à St-Lambert, $750., 672-6043 ou 842-1485 local 236. 9-4-79

Maison de campagne 24 milles de Montréal, 8 pièces, toutes commodités, jardin, grand terrain paysagé, près de polyvalente et aréna. Libre immédiatement. 514-460-7690. 7-4-79

VILLAGE Historique de Laprairie, petite maison de pièces, restaurée, extérieur en cèdre, sans division, chauffage électrique, salle de lavage, chambre noire, potager, $450. libre. Monique 343-6982, 659-3298. 6-4-79

MAISONS DEMANDÉES

ÉCHANGEONS, pour 1 an, grand logement Outremont et ferme sur St-Laurent, contre maison ou grand appartement proche de la Méditerranée. Soir: 273-3019. 8-4-79

MAISONS À PARTAGER

Près centre-ville, $150. par mois, meublée. 843-3640. 6-4-79

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

GRANDE maison canadienne à St-Antoine sur Richelieu. 25 minutes du tunnel. $400.00/mois. 931-4682 après 6 heures p.m. 6-4-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

PRÊTS. $50,000. et plus pour expansion, avec ou sans garantie, association selon risque. Compagnie rentable avec potentiel élevé. 288-5680. 12-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEUR BILINGUE demandé pour enseigner le français à des enfants de 3-6 ans, Pointe-Claire. Expérience désirable. Excellent travail. Envoyez résumé à: Progressive Montessori School, 116 avenue Sutherland, Pointe-Claire, ou appelez 694-3627.

SECRÉTAIRE légale bilingue avec expérience pour bureau d'avocats, Carré Dominion. Demandez Mlle Cohen 878-9871, le soir 737-4201. 9-4-79

SECRÉTAIRE BILINGUE, temps partiel, 50 hres par mois, $4.00 de l'heure. Téléphonez à M. Kneider à la Revue du monde arabe à 331-5550. 7-4-79

SECRÉTAIRE médicale pour chirurgien plasticien. Expérience nécessaire. Outremont 277-5293. 7-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL
INTERVIEWERS DEMANDÉS
HOMMES OU FEMMES
Pour importante compagnie de recherche:

- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M.
279-5682
7-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

Personne bilingue, avec 10 ans d'expérience au moins, pour petite entreprise du nord ouest de Montréal.

La candidate possède beaucoup d'initiative, un jugement sûr et doit être autonome. Elle:
— fait tenue complète des livres, incluant balance de vérification;
— rédige correspondance dans les deux langues et fait traduction à l'occasion.

Salaire selon qualifications.

Mme Bailiargeon
381-7624
7-4-79

TABLEAUX - PEINTURES

COLLECTIONNEURS. À vendre jeu d'échec, pièce unique, entièrement fait à la main, céramique. $950. Téléphonez Francine 526-0995. 9-4-79

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: Magnifique terrains, vue splendide, 19,344 p.c., boisé, secteur de choix, prix réduit! Unique. R. Langlois 653-4277, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 6-4-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

SERVICES DIVERS

BAS PRIX. Impôt (pour salariés), $7.00 fédéral et provincial. Service garanti. Raymond 739-2989. 6-4-79

BROSSARD: Terrain commercial 28,881 pi. ca., 106 pi. de façade sur le Boul. de Rome, à proximité du Boul. Taschereau, idéal pour restaurant, quincaillerie, magasin fruit et légumes, dépanneur, etc. Prix $3.00 du pi. ca. Hugues Leclerc, 656-0660. DesRosiers, Le Maître Courtier. 5-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

HEMMINGFORD: Luxueux cottage d'époque, brique, 10 pièces, garage, grand terrain ombragé, règlement de succession. (MLS) Clément Larivière 348-1181, 658-0628. Le Permanent, courtier. 6-4-79

LONGUEUIL: Bellerive, split-level 1957, 7 pièces, terrain 52 X 108, $48,500. Particulier. 651-8469. 6-4-79

BEACONSFIELD, cottage de style à vendre par premier propriétaire, terrain 138 x 80, arbres matures, paysagé, cheminée et foyer en pierre de taille, salon et salle à dîner en L, 4 chambres, 2 salles de bains complètes, salle familiale/sous-sol, garage, coin de rue, près école et train. Aubaine! Cause départ, $64,900. Pas d'agent s.v.p. 697-4186. 6-4-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOTRE SERVICE DE
RENCONTRES
DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.

Appelez
282-0058 ou/
933-3673
ou retournez ce coupon à

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108
Montréal, Qué. H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

Nom .....
Adresse .....
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites, sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON à vendre, très bien située à 1 mille du village de St-Izidore, Ontario. Pour informations Réal Besner, (613) 524-2173. 7-4-79

LONGUEUIL, maison canadienne, 2 lucarnes, facette pierres, côtés briques, proximité école, autobus, $59,000. 679-0644. 11-4-79

St-Sauveur, maison de luxe complète, 5 chambres à coucher, sauna, plafond cathédrale, cheminée pierres, plusieurs autres qualités, construite 1975-76, $150,000. 484-1331. 9-4-79

ST-LAMBERT, cottage style anglais, en briques solide, 10 pièces, 4 chambres à coucher, 3 étages plus sous-sol, boiseries en chêne plus foyer naturel, 1½ salle de bain, sous-sol fini en planches de pin, grenier fini et chauffé, pas d'agent, $98,500. 672-7709. 6-4-79

ST-HILAIRE: grande propriété grand terrain boisé - 4 chambres - 2½ salles de bains - salle familiale - foyer - garage double. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. Imm. Select, courtiers. 6-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche le 8 avril de 2:00 hres à 5:00 hres
185, Anselme Lavigne Westpark - D.D.O.

Parfait pour professionnels! Cottage de haute qualité, 3 chambres à coucher, chambre pour domestique ou bureau, grande cuisine, salle de séjour avec foyer, bar et cave à vin, piscine creusée 50 pi. de long. Occupation dans les 30 jours. Trop d'extras pour énumérer ici. À voir absolument. Exc. **Carole De Rosa Mercier 694-2607 Montreal Trust 697-3391.**
6-4-79

AHUNTSIC
style canadien

2245 boulevard Gouin est, coin De Martigny, cottage canadien en pierre, 3 étages complètement finis, 3 salles de bain, 5 chambres à coucher, 2 foyers naturels, sous-sol complètement fini, toiture de métal, super isolation, chauffage électrique.

Conviendrait professionnel, occupation immédiate, faut visiter. Appelez constructeur après 7 hres. **678-9122.**
9-4-79

BAIE ST-PAUL

Maison canadienne, construction récente, dimension 28 x 54, 12 pièces, terrain de 112,188 pi. ca., vue panoramique sur le fleuve, Île aux Coudres et petite rivière St-François, situé à Baie St-Paul, Cap-aux-Corbeaux sud. $89,000.
jour: (418) 435-2466
soir: (418) 435-3055)
6-4-79

A VENDRE OU À ÉCHANGER pour propriété à revenus, maison de campagne (Ste-Adèle) $60,000. meublée. Le jour 663-4818, le soir 663-8652. 11-4-79

LANORAIE, face au fleuve, chemin du Roi, maison québécoise entièrement rénovée, grand terrain boisé, 6 grandes pièces, foyer, $48,000. 1-514-887-2745. 9-4-7

OUTREMONT: Rue Champagneur, cottage semi-détaché, 10 pièces, décoré, sous-sol fini, 5 chambres, 2 toilettes, 1 salle de bain, solarium, cheminée, garage, prix $90,000. Sans agent, soir 271-2955. 7-4-79

ST-BRUNO: Cottage briques et aluminium, 6 pièces, cuisinière, four et lave-vaisselle encastrés, salle de jeux. Terrain paysagé avec haie. $45,000. Pas d'agent. 653-8486. 9-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
COTTAGE DÉTACHÉ EN PIERRE

Style Régence, plan hall central. Salle familiale au rez-de-chaussée, mur de pierre et vue sur ville. Chambre principale et boudoir avec vue splendide sur ville. Deux autres chambres séparées par salle de bain. Joli jardin intime, 8,000 pi., idéal pour piscine. MLS $189,000.
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
9-4-79

NOTRE-DAME DE-GRÂCE
COTTAGE 4 CHAMBRES À COUCHER

Immense hall d'entrée. Salon cheminée, salle à manger séparée. Immense salle de jeux avec cheminée. Boiseries naturelles. Des plus intéressants. $85,000. Nouvelle inscription.
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
9-4-79

STE-ADÈLE

Maison canadienne, toutes commodités, site paisible, 31 x 54, Foyers en pierre des champs, toit cathédrale, tapis mur à mur, pour inspection, communiquez avec **Gilles Brais à: 325-1323, soir et fin de semaine 334-1689.**
17-4-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTON DE SUTTON, région de Knowton, cottage 4 chambres à coucher, 8 acres, grange, verger, belle vue. $49,000. ou meilleure offre. 845-0181 poste 637, 768-7161 soir. 7-4-79

ST-ANTOINE sur Richelieu, bord de l'eau, chaleureuse maison de village à vendre, boiseries décapées, pas d'agent, 254-3330 après 5 hres. 14-4-79

MONT-ORFORD, chalet suisse, 5 chambres à coucher, site panoramique, 2 foyers, B.B.Q., accès piscine, près ski, téléphonez à frais virés 1-297-3163. 9-4-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PRÉS Centre-Ville, rue Des Érables, maison 3 étages, 5 logements rénovés, très beau rez-de-chaussée, libre à l'acheteur, garage, jardin, revenus. Prix $58,000. Propriétaire 524-6206. 9-4-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

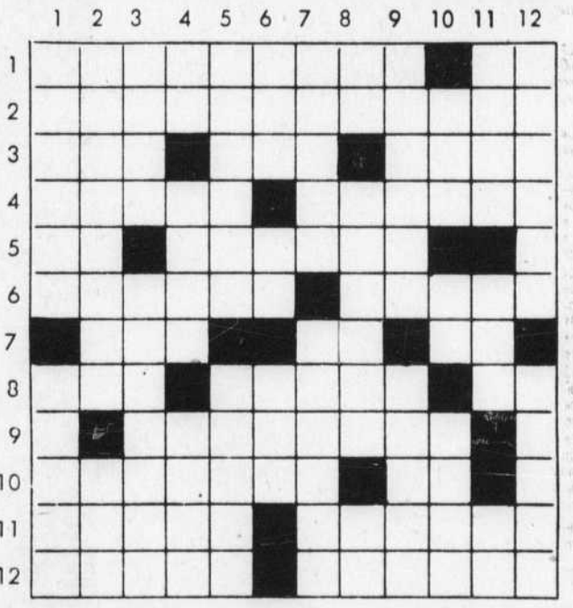

Horizontalement
1—Lieu planté de fougères. — Charpente du corps humain.
2—Se dit de tout mammifère à sabots ayant un nombre impair de doigts à chaque patte.
3—Attacha. — Rayon. — Fils de Jacob.
4—Née de. — S'ouvrir, en parlant des fleurs.
5—Le meilleur en son genre. — Opération consistant à coudre les lèvres d'une plaie.
6—Dégagé d'une obligation. — Fibre textile synthétique.
7—Unité monétaire de la Norvège et de la Suède. — D'un verbe gai. — Du verbe avoir.
8—Recueil de bons mots. — Presque. — Eminence.
9—Espèce de coffre où l'on conserve le sel.
10—De l'Italie. — Neuf.
11—Instrument de musique. — Supporte tout le poids du véhicule.
12—Disent qu'une chose n'est pas vraie. — Petite rue étroite.

Verticalement
1—Qui est du devoir d'un fils. — Appareil inventé par Ader.
2—Action d'omettre. — Triage.
3—Arbre de Malaisie. — Action de braser.
4—Gallium. — Utilisée. — Sulfate double d'aluminium et de potassium.
5—Méprise. — Calme et sans inquiétude.
6—Partie aval d'une vallée envahie par la mer. — Tellure. — Seule.
7—Terme de civilité. — Pratiquer une rainure avec un bouvet.
8—Deux. — Dispose en croix. — Connu.
9—Être égal. — Fait apparaître l'irisation.
10—Préfixe égalitaire. — Adverbe de lieu. — Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie.
11—Enlever. — Personne sotte. — Article espagnol.
12—Clair, pur et calme. — Poisson.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	O	L	L	E	T	O	N	N	E	U	X
2	A	B	O	U	T	I	S	S	A	N	T	■
3	L	I	B	E	R	T	E	■	U	■	E	T
4	H	■	E	T	E	R	N	I	S	E	R	A
5	A	M	■	T	■	E	T	R	E	C	I	R
6	B	U	V	E	U	R	■	■	A	U	N	E
7	I	L	E	■	T	■	S	O	B	R	E	■
8	L	E	S	S	I	V	E	■	O	I	S	E
9	E	T	O	I	L	E	■	A	N	E	■	F
10	■	I	U	L	E	■	S	U	D	■	I	F
11	N	E	■	E	S	S	O	R	E	U	S	E
12	P	R	I	X	■	A	N	A	■	S	O	T

DÉCÈS

BOUTIN, Germaine. — À sa résidence de Ste-Rose, le 3 avril 1979 à l'âge de 62 ans, est décédée, Germaine Coghlan Boutin épouse de Paul André Boutin. Elle laisse dans le deuil son époux et ses 6 enfants: Pierre-André et son épouse, Jocelyne, Lise, Lucie et son époux, Jules et son épouse ainsi que Julie. Une messe de requiem sera chantée samedi le 7 avril en l'église Ste-Rose à 11:00 heures. Direction J.M.D. Cyr.

NÉCROLOGIE
GÉRARD L. RIVARD

À Outremont, le 31 mars 1979 est décédé Gérard L. Rivard à l'âge de 57 ans. Outre son épouse Rachel Lamy il laisse dans le deuil ses quatre enfants: Andrée (Mme Michael Vassallo), Jean, époux de Pierrette Gosselin, Pierre et Hélène. Il laisse également deux petits-enfants: Jean-François et Mathieu, deux soeurs: Claire (Mme Robert Stewart) Suzanne (Mme Pierre Lecours), sa belle-mère Mme M. Antoinette Lamy, de nombreux beaux-frères et belles-soeurs ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Selon le désir du défunt la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Une messe sera célébrée le samedi 7 avril 1979, à 10:00 a.m., en l'église St-Raphaël, 2001 rue Lajoie (angle De-Vimy) à Montréal. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation des Maladies du Coeur seraient appréciés.

NÉCROLOGIE
J. Ovide Bradet

À Sillery, le 3 avril 1979, à l'âge de 71 ans, est décédé, M. J. Ovide Bradet, époux de Cécile Michaud.

Les funérailles auront lieu le vendredi 6 avril, à 14 heures. Départ de la résidence funéraire à 13:45 hres du salon Lépine-Cloutier, 975 Marguerite-Bourgeois, Québec.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Michelle (de Québec), Hélène (épouse de Gilles Lavigne d'Ottawa), André (époux de Germaine Gilbert de Norfolk, Virginie), Jean-Marie (de Kénogami), Lucien (époux de Chantale Larivière de Ottawa), Henri (époux de Micheline Lussier de Chicoutimi), Jacques (époux de Jeannine de Ste-Madeleine), Denis (de Québec) et Claire (de Montréal), de même que sa soeur Mme Hortense Tremblay (de Kénogami); ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-soeurs et petits-enfants.

Il était le frère de feu le Père Ulric Bradet, dominicain. Il fut président de la Chambre de commerce provinciale en 1956-57, maire de la Ville de Kénogami de 1944 à 1950 et de 1956 à 1960, président des Chevaliers de Colomb, il fut toujours très actif dans le milieu des affaires et dans les mouvements communautaires.

La famille apprécierait que vos offrandes se traduisent par un don à la Fondation du Québec des maladies du coeur.

Les cégeps veulent récupérer des pouvoirs

par Paule des Rivières

Les dirigeants de collèges tenteront de retrouver, par le biais des négociations qui s'amorcent dans le secteur de l'éducation, certains des pouvoirs qu'ils jugent avoir perdus.

Ce désir « d'intégrer les agents d'éducation dans un tout cohérent » a été clairement exprimé hier par les représentants du comité patronal de négociations des collèges (CPNC) et est manifeste à la lecture de plusieurs des clauses proposées récemment aux syndicats d'enseignants des 48 collèges et campus de la province.

Le projet patronal modifie notamment le rôle du collège dans l'embauche des enseignants en faisant de l'actuel comité de sélection, où les enseignants sont majoritaires, un comité paritaire et consultatif; et si le collège doit passer par ce comité avant d'embaucher un enseignant il n'est pas tenu de retenir les préférences du comité de sélection. Les raisons citées hier par le président du CPNC, M. Jean-Guy Ferrier, incluent un souci de « diversité » dans le corps professoral tant au niveau des écoles de pensée qu'à celui des écoles de formation.

Par ailleurs, sans prétendre que cette pratique est généralisée, les membres du comité patronal ont indiqué hier qu'en jugeant leurs pairs, les enseignants étaient parfois tentés de recommander ceux dont l'ancienneté importunait le moins ceux en place.

Les directions de collèges projettent par ailleurs d'instituer un mécanisme qui leur permette, à l'instar des étudiants, d'en appeler de l'octroi de notes scolaires aux étudiants. Le comité patronal a avancé à titre anecdotique et en parlant de cas isolés les notes de toute une classe qui correspondaient à l'âge de la mort de Mao-Tsé-toung ou à l'année des Olympiques montréalaises.

Les mêmes préoccupations patronales sont reflétées dans les modifications ou les clarifications que le projet patronal propose d'attribuer aux départements de professeurs dans les collèges.

C'est donc dire que l'organisation interne du collège et les mandats des différents comités constitueront un aspect clé de la prochaine ronde de négociations dans les collèges, peut-être un peu de la façon dont la sécurité d'emploi et la tâche étaient en 1976 au premier plan des discussions.

Sur ces points, le comité patronal, qui a rencontré la presse hier pour faire le point, demeure assez près du statu quo et propose tout de même des changements pour clarifier l'ambiguïté qui donne lieu depuis deux ans à un différend sur le non-réengagement des enseignants remplaçants et « réputés temps complet ». Les syndicats d'enseignants (La Fédération nationale des enseignants québécois et la Fédération des enseignants de cégep) en proposent aussi mais qui vont dans le sens opposé.

Enfin, prié de dire si les enseignants ont raison de voir dans les propositions patronales les velléités de concrétisation des mesures contenues dans le Livre blanc sur les collèges, les membres du comité patronal ont répondu que la seule manifestation de cette intention est une clause visant à soumettre les nouveaux professeurs aux exigences et qualifications d'une réglementation ministérielle, mise en veilleuse depuis quelques années et qui serait révisée.

En plus de négocier avec les 10,000 enseignants de collèges, les six membres du CPNC s'assoiront avec les représentants des 4,000 employés de soutien et des 1,500 professionnels non-enseignants. Les trois centrales se retrouvent aux tables sectorielles, certains groupes étant affiliés à la Centrale de l'enseignement du Québec, d'autres à la Confédération des syndicats nationaux et d'autres à la Fédération des Travailleurs du Québec.

Les projets patronaux sont les mêmes à peu de choses près et indépendamment des centrales alors que les projets syndicaux varient quelque peu.

Les négociations n'ont pas encore vraiment débuté dans le secteur de l'éducation mais des réunions devraient avoir lieu régulièrement peu après les vacances de Pâques. Le comité patronal espère pouvoir faire « un bon bout de chemin » avant le 30 juin, date d'expiration des conventions collectives. En fait il aimerait en finir avec les négociations avant cette date.

La coop du parc Dézéry innove

Une coopérative d'habitation du sud-est de la métropole deviendra la première occupante d'une bande de terrains qui devait servir à la construction d'une autoroute est-ouest le long de la rue Notre-Dame, mais à laquelle le Parti québécois avait renoncé dès son arrivée au pouvoir.

La Coopérative d'habitaiton du parc Dézéry vient en effet, grâce à un arrêté ministériel, d'obtenir l'autorisation, avec l'appui financier de la Société d'habitation du Québec, de construire 30 logements dans un quadrilatère formé des rues Notre-Dame, Darling, Hudon et Dézéry, en face du parc du même nom, au coût de $905,155. Ce terrain lui sera loué $1 par année par le ministère des Transports, son propriétaire.

« Je crois que les autorités municipales devront enfin se rendre à l'évidence que nous étions sérieux quand nous avons annulé le projet de construire une autoroute le long de Notre-Dame », a déclaré mardi M. Guy Bisaillon, député péquiste de Sainte-Marie.

En compagnie de M. Robert Burns, ministre d'État à la réforme parlementaire et député du comté voisin de Maisonneuve, M. Bisaillon s'est fait l'ardent défenseur, depuis deux ans, d'une vocation résidentielle et industrielle pour cet espace allant des rues Fullom jusqu'à Viau. Des centaines de logements et de bâtiments y avaient été démolis en prévision de la continuation de l'autoroute Ville-Marie jusqu'au pont-tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine.

« La Ville de Montréal devra maintenant démontrer sa bonne foi en autorisant la construction d'habitations à loyer modique; d'usines non polluantes ainsi que l'aménagement d'espaces verts, tels que prévus pour cet espace, puisque Notre-Dame restera tout simplement un boulevard comme d'autres », a-t-il ajouté.

Le gouvernement du Québec a déjà autorisé la construction d'un foyer pour personnes âgées au coin Notre-Dame et Fullum. Mais le financement n'en étant pas encore approuvé, la coop Dézéry deviendra sous peu la toute première occupante d'un des terrains vacants.

« Il reste aussi certaines bâtisses commerciales qui n'ont pas été démolies, et nous tentons actuellement de les recycler. Il y a même un projet pour convertir en musée local un ancien entrepôt de mélasse encore en bon état. Il y a aussi l'ancienne école automobile de la CECM qui pourrait servir à d'autres fins ».

Une forte circulation étant quand même prévue pour Notre-Dame, amenant du fait des problèmes de pollution atmosphérique et sonore pour des personnes habitant juste à côté, la SHQ a prévu des mesures afin que les résidents de la coop Dézéry n'en souffrent pas indûment.

Le projet a ainsi été ramené à 30 logements, au lieu des 38 originalement prévus il y a un an et demi, pour permettre l'aménagement d'une ceinture verte d'une largeur de 50 pieds entre le boulevard et les habitations.

N.-D.-des-Neiges: que fera la CECM?

La question du statut de l'école primaire Notre-Dame-des-Neiges reviendra sur le tapis aujourd'hui à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) qui entendra les partisans et les adversaires de la déconfessionnalisation de l'école.

De leur côté, les commissaires qui avaient parlé de se prononcer sur la requête du comité d'école de Notre-Dame-des-Neiges au début d'avril, n'ont toujours pas pris position et laisseront passer quelque temps encore.

Le comité d'école Notre-Dame-des-Neiges, que fréquentent 280 enfants, désire la révocation du statut confessionnel catholique et son remplacement par un statut pluraliste qui mettrait sur le même pied les enfants de foi catholique qui suivent un cours de religion et les autres qui suivent un cours de morale. Cette requête vise en fait à mieux traduire une réalité scolaire très hétérogène à l'heure actuelle.

Peu après la publication de la requête du comité d'école Notre-Dame-des-Neiges, un groupe de personnes formaient un comité pour le maintien de l'école catholique et militaient en faveur du statu quo; ce sont les représentants de ce comité que les commissaires entendront aujourd'hui et il est certain qu'ils contesteront la valeur des consultations que le comité d'école a menées auprès des parents.

La CECM pourrait par ailleurs rencontrer dans les jours qui viennent l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, pour discuter du cas.

UNE NOUVELLE PRODUCTION
TECCART
QUI TIENT COMPTE DES BESOINS PRÉVUS
POUR LES ANNÉES "80"

L'orientation que prend actuellement la technologie de l'électronique conduit à la conversion numérique du signal à traiter, et par voie de conséquence, à l'usage de circuits logiques complexes. Le résultat, un degré d'excellence qui surprend et émerveille. C'est ce qui explique la multiplicité, l'originalité et la fiabilité d'appareils électroniques de plus en plus sophistiqués que nous offre l'industrie de l'électronique.

La présente évolution ayant conduit à une transformation profonde de la technologie et des procédés de fabrication, plusieurs grandes entreprises ont eu recours aux services de l'Institut Teccart pour des cours de formation sur mesure visant à initier le personnel aux nouvelles techniques.

Conscient de l'importance de cette technique de pointe, le collège a pris les moyens pour répondre à ce besoin généralisé dans l'industrie en créant un cours théorique et pratique sur la logique (33 brochures), le rendant accessible aux adultes en milieu de travail, aux étudiants du niveau collégial, ainsi qu'à ceux qui font des études par correspondance.

N.B. Ce cours donne droit à un crédit pour les numéros de cours suivants:
243-240-78 Circuits logiques
243-440-78 Techniques des impulsions
243-560-78 Techniques numériques
et est un prérequis pour le cours de micro-ordinateur.

COURS DE LOGIQUE
(TECHNIQUES NUMÉRIQUES)

PAR CORRESPONDANCE
AVEC STAGES EN LABORATOIRE

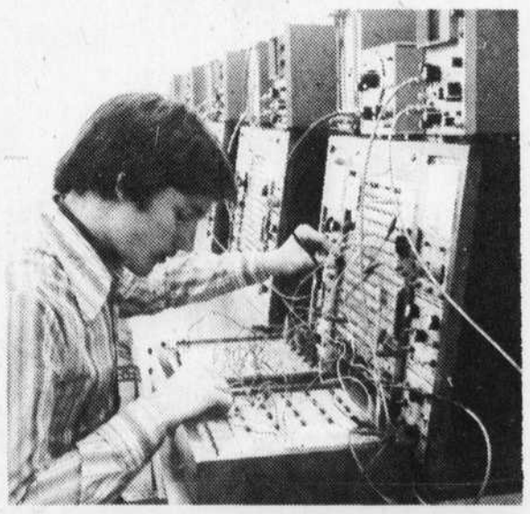

Les tableaux de logique utilisés pour ce cours sont une création de l'Institut Teccart; on les utilise avec succès tant au collège que dans l'industrie. Ces appareils spécifiquement conçus pour l'étude sont maintenant offerts à ceux qui s'inscrivent au cours par correspondance et qui ne peuvent venir faire les stages pratiques au collège. À celui qui préfère ne pas acheter les tableaux de logique, le collège propose que la section pratique du cours soit suivie dans les laboratoires de l'Institut, le soir, le samedi, ou en semaine de stage.

L'INSTITUT TECCART EST UN COLLÈGE PRIVÉ AU SERVICE:

TECCART

- Des étudiants à temps plein (cours de jour)
- Des adultes (soir, samedi, correspondance)
- Des employeurs (formation sur mesure)

RECONNAISSANCES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
- Déclaré d'intérêt public pour le programme 243,03
- Permis No 749667 pour les autres cours

POSTEZ IMMÉDIATEMENT

POUR INFORMATION
(514) 526-2501

PROSPECTUS No 7C *(correspondance)*
Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal..... Tél.: .....

TECCART
3155, rue Hochelaga, Montréal, H1W 1G4

QUE POUVEZ-VOUS ACHETER QUI SOIT DE QUALITÉ POUR 9.99 CHACUN

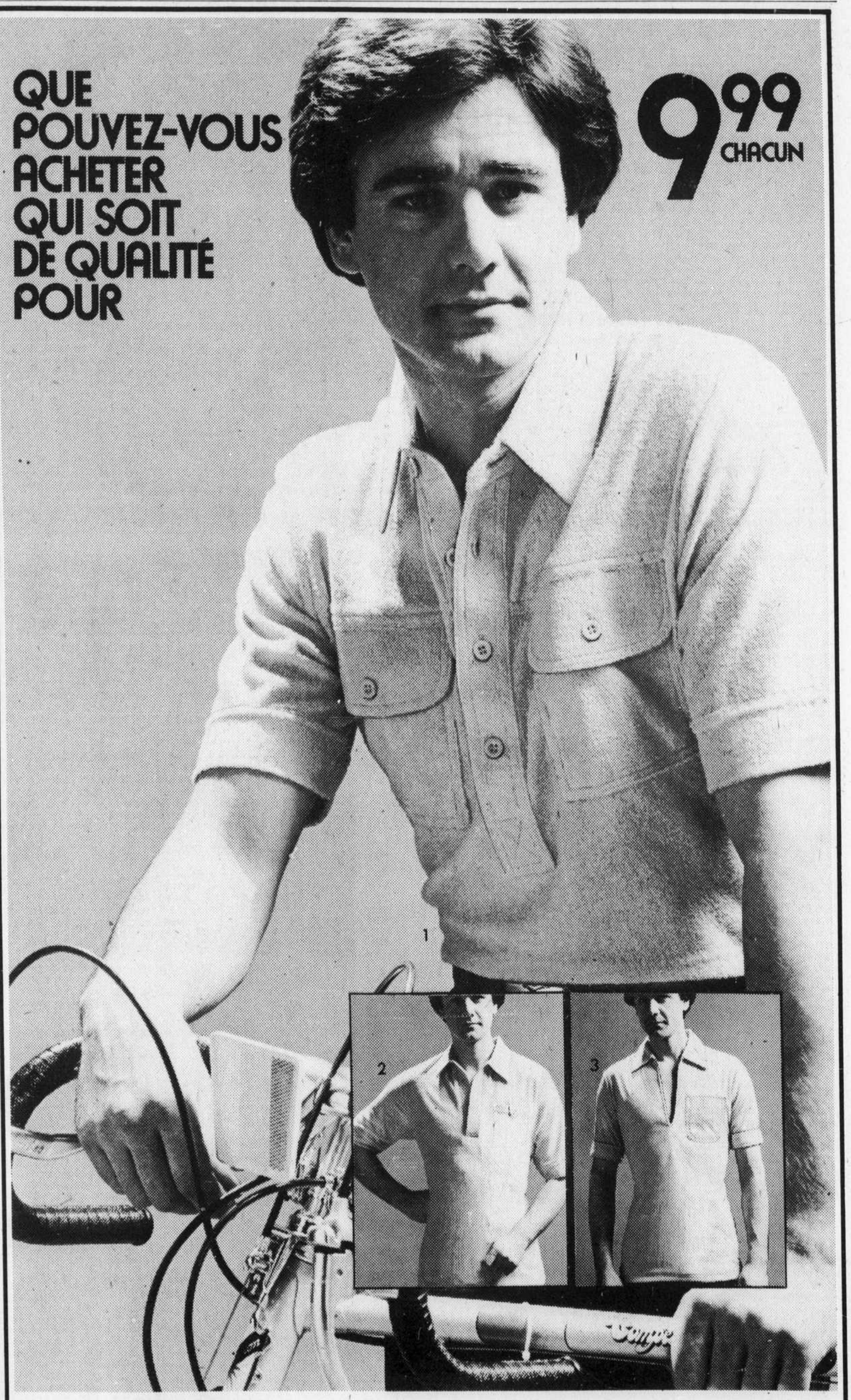

Des polos signés Eaton.
Pensez-y bien, c'est toute une aubaine! Trois versions de coupe soignée interprétées dans un léger tissu éponge, polyester et coton, lavable et séchable en machine. Beige, havane, bleu poudré, marine en tailles: petite, moyenne, grande, forte.

Un seul bas prix Eaton 9.99 qui vous invite à faire provision pour les beaux jours. Eaton Centre-ville, rez-de chaussée et à ou par Anjou. Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy. (428) Venez ou téléphonez 842-9211, utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Le classique doté d'une patte à 4 boutons. 2. Col à pointes et patte, une poche.
3. L'encolure goutte d'eau, une poche.

EATON
où une aubaine en vaut le "coût"